

Communauté d'Agglomération



REPUBLIQUE FRANCAISE

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ABYMES/GOSIER

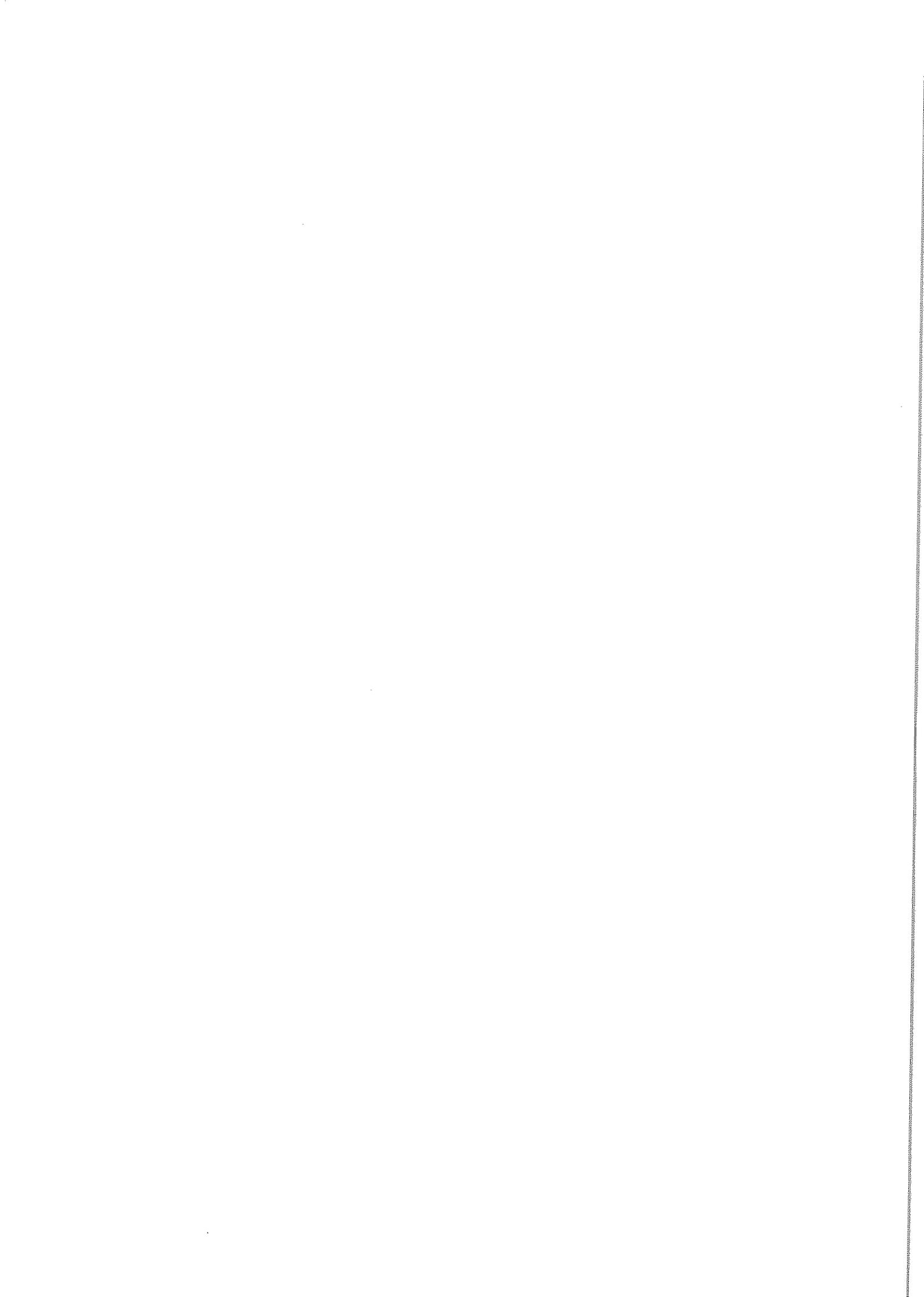
**BUDGET PRIMITIF
PRINCIPAL
M 14**

ANNEE 2015

**Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
18 boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE**

**VISA DE LA
SOUS/PREFECTURE**

**Téléphone : 05 90 68 92 92
Télécopie : 05 90 68 92 72
mail : www.capexcellence.net**



REPUBLIQUE FRANCAISE

(1) CAP EXCELLENCE AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

M14

Budget Primitif (2) voté par nature

BUDGET (3) Budget principal CAP EXCELLENCE

ANNEE **2015**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales (6)		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (7)	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 600 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CBCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

Code INSEE 	CAP EXCELLENCE	BP 2015
----------------	----------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	107 015
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		
20 077 621,00	24 943 085,00		
		383,41376	436,02923

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	543,69	339,00
2	Produit des impositions directes/population	377,03	329,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	526,87	424,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	201,34	155,00
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population	108,56	149,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	9,32%	31,27%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,96	
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,00%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	38,21%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	sans objet	90,33

..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3-500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec les opérations de l'état III B 3 ;
 - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

III - Les provisions sont : (4)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (5).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (6) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n°du).

(5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	60 977 877,11	56 383 227,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		4 594 650,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		60 977 877,11	60 977 877,11

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	20 055 433,92	9 796 632,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 493 114,21	4 126 417,59
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		7 625 498,09
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		21 548 548,13	21 548 548,13

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	82 526 425,24	82 526 425,24
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	3 219 450,00		5 212 820,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 935 459,00		5 419 853,09		
014	Atténuations de produits	38 234 894,00		40 928 928,00		
65	Autres charges de gestion courante	2 926 392,00		1 501 225,00		
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		48 316 195,00		53 062 826,09		
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	4 244 125,00		2 918 793,57		
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 560 320,00		55 981 619,66		
023	Virement à la section d'investissement (5)	772 352,78		2 605 388,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	201 613,22		189 469,45		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		973 966,00		2 794 857,45		
TOTAL		53 534 286,00		58 776 477,11		

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.					
73	Impôts et taxes	37 457 467,00		40 347 517,00		
74	Dotations et participations	16 076 819,00		16 035 710,00		
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Total des recettes de gestion courante		53 534 286,00		56 383 227,00		
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		53 534 286,00		56 383 227,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		53 534 286,00		56 383 227,00		

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	4 594 650,11
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		
	=	4 594 650,11

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 794 857,45	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 559 926,39	102 143,36	669 043,33		102 143,36
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	4 231 164,61	204 202,53	4 585 260,05		204 202,53
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement		1 186 688,32	14 379 130,54		1 186 688,32
	Total des dépenses d'équipement	7 791 091,00	1 493 034,21	19 653 433,92		1 493 034,21
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.	7 400,00				
27	Autres immobilisations financières		80,00	2 000,00		80,00
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	7 400,00	80,00	2 000,00		80,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 798 491,00	1 493 114,21	19 655 433,92		1 493 114,21
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	7 798 491,00	1 493 114,21	19 655 433,92		1 493 114,21

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 493 114,21

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)		4 051 989,59	10 000,00		4 051 989,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 136 706,78		5 958 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	6 136 706,78	4 051 989,59	5 958 000,00		4 051 989,59
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	687 818,22	74 428,00	1 033 452,00		74 428,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	687 818,22	74 428,00	1 033 452,00		74 428,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	6 824 525,00	4 126 417,59	7 001 452,00		4 126 417,59
027	Virement de la section de fonctionnement (4)	772 352,78		2 605 388,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	201 613,22		189 792,45		
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	973 966,00		2 795 180,45		
	TOTAL	7 798 491,00	4 126 417,59	9 796 632,45		4 126 417,59

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 751 915,68

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 794 867,45
------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 212 820,00		5 212 820,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 419 853,09		5 419 853,09
014	Atténuations de produits	40 928 928,00		40 928 928,00
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	1 501 225,00		1 501 225,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	2 918 793,57		2 918 793,57
68	Dotation aux amortissements et provisions		189 469,45	189 469,45
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 605 388,00	2 605 388,00
Dépenses de fonctionnement - Total		55 981 619,66	2 794 857,45	58 776 477,11

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
-------------------------------------------	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	58 776 477,11
------------------------------------------------------	---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement	15 565 818,86		15 565 818,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	791 186,69		791 186,69
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	5 189 462,58		5 189 462,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	2 080,00		2 080,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		21 548 548,13		21 548 548,13

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
------------------------------------------------------------	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	21 548 548,13
-----------------------------------------------------	---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	40 347 517,00		40 347 517,00
74	Dotations et participations	16 035 710,00		16 035 710,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	56 383 227,00		56 383 227,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 594 650,11
-------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	60 977 877,11
------------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 107 880,00		1 107 880,00
13	Subventions d'investissement	4 061 989,59		4 061 989,59
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 958 000,00		5 958 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		189 792,45	189 792,45
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		2 605 388,00	2 605 388,00
024	Produit des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	11 127 869,59	2 795 180,45	13 923 050,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 625 498,09
------------------------------------------------------------	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 548 548,13
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 219 450,00	5 212 820,00	
6042	Achats prestations de services	77 640,00	30 000,00	
60611	Eau et assainissement	4 500,00	4 500,00	
60612	Energie - electricité	35 000,00	70 000,00	
60622	Carburants	10 000,00	18 000,00	
60623	Alimentation	3 500,00	4 000,00	
60624	Combustibles&carburants		1 000,00	
60631	Fournitures d'entretien		5 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	16 000,00	24 000,00	
6064	Fournitures administratives	28 800,00	45 000,00	
6065	Livres,disques,cassettes	50 000,00	100 000,00	
6068	Autres matières et fournitures		30 000,00	
611	Contrats prest. services	6 000,00	30 000,00	
6110	Prestations manifestations		70 000,00	
61101	Convention de partenariat presse	284 000,00		
6132	Locations immobilières	346 546,00	360 850,00	
6135	Locations mobilières	69 300,00	130 000,00	
61521	Entretien des terrains		18 000,00	
61522	Entretien des bâtiments	20 000,00	18 000,00	
61523	Entretien des voies & réseaux		18 000,00	
61551	Entretien du matériel roulant	10 000,00	12 000,00	
61558	Entretien des biens mobiliers	18 864,00	8 000,00	
6156	Maintenance	40 000,00	42 000,00	
616	Primes d'assurances	190 000,00	190 000,00	
617	Etudes et recherches	200 000,00	1 550 000,00	
6182	Documentation générale	14 700,00	15 000,00	
6184	Versements organismes formation	50 600,00	133 070,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	40 000,00	40 000,00	
6188	Autres. frais divers		50 000,00	
6225	Indemnités comptable,régisseurs	2 600,00	4 400,00	
6226	Honoraires	200 000,00	260 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux		40 000,00	
6231	Annonces et insertions	35 000,00	110 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00	90 000,00	
62321	Ilojazz	300 000,00	300 000,00	
62322	Cap excellence en theatre	200 000,00		
62327	Fetes et ceremonies/autres		50 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	
6237	Publications	106 000,00	50 000,00	
6238	Frais de relations publiques	40 000,00	400 000,00	
6241	Transports de biens		4 000,00	
6247	Transports collectifs	240 000,00	210 000,00	
6251	Voyages et déplacements	51 000,00	80 000,00	
6256	Missions	35 000,00	40 000,00	
6257	Receptions	1 500,00	35 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	12 000,00	
6262	Frais de télécommunications	55 000,00	80 000,00	
6281	Concours divers		50 000,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6282	Frais de gardiennage	72 400,00	150 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	160 000,00	90 000,00	
63512	Taxes foncières	169 500,00	140 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 935 459,00	5 419 853,09	
6331	Versement de transport	17 114,00	28 000,00	
6332	Cotisations versées fnal	9 174,00	13 360,00	
6336	Cotisations cnfpt	42 806,00	55 835,00	
6338	Autres impôts,taxes,vers	6 784,00	10 000,00	
64111	Rémunération personnel titulaire	1 643 329,00	2 359 064,00	
64112	Indemnité de résidence	10 826,00	10 000,00	
64118	Autres indemnités	265 891,00	390 000,00	
64131	Rémunération personnel non-tit.	846 676,00	894 900,00	
64138	Autres indemnités		144 000,09	
64162	Emplois avenir	304 000,00	384 792,00	
6417	Remuneration des apprentis	55 028,00	36 372,00	
6451	Cotisations urssaf	353 993,00	531 000,00	
6453	Cotisations caisses de retraites	329 338,00	475 530,00	
6455	Cotisations assurance personnel	21 000,00	25 000,00	
64731	Alloc. chômage versées direct.		18 000,00	
6474	Vers.autres oeuvres soc.	22 000,00	22 000,00	
6475	Médecine du travail et pharmacie	2 500,00	5 000,00	
6488	Autres charges de personnel	5 000,00	17 000,00	
014	Atténuations de produits	38 234 894,00	40 928 928,00	
739211	Attributions de compensation les abymes	7 714 458,00	8 252 506,00	
739212	Attribut° de compensation pointe-a-pitre	5 776 531,00	5 306 260,00	
739213	Attribution de compensation baie-mahault	20 275 778,00	22 858 438,00	
73923	Reversements sur fngjr	4 468 127,00	4 511 724,00	
65	Autres charges de gestion courante	2 926 392,00	1 501 225,00	
651	Redevances pr.concession	4 000,00	20 000,00	
6531	Indemnités des élus	380 000,00	430 000,00	
65313	Conseil de développement	76 000,00	50 000,00	
6532	Frais de missions des élus	32 000,00	70 000,00	
6533	Cotisations retraite des élus	24 000,00	20 400,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale -parl pa		37 825,00	
6535	Formation	10 000,00	10 000,00	
6536	Frais de repréant maire		10 000,00	
6554	Contributions organ.regroupement	213 000,00	213 000,00	
657341	Subven° de fonct versées commun memb gfp		40 000,00	
6574	Subv.fonct.pers.droit pr		500 000,00	
658	Charges de la gestion courante	2 187 392,00	100 000,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
(a) = (011+012+014+65+656)		48 316 195,00	53 062 826,09	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour memoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	4 244 125,00	2 918 793,57	
6711	Intérêts moratoires et pénalités /marché	12 000,00	12 000,00	
6718	Charges except. gestion	50 000,00	50 000,00	
6744	Subventions spic (autres trans.,eau,as.)	1 279 644,00	1 684 972,07	
67441	Sub. aux budgets annexes et aux régies		100 000,00	
6748	Autres subventions exceptionnelles		33 626,50	
678	Autres charges exceptionnelles	2 902 481,00	1 038 195,00	
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		52 560 320,00	55 981 619,66	

023	Virement à la section d'investissement	772 352,78	2 605 388,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	201 613,22	189 469,45	
6811	Dotations amort. immobilisations	201 613,22	189 469,45	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		973 966,00	2 794 857,45	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		973 966,00	2 794 857,45	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		53 534 286,00	58 776 477,11	

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	58 776 477,11

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes ...			
73	Impôts et taxes	37 457 467,00	40 347 517,00	
73111	Taxes foncieres et taxe d habitation	28 689 044,00	30 422 737,00	
73112	Cotizat° sur la valeur ajoutee des entrep	7 118 464,00	7 977 903,00	
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 399 841,00	1 685 016,00	
73114	Imposit°forf./les entrep. de reseau	250 118,00	261 861,00	
74	Dotations et participations	16 076 819,00	16 035 710,00	
74124	Dotation group.communes	4 170 000,00	4 084 868,00	
74126	Dotation prog.minimale	7 785 613,00	7 532 978,00	
7471	Subv.,participations de l'etat	156 215,00		
74712	Emploi d'avenir	210 000,00	323 000,00	
74718	Autres	804 295,00	396 215,00	
7472	Participation region	36 398,00	36 398,00	
7473	Subv.,participations département	36 398,00	36 398,00	
7474	Subv.,participations communes	36 398,00		
7477	Subv.,participations ets publics	180 500,00		
74833	Compensat taxe profession	1 500 987,00	2 290 554,00	
74834	Compensat exonération tf	2 181,00	1 518,00	
74835	Compensat exonérat th	1 157 834,00	1 333 781,00	
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 70+73+74+75+013		53 534 286,00	56 383 227,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		53 534 286,00	56 383 227,00	

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	53 534 286,00	56 383 227,00	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	----------------------	--

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 594 650,11
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	60 977 877,11

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(8) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 559 926,39	689 043,33	
2031	Frais d'études	3 149 926,39	499 043,33	
2051	Concessions et droits similaires	410 000,00	190 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 231 164,61	4 585 260,05	
211	Terrains	1 000 000,00		
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.	3 066 164,61	3 589 260,05	
2158	Autres matériels et outillages		30 000,00	
2161	Oeuvres et objets d'art	35 000,00	45 000,00	
2182	Matériel de transport		56 000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	60 000,00	165 000,00	
2184	Mobilier	30 000,00	100 000,00	
2188	Autres immob.corporelles	40 000,00	600 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)		14 379 130,54	
14	Tram excellence		700 000,00	
18	Sch directeur gest° eaux pluviales		500 000,00	
20	Zac de perrin		1 333 452,00	
21	Nouveaux bureaux de cap 16 bid legitimus		208 745,45	
22	Rehab°zae petit perou et dugazon de bour		300 000,00	
23	Mise en reseau des espaces verts		195 000,00	
24	Ex musee l'herminier parcelle		210 524,34	
26	Rehabilitation zae de b/mahault		100 000,00	
27	Centre culturel du raizet auditorium		200 000,00	
29	Acquisit° maison natale de saint john		60 000,00	
35	Programme gestion urbaine		90 000,00	
38	Espaces publics autour de la mediatheque		100 000,00	
43	Siege de cap excellence		300 000,00	
45	Travaux bibliotheques		267 000,00	
47	Rehabilit° et modernis° centre des arts		9 000 000,00	
49	Cinema renaissance		300 000,00	
51	Renovation urbaine 2		514 408,75	
	Total des dépenses d'équipement	7 791 091,00	19 653 433,92	

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.	7 400,00		
261	Titres de participation	7 400,00		
27	Autres immobilisations financières		2 000,00	
275	Dépôts & cautionnements versés		2 000,00	
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		7 400,00	2 000,00	

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 798 491,00	19 655 433,92	
-----------------------------------	---------------------	----------------------	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	7 798 491,00	19 655 433,92	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	---------------	--

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 493 114,21
-----------------------------------	--------------

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	=
----------------------------------------------------------------	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 148 548,13
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 136 706,78	5 958 000,00	
1641	Emprunts avec inst. couverture		5 958 000,00	
16411	Emprunt en euros	6 136 706,78		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		6 136 706,78	5 958 000,00	

10	Dotations, fonds divers et réserves	687 818,22	1 033 452,00	
10222	Fctva-fonds de compensation tva	687 818,22	1 033 452,00	
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		687 818,22	1 033 452,00	

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
----------	--------------------------------------------------------	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	6 824 525,00	6 991 452,00
-----------------------------------	---------------------	---------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	772 352,78	2 605 388,00	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</i>	201 613,22	189 792,45	
28031	<i>Amortissement des frais d'etudes</i>	5 942,00	2 916,75	
2805	<i>Concessions & droits sim</i>	5 273,96		
28051	<i>Concessions & droits similaires</i>	3 975,00	23 656,39	
28135	<i>Amort. installations générales</i>	17 807,00	23 235,00	
28158	<i>Amort. autres matériels & outill.</i>	11 677,00	12 000,00	
28181	<i>Amort.installat gén.agenc</i>	329,00	1 016,00	
28182	<i>Amort.mat de transport</i>	1 701,00	1 701,00	
28183	<i>Amort.mat de bur&informat</i>	63 348,26	25 408,31	
28184	<i>Amortissement du mobilier</i>	86 450,00	88 014,00	
28188	<i>Amortissements autres immos corp</i>	5 110,00	11 845,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		973 966,00	2 795 180,45	
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		973 966,00	2 795 180,45	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		7 798 491,00	9 786 632,45	

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	4 126 417,59
+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	7 625 498,09
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 538 548,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 13

LIBELLE : Plan climat energie territoire

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) b	Montant (5) b
DEPENSES		95 058,08	a 63 948,92			
20	Immobilisations incorporelles		63 948,92			
2031	Frais d'etudes		63 948,92			
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		88 910,00	
13	Subventions d'investissement	88 910,00	
1311	Etat et établissements nationaux	88 910,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	24 961,08
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 14
LIBELLE : Tram excellence

POUR VOTE

Art.	Libellé (2)	Réalisations	Restes à a	Propositions	Vote (4) b	Montant (5) b
DEPENSES		170 325,51	14 183,67	700 000,00		
20	Immobilisations incorporelles		14 183,67	700 000,00		
2031	Frais d'etudes		14 183,67	700 000,00		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		53 960,00	
13	Subventions d'investissement	53 960,00	
1311	Etat et établissements nationaux	53 960,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	39 776,33
Besoin de financement si négatif	660 223,67

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 16

LIBELLE : Travaux quartier louisy mathieu

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES	50 877,61	a 88 255,99		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		88 255,99			
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.		88 255,99			
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financements si positif Besoin de financement si négatif	
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 18

LIBELLE : Sch directeur gest° eaux pluviales

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
		191 139,31	179 686,77	500 000,00		
20	Immobilisations incorporelles		179 686,77	500 000,00		
2031	Frais d'etudes		179 686,77	500 000,00		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	679 686,77

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 20

LIBELLE : Zac de perrin

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a	1 333 452,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			1 333 452,00		
211	Terrains			1 333 452,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	1 333 452,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 21

LIBELLE : Nouveaux bureaux de cap 16 bld legitimus

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES	2 810,67	a	208 745,45	b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			208 745,45		
21318	Autres bâtiments publics			101 745,45		
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.			90 000,00		
2158	Autres matériels et outillages			17 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	208 745,45

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 22

LIBELLE : Rehab°zae petit perou et dugazon de bour

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a	300 000,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			100 000,00		
2031	Frais d'études			100 000,00		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			200 000,00		
211	Terrains			200 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	immobilisations corporelles		
22	immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	300 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 23

LIBELLE : Mise en reseau des espaces verts

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
				195 000,00		
20	Immobilisations incorporelles			195 000,00		
2031	Frais d'etudes			195 000,00		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		10 000,00
13	Subventions d'investissement		10 000,00
1311	Etat et établissements nationaux		10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	10 000,00
Besoin de financement si négatif	185 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 24

LIBELLE : Ex musee l'herminier parcelle

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
			a		b	b
DEPENSES						
				210 524,34		
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			210 524,34		
21318	Autres batiments publics			120 524,34		
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.			90 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	210 524,34

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 26

LIBELLE : Rehabilitation zae de b/mahault

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
				100 000,00		
20	Immobilisations incorporelles			100 000,00		
2031	Frais d'etudes			100 000,00		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	100 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 27

LIBELLE : Centre culturel du raizet auditorium

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
			a		b	b
DEPENSES						
				200 000,00		
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			200 000,00		
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.			200 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	200 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 29

LIBELLE : Acquisit° maison natale de saint john

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES		a		b	b
				60 000,00		
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			60 000,00		
21318	Autres batiments publics			60 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	60 000,00

(f) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 35

LIBELLE : Programme gestion urbaine

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
			a		b	b
DEPENSES				90 000,00		
20	Immobilisations incorporelles			90 000,00		
2031	Frais d'études			90 000,00		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	90 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 38

LIBELLE : Espaces publics autour de la mediatheque

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
			a		b	b
DEPENSES						
				100 000,00		
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			100 000,00		
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.			100 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	100 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 43

LIBELLE : Siege de cap excellence

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES	627 843,96	a	300 000,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			300 000,00		
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.			300 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	300 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 45

LIBELLE : Travaux bibliotheques

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
DEPENSES		50 300,82	a	267 000,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			267 000,00		
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.			250 000,00		
2158	Autres matériels et outillages			17 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	267 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 47

LIBELLE : Rehabilite et modernise centre des arts

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES	1 394 482,67	a 754 963,07	9 000 000,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles		754 963,07	9 000 000,00		
2135	Instal. gene., agenc. et amenag. const.		754 963,07	9 000 000,00		
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	3 909 119,59	5 958 000,00
13	Subventions d'investissement	3 909 119,59	
1311	Etat et établissements nationaux	3 909 119,59	
16	Emprunts et dettes assimilées		5 958 000,00
1641	Emprunts avec inst. couverture		5 958 000,00
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	9 112 156,52
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 49

LIBELLE : Cinema renaissance

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES	464 592,92	a	300 000,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			300 000,00		
2031	Frais d'etudes			300 000,00		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements positif	
Besoin de financement si négatif	300 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 51

LIBELLE : Renovation urbaine 2

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant (5)
	DEPENSES	87 223,15	a 85 649,90	514 408,75	b	b
20	Immobilisations incorporelles		85 649,90	514 408,75		
2031	Frais d'etudes		85 649,90	514 408,75		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	
Excédent de financements si positif	
Besoin de financement si négatif	600 058,65

(1) Ouvrir un cadre par opération

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)		A1

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--------------------------------------------------	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	2 794 857,45	52 775 047,59			2 214 972,07	133 000,00	1 692 000,00			1 133 000,00	235 000,00	60 977 877,11
	Total dépenses de l'exercice	2 794 857,45	52 775 047,59			2 214 972,07	133 000,00	1 692 000,00			1 133 000,00	235 000,00	60 977 877,11
	Restes à réaliser-reports												

FONCTIONNEMENT													
RECETTES													
	Total cumulé des recettes de fonctionnement		60 508 866,11					469 011,00					60 977 877,11
	Total des recettes de l'exercice		60 508 866,11					469 011,00					60 977 877,11
	Restes à réaliser-reports												

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--------------------------------------------------	---------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total cumulé des dépenses d'investissement		7 629 454,07			10 664 432,81	488 255,99				2 366 405,26	400 000,00	21 548 548,13
	Opérations financières		2 000,00										2 000,00
	Equipements municipaux (2)		7 477 025,17			9 867 000,00	400 000,00				1 909 408,75	400 000,00	20 053 433,92
	Equipements non municipaux (C/204) (3)												
	Dépenses d'ordre												
	Total des dépenses de l'exercice		7 479 025,17			9 867 000,00	400 000,00				1 909 408,75	400 000,00	20 055 433,92
	Restes à réaliser-reports		150 428,90			797 432,81	88 255,99				456 996,51		1 493 114,21

RECETTES													
	Total cumulé des recettes d'investissement	2 795 180,45	8 733 378,09			9 867 119,59					152 870,00		21 548 548,13
	Recettes de l'exercice	2 795 180,45	8 658 950,09			5 958 000,00					10 000,00		17 427 130,54
	Restes à réaliser-reports		74 428,00			3 909 119,59					142 870,00		4 126 417,59

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.571-1 et R.571-1 et R.571-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale.

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--------------------------------------------------	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total des dépenses de fonctionnement	2 794 857,45	52 775 047,99			2 214 972,07	133 000,00	1 692 000,00			1 133 000,00	235 000,00	60 977 877,11
Dépenses réelles		52 775 047,99			2 214 972,07	133 000,00	1 692 000,00			1 133 000,00	235 000,00	58 183 019,66
011 Charges à caractère général		3 772 820,00			530 000,00	90 000,00				820 000,00		5 212 820,00
012 Charges de personnel & frais assimilés		5 419 853,09										5 419 853,09
014 Atténuations de produits		40 928 928,00					100 000,00			213 000,00		40 928 928,00
65 Autres charges gestion		1 188 225,00										1 501 225,00
87 Charges exceptionnelles		1 133 821,50			1 584 972,07					100 000,00		2 918 793,57
OPE017 Route du rhum		23 000,00				13 000,00						36 000,00
OPE019 Journée portes ouvertes du cuts		8 400,00										8 400,00
OPE028 Revitaliser* du centre ville pointe -a-p											70 000,00	70 000,00
OPE032 Contrat ville							900 000,00					900 000,00
OPE033 Programme d'actions et de comm dis							192 000,00					192 000,00
OPE034 Programme prevent* de la delinquance							330 000,00					330 000,00
OPE035 Concours d'idees l'agglomerat* 2030-2040		300 000,00										300 000,00
OPE037 Marche en gros d'intérêt régional											115 000,00	115 000,00
OPE039 Jou a tradisyon							80 000,00					80 000,00
OPE040 Prevention delinquance							90 000,00					90 000,00
OPE041 Economie sociale et solidaire									30 000,00			30 000,00
OPE042 Relais inter-entreprise												
Depenses d'ordre	2 794 857,45											2 794 857,45
023 Virement a la section d'investissement	2 605 388,00											2 605 388,00
042 Opération d'ordre de trans entre sect	189 469,45											189 469,45

RECETTES												
Total des recettes de fonctionnement		60 508 866,11					469 011,00					60 977 877,11
Recettes réelles		55 914 216,00					469 011,00					56 383 227,00
73 Impôts et taxes		40 347 517,00										40 347 517,00
74 Dotations subv. & part.		15 566 699,00					469 011,00					16 035 710,00
Recettes d'ordre		4 594 650,11										4 594 650,11
002 Resultat fonct. reporté		4 594 650,11										4 594 650,11

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

	IV
	A1

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--------------------------------------------------	---------------------	-------

INVESTISSEMENT												
Recettes d'ordre												10 420 678,54
001 Résultat invest. reporté	2 795 180,45	7 625 498,09										7 625 498,09
021 Virement de la section de fonctionnement	2 605 388,00	7 625 498,09										2 605 388,00
040 Opérations d'ordre de transf. entre sect	189 792,45											189 792,45

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale				Sous-fonction 02 Administration générale				03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subv. globale		048 Autres actions coop. décent.		
		FONCTIONNEMENT											
	DEPENSES (3)	52 752 047,59			23 000,00								52 775 047,59
	Dépenses de l'exercice	52 752 047,59			23 000,00								52 775 047,59
011	Charges à caractère général	3 772 820,00											3 772 820,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	5 419 853,09											5 419 853,09
014	Atténuations de produits	40 928 928,00											40 928 928,00
65	Autres charges gestion	1 188 225,00											1 188 225,00
67	Charges exceptionnelles	1 133 821,50											1 133 821,50
OPE017	Route du rhum				23 000,00								23 000,00
OPE013	Journées portes ouvertes du cucs	8 400,00											8 400,00
OPE038	Concours d'idées l'agglomérat* 2030-2040	300 000,00											300 000,00
	Restes à réaliser-reports												

RECETTES (3)													
	Recettes de l'exercice	60 508 866,11											60 508 866,11
002	Resultat fonci. reporté	4 594 650,11											4 594 650,11
73	Impôts et taxes	40 347 517,00											40 347 517,00
74	Dotations, subv. & part.	15 566 699,00											15 566 699,00
	Restes à réaliser-reports												
	SOLDE	7 756 818,52			-23 000,00								7 733 818,52

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)													
	Dépenses de l'exercice	7 629 454,07											7 629 454,07
20	Immob. incorporelles	7 479 025,17											7 479 025,17
21	Immob. corporelles	689 043,33											689 043,33
27	Autres immo. financières	4 585 260,05											4 585 260,05
OPE003	Siège de cap excellence	2 000,00											2 000,00
OPE020	Zac de Perrin	300 000,00											300 000,00
OPE021	Nouveaux bureaux de cap	1 333 452,00											1 333 452,00
OPE024	Ex musée l'hermier parcelle a158	208 745,45											208 745,45
OPE028	Maison natale de saint John	210 524,34											210 524,34
OPE038	Programmation gestion urbaine	60 000,00											60 000,00
	Restes à réaliser-reports	90 000,00											90 000,00
	Restes à réaliser-reports	150 428,90											150 428,90

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale					03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'étus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies		025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funébres	
	RECETTES (€)	8 733 378,09								8 733 378,09
	Recettes de l'exercice	8 658 950,09								8 658 950,09
001	Resultat invest.reporte	7 625 498,09								7 625 498,09
10	Dotations,fonds divers	1 033 452,00								1 033 452,00
16	Emprunts & dettes ass.									
	Restes à réaliser-reports	74 428,00								74 428,00
	SOLDE	1 103 924,02								1 103 924,02

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 1

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure				12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendie, secours		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	20 Services communs	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	S/fonction 25 251 Hébergement et restauration scolaires
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées				

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)									
Dépenses de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE									

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)									
Dépenses de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE									

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement				TOTAL
		252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)	
Depenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	
Depenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 3 CULTURE

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique				Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines				33 Action culturelle
			311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
FONCTIONNEMENT											
DEPENSES (3)											
Dépenses de l'exercice											1 744 972,07
011	Charges à caractère général					170 000,00					1 744 972,07
67	Charges exceptionnelles					170 000,00					60 000,00
											1 684 972,07
Restes à réaliser-reports											

RECETTES (3)											
Recettes de l'exercice											
Restes à réaliser-reports											
SOLDE											-1 744 972,07

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)											
Dépenses de l'exercice											
21	Immob. corporelles					369 888,07					9 754 963,07
OPE006	Travaux bibliothèques					367 000,00					9 000 000,00
OPE007	Rehabilitat* et modern*ctre des arts					267 000,00					9 000 000,00
OPE008	Cinema renaissance										
OPE027	Centre culturel du raizat (auditorium)										200 000,00
OPE038	Espaces publics autour de la mediatheq					100 000,00					
Restes à réaliser-reports											
SOLDE											754 963,07

RECETTES (3)											
Recettes de l'exercice											
13	Sub.des investissements										
OPE007	Rehabilitat* et modern*ctre des arts										
Restes à réaliser-reports											
SOLDE											9 867 119,59
											5 958 000,00
											5 958 000,00
											3 909 119,59
											112 156,52
											-200 000,00

	IV
	A1 - 3

(2)	Libellé	TOTAL
------------	----------------	--------------

DEPENSES (3)		1 914 972,07
Dépenses de l'exercice		
011	Charges a caractere general	1 914 972,07
67	Charges exceptionnelles	230 000,00
	Restes à réaliser-reports	1 684 972,07

RECETTES (3)		
Recettes de l'exercice		
	Restes à réaliser-reports	
	SOLDE	-1 914 972,07

DEPENSES (3)		10 664 432,81
Dépenses de l'exercice		
21	Immob. corporelles	9 867 000,00
0PE009	Travaux bibliothèques	267 000,00
0PE007	Rehabilitat' et modern' ctre des arts	9 000 000,00
0PE008	Cinema renaissance	300 000,00
0PE027	Centre culturel du raizat (auditorium)	200 000,00
0PE038	Espaces publics autour de la mediatheq	100 000,00
	Restes à réaliser-reports	797 432,81

RECETTES (3)		9 867 119,59
Recettes de l'exercice		
13	Sub.des investissements	5 958 000,00
0PE007	Rehabilitat' et modern' ctre des arts	5 958 000,00
	Restes a réaliser-reports	3 909 119,59
	SOLDE	-797 313,22

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs				Sous-fonction 41 Sports			Sous-fonction 42 Jeunesse			TOTAL
		411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	S/Fonction 42		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)												
Dépenses de l'exercice												
011	Charges à caractère général				90 000,00			43 000,00				133 000,00
OPE017	Route du rhum				90 000,00			43 000,00				133 000,00
OPE042	Relais inter entreprise						13 000,00					13 000,00
							30 000,00					30 000,00
Restes à réaliser-reports												
RECETTES (3)												
Recettes de l'exercice												
Restes à réaliser-reports												
SOLDE												
											-133 000,00	

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)												
Dépenses de l'exercice												
21	Immob. corporelles				400 000,00							400 000,00
OPE011	Base canoë kayak de lauricisque				400 000,00							400 000,00
Restes à réaliser-reports												
											88 255,99	
RECETTES (3)												
Recettes de l'exercice												
Restes à réaliser-reports												
SOLDE												
											-488 255,99	

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A1 - 5

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé			Détail de la sous-fonction 52			Interventions sociales 52	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	524 Autres services	TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres établs sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Serv.à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence				

FONCTIONNEMENT

	1 512 000,00	100 000,00	80 000,00	1 512 000,00	100 000,00	80 000,00	1 692 000,00
DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
85 Autres charges gestion				1 512 000,00			1 512 000,00
OPE032 Contrat ville							100 000,00
OPE033 Programme d actions et de comm. dis				900 000,00			900 000,00
OPE034 Programme prevent' de la delinquance				192 000,00			192 000,00
OPE043 Prevention delinquance				330 000,00			330 000,00
OPE041 Economie sociale et solidaire						80 000,00	80 000,00
Restes à réaliser-reports				90 000,00			90 000,00

RECETTES (3)

Recettes de l'exercice				396 215,00			396 215,00
74 Dotations, subv. & part.				396 215,00			396 215,00
Restes à réaliser-reports							
SOLDE				-1 115 785,00		-100 000,00	-1 295 785,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

RECETTES (3)

Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
-----	---------	---------------------------	----------------------------------------------------	-----------------------------------------------	-----------------------------	-------------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)							
	Dépenses de l'exercice						
	Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)							
	Recettes de l'exercice						
	Restes à réaliser-reports						
	SOLDE						

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)							
	Dépenses de l'exercice						
	Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)							
	Recettes de l'exercice						
	Restes à réaliser-reports						
	SOLDE						

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)		A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
-----	---------	---------------------------	---------------------------------	----------------------------------	------------------------------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)						
	Dépenses de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					

RECETTES (3)						
	Recettes de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE					

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						
	Dépenses de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					

RECETTES (3)						
	Recettes de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE					

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
IV - ANNEXES		
A1 - 8		

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	s/f 81 Services urbains				s/f 82 Aménagement urbain			
		810 Services communs	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs
DEPENSES (3)			100 000,00			213 000,00			
	Dépenses de l'exercice		100 000,00			213 000,00			
011	Charges à caractère général								
65	Autres charges gestion					213 000,00			
67	Charges exceptionnelles		100 000,00						
	Restes à réaliser-reports								

FONCTIONNEMENT

RECETTES (3)	
	Recettes de l'exercice
	Restes à réaliser-reports
	SOLDE
	-213 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	
	Dépenses de l'exercice
20	Immob. incorporelles
21	Immob. corporelles
26	Part. & créances rat.
OPE004	Projet de rénovation urbaine
OPE014	Tram excellence
OPE018	Sch directeur gest' eaux pluviales
OPE023	Mise en réseau des espaces verts
	Restes à réaliser-reports
	679 686,77
	500 000,00
	714 183,67
	700 000,00
	514 408,75
	700 000,00
	14 183,67
	600 058,65
	514 408,75
	514 408,75
	85 649,90

RECETTES (3)	
	Recettes de l'exercice
13	Sub. des investissements
OPE023	Mise en réseau des espaces verts
	Restes à réaliser-reports
	53 960,00
	53 960,00
	-600 058,65
	-600 058,65

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	sif 82 Aménagement urbain				830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
		822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs					
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES (3)										
	Dépenses de l'exercice			350 000,00			375 000,00			1 038 000,00
011	Charges à caractère général			350 000,00			375 000,00			1 038 000,00
65	Autres charges gestion			350 000,00			375 000,00			725 000,00
67	Charges exceptionnelles									213 000,00
	Restes à réaliser-reports									100 000,00

RECETTES (3)										
	Recettes de l'exercice									
	Restes à réaliser-reports									
	SOLDE			-350 000,00			-375 000,00			-1 038 000,00

INVESTISSEMENT										
DEPENSES (3)										
	Dépenses de l'exercice	113 527,25		195 000,00						2 302 456,34
20	Immob. incorporelles			195 000,00						1 909 408,75
21	Immob. corporelles									
26	Part. & créances rait									
OPE004	Projet de rénovation urbaine									514 408,75
OPE014	Tram excellence									700 000,00
OPE018	Sch directeur gest ^{re} eaux pluviales									500 000,00
OPE023	Mise en réseau des espaces verts			195 000,00						195 000,00
	Restes à réaliser-reports	113 527,25								395 047,59

RECETTES (3)										
	Recettes de l'exercice			10 000,00			88 910,00			152 870,00
13	Sub.des investissements			10 000,00						10 000,00
OPE023	Mise en réseau des espaces verts			10 000,00						10 000,00
	Restes à réaliser-reports						88 910,00			142 870,00
	SOLDE	-113 527,25		-185 000,00			88 910,00			-2 149 586,34

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 9

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirés et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro-alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
	DEPENSES (3)	235 000,00							235 000,00
	Dépenses de l'exercice	235 000,00							235 000,00
	OPE02 Révitalisat* du centre ville pointe a-p	70 000,00							70 000,00
	OPE03 Marche en gros d'intérêt régional	115 000,00							115 000,00
	OPE03 Jou a tradisyon	50 000,00							50 000,00
	Restes à réaliser-reports								

FONCTIONNEMENT

(2)	Libellé	RECETTES (3)
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser-reports	
	SOLDE	-235 000,00

INVESTISSEMENT

(2)	Libellé	DEPENSES (3)
	Dépenses de l'exercice	400 000,00
	OPE02 Reabillit* zae de petit perou et dugazon	300 000,00
	OPE02 Réhabillit* zae de b/m	100 000,00
	Restes à réaliser-reports	

(2)	Libellé	RECETTES (3)
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser-reports	
	SOLDE	-400 000,00

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV

A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n° NOR/INT/8/88/007/C du 22/2/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de la signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb. (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembi- antecipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
TOTAL GENERAL														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour in fine ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
1643 Emprunts en devises (total)													
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)													
1675 Dettes pour M.E., P. et PPP (total)													
1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilés (total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
TOTAL GENERAL													

(8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt à long terme. Exemple A-1 ; (C) : la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1 ; C-3)

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couvertures éventuelles. S'ajoutant au niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 "Intérêts décaissés" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer le classement de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation françaises ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe (total) (2)													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)**

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

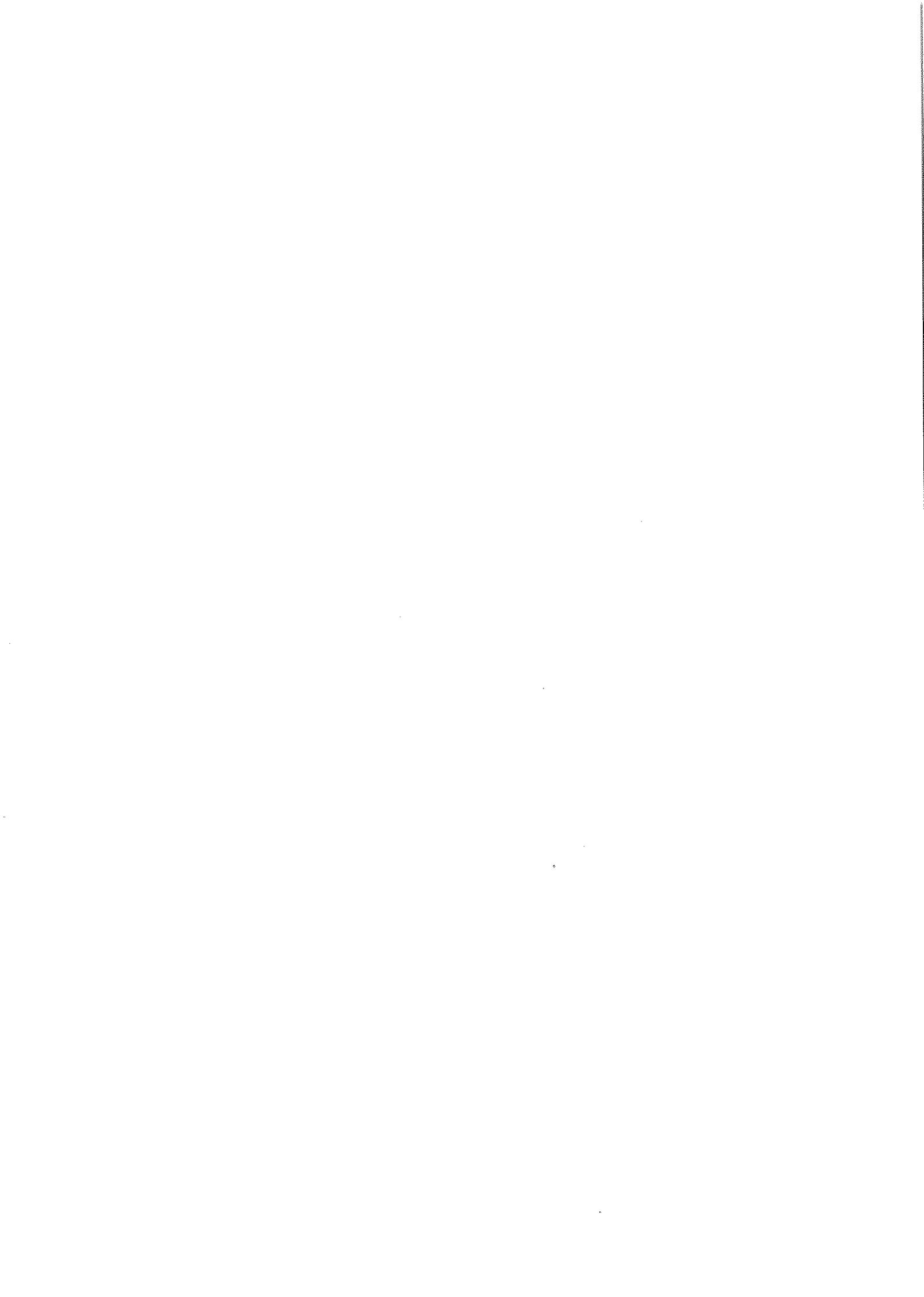
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768		
Taux fixe									
Taux variable simple									
Taux complexe (total) (2)									
Total									

(3) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt (Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes au c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Debt en capital du au 01/01/N	ICNE de l'exercice		Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat renégocié (5)	Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)								
																	Taux actuariel (4)
Total																	

(1) Inscrite les emprunts renégociés à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour In fine, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8
AUTRES DETTES	

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restant
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A3 A4 A5
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délégation du
Biens de faible valeur	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :		
Procédure d'amortissement d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
	0		

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
Autres dépenses à déduire des ressources propres(B)			
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		1 493 114,21		1 493 114,21

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		3 828 632,45		
Ressources propres externes de l'année (a)		1 033 452,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 033 452,00		
10222	Fciva-fonds de compensation tva	1 033 452,00		
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 795 180,45		
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	189 792,45		
28031	Amortissement des frais d'études	2 916,75		
28051	Concessions & droits similaires	23 656,39		
28135	Amort. installations générales	23 235,00		
28158	Amort. autres matériels & outill.	12 000,00		
28181	Amort.installat gén.agenc	1 016,00		
28182	Amort.mat de transport	1 701,00		
28183	Amort.mat de bur&informat	25 408,31		
28184	Amortissement du mobilier	88 014,00		
28188	Amortissements autres immos corp	11 845,00		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	2 605 388,00		

	Opérations de l'exercice III	Restes à remiser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	CUMUL IV
Total ressources propres disponibles		4 126 417,59	7 625 498,09		11 751 915,68

Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 493 114,21
Ressources propres disponibles	11 751 915,68
Solde	+10 258 801,47

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

- (1) Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.
(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions semi-budgétaires(3)	
022	Dépenses imprévues		013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM		
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			Dotations et participations reçues		
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés		Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	
022	Dépenses imprévues (3)				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre intérieur de la section		043	Opé. d'ordre intérieure de la section	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGC/1

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16...			16...		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20...			10...		
21...			13...		
22...					
23...					
26...					
27...					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles				
10...	...		20...		
13...	...		21...		
...	...		22...		
			23...		
			26...		
			27...		
45... 1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)				
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
023	Virement à la section d'investissement (4)		021	Virement de la section de fonctionnement (3)	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Total (4)
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N(2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
	DEPENSES (a)			
	<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (5)</i>			
	<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>			
	<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>			
	<i>Annulations sur dépenses (c) (6)</i>			
	Dépenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (7)</i>			
	<i>040 Financement par le mandataire</i>			
	<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>			
	<i>Annulations sur recettes (d) (6)</i>			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux 06/01/2014

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :				Intitulé de l'opération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N(2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)							
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (5)</i>							
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>							
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>							
Annulations sur dépenses (c) (6)							
Dépenses nettes (a-c)							
RECETTES (b)							
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (7)</i>							
<i>040 Financement par le mandataire</i>							
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>							
Annulations sur recettes (d) (6)							
Recettes nettes (b-d)							

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux 06/01/2014

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT sart. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8) en capital et intérêts
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			
emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture : Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.(1)	Somme nette des parts invest.(2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget principal et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif).
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS.DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
TOTAL							

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6744	Subvention de fonctionnement		CENTRE CULTUREL DE SONIS		1 684 972,07
67441	Subvention au budget annexe assainissement		BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		100 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Total général
Total général			

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Chap.	Art. par nature	Libelle de l'article	TCAUE *	TDENS *	TAXE DE SEJOUR	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation*
		RECETTES						
		DEPENSES						
		Reste à employer						

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

* Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale.

En absence d'affectation spéciale, supprimer l'onglet IV-RECGREV et conserver celui-ci afin de pouvoir éditer un tableau non valorisé correct.

EMPLOIS NON CITES (k)							
Emploi d'avenir	C	21	21	21	21	21	21
TOTAL GENERAL							
(a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		95	95	59	35	95	95

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général	A	1		1	1		1
Directeur de cabinet	A	1		1	1		1
Directeur général adjoint des services	A	4		4	3	1	4
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché principal	A	1		1	1		1
Attaché territorial	A	13		13	7	6	13
Redacteur principal	B	1		1	1		1
Redacteur Territorial	B	6		6	4	2	6
Adjoint administratif	C	21		21	19	2	21
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur en chef	A	1		1			1
Ingénieur Principal	A	2		2	1	1	2
Ingénieur territorial	A	1		1	1		1
Adjoint Technique	C	8		8	8		8
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
Educateur territorial des APS	B	4		4	3	1	4
FILIERE CULTURELLE (h)							
Attaché principal	A	1		1	1		1
Adjoint du patrimoine	C	4		4	4		4
FILIERE ANIMATION (i)							
Animateur territorial	B	1		1	1		1
Adjoint d animation	C	4		4	4		4
FILIERE POLICE(j)							

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Administrateur territorial	A	URB	HA3			CDD
Educateur territorial	B	SP	347			CDI
Attaché territorial	A	ADM	542			CDD
Attaché territorial	A	ADM	500			CDD
Ingenieur	A	URB	759			CDD
Ingenieur en chef	A	URB	852			CDD
Adjoint Administratif	C	ADM	297			CDD
Emploi d'avenir	C					CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

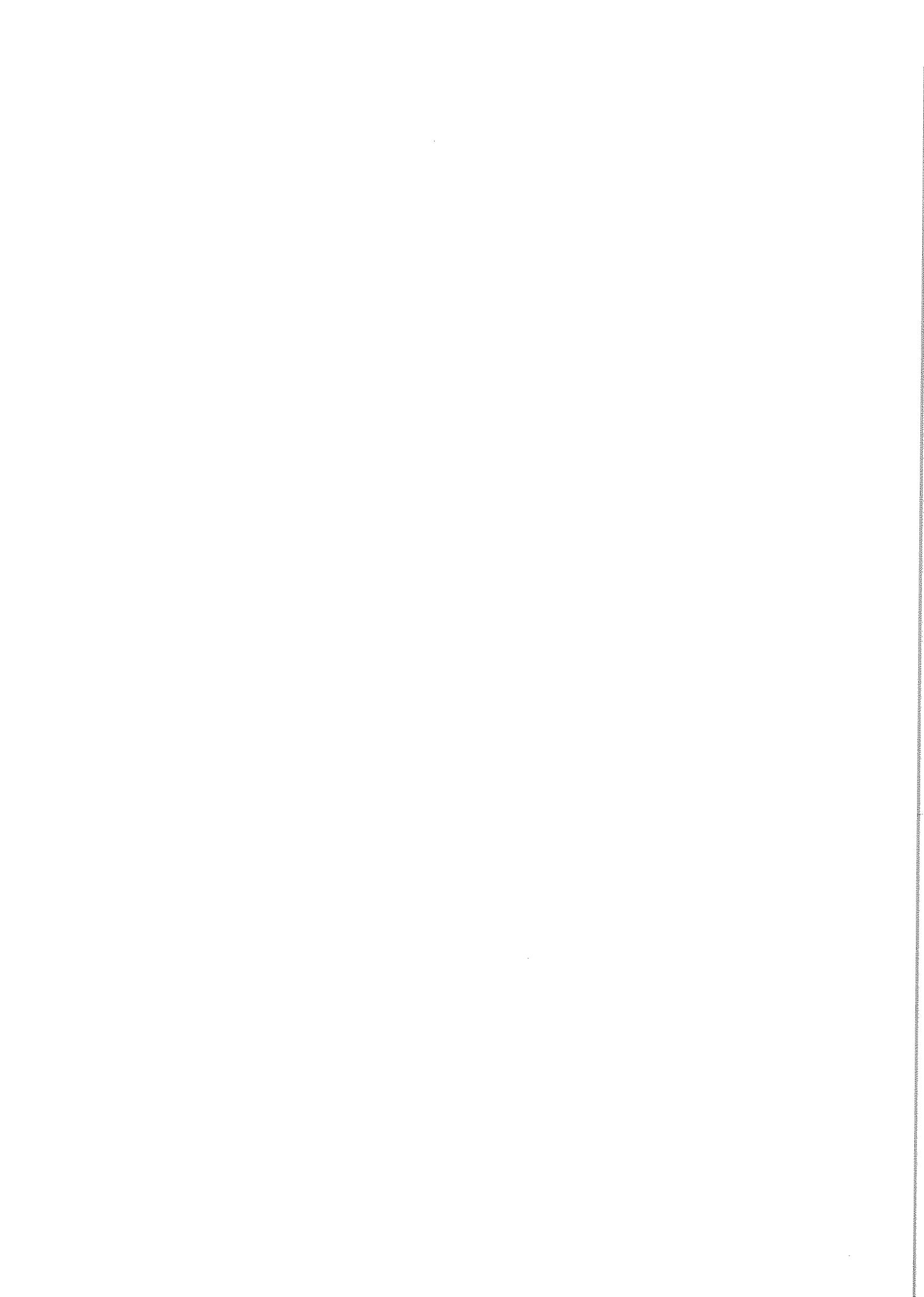
3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquera la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation % % % %
TFPB % % % %
TFPNB % % % %
CFE % % % %
TOTAL % % % %

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
 VOTES : Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : .../.../.....

Présenté par le(1),
 A le.....

Le(1),

Délibéré par(2), réunion en session
 A le.....

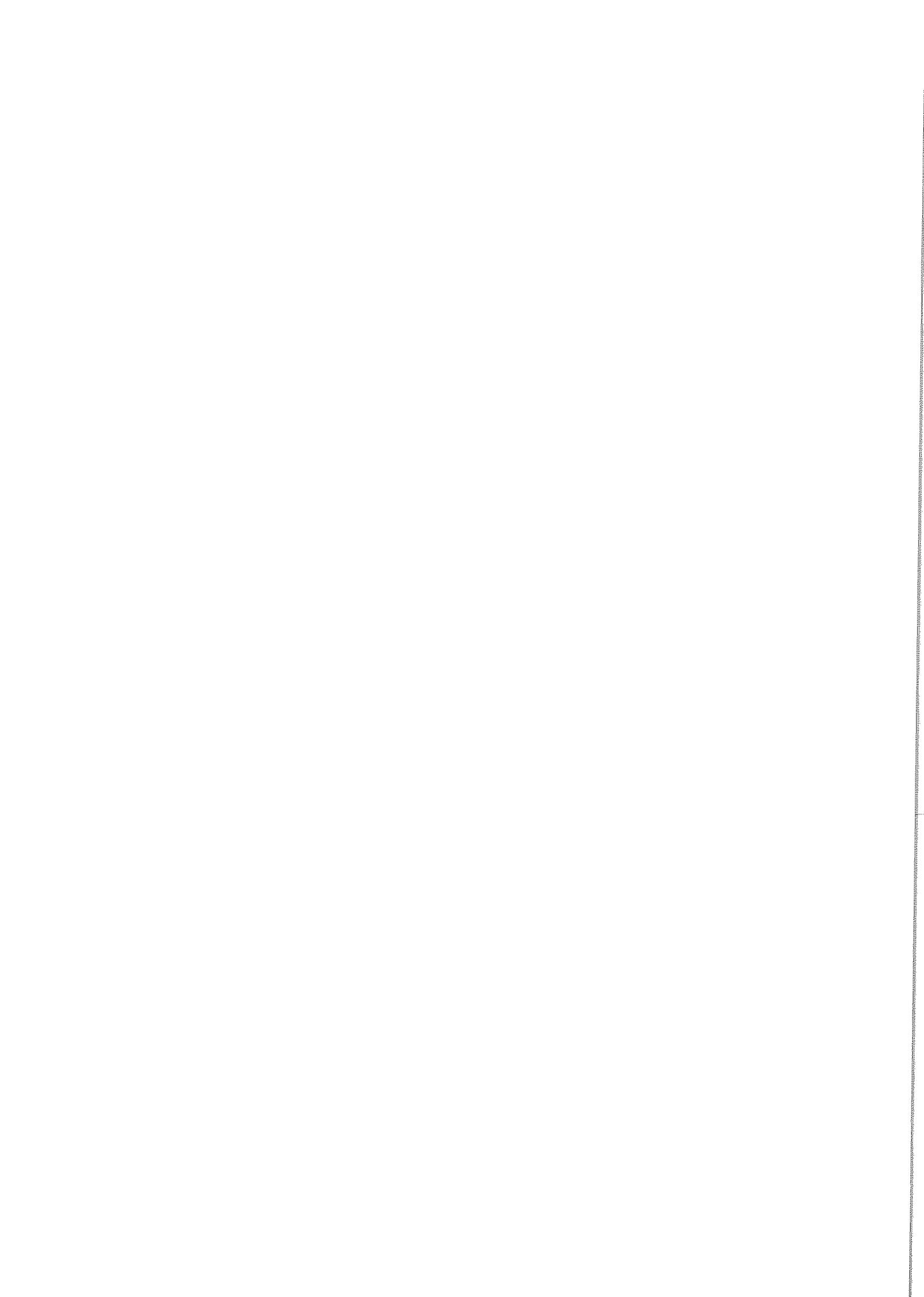
Les membres du(2)

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
 A le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

A N N E X E S



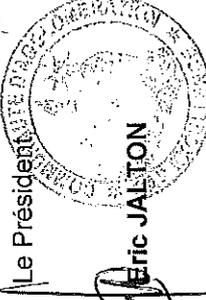
**CAP EXCELLENCE
BUDGET PRINCIPAL**

ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON MANDATEES
Investissement
Exercice 2014

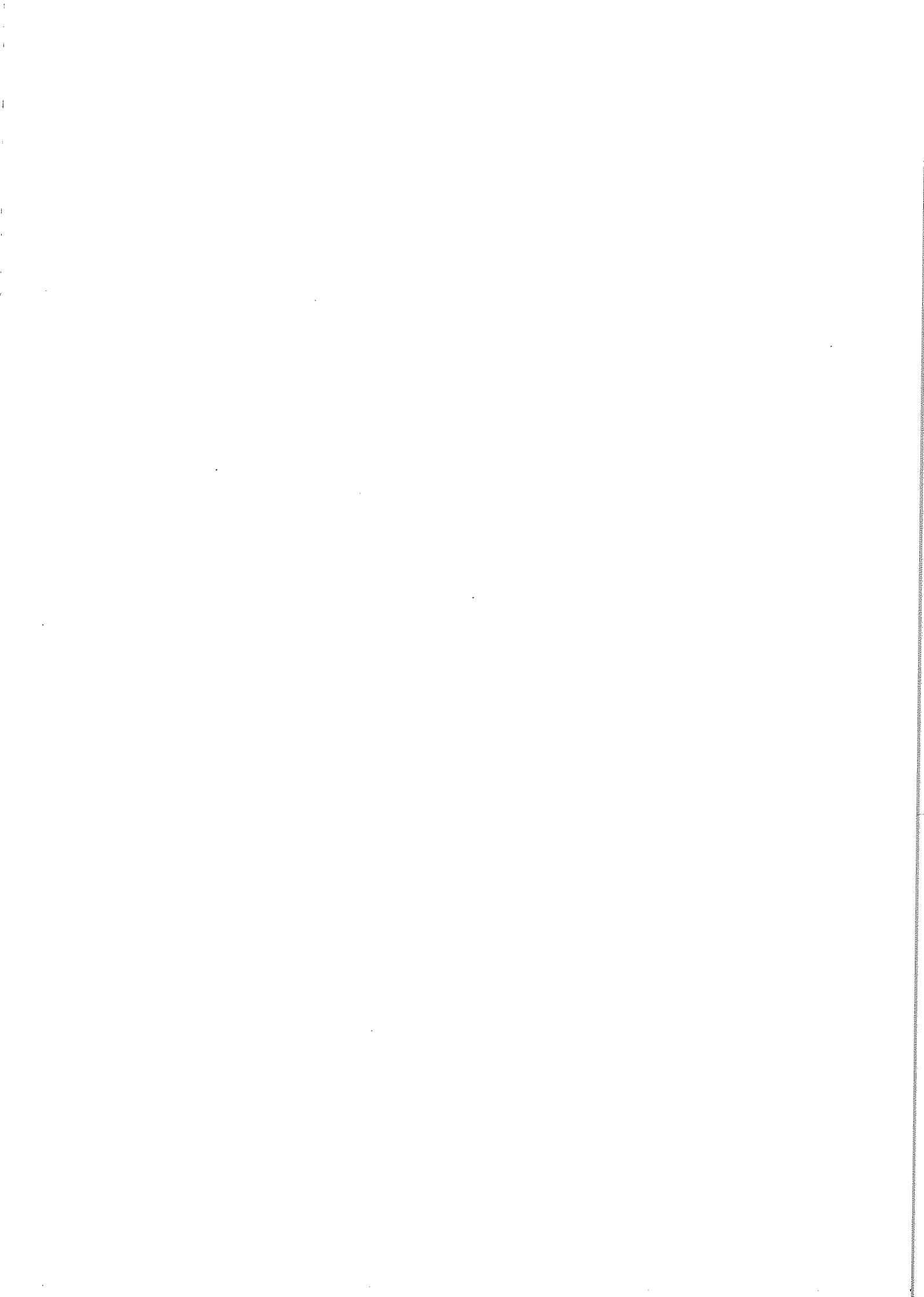
N°	NATURE DE LA RECETTE	NOM DU CREANCIER	ARTICLE	INSCRIPTION BUDGETAIRE	MONTANT DES RESTES A REALISER
1	FACTVA	ETAT	10222		74 428,00
2	SUBVENTION CENTRE DES ARTS	FEDER	1311		3 909 119,59
3	SUBVENTION PROJET TRAM	FEDER	1311		53 960,00
4	SUBVENTION MISE EN ŒUVRE PCET	ADEME	1311		52 790,00
5	REALISATION PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	CONSEIL REGIONAL	1311		36 120,00
	TOTAL GENERAL			0,00	4 126 417,59

Arrêté le présent état à la somme de : Quatre million cent vingt six mille quatre cent dix- sept euros et cinquante neuf centimes . /.

Pointe-à-Pitre, le 31 DEC. 2014



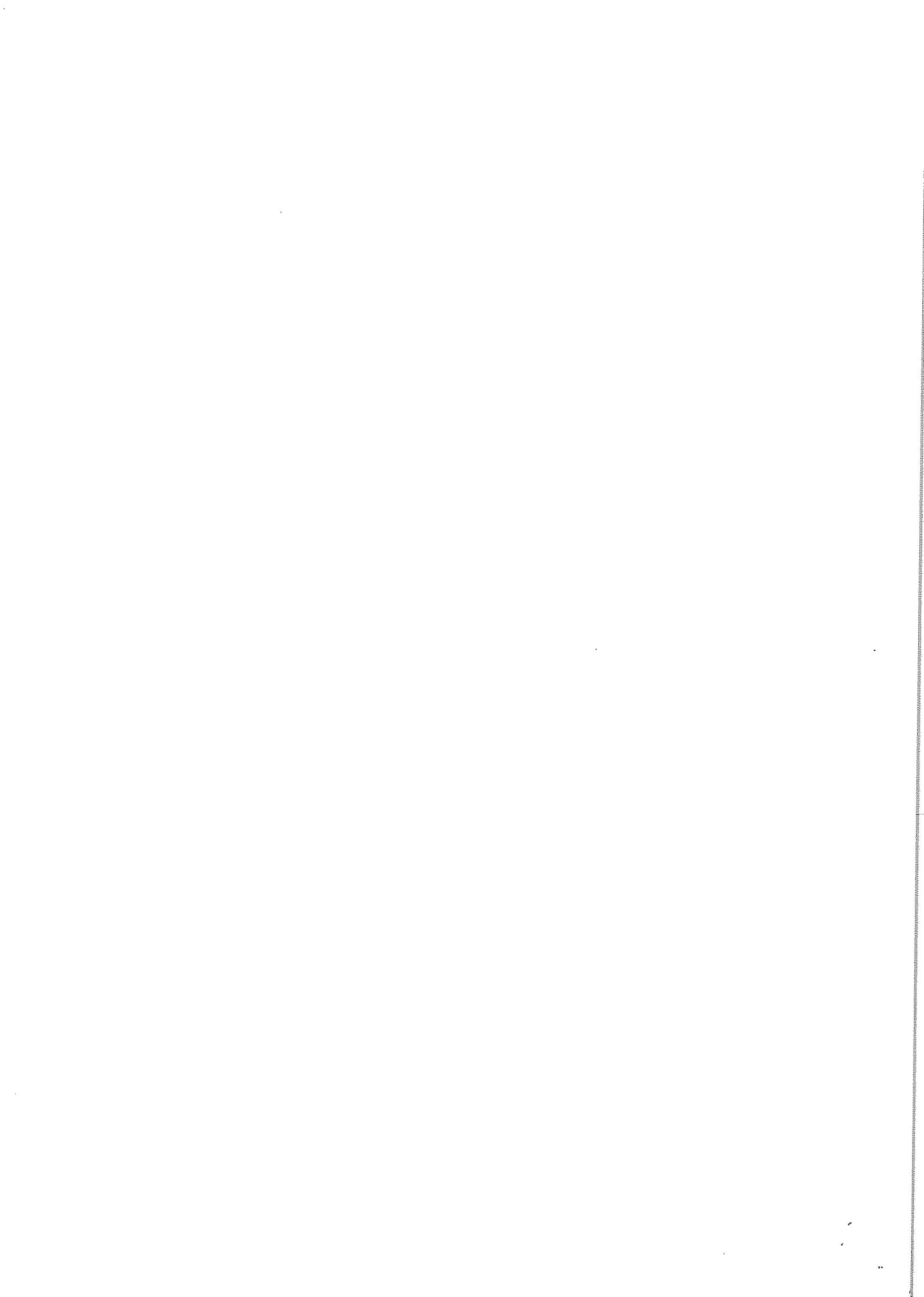
Eric JALTON



FCTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

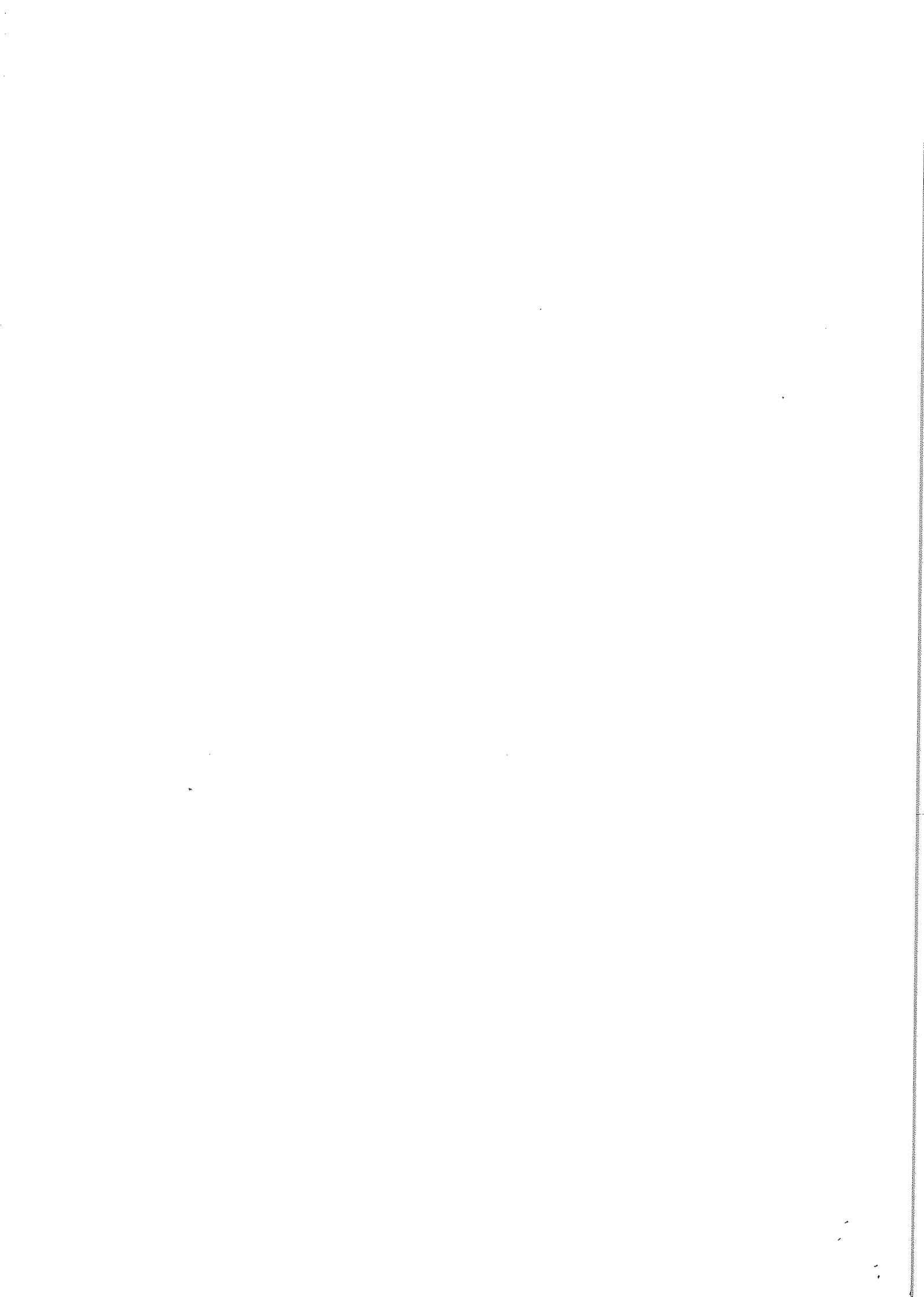
N° bord.	mandat Date	Rej ReD	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
71	000686				20	83	0,00	13.372,63		13.372,63
	02.05.14		000693	H3C CARAIBES		2031				
			13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)						
71	000687				20	83	0,00	13.605,90		13.605,90
	02.05.14		000693	H3C CARAIBES		2031				
			13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)						
118	001145				20	83	0,00	10.850,00		10.850,00
	22.07.14		000693	H3C CARAIBES		2031				
			13FIN1482	MISE EN PLACE DU PCET TRANCHE FE (REPOR						
118	001146				20	83	0,00	4.232,00		4.232,00
	22.07.14		000693	H3C CARAIBES		2031				
			13FIN1482	MISE EN PLACE DU PCET TRANCHE FE (REPOR						
118	001146				20	83	0,00	976,00		976,00
	22.07.14		000693	H3C CARAIBES		2031				
			13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)						
147	001438				20	83	0,00	9.819,25		9.819,25
	10.09.14		000693	H3C CARAIBES		2031				
			13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)						
156	001500				20	815	0,00	132.424,25		132.424,25
	23.09.14		001039	SYSTRA		2031				
			13FIN1946	ACCOMPAGNEMENT PROJET TRAM (REPORT)						
167	001599				20	811	0,00	53.239,78		53.239,78
	14.10.14		001277	G2C ENVIRONNEMENT		2031				
			14FIN1187	ETUDES PR LE SCH DIR GES° EAUX PLUVIAL						
172	001657				20	811	0,00	75.519,42		75.519,42
	22.10.14		001277	G2C ENVIRONNEMENT		2031				
			14FIN1187	ETUDES PR LE SCH DIR GES° EAUX PLUVIAL						
178	001740				20	811	0,00	1.644,32		1.644,32
	24.10.14		001286	METEO FRANCE		2031				
			14FIN1257	SDEP/ACQUISITION DE DONNEES						
197	001900				20	815	0,00	35.696,00		35.696,00
	14.11.14		001039	SYSTRA		2031				
			13FIN1946	ACCOMPAGNEMENT PROJET TRAM (REPORT)						
197	001901				20	920	0,00	58.394,70		58.394,70
	14.11.14		000428	URBIS		2031				
			14FIN1473	MISS° D ETUDE AU PROJET DE RENOVAT° UR						
197	001902				20	820	0,00	25.030,95		25.030,95
	14.11.14		001197	MENIGHETTI PROGRAMMATION		2031				
			14FIN1474	MISS° D ETUDE AU PROJET DE LA RENOV° U						
197	001903				20	83	0,00	10.867,50		10.867,50
	14.11.14		000693	H3C CARAIBES		2031				
			13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)						
202	001944				20	83	0,00	2.886,10		2.886,10
	25.11.14		000693	H3C CARAIBES		2031				
			13FIN1757	TF DE LA MISE EN PLACE DU PCET (REPORT)						
213	002014				20	811	0,00	58.735,40		58.735,40
	08.12.14		001277	G2C ENVIRONNEMENT		2031				
			14FIN1187	ETUDES PR LE SCH DIR GES° EAUX PLUVIAL						
216	002020				20	815	0,00	6.078,71		6.078,71
	10.12.14		001257	SAFEGE		2031				
			14FIN1021	DIAGNOSTIC RESEAU EP PROJET TRAMWAY						
				Total Compte		2031		513.372,91		513.372,91
39	000398				20	020	0,00	842,82		842,82
	13.03.14		000150	C2I GUADELOUPE		2051				
			14FIN0297	LOGICIEL WINDOWS SERVER STANDARD 2012						
71	000704				20	020	0,00	2.595,32		2.595,32
	02.05.14		000150	C2I GUADELOUPE		2051				
			13FIN1654	FORMATION LOGICIEL ELISE (RAFTACH.)						
71	000705				20	020	0,00	1.757,70		1.757,70
	02.05.14		000366	FININDEV		2051				
			13FIN1478	MODULE DIADNOSTIC FISCAL (RAFTACH.)						
71	000705				20	020	0,00	149,56		149,56
	02.05.14		000366	FININDEV		2051				
			13FIN1478	MODULE DIADNOSTIC FISCAL (RAFTACH.)						
102	000981				20	020	0,00	4.381,23		4.381,23
	24.06.14		000150	C2I GUADELOUPE		2051				
			14FIN0396	LICENCE SERVER 2013						
132	001284				20	020	0,00	15.868,13		15.868,13
	14.08.14		001077	XCEL CONSULTING		2051				
			14FIN0177	CRATION LOGICIEL DE GESTION D INFORMAT						



FCTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

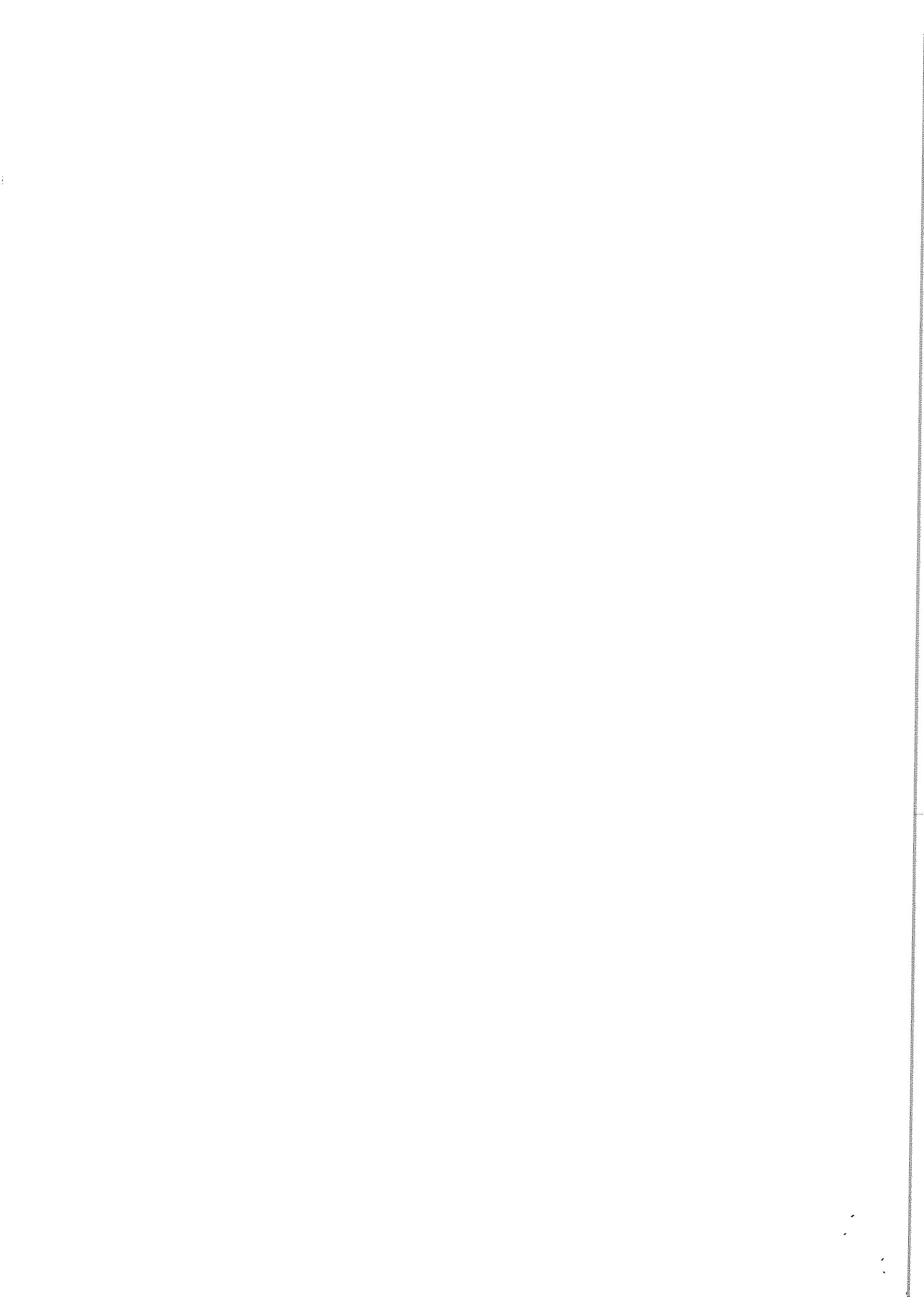
N° bord.	mandat Date	ReJ ReD	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
165	001575		000017	GIG	20	2051	0,00	13.352,01		13.352,01
	09.10.14		14FIN1157	LOGICIEL GEO PREVENT° CUCSET FORMAT°	20	2051	0,00	288,61		288,61
178	001741		001220	ARIANE	20	2051	0,00	2.000,39		2.000,39
	24.10.14		14FIN0822	LOGICIEL WINDOWS 7 PRO	20	2051	0,00	41.235,77		41.235,77
178	001742		001288	IGN	20	2051	0,00			
	24.10.14		14FIN1259	SDGEP/ACQUISITION DE LICENCE Scan25	20	2051	0,00			
				Total Compte	21	2135	0,00	3.244,15		3.244,15
39	000399		000654	GEOMAT ANTILLES	21	2135	0,00	1.898,86		1.898,86
	13.03.14		14FIN0301	ETUDE DE FAISABILITE G12	21	2135	0,00	1.337,13		1.337,13
44	000414		000866	TECHNIK CLIM & FROID	21	2135	0,00	1.670,23		1.670,23
	17.03.14		14FIN0010	ACHAT ET INSTALLATION DE CLIM DGADIE	21	2135	0,00	7.595,00		7.595,00
44	000415		001099	ELECTRA	21	2135	0,00	3.051,02		3.051,02
	17.03.14		14FIN0046	EXTENSION ACCES BUREAUTIQUE	21	2135	0,00	6.072,11		6.072,11
44	000458		001008	KAZ CARAIRES	21	2135	0,00	1.779,40		1.779,40
	17.03.14		14FIN0281	FO ET PO D'UNE CENTRALE D'ALARME BLX	21	2135	0,00	44.711,14		44.711,14
61	000594		001159	AUTOBUS IMPERIAL & LM COMMUNIQUE	21	2135	0,00	4.882,50		4.882,50
	04.04.14		14FIN0365	NOTE D HONORAIRES N°65	21	2135	0,00	1.085,00		1.085,00
68	000663		001117	ANTILLES SOUDURES	21	2135	0,00	2.983,75		2.983,75
	17.04.14		14FIN0132	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	21	2135	0,00	3.526,25		3.526,25
71	000688		000743	GDM CLIMATISATION	21	2135	0,00	4.025,35		4.025,35
	02.05.14		13FIN1619	CLIMATISEUR 18000 BTU(REPORT)	21	2135	0,00	28.427,00		28.427,00
71	000689		001065	AEGIS CONSEIL GEOMETRES EXPERTS	21	2135	0,00	28.427,22		28.427,22
	02.05.14		13FIN1754	RELEVÉ DES FIEUX EXISTANTS SUR P(REPOR	21	2135	0,00	10.850,00		10.850,00
71	000690		000553	BABEL ARCHITECTURE	21	2135	0,00	3.255,00		3.255,00
	02.05.14		13FIN1951	REHABILITATION CENTRE DES ARTS (REPORT)	21	2135	0,00	5.425,00		5.425,00
71	000691		001157	ARCHITECTURE & TECHNIQUE	21	2135	0,00	2.170,00		2.170,00
	02.05.14		14FIN0382	ETUDES TECHNIQUES DE SCENOGRAPHIE	21	2135	0,00			
71	000692		001154	8'18	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0379	MISSION CONCEPTEUR LUMIERE	21	2135	0,00			
71	000693		001156	G.V. INGENIERIE	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0377	DC4 CTRÉ DES ARTS	21	2135	0,00			
71	000694		001155	GENERAL ACOUSTICS	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0378	DC4 ETUDES ACOUSTIQUES	21	2135	0,00			
71	000695		001153	TECSOL ANTILLES	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0381	PRESTAT° ELECTRICITE -PLOMERIE	21	2135	0,00			
71	000696		001158	BETA INGENIERIE	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0380	MISSION APD/PRO/DCE	21	2135	0,00			
71	000697		000553	BABEL ARCHITECTURE	21	2135	0,00			
	02.05.14		13FIN1951	REHABILITATION CENTRE DES ARTS (REPORT)	21	2135	0,00			
71	000698		001157	ARCHITECTURE & TECHNIQUE	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0382	ETUDES TECHNIQUES DE SCENOGRAPHIE	21	2135	0,00			
71	000699		001154	8'18	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0379	MISSION CONCEPTEUR LUMIERE	21	2135	0,00			
71	000700		001155	GENERAL ACOUSTICS	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0378	DC4 ETUDES ACOUSTIQUES	21	2135	0,00			
71	000701		001153	TECSOL ANTILLES	21	2135	0,00			
	02.05.14		14FIN0381	PRESTAT° ELECTRICITE -PLOMERIE	21	2135	0,00			



FCTVA - DEPENSES

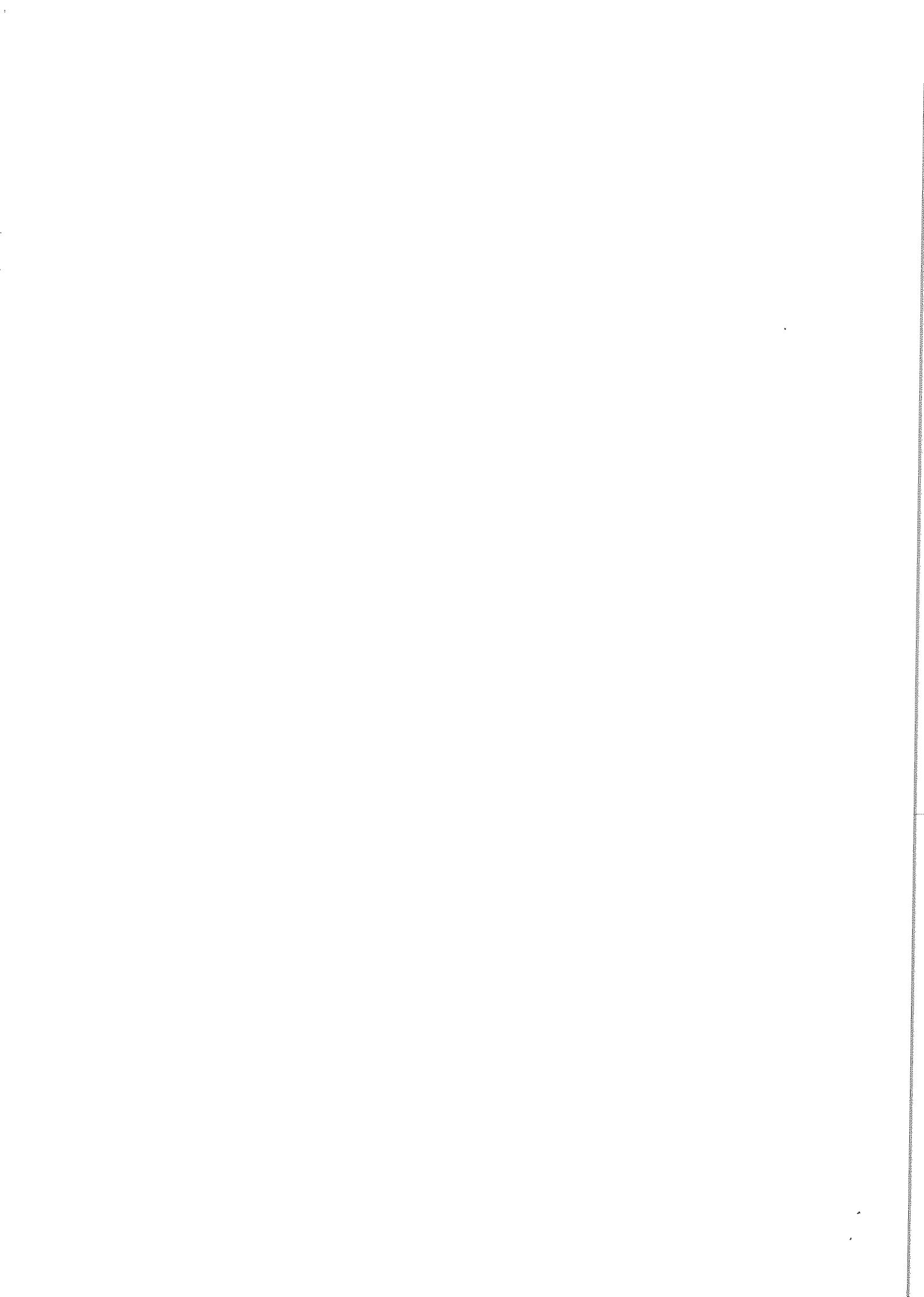
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	ReJ Red	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre	fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
71	000702		001158	BETA INGENIERIE	21	324	2135	0,00	10.850,00		10.850,00
	02.05.14		14FIN0380	MISSION APD/PRO/DCE							
89	000838		000743	GDM CLIMATISATION	21	314	2135	0,00	2.784,85		2.784,85
	04.06.14		13FIN1850	REPLACEMENT DE 2 CLIMS CC SONIS (REPOR							
103	000982		000866	TECHNIK CLIM & FROID	21	020	2135	0,00	1.546,06		1.546,06
	26.06.14		14FIN0505	ACQUISITION DE 2 CLIMATISEURS							
118	001147		001224	CARAIBES POSES	21	412	2135	0,00	11.399,01		11.399,01
	22.07.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO							
118	001148		001224	CARAIBES POSES	21	412	2135	0,00	14.256,71		14.256,71
	22.07.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO							
120	001159		001123	EMCG SARL.	21	414	2135	0,00	948,20		948,20
	28.07.14		14FIN0190	POSE ET REPECTION DE GOUTTIERES							
122	001201		001224	CARAIBES POSES	21	412	2135	0,00	3.000,00		3.000,00
	04.08.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO							
132	001285		001193	CARAIBES ELECTRICITE SYSTEM	21	020	2135	0,00	13.828,32		13.828,32
	14.08.14		14FIN0594	TRAVAUX DE MISE AU NORME DE L INSTALLA							
132	001286		001117	ANTILLES SOUDURES	21	321	2135	0,00	9.634,80		9.634,80
	14.08.14		14FIN0132	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE							
132	001287		001224	CARAIBES POSES	21	412	2135	0,00	13.950,93		13.950,93
	14.08.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO							
140	001395		001117	ANTILLES SOUDURES	21	020	2135	0,00	3.654,28		3.654,28
	26.08.14		14FIN0513	REALISATION ET POSE DE CADRE GRILLAGE							
146	001414		000564	RJM-Electricité Générale	21	321	2135	0,00	1.052,45		1.052,45
	09.09.14		14FIN1005	FOURNITURE ET POSE DE VOLET RELAIS CHA							
147	001439		001224	CARAIBES POSES	21	412	2135	0,00	8.270,96		8.270,96
	10.09.14		14FIN0805	TRAVAUX DE REM EN ETA T TERRAIN DE SPO							
164	001533		001008	KAZ CARAIBES	21	020	2135	0,00	2.134,83		2.134,83
	08.10.14		14FIN0962	REMPLACEMENT CLOISON BUREAU DGARM							
168	001604		001117	ANTILLES SOUDURES	21	414	2135	0,00	2.096,58		2.096,58
	14.10.14		14FIN1196	RIDEAU METALLIQUE BASE CANOE KAYAK							
172	001658		000553	BABEL ARCHITECTURE	21	324	2135	0,00	5.368,96		5.368,96
	22.10.14		13FIN1951	REHABILITATION CENTRE DES ARTS (REPORT)							
172	001659		001157	ARCHITECTURE & TECHNIQUE	21	324	2135	0,00	3.255,00		3.255,00
	22.10.14		14FIN0382	ETUDES TECHNIQUES DE SCENOGRAPHIE							
172	001660		001154	8'18	21	324	2135	0,00	976,50		976,50
	22.10.14		14FIN0379	MISSION CONCEPTEUR LUMIERE							
172	001661		001156	G.V. INGENIERIE	21	324	2135	0,00	5.696,25		5.696,25
	22.10.14		14FIN0377	DC4 CTRE DES ARTS							
172	001662		001155	GENERAL ACOUSTICS	21	324	2135	0,00	1.234,19		1.234,19
	22.10.14		14FIN0378	DC4 ETUDES ACOUSTIQUES							
172	001663		001153	TECSOL ANTILLES	21	324	2135	0,00	11.164,65		11.164,65
	22.10.14		14FIN0381	PRESTAT° ELECTRICITE -PLOMERIE							
172	001664		001158	BETA INGENIERIE	21	324	2135	0,00	54.250,00		54.250,00
	22.10.14		14FIN0380	MISSION APD/PRO/DCE							
172	001665		001156	G.V. INGENIERIE	21	324	2135	0,00	5.208,00		5.208,00
	22.10.14		14FIN0377	DC4 CTRE DES ARTS							
175	001687		000033	CARAIBES TELECOM	21	321	2135	0,00	3.694,82		3.694,82
	23.10.14		14FIN0266	TRAVAUX RESEAUX BIBLIOT DE CHAZEAU							



FACTVA - DEPENSES
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

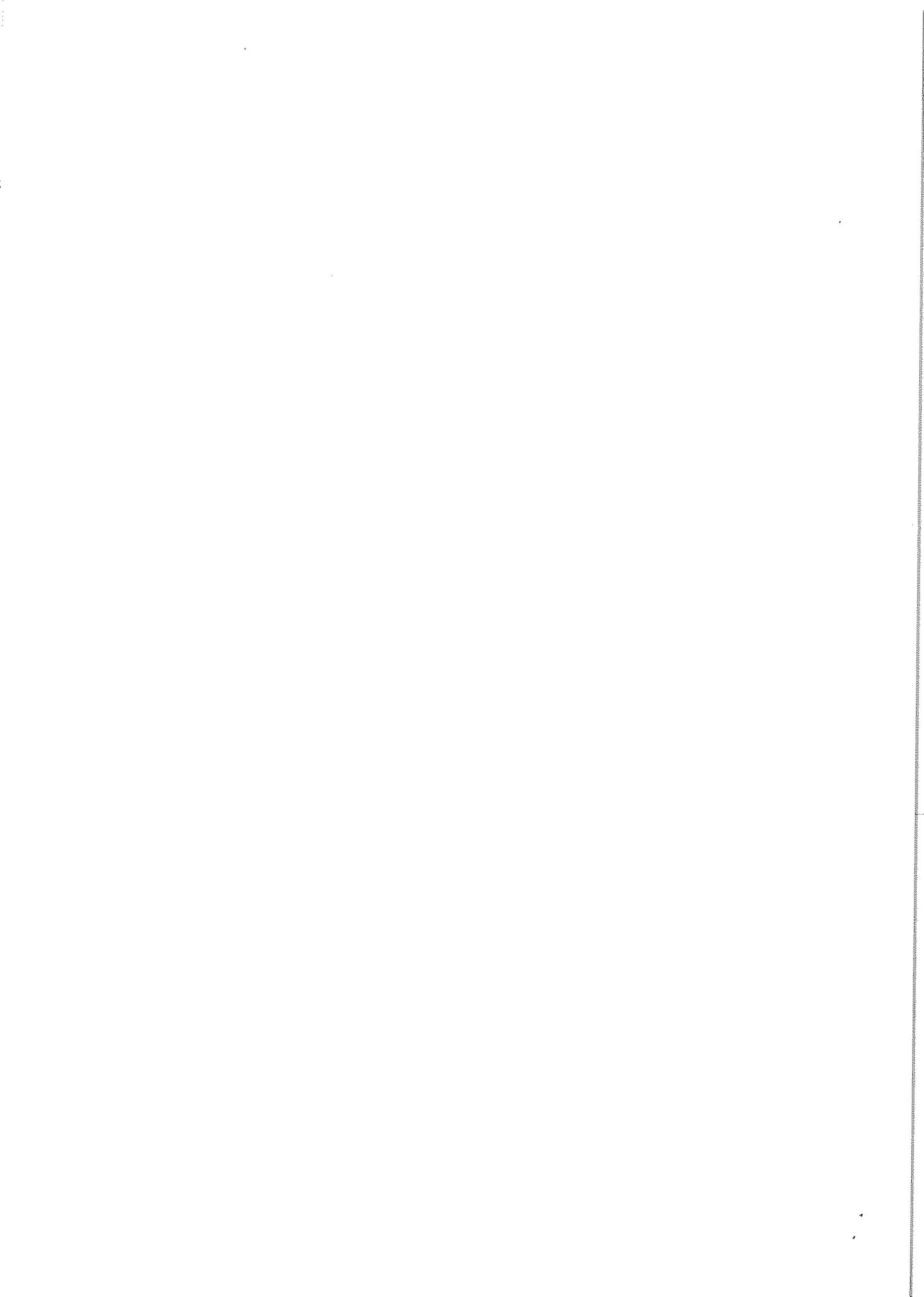
N° bord.	mandat Date	Rej Red	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
178	001743 24.10.14		001063 14FIN1246	GRUPE PHENIX SERVICES INSTALLATION DE PRISES ELECTRIQUES	21	020 2135	0,00	2.147,22		2.147,22
179	001762 24.10.14		001065 14FIN0419	AREGIS CONSEIL GEOMETRES EXPERTS RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE BAT IEDOM	21	020 2135	0,00	3.019,56		3.019,56
193	001843 12.11.14		000033 14FIN0128	CARAIBES TELECOM TRAVAUX EXTENTION POSTE IP PANASNIC	21	020 2135	0,00	5.084,83		5.084,83
194	001844 12.11.14		000033 14FIN1446	CARAIBES TELECOM RACCORDEMENT DE POSTES TLEPHONIQUES	21	020 2135	0,00	720,44		720,44
195	001864 12.11.14		000743 14FIN0959	GDM CLIMATISATION ACHAT ET INSTALLATION SPLIT36000	21	321 2135	0,00	2.790,64		2.790,64
197	001904 14.11.14		000659 14FIN0990	SERRURERIE DEPANNAGE INST° DIGICODE PORTE ACCES ARRIERE SIE	21	020 2135	0,00	4.955,20		4.955,20
197	001905 14.11.14		001329 14FIN1462	SARL PLOMBERIE SERVICES DIVERS TRAVAUX DE PLOMBERIE	21	314 2135	0,00	4.155,08		4.155,08
197	001906 14.11.14		001331 14FIN1476	TSA SOGEDEX SOLDE LOT N°1 DESAMANTAGE CTE DES AR	21	324 2135	0,00	4.882,50		4.882,50
215	002017 09.12.14		000152 12DGA0026	SARL ARNASALON AVENANT N°1 TRAVAUX COMPL TF ET (REPOR	21	822 2135	0,00	74.126,41		74.126,41
215	002018 09.12.14		000348 12DGA0027	FPRB DC4 TRAVAUX AXE IGNACE/MIQUEL(RR(REPOR	21	822 2135	0,00	571,78		571,78
215	002019 09.12.14		000221 14DGA0057	KARUKERA 90 SOLDE MARCHÉ 10M001	21	822 2135	0,00	13.788,02		13.788,02
216	002021 10.12.14		001008 14FIN1191	KAZ CARAIBES AMENAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX AU R +	21	020 2135	0,00	12.232,50		12.232,50
216	002022 10.12.14		001225 14FIN0807	SGTRA SARL TRAVAUX INTERIEURS BIBLIOTH	21	321 2135	0,00	44.892,96		44.892,96
10	000055 23.01.14		001088	MAXIME DUBOIS Total Compte	21	020 2135	0,00	530.039,60		530.039,60
105	001029 27.06.14		14FIN0017 001216	ACHAT OEUVE D'ART "NEG DOUBOUT" PODGALITSKY EMANUELLE	21	020 2161	0,00	13.057,20		13.057,20
105	001030 27.06.14		14FIN0736 001217	ACHAT TABLEAU CANNELLE SARL MOUNSTARLITE OROSEMANE MONI	21	020 2161	0,00	1.900,00		1.900,00
			14FIN0737	ACHAT DE TABLEAU	21	020 2161	0,00	2.100,00		2.100,00
41	000407 14.03.14		000862 14FIN0250	ALPACMAN CONCEPT REALISATION FRESQUE	21	020 2181	0,00	17.057,20		17.057,20
39	000400 13.03.14		000150 14FIN0296	C2I GUADELOUPE MEMOIRE 8GB ET DISQUE DUER INTERNE	21	020 2183	0,00	6.876,73		6.876,73
39	000400 13.03.14		000150 14FIN0296	C2I GUADELOUPE MEMOIRE 8GB ET DISQUE DUER INTERNE	21	020 2183	0,00	1.196,00		1.196,00
42	000408 14.03.14		000976 14FIN0313	SAGEES GUADELOUPE ONDULEUR RIELLO ONE LINE	21	020 2183	0,00	1.637,55		1.637,55
46	000463 17.03.14		000240 14FIN0320	CPIG SARL TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB 2	21	020 2183	0,00	1.982,70		1.982,70
46	000464 17.03.14		000240 14FIN0321	CPIG SARL GALAXY TAB3 10.1 3G	21	020 2183	0,00	631,60		631,60
				Total Compte	21	020 2183	0,00	773,00		773,00



FCTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	ReJ ReD	Tiers Mouvement	Libellé du mouvement	Nom du tiers	Chapitre	fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
59	000577		000951	PC LEADER		21	020	2183	0,00	1.401,00		1.401,00
	03.04.14		14FIN0127	GALAXY TAB 3 BLANC SAMSUNG								
59	000577		000951	PC LEADER		21	020	2183	0,00	934,00		934,00
	03.04.14		14FIN0127	GALAXY TAB 3 BLANC SAMSUNG								
59	000578		000557	MC VILLAGE		21	020	2183	0,00	920,00		920,00
	03.04.14		14FIN0063	IPAD AIR WI-FI CELLULAR MME AUGUSTIN								
67	000662		000880	ISP INFORMATIQUE		21	020	2183	0,00	969,41		969,41
	17.04.14		14FIN0055	CARTOUCHES HP								
71	000703		000557	MC VILLAGE		21	020	2183	0,00	1.459,99		1.459,99
	02.05.14		13FIN1693	IPAD AIR WI FI CELLULAR(REPORT)								
103	000983		000557	MC VILLAGE		21	020	2183	0,00	730,00		730,00
	26.06.14		14FIN0129	IPAD AIR WI-FI 32 GO								
103	000984		000557	MC VILLAGE		21	020	2183	0,00	850,00		850,00
	26.06.14		14FIN0270	IPHONE 5S 16GO GIS								
118	001149		000007	DATA GUADELOUPE		21	020	2183	0,00	8.730,25		8.730,25
	22.07.14		14FIN0397	ECRAN LCD 27 JPHD								
139	001362		000007	DATA GUADELOUPE		21	020	2183	0,00	760,05		760,05
	25.08.14		14FIN0629	MATERIEL INFORMATIQUE POUR MR SYLVAIN								
139	001362		000007	DATA GUADELOUPE		21	020	2183	0,00	760,05		760,05
	25.08.14		14FIN0629	MATERIEL INFORMATIQUE POUR MR SYLVAIN								
139	001363		000880	ISP INFORMATIQUE		21	020	2183	0,00	1.520,10		1.520,10
	25.08.14		14FIN0767	ORDINATEUR PORTABLE POUR RENE								
139	001364		000557	MC VILLAGE		21	020	2183	0,00	964,67		964,67
	25.08.14		14FIN0763	IPHONE 5S 64 GO ARGENT								
172	001666		001220	ARIANE		21	020	2183	0,00	989,00		989,00
	22.10.14		14FIN0764	ORDINATEURS DE BUREAU APPLE								
172	001666		001220	ARIANE		21	020	2183	0,00	2.544,19		2.544,19
	22.10.14		14FIN0764	ORDINATEURS DE BUREAU APPLE								
177	001708		000880	ISP INFORMATIQUE		21	020	2183	0,00	1.972,02		1.972,02
	24.10.14		14FIN0966	ORDINATEURS PORTABLES								
177	001709		000880	ISP INFORMATIQUE		21	020	2183	0,00	810,00		810,00
	24.10.14		14FIN0967	LOT DE 3 UNITES CENTRALES								
177	001709		000880	ISP INFORMATIQUE		21	020	2183	0,00	1.709,00		1.709,00
	24.10.14		14FIN0967	LOT DE 3 UNITES CENTRALES								
177	001710		000557	MC VILLAGE		21	020	2183	0,00	810,00		810,00
	24.10.14		14FIN1076	IPAD ESPAGNET BATTA ET MME BLOU								
177	001710		000557	MC VILLAGE		21	020	2183	0,00	809,99		809,99
	24.10.14		14FIN1076	IPAD ESPAGNET BATTA ET MME BLOU								
179	001763		001238	DC-AC		21	020	2183	0,00	2.200,00		2.200,00
	24.10.14		14FIN0853	ONDULEUR ON LINE DOUBLE CONVERSION								
179	001764		001220	ARIANE		21	020	2183	0,00	879,00		879,00
	24.10.14		14FIN0765	TABLETTES IPAD MINI 128 GO ET 64GO + 4								
179	001764		001220	ARIANE		21	020	2183	0,00	879,00		879,00
	24.10.14		14FIN0765	TABLETTES IPAD MINI 128 GO ET 64GO + 4								
194	001845		000033	CARAIRES TELECOM		21	020	2183	0,00	1.096,12		1.096,12
	12.11.14		14FIN0189	ACQUISITION DE SWITGH POUR 24 PORTS								



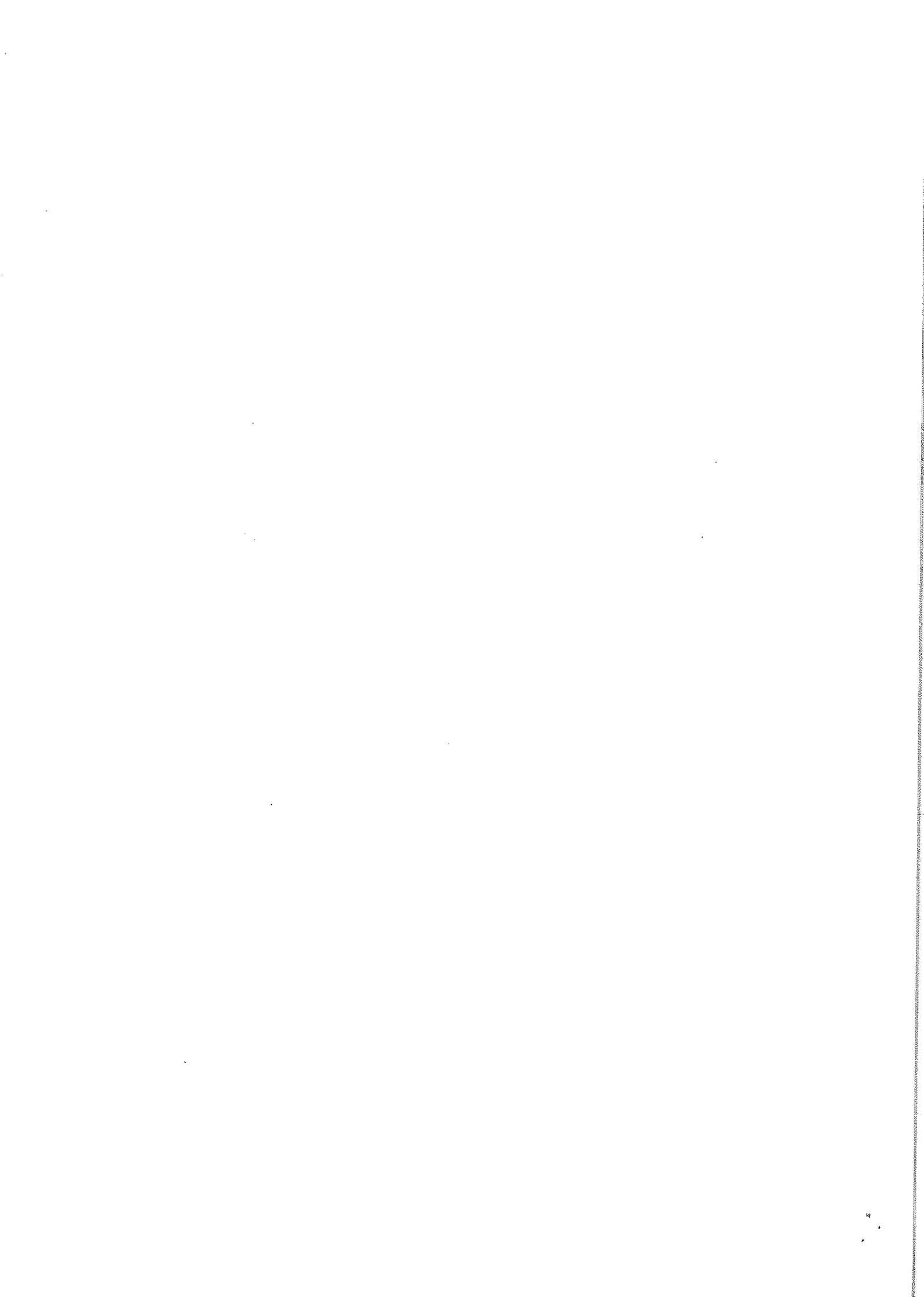
FCTVA - DEPENSES

DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

N° bord.	mandat Date	ReJ ReD	Tiers Mouvement	Nom du tiers Libellé du mouvement	Chapitre fonction	Compte	Taux Tva	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
39	000401 13.03.14		000737 14FIN0294	VADEX RANGEMENT 2 FORTE BAITTANTES	21	2183	0,00	43.462,88		43.462,88
52	000529 24.03.14		000358 14FIN0338	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU	21	2184	0,00	919,92		919,92
52	000530 24.03.14		000358 14FIN0339	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION ACHAT MOBILIER DE BUREAU	21	2184	0,00	9.576,77		9.576,77
59	000579 03.04.14		000358 14FIN0340	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION SOLDE COMMANDE DGADD	21	2184	0,00	2.476,66		2.476,66
103	000985 26.06.14		000358 14FIN0340	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION SOLDE COMMANDE DGADD	21	2184	0,00	321,25		321,25
178	001744 24.10.14		000003 14FIN1264	DOUZ'H GUADELOUPE TABLE MEETING RONDE/SCE FINANCIER	21	2184	0,00	438,41		438,41
179	001765 24.10.14		000358 14FIN0768	ANTILLES BUREAU DISTRIBUTION ACHAT DE MOBILIER	21	2184	0,00	320,51		320,51
				Total Compte		2184		1.628,12		1.628,12
12	000060 03.02.14		000488 14FIN0048	XERIA INSTALLATION DE MATERIEL FITNESS	21	414	0,00	15.681,64		15.681,64
103	000986 26.06.14		000003 14FIN0130	DOUZ'H GUADELOUPE VITRINE MAGNE 6 FILES 67X70	21	2188	0,00	39.450,60		39.450,60
172	001667 22.10.14		000234 14FIN1041	DUBOIS IMAGERIE CARAIBES MATERIEL DE COMMUNICATION	21	2188	0,00	980,34		980,34
184	001793 30.10.14		000156 14FIN0986	CONNEXION GUADELOUPE ACHAT DE TELEVISEUR BUREAU DGAFF	21	2188	0,00	4.848,72		4.848,72
211	001990 02.12.14		000234 14FIN1041	DUBOIS IMAGERIE CARAIBES MATERIEL DE COMMUNICATION	21	2188	0,00	351,80		351,80
				Total Compte		2188		1.522,79		1.522,79
				Total Général				47.154,25		47.154,25
								1.214.880,98		1.214.880,98
									Taux appliqué	15,4820
									Montant calculé	188.087,87

Imputations 2014-2185-21.84-2188 = 64098A.175%

74428





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL
AFFAIRES REGIONALES

CELLULE EUROPE

Affaire suivie par: Sylvina BAUSSET

Téléphone : 05 90 99 28 28

Télécopte : 05 90 81 17 22

Références à rappeler :

APD / CE/2012/31829

Original Copie
D.G.
Communauté d'agglomération CAP Excellence
18, Bld Légitimus
Pointe-à-Pître
30 JAN. 2014
T.R.

Basse-Terre, le 28 JAN. 2014

Monsieur le Président,

Une subvention sur les crédits Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 d'un montant de 5000000,00 € vous a été accordée pour financer l'opération n° FED 3/3.3/-31829, intitulée « Réhabilitation et modernisation du Centre des Arts et de la Culture ».

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint, un exemplaire signé de la convention Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 concernant l'opération citée précédemment.

Je vous informe également que désormais vous disposez d'un interlocuteur unique, dont l'adresse est la suivante :

DEAL
BP 54 ROUTE DE SAINT-PHY
97102 BASSE-TERRE CEDEX
TÉL. : 05 90 99 46 46

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération CAP Excellence
18, Bld Légitimus
97110 Pointe-à-Pître

LE PREFET
Le Chef de la Cellule Europe
[Signature]

Lucile ROSSIN



Cellule Europe
Impasse MAJOUTE
97100 BASSE-TERRE

www.europe-guadeloupe.fr



UNION EUROPÉENNE

Programmation 2007-2013 - Fonds structurels européens

Objectif Convergence

Programme opérationnel FEDER Guadeloupe

Convention
N° PRESAGE

relative à l'octroi d'une subvention du Fonds européen de développement régional

Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 N°3/3.3/31829

- Vu le Règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion modifié par le Règlement (CE) n°1341/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 et par le Règlement (CE) n°284/2009 du Conseil du 7 avril 2009
- Vu le Règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil
- Vu le règlement n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional modifié par le Règlement (CE) n°397/2009 du Parlement et du Conseil du 6 mai 2009
- Vu le Règlement (CE) n°1681/94 de la Commission, du 11 juillet 1994, concernant les irrégularités et le recouvrement des sommes indûment versées dans le cadre du financement des politiques structurelles ainsi que l'organisation d'un système d'information dans ce domaine, modifié par le Règlement (CE) n°2035/2005 de la Commission du 12 décembre 2005
- Vu le Règlement général d'exemption par catégorie n°800/2008 du 6 août 2008 abrogeant le Règlement d'exemption des AFR n°1628/2006 du 24 octobre 2006
- Vu le décret n°2011-92 du 21 janvier 2011 modifiant le décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la Circulaire n°5210/SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la Circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale
- Vu la Décision de la Commission européenne n° C 2007 - FR 161 PO 002 du 20 décembre 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « Convergence » de la région Guadeloupe
- Vu le décret du Président de la République du 25 janvier 2013 portant nomination de Madame Marcelle PIERROT en qualité de préfète de la région Guadeloupe, préfète de la Guadeloupe, représentante de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
- Vu l'avis du Comité régional de programmation, réuni le 27/09/2013
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion compétente ci-après désignée, en date du 07/09/2013

Entre l'État,

représenté par la Préfète de la région Guadeloupe, agissant pour le compte de la Commission Européenne, ci-après dénommé « l'État » d'une part,

Et la Communauté d'agglomération CAP Excellence

n° SIRET : 20001865300010
 statut : Commune
 situé(e) : 18, Bld Légitimus
 97110 Pointe-à-Pitre

ci-après dénommé « le bénéficiaire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée « Réhabilitation et modernisation du Centre des Arts et de la Culture », ci-après désignée « l'opération ».

Il bénéficie pour cela d'une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans les conditions fixées par la présente convention.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel Convergence de la région Guadeloupe pour la période de programmation 2007-2013 de la Politique de Cohésion économique et sociale de l'Union européenne, sur l'axe et l'objectif suivants :

- axe : 3 (Cohésion sociale et territoriale)
- objectif : 3.3 (Rénovation urbaine)
- sous-objectif : 0

Le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre sont décrits dans l'annexe I de la présente convention.

Cette annexe précise les objectifs, les moyens, les phases de réalisation de l'opération, les indicateurs de réalisation et de résultat.

DEAL, ci-après désigné(e) « le service instructeur », situé(e) BP 54 ROUTE DE SAINT-PHY 97102 BASSE-TERRE CBDEX assure, pour le compte de l'État, l'ensemble des tâches décrites ci-après.

~~Il est le correspondant du bénéficiaire pour toute question relative au cofinancement de son opération par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et transmet les informations au secrétariat pour les affaires régionales, et le cas échéant, aux autres services concernés.~~

Article 2 - Durée et modalités d'exécution

La convention prend juridiquement effet à compter de sa date de signature et prend fin à l'échéance des obligations liées au financement communautaire, telles que mentionnées ci-après :

- l'opération doit être au plus tard le 30 juin 2015, aucune prorogation de délai ne sera accordée.
- l'opération sera déprogrammée si elle n'a pas été engagée à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la signature de la présente convention, sauf autorisation donnée par la Préfète sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai. Le bénéficiaire s'engage à informer le service instructeur du commencement d'exécution de l'opération.

Article 3 - Eligibilité des dépenses

Les règles communautaires en termes d'éligibilité des opérations ou actions, du public et des dépenses, s'appliquent à l'ensemble des dépenses du projet, qu'elles soient financées sur fonds communautaires ou sur fonds nationaux publics ou privés (des dépenses inéligibles peuvent être comprises dans un projet plus global sans qu'elles puissent pour autant bénéficier du concours des fonds structurels).

Le bénéficiaire s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 et effectuées pour la réalisation de l'opération à compter du 1^{er} janvier 2007 sauf cas particulier de régimes d'aides approuvés postérieurement à cette date. L'opération ne devra pas être achevée au moment de la demande de subvention et devra être réalisée dans les limites indiquées à l'article 2.

(Dans le cas d'achat de matériel roulant, le bénéficiaire l'affectera exclusivement à l'action programmée pour toute sa durée ou pour la durée d'amortissement du matériel roulant).

Article 4 - Montant de l'aide financière

L'aide du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 d'un montant de 5000000,00 €, imputée sur le programme FEDER-01 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales représente 26,6617 % du coût prévisionnel éligible de 18753485,00 €.

Ce montant est un maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer le préfet qui fera procéder au réexamen du dossier par le comité de programmation et qui pourra procéder à une réduction de l'aide communautaire afin de respecter le taux maximum d'aide publique autorisé. Ce dernier est intangible si le projet s'inscrit dans un régime d'aide notifié à la Commission européenne ou relève de la règle de minimis.

Article 5 - Modalités de paiement

Le calendrier des paiements sur crédits européens est le suivant :

- une avance sur le montant du cofinancement européen pourra éventuellement être versée sur demande, après déclaration du commencement d'exécution de l'opération par le bénéficiaire (une avance de 5 % est possible et peut être portée jusqu'à 20% maximum dans le cas d'une trésorerie insuffisante, sauf texte autorisant une avance supérieure).
- un (ou plusieurs) acompte(s) (en fonction de la nature ou du volume de l'opération) pourra (pourront) être versé(s) sur présentation d'un rapport d'exécution intermédiaire comprenant la justification des dépenses réalisées (copie des factures acquittées). Le montant cumulé des acomptes éventuellement versés ne doit pas dépasser 80 % du montant de la subvention communautaire.

Le bénéficiaire s'engage à déposer, à l'appui de ses demandes de paiement d'acomptes auprès du service instructeur, un état récapitulatif détaillé qu'il certifie exact, des dépenses réalisées conformément au projet retenu, accompagné des pièces justificatives de ces dépenses.

~~le solde de 20 % calculé dans la limite du montant maximum prévisionnel du cofinancement européen, déduction faite des acomptes est versé, sur production par le bénéficiaire :~~

- d'un rapport d'exécution final de l'opération, qui en tout état de cause devra être transmis au plus tard un mois après la date de la fin de la convention.
- de la justification des dépenses encourues pour la totalité des dépenses éligibles,
- de la production des décisions des co-financeurs (délibérations des organismes publics), si elles n'ont pas encore été produites,
- d'un état des cofinancements publics réellement encaissés (origine et montant à la date de la demande du solde).

La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées (mention portée sur chaque facture par le fournisseur) mais également par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :

- pour les opérateurs publics, copie des factures accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par leur comptable public ;
- pour les opérateurs privés, les factures certifiées payées, mention portée, sur chaque facture ou sur un état récapitulatif, par un commissaire aux comptes ou un expert comptable ou accompagnées de relevés de compte bancaire de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants.

La demande de paiement du solde et les pièces précitées doivent être déposées dans un délai d'un mois maximum à compter de la fin de l'opération prévue à l'article 2.

Le paiement de l'aide communautaire intervient sous réserve de la disponibilité des crédits communautaires, sur justification de la réalisation de l'opération (pour les paiements indiqués ci-dessus, le préfet établit la certification technique et financière à produire à l'appui des mandats de paiement, attestant de la conformité des caractéristiques du projet avec celles visées dans la convention).

Le bénéficiaire s'engage à communiquer au plus tôt un état récapitulatif certifié exact, attestant de la perception de la totalité des autres cofinancements prévus à l'annexe technique et financière (même si cet encaissement intervient postérieurement à celui de la subvention européenne) ainsi que les décisions des co-financeurs.

«En cas de non-respect des échéances de réalisation et de justification des dépenses de l'opération conduisant à une réduction de la participation FEDER de la Commission européenne au Programme opérationnel de la Guadeloupe, autrement dit à un dégagement d'office, la subvention FEDER attribuée au projet sera réduite au prorata des dépenses non certifiées.

En cas de force majeure¹, celle-ci doit être notifiée au Préfet, par écrit dans les 30 jours ouvrables à compter de l'événement requis. Les dysfonctionnements internes ne peuvent être considérés comme cas de force majeure.»

Le reste sans changement

Les paiements sont effectués sur le compte du bénéficiaire.

L'ordonnateur est la Préfète de la région Guadeloupe. Le comptable assignataire est le trésorier-payeur général de la Guadeloupe,

Article 6 – Contrôle

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service instructeur ou l'autorité de certification, par toute autorité commissionnée par le préfet ou par les corps d'inspections et de contrôle, nationaux ou communautaires. Il s'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

Article 7 - Suivi

L'opération sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel par année civile et le plan de réalisation annuel joint à la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement le service instructeur de l'avancement de l'opération. A cet effet, il s'engage à respecter le calendrier en annexe à la présente convention relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses ainsi qu'aux autres indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet fixés par le bénéficiaire.

~~En cas de modification du plan de réalisation, le bénéficiaire s'engage à en informer dans les plus brefs délais le service instructeur et à lui communiquer les éléments.~~

Il s'engage à tenir une comptabilité séparée de l'opération ou à utiliser une codification comptable adéquate. Un système extra-comptable par enlèvement des pièces justificatives peut être retenu (de la copie si le bénéficiaire est doté d'un comptable public). Le bénéficiaire s'engage à conserver ces pièces jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 8 – Reversement et résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou du refus de se soumettre aux contrôles, le préfet décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées.

¹ La force majeure étant un événement imprévisible, insurmontable et indépendant de la volonté du maître d'ouvrage, susceptible de le dégager de sa responsabilité juridique ou de le délier de ses engagements. Par exemple : une catastrophe naturelle

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer le service instructeur pour permettre la clôture de l'opération.

Il s'engage dans les deux cas à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Dans le cas où, dans les 5 ans suivant la réalisation de l'opération, celle-ci connaîtrait une modification importante affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant, soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, le préfet exigerait le reversement partiel ou total des sommes versées.

(dans le cas d'achat de matériel roulant, le bénéficiaire s'engage à reverser le montant de la subvention correspondant à cet achat, s'il n'a pas utilisé exclusivement ce matériel à l'opération en cause).

Article 9 - Publicité et respect des politiques communautaires

Publicité : le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par les articles 7, 8 et 9 du règlement n° 1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 et la circulaire du Premier Ministre n°5197/SG du 12 février 2007 (panneaux, information des publics concernés...)

Respect des politiques communautaires : le bénéficiaire s'engage à respecter les politiques communautaires (qui lui sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Il s'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

Article 10 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles annexées à la présente convention sont :

- une annexe technique (Annexe I - « Description de l'opération ») comportant les éléments relatifs aux conditions d'exécution de l'opération, telles que prévues à l'article 1;
- une annexe financière (Annexe II - « Budget prévisionnel de l'opération ») concernant le plan de financement agréé, tel qu'indiqué à l'article 4;

Fait à Basse-Terre, le 24 DEC. 2013

LE MAITRE D'OUVRAGE

La Préfète ERIC BERTHON

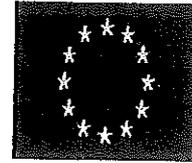
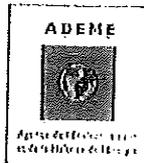
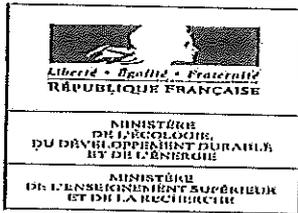
Le Président

Secrétaire général pour la Région Guadeloupéenne


Jacques BANGOU



Dans le cadre de la fin de gestion des fonds communautaires : veuillez trouver ci-dessous un rappel des délais à respecter :
Date de fin de convention : 30 juin 2015



UNION EUROPÉENNE

Programmation 2007-2013 - Fonds structurels européens

Objectif Convergence

Programme opérationnel FEDER Guadeloupe

Convention relative à l'octroi d'une subvention du Fonds européen de développement régional

N° PRESAGE : FEDER N°2/2.3/33693

N° LOCO : ADEME N° 1343G0097

- Vu le Règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion modifié par le Règlement (CE) n°1341/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 et par le Règlement (CE) n°284/2009 du Conseil du 7 avril 2009
- Vu le Règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil
- Vu le règlement n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional modifié par le Règlement (CE) n°397/2009 du Parlement et du Conseil du 6 mai 2009
- Vu le Règlement (CE) n°1681/94 de la Commission, du 11 juillet 1994, concernant les irrégularités et le recouvrement des sommes indûment versées dans le cadre du financement des politiques structurelles ainsi que l'organisation d'un système d'information dans ce domaine, modifié par le Règlement (CE) n°2035/2005 de la Commission du 12 décembre 2005
- Vu le Règlement général d'exemption par catégorie n°800/2008 du 6 août 2008 abrogeant le Règlement d'exemption des AFR n°1628/2006 du 24 octobre 2006
- Vu le Décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la Circulaire n°5210/SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la Circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale
- Vu la Décision de la Commission européenne n° C 2007 – FR 161 PO 002 du 20 décembre 2007 portant adoption du programme opérationnel d'intervention communautaire du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « Convergence » de la région Guadeloupe
- Vu la convention de subvention globale signée entre le Préfet de région et l'ADEME le 30 avril 2009
- Vu les avis de la Commission régionale des Aides de l'ADEME, réunie le 20 septembre 2013 et du Comité régional de programmation, réuni le 28 février 2014
- Vu l'avis du Comité de Décision Interne de l'ADEME en date du 10 mars 2014

ES R

Entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,
établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial
régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du Code de l'environnement
ayant son siège social : 20 avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 Angers cedex 01
inscrite au registre de commerce d'Angers sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Bruno LECHEVIN, agissant en qualité de Président,
ci-après dénommé « l'ADEME » d'une part,

Et la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
Établissement public de coopération intercommunale – Administration publique générale
18 Boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre
N°SIRET : 20001865300010
représenté par Monsieur Eric JALTON, agissant en qualité de Président,
ci-après dénommé « le bénéficiaire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de Cap Excellence pour le projet Tram Excellence », ci-après désignée « l'opération ».

Il bénéficie pour cela d'une subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans les conditions fixées par la présente convention.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme opérationnel Convergence de la région Guadeloupe pour la période de programmation 2007-2013 de la Politique de Cohésion économique et sociale de l'Union européenne, sur l'axe et l'objectif suivants :

- axe : 2 (Environnement)
- objectif : 2.3 (Mise en œuvre du programme régional de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables)
- action : Promotion de la maîtrise de l'énergie notamment dans les transports

Le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre sont décrits dans l'annexe I de la présente convention.

Cette annexe précise les objectifs, les moyens, les phases de réalisation de l'opération, les indicateurs de réalisation et de résultat.

Article 2 – Durée et modalités d'exécution

La convention prend juridiquement effet à compter de sa date de signature et prend fin à l'échéance des obligations liées au financement communautaire, telles que mentionnées ci-après :

- l'opération doit être réalisée dans les 6 mois à compter de la date de signature de la présente convention, sauf prorogation accordée par avenant en cas de nécessité justifiée, par le bénéficiaire avant l'expiration du délai initial. Cette nécessité peut être liée à la complexité du projet ou à des circonstances particulières indépendantes du bénéficiaire, et à condition que le projet ne soit pas dénaturé.
- l'opération sera déprogrammée si elle n'a pas été engagée à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la signature de la présente convention, sauf autorisation donnée par le Président de l'ADEME et formalisée par un avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai. Le bénéficiaire s'engage à informer l'ADEME du commencement d'exécution de l'opération.

Article 3 – Eligibilité des dépenses

Les règles communautaires en termes d'éligibilité des opérations ou actions, du public et des dépenses, s'appliquent à l'ensemble des dépenses du projet, qu'elles soient financées sur fonds communautaires ou sur fonds

Les règles communautaires en termes d'éligibilité des opérations ou actions, du public et des dépenses, s'appliquent à l'ensemble des dépenses du projet, qu'elles soient financées sur fonds communautaires ou sur fonds nationaux publics ou privés (*des dépenses inéligibles peuvent être comprises dans un projet plus global sans qu'elles puissent pour autant bénéficier du concours des fonds structurels*).

Le bénéficiaire s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que des dépenses conformes aux dispositions du décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 et effectuées pour la réalisation de l'opération à compter du 1^{er} janvier 2007 sauf cas particulier de régimes d'aides approuvés postérieurement à cette date. L'opération ne devra pas être achevée au moment de la demande de subvention et devra être réalisée dans les limites indiquées à l'article 2.

(Dans le cas d'achat de matériel roulant, le bénéficiaire l'affectera exclusivement à l'action programmée pour toute sa durée ou pour la durée d'amortissement du matériel roulant).

Article 4 - Montant de l'aide financière

L'aide du FEDER d'un montant de 53 960,00 €, imputée sur le budget d'intervention de la subvention globale attribué à l'ADEME par l'Etat, représente 34,82 % du coût prévisionnel admissible de 154 950,00 €.

Ce montant est un maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, le bénéficiaire s'engage à en informer l'ADEME qui fera procéder au réexamen du dossier par le comité de programmation et qui pourra procéder à une réduction de l'aide communautaire afin de respecter le taux maximum d'aide publique autorisé. Ce dernier est intangible si le projet s'inscrit dans un régime d'aide notifié à la Commission européenne ou relève de la règle de minimis.

Article 5 - Modalités de paiement

Le calendrier des paiements sur crédits européens est le suivant :

- un (ou plusieurs) acompte (s) pourra (pourront) être versé(s) sur présentation d'un rapport d'exécution intermédiaire comprenant la justification des dépenses réalisées (copie des factures acquittées). Le montant cumulé des acomptes éventuellement versés ne doit pas dépasser 80 % du montant de la subvention communautaire.

Le bénéficiaire s'engage à déposer, à l'appui de ses demandes de paiement d'acomptes auprès de l'ADEME, un état récapitulatif détaillé qu'il certifie exact, des dépenses réalisées conformément au projet retenu, accompagné des pièces justificatives de ces dépenses.

- le solde de 20 % calculé dans la limite du montant maximum prévisionnel du cofinancement européen, déduction faite des acomptes est versé, sur production par le bénéficiaire :
 - o d'un rapport d'exécution final de l'opération,
 - o de la justification des dépenses encourues pour la totalité des dépenses éligibles,
 - o de la production des décisions des co-financeurs (*délibérations des organismes publics*), si elles n'ont pas encore été produites,
 - o d'un état des cofinancements publics réellement encaissés (*origine et montant à la date de la demande du solde*).

La justification des dépenses encourues s'effectue par la production de factures acquittées (*mention portée sur chaque facture par le fournisseur*) mais également par la production de pièces de valeur probante équivalente, à savoir :

- pour les opérateurs publics, copie des factures accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par leur comptable public ;
- pour les opérateurs privés, les factures certifiées payées, mention portée, sur chaque facture ou sur un état récapitulatif, par un commissaire aux comptes ou un expert comptable ou accompagnées de relevés de compte bancaire de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants.

La demande de paiement du solde et les pièces précitées doivent être déposées dans les deux mois maximum à compter de la fin de l'opération prévue à l'article 2.

Le paiement de l'aide communautaire intervient sous réserve de la disponibilité des crédits communautaires, sur justification de la réalisation de l'opération (*pour les paiements indiqués ci-dessus, l'ADEME établit la certification*

technique et financière à produire à l'appui des mandats de paiement, attestant de la conformité des caractéristiques du projet avec celles visées dans la convention).

Le bénéficiaire s'engage à communiquer au plus tôt un état récapitulatif certifié exact, attestant de la perception de la totalité des autres cofinancements prévus à l'annexe technique et financière (même si cet encaissement intervient postérieurement à celui de la subvention européenne) ainsi que les décisions des co-financiers.

Les paiements sont effectués sur le compte du bénéficiaire.

L'ADEME se libèrera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte :

BANQUE :

CODE BANQUE	: 45159	
CODE GUICHET	: 00002	
N° DE COMPTE	: 1C630000000	
NOM DE LA BANQUE	: TRESO. ABYMES GOSIER	CLE RIB : 38
DOMICILIATION	: IEDOM	

La dépense afférente est mandatée et liquidée par le Président de l'ADEME. Le comptable assignataire de la dépense est l'Agent comptable de l'ADEME.

Article 6 – Contrôle

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par l'ADEME ou l'autorité de certification, par toute autorité commissionnée par le préfet ou par les corps d'inspections et de contrôle, nationaux ou communautaires. Il s'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

Article 7 - Suivi

L'opération sera réalisée selon le plan de financement prévisionnel par année civile et le plan de réalisation annuel joint à la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement l'ADEME de l'avancement de l'opération. A cet effet, il s'engage à respecter le calendrier en annexe à la présente convention relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses ainsi qu'aux autres indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet fixés par le bénéficiaire.

En cas de modification du plan de réalisation, le bénéficiaire s'engage à en informer dans les plus brefs délais l'ADEME et à lui communiquer les éléments.

Il s'engage à tenir une comptabilité séparée de l'opération ou à utiliser une codification comptable adéquate. Un système extra-comptable par enlèvement des pièces justificatives peut être retenu (de la copie si le bénéficiaire est doté d'un comptable public). Le bénéficiaire s'engage à conserver ces pièces jusqu'à la date limite à laquelle sont susceptibles d'intervenir les contrôles, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 8 – Reversement et résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de la modification du plan de financement ou du programme des travaux sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou du refus de se soumettre aux contrôles, l'ADEME décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer l'ADEME pour permettre la clôture de l'opération.

Il s'engage dans les deux cas à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Dans le cas où, dans les 5 ans suivant la réalisation de l'opération, celle-ci connaîtrait une modification importante affectant sa nature ou ses conditions de mise en œuvre ou procurant un avantage indu au bénéficiaire ou à un tiers et résultant, soit d'un changement d'affectation sans autorisation ou d'un changement dans la propriété de l'objet de la subvention, soit de l'arrêt ou du changement de localisation d'une activité productive, l'ADEME exigerait le reversement partiel ou total des sommes versées.

(dans le cas d'achat de matériel roulant, le bénéficiaire s'engage à reverser le montant de la subvention correspondant à cet achat, s'il n'a pas utilisé exclusivement ce matériel à l'opération en cause).

Article 9 – Publicité et respect des politiques communautaires

Publicité : le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par les articles 7, 8 et 9 du règlement n° 1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 et la circulaire du Premier Ministre n°5197/SG du 12 février 2007 (panneaux, information des publics concernés...)

Respect des politiques communautaires : le bénéficiaire s'engage à respecter les politiques communautaires (qui lui sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Il s'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

ARTICLE – 10 Plan de communication

Conformément au règlement du Conseil n°1083/2006 (articles 6 et 7d), l'acceptation d'un financement européen vaut consentement du porteur de projet pour être inclus sur la liste des bénéficiaires d'une subvention européenne. Dans le cadre du plan de communication, la liste des bénéficiaires, le nom des opérations et le montant du financement public alloué aux opérations pourra être publiée, par voie électronique ou autre.

ARTICLE 11 – Litige

En cas de litige dans l'application de la présente convention, le tribunal compétent sera celui de Basse-Terre. Le délai de recours sera de 2 mois à partir de la notification de la présente convention.

Article 12 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles annexées à la présente convention sont :

- une annexe technique (Annexe I - « Annexe technique ») comportant les éléments relatifs aux conditions d'exécution de l'opération, telles que prévues à l'article 1;
- une annexe financière (Annexe II - « Annexe financière ») concernant le plan de financement agréé, tel qu'indiqué à l'article 4;
- une annexe publicité (Annexe 3 – « Publicité ») concernant les mesures d'information et de publicité à mettre en œuvre à l'initiative du bénéficiaire

Fait à _____, le _____

Fait à Paris, le 13 AOUT 2016

Le Bénéficiaire
(Signature et cachet)

Le Président de l'ADEME
(Signature et cachet) et par délégation,

Le Président

Éric JALTON



Guy FABRE
Directeur de Mission Régionale
Sud et Outre-Mer

Date de Notification : 13 AOUT 2016

ANNEXE I

Annexe technique

1. Contexte général de l'opération

Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) de l'Agglomération CAP EXCELLENCE approuvé en janvier 2010 prévoit la création d'un corridor de transports en commun en site propre. La liaison Abymes – Pointe-à-Pitre apparaît comme prioritaire. Cette ligne s'inscrit dans une logique globale d'aménagement du territoire pour les années à venir, et sa création est compatible avec les 5 objectifs principaux du SAR (Schéma d'Aménagement Régional).

2. Présentation et description de l'opération

L'objectif du projet est une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la collectivité pour le lancement de son projet Tram Excellence. Celle-ci consiste à :

- Réaliser la synthèse des documents de programmation existants et le diagnostic. Le prestataire établira un point sur les données et études disponibles auprès de la communauté d'agglomération Cap Excellence et du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin. Il s'agit pour le prestataire d'appréhender le projet dans sa globalité en identifiant les enjeux des différents acteurs publics et privés. Un état des lieux du transport collectif sera réalisé avec une analyse à court et moyen terme des projets à venir.
- Positionner le projet dans son environnement. Le prestataire réalisera une analyse socio-économique du territoire, une analyse des déplacements. Le choix de mode de déplacement sera explicité par rapport aux contraintes du territoire, aux besoins en termes d'insertion, aux impacts sur l'environnement, les besoins en termes de capacité, l'intermodalité.
- Intégrer le projet dans le système urbain. Le projet doit s'inscrire dans une logique globale de déplacement. A ce titre, une étude de l'intermodalité doit être réalisée car le projet doit s'accorder avec les différents modes de déplacements présents sur le territoire : les transports en commun, les modes de transports individuels telle la voiture particulière, les modes doux.
- Analyser l'environnement du projet. Une analyse urbaine confortée par d'importantes investigations de terrain sera réalisée (analyse du foncier, occupation du sol, risques naturels, pérennisation des espaces agricoles et ruraux, Infrastructures et réseaux, composition urbaine, économie locale). Ce diagnostic du territoire permettra d'affiner la perception du territoire, d'en définir les besoins, de dégager les perspectives. A partir de cette analyse, le potentiel de développement des activités économiques sera défini.
- Produire le 1er bilan énergétique du projet. Le bilan énergétique sera établi à partir des outils et données disponibles (atlas environnemental, études environnementales liées au PLU)
- Réaliser l'évaluation économique et financière du projet. Les points suivants seront analysés : Coûts d'investissement et d'exploitation, Bilan financier, Evaluation socio-économique
- Définir les modalités d'exploitation. Le prestataire décrira les différentes possibilités pour l'exploitation du TCSP (Transport collectif en site Propre), et des scénarios d'organisation du réseau seront proposés.

3. Pertinence de l'opération par rapport à la stratégie du Programme Opérationnel

Il s'agit d'un projet d'études dans la maîtrise de l'énergie. L'opération est cohérente avec les objectifs du PO 2007/2013 qui encourage la réalisation d'études visant à promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les projets de transports.

15

6

4. Objectifs et indicateurs de l'opération

Objectifs :

- Contribuer aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Contribuer à la limitation de la dépendance de la Guadeloupe vis-à-vis des énergies fossiles, notamment grâce à la promotion des transports collectifs et de la mobilité durable

5. Calendrier de réalisation

Dans sa demande d'aide le porteur de projet précise les durées et périodes d'exécutions suivantes : de juillet 2013 à janvier 2014 inclus soit 6 mois.

6. Engagement du bénéficiaire

Rapport d'exécution:

Le bénéficiaire devra remettre un rapport d'exécution final de l'opération dûment complété au moment de la demande de paiement du solde. Le bénéficiaire est invité à se rapprocher de l'ADEME qui lui remettra en format électronique le rapport d'exécution à compléter.

4
FRT 7

ANNEXE II

Annexe financière

1. Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération	€ ou HT ou TTC	Montant des dépenses éligibles à justifier en €	€ ou HT ou TTC
Dépenses de fonctionnement				
Accompagnement de la communauté d'agglomération Cap Excellence pour le lancement du projet "Tram Excellence".				
Synthèse des documents de programmation existants et diagnostic	24 650,00	HT	24 650,00	HT
Positionnement du projet dans son environnement	19 300,00	HT	19 300,00	HT
Intégration du projet dans le système urbain	2 950,00	HT	2 950,00	HT
Environnement du projet: réglementation, étude du domaine foncier, étude économique et sociale	21 000,00	HT	21 000,00	HT
1er Bilan énergétique du projet	3 600,00	HT	3 600,00	HT
Coûts d'investissement et d'exploitation	28 500,00	HT	28 500,00	HT
Modalité d'exploitation	13 450,00	HT	13 450,00	HT
Plan de communication	11 900,00	HT	11 900,00	HT
Modalités de concertation nécessaires à la conduite du projet	21 000,00	HT	21 000,00	HT
Réunion point intermédiaire	5 650,00	HT	5 650,00	HT
Finalisation du rapport	2 950,00	HT	2 950,00	HT
Total dépenses de fonctionnement	154 950,00	€	154 950,00	€
TOTAUX DE L'OPERATION	154 950,00	€	154 950,00	€

2. Modalités de calcul de l'aide européenne

Secteur :	Non concurrentiel
Règlement :	Document de Mise en Œuvre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 de la Guadeloupe ; règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006

Dépenses admissibles:	L'assiette éligible est constituée de l'ensemble des coûts d'accompagnement pour le lancement du projet "Tram Excellence".
Intensité maximum aides publiques	Il s'agit d'une opération portée par une collectivité: Le taux maximum d'aide publique est de 80%

Dépenses	Coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide	Taux et/ou Critère d'aide	Montant de l'aide accordée	
Dépenses de fonctionnement	154 950,00	34,82%	53 960,00	€
TOTAL EUROS	154 950,00	34,82%	53 960,00	€

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de est 53 960,00 euros.

3. Plan de financement de l'opération

Financeurs	Montants financés €	% / coût total opération
ADEME	70 000,00	45,18%
FEDER	53 960,00	34,82%
Total financements publics	123 960,00	80,00%
Autofinancement	30 990,00	20,00%
Total opération	154 950,00	100,00%

ANNEXE III

Publicité

Mesures d'information et de publicité à mettre en œuvre à l'initiative des bénéficiaires

Règlement n° 1828/2006 de la Commission européenne du 8 décembre 2006 (FEDER)

PRINCIPE

Le bénéficiaire est chargé d'informer le public du concours financier qui lui est alloué par le Fonds structurel FEDER.

MESURES DE PUBLICITE

AFFICHAGE D'UNE PLAQUE AU PLUS TARD SIX MOIS APRES L'ACHEVEMENT DE TOUTE OPERATION :

Lorsque la participation publique totale à l'opération dépasse 500 000 EUR et lorsque l'opération porte sur l'achat d'un objet physique ou sur le financement de travaux d'infrastructure ou de construction :

Le bénéficiaire appose une plaque explicative permanente, visible et de taille significative.

Cette plaque indique :

- l'emblème de l'Union européenne, conformément aux normes graphiques figurant à l'annexe I du Règlement n° 1828/2006 de la Commission européenne du 8 décembre 2006¹,
- la mention de l'Union européenne;
- la mention du Fonds concerné: FEDER: Fonds européen de développement régional,
- une mention, choisie par l'autorité de gestion, soulignant la valeur ajoutée apportée par l'intervention de la Communauté, et de préférence: « Investit dans votre avenir »

Ces éléments occupent au moins 25 % de la plaque.

PANNEAU D'AFFICHAGE PENDANT LA REALISATION DE L'OPERATION :

Lorsque la participation publique totale à l'opération dépasse 500 000 EUR et lorsque l'opération porte sur le financement de travaux d'infrastructure ou de construction :

Le bénéficiaire érige, pendant la réalisation de l'opération, un panneau d'affichage sur le site de toute opération qui indique :

- l'emblème de l'Union européenne, conformément aux normes graphiques figurant à l'annexe I du Règlement n° 1828/2006 de la Commission européenne du 8 décembre 2006¹,
- la mention de l'Union européenne;
- la mention du Fonds concerné: FEDER: Fonds européen de développement régional,
- une mention, choisie par l'autorité de gestion, soulignant la valeur ajoutée apportée par l'intervention de la Communauté, et de préférence: « Investit dans votre avenir »

Ces éléments occupent au moins 25 % de la plaque.

Lorsque l'opération est achevée, le panneau est remplacé par la plaque explicative permanente.

PUBLICITE GENERALE

Lorsqu'une opération bénéficie d'un financement au titre du FEDER, le bénéficiaire s'assure que les participants à l'opération ont été informés de ce financement.

Le bénéficiaire indique clairement que l'opération qu'il réalise a été sélectionnée dans le cadre d'un programme opérationnel cofinancé par le FEDER.

¹ Ou téléchargeable à l'adresse suivante :

(rubrique « L'union européenne en bref » / symboles/ drapeau)

Tout document, y compris toute attestation de participation ou autre, concernant une opération de type FEDER comprend une mention indiquant que le programme opérationnel a été cofinancé par le FEDER

Types de publicité envisagés (non limitatifs) :

Investissements dans les entreprises : panneaux, affiches, plaques commémoratives, rappelant la participation de l'Union européenne.

Cas particulier des investissements en infrastructure dont la participation publique totale dépasse 500 000 € : les panneaux, plaques commémoratives doivent répondre à des normes précises et définies par la commission européenne.

Formation, emploi, développement des ressources humaines. Systématiser la présence du logo Europe sur les états de présence et les affiches dans les centres, éventuellement joindre aux dossiers stagiaires un dépliant sur l'Union européenne, faire apposer le logo Europe sur les documents pédagogiques et les plaquettes de la structure.

Pour toute publication cofinancée par l'UE : documents, plaquettes, étude, cartographie, affiches, plans etc., la mention de la participation de l'Europe et l'apposition du logo européen est obligatoire.

Pour toute manifestation cofinancée par l'UE : colloque, séminaire, la présence du drapeau européen et du logo UE sur les documents est obligatoire.

Pour tout projet cofinancé par l'UE et faisant l'objet d'une intervention dans les médias (inauguration, articles, informations diverses...), le bénéficiaire doit systématiquement rappeler et faire mentionner la participation de l'UE.

Autre type, à préciser :

A....., le

Le Bénéficiaire
(signature et cachet)



Le Président

Éric JALTON

11

11

11

11

Numéro : 1243C0009
Montant : 52 790,00 euros

DECISION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : 09-DEC-2013

A :
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE, Communauté
d'agglomération
18 boulevard Légitimus - 97110 - POINTE A PITRE
SIRET n° 20001865300010
Représentant : Monsieur Jacques BANGOU
Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « le bénéficiaire »

Vu les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration en date du 17/04/2008 et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 24/01/2012,
Vu l'avis favorable en date du 14/11/2013, Comité de gestion GUADELOUPE,
Vu la convention d'application n° 1343E0001 - CPER 2013,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 09-5-4 du 7 octobre 2009 relative au dispositif d'aides à la décision, modifiée par la délibération n° 10-2-6 du 28 avril 2010, modifiée par la délibération n° 10-3-4 du 30 juin 2010,
Vu l'accord cadre 0743A0001 - Accord-cadre pluriannuel 2007-2013,

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

PCET

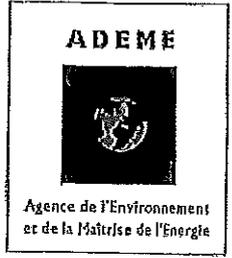
14/11/14
06/2

BADM.

REÇU LE 02 JAN. 2014

Baie-Mahault, le

09 DEC. 2013



DIRECTION RÉGIONALE
GUADELOUPE

Immeuble Café Center
Rue Ferdinand Forest
97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05 90 26 78 05
Télécopie : 05 90 26 87 15
e-mail : ademe.guadeloupe@ademe.fr
www.guadeloupe.ademe.fr

SC 2013-L861-A
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
CAP Excellence

Monsieur Jacques BANGOU
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CAP EXCELLENCE
18 boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

PREMIER ARRIVÉ

*M. Van...
M. Jacques Bangou
13 DEC. 2013
M. EA Pagnon...
M. EA Pagnon...
M. EA Pagnon...*

Nos/Réf : 612/2013/CL/CD/AS

Objet : Notification de la décision de financement n°1243C0009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la subvention concernant l'opération : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en œuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire original du contrat cité ci-dessus, dûment signé. Je vous invite également à consulter les règles d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante www.ademe.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine LUCIANI

Directrice Régionale

Numéro : 1243C0009
Montant : 52 790,00 euros

DECISION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : 09-DEC, 2013

A :
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE, Communauté
d'agglomération
18 boulevard Légitimus - 97110 - POINTE A PITRE
SIRET n° 20001865300010
Représentant : Monsieur Jacques BANGOU
Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « le bénéficiaire »

Vu les règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration en date du 17/04/2008 et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 24/01/2012,
Vu l'avis favorable en date du 14/11/2013, Comité de gestion GUADELOUPE,
Vu la convention d'application n° 1343E0001 - CPER 2013,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 09-5-4 du 7 octobre 2009 relative au dispositif d'aides à la décision, modifiée par la délibération n° 10-2-6 du 28 avril 2010, modifiée par la délibération n° 10-3-4 du 30 juin 2010,
Vu l'accord cadre 0743A0001 - Accord-cadre pluriannuel 2007-2013,

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante :

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en oeuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE

Le détail technique de cette opération figure en annexe 1 (annexe technique) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE D'EXECUTION

La durée d'exécution de l'opération ainsi envisagée sera de 24 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente décision.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME au plus tard quarante cinq (45) jours avant la fin de la durée d'exécution visée ci-dessus.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant des dépenses éligibles est fixé à 99 850,00 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de ~~52~~790,00 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de lien direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé en 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME conformément aux dispositions définies à l'article 6.2.1 des règles générales précitées.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES DE L'ADEME

Les règles générales et leurs annexes, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente décision et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

Fait à BAIE MAHAULT,
En trois exemplaires originaux,

Pour « l'ADEME », et par délégation
Le Président

Catherine LUCIANI
Directrice Régionale



ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante :

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en oeuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE

Le détail technique de cette opération figure en annexe 1 (annexe technique) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE D'EXECUTION

La durée d'exécution de l'opération ainsi envisagée sera de 24 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente décision.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME au plus tard quarante cinq (45) jours avant la fin de la durée d'exécution visée ci-dessus.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant des dépenses éligibles est fixé à 99 850,00 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente décision qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de ~~52~~790,00 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de lien direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé en 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME conformément aux dispositions définies à l'article 6.2.1 des règles générales précitées.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES DE L'ADEME

Les règles générales et leurs annexes, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente décision et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

Fait à BAIE MAHAULT,
En trois exemplaires originaux,

Pour « l'ADEME », et par délégation
Le Président

Catherine LUCIANI
Directrice Régionale



ANNEXE 1 - ANNEXE TECHNIQUE
A LA DECISION DE FINANCEMENT N°1243C0009
CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
ET L'ADEME

1 – Intitulé du projet

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en Œuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE.

2 – Cadre et nature du projet

Conformément aux Grenelles 2 de l'environnement, Cap Excellence s'est engagée dans la réalisation de son Plan Climat Energie Territoire, volet Climat/Energie de son Agenda 21. Pour la communauté d'agglomération, il s'agit de réaliser à l'échelle de trois villes (Abymes, Baie Mahault et Pointe à Pitre) un plan qui définit :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de Cap Excellence et des villes associées, afin d'atténuer leur contributions au réchauffement climatique, de lutter efficacement contre les effets et de s'y adapter,
- Le programme d'action à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Afin de mener à bien cette mission, la collectivité s'est orientée vers une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cette prestation sera assurée par le bureau d'études H3C Caraïbes.

3 – Description de l'opération

Selon la méthodologie d'élaboration d'un PCET décrite par l'ADEME, le plan climat est un dispositif comprenant les grandes phases décrites ci-après :

Phase	Objectif et contenu
Phase de Préfiguration	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les enjeux relatifs à la question du changement climatique. - Organiser le pilotage du projet. - Appréhender les besoins des acteurs du territoire pour les associer. - Organiser les phases suivantes, fixer le calendrier, décider les processus de concertation et déterminer les besoins d'expertise extérieure. - Préparer la délibération de l'assemblée communautaire actant l'engagement effectif du PCET
Phase de réalisation du Profil Climat du territoire et de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le bilan des émissions de GES, des consommations énergétiques, du potentiel en énergies renouvelables et évaluer la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique - Mettre la question du changement climatique au cœur des politiques territoriales et des stratégies des acteurs intervenant sur le

	<p>territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégager les principales caractéristiques du territoire à la fois du point de vue des émissions et du point de vue des impacts. - Faire émerger des propositions d'actions par un large travail de co-construction
Phase de Construction du PCET	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter l'expression stratégique sur la problématique climat énergie et une collection de fiches actions et définir les modalités concrètes des réductions des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique - Sur la base des productions issues de la co-construction, hiérarchiser les propositions et préparer un portefeuille d'actions. - Etablir le plan d'action du territoire
Phase de Mise en œuvre du PCET	<p>Concrétiser les actions par la mobilisation de façon efficace les différentes parties prenantes.</p>
Démarche de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Instituer l'amélioration continue du projet et actualiser les visées stratégiques et les moyens. - L'évaluation du PCET est, au même titre que la communication, un processus qui accompagne l'ensemble du projet

Considérant les éléments, la mission confiée au prestataire est la suivante :

La phase de préfiguration est assurée par le référent technique PCET de la collectivité. Il s'agit d'entamer les phases de diagnostic et de mobilisation ainsi que celles de la construction du PCET et de sa mise en place :

➤ **Profil climat du territoire et mobilisation**

Profil Climat:

Cette étape a pour objet de confier au prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Profil climat du territoire qui doit comporter :

- L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques et non énergétiques associées aux services des collectivités et aux activités du territoire en s'appuyant sur les données locales existantes et sur une collecte de données complémentaire si nécessaire. Ce périmètre correspond au périmètre des volets « Patrimoine et services » et « Territoire » de la méthode Bilan Carbone qui est la méthode d'évaluation retenue.
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et de la dépendance des activités des collectivités et du territoire aux énergies fossiles. Au vu des résultats du diagnostic GES et du contexte environnemental et socio-économique de l'agglomération, cette étude doit permettre d'éclairer les décideurs publics ou privés sur les risques économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux potentiels et mettre en évidence les actions nécessaires à entreprendre aujourd'hui pour préparer et adapter le territoire aux effets du changement climatique à venir.

Elle prendra en compte les données territoriales issues du diagnostic des émissions de GES, les capacités potentielles du territoire à produire des énergies de sources renouvelables ainsi que toutes informations environnementales et socio-économiques jugées pertinentes à cette fin. La biodiversité présente notamment un enjeu fort sur le territoire, avec la présence de zones agricoles et de zones naturelles sensibles par exemple.

ANNEXE 1 - ANNEXE TECHNIQUE
A LA DECISION DE FINANCEMENT N°1243C0009
CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
ET L'ADEME

1 – Intitulé du projet

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la Mise en Œuvre du PCET de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE.

2 – Cadre et nature du projet

Conformément aux Grenelles 2 de l'environnement, Cap Excellence s'est engagée dans la réalisation de son Plan Climat Energie Territoire, volet Climat/Energie de son Agenda 21. Pour la communauté d'agglomération, il s'agit de réaliser à l'échelle de trois villes (Abymes, Baie Mahault et Pointe à Pitre) un plan qui définit :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de Cap Excellence et des villes associées, afin d'atténuer leur contributions au réchauffement climatique, de lutter efficacement contre les effets et de s'y adapter,
- Le programme d'action à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Afin de mener à bien cette mission, la collectivité s'est orientée vers une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cette prestation sera assurée par le bureau d'études H3C Caraïbes.

3 – Description de l'opération

Selon la méthodologie d'élaboration d'un PCET décrite par l'ADEME, le plan climat est un dispositif comprenant les grandes phases décrites ci-après :

Phase	Objectif et contenu
Phase de Préfiguration	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les enjeux relatifs à la question du changement climatique. - Organiser le pilotage du projet. - Appréhender les besoins des acteurs du territoire pour les associer. - Organiser les phases suivantes, fixer le calendrier, décider les processus de concertation et déterminer les besoins d'expertise extérieure. - Préparer la délibération de l'assemblée communautaire actant l'engagement effectif du PCET
Phase de réalisation du Profil Climat du territoire et de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le bilan des émissions de GES, des consommations énergétiques, du potentiel en énergies renouvelables et évaluer la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique - Mettre la question du changement climatique au cœur des politiques territoriales et des stratégies des acteurs intervenant sur le

	<p>territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégager les principales caractéristiques du territoire à la fois du point de vue des émissions et du point de vue des impacts. - Faire émerger des propositions d'actions par un large travail de co-construction
Phase de Construction du PCET	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter l'expression stratégique sur la problématique climat énergie et une collection de fiches actions et définir les modalités concrètes des réductions des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique - Sur la base des productions issues de la co-construction, hiérarchiser les propositions et préparer un portefeuille d'actions. - Etablir le plan d'action du territoire
Phase de Mise en œuvre du PCET	<p>Concrétiser les actions par la mobilisation de façon efficace les différentes parties prenantes.</p>
Démarche de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Instituer l'amélioration continue du projet et actualiser les visées stratégiques et les moyens. - L'évaluation du PCET est, au même titre que la communication, un processus qui accompagne l'ensemble du projet

Considérant les éléments, la mission confiée au prestataire est la suivante :

La phase de préfiguration est assurée par le référent technique PCET de la collectivité. Il s'agit d'entamer les phases de diagnostic et de mobilisation ainsi que celles de la construction du PCET et de sa mise en place :

➤ **Profil climat du territoire et mobilisation**

Profil Climat:

Cette étape a pour objet de confier au prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Profil climat du territoire qui doit comporter :

- L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques et non énergétiques associées aux services des collectivités et aux activités du territoire en s'appuyant sur les données locales existantes et sur une collecte de données complémentaire si nécessaire. Ce périmètre correspond au périmètre des volets « Patrimoine et services » et « Territoire » de la méthode Bilan Carbone qui est la méthode d'évaluation retenue.
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et de la dépendance des activités des collectivités et du territoire aux énergies fossiles. Au vu des résultats du diagnostic GES et du contexte environnemental et socio-économique de l'agglomération, cette étude doit permettre d'éclairer les décideurs publics ou privés sur les risques économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux potentiels et mettre en évidence les actions nécessaires à entreprendre aujourd'hui pour préparer et adapter le territoire aux effets du changement climatique à venir.

Elle prendra en compte les données territoriales issues du diagnostic des émissions de GES, les capacités potentielles du territoire à produire des énergies de sources renouvelables ainsi que toutes informations environnementales et socio-économiques jugées pertinentes à cette fin. La biodiversité présente notamment un enjeu fort sur le territoire, avec la présence de zones agricoles et de zones naturelles sensibles par exemple.

- Une analyse du niveau d'engagement des acteurs

La Mobilisation :

Cette étape a pour objet de confier au prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors du processus de concertation de La Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Depuis le diagnostic jusqu'à l'approbation finale du programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial, la concertation, la sensibilisation et l'information seront autant à destination des élus et des services de Cap Excellence et des villes associées qu'à destination des autres acteurs publics et privés. Ces différents acteurs constitueront ensuite les points d'ancrage du plan d'actions.

Le prestataire proposera une méthodologie visant une appropriation des enjeux par les différentes parties prenantes identifiées, puis leur association au processus d'élaboration du PCET. Il devra définir les modalités de fonctionnement de cette concertation et de la stratégie de communication associée, définir les cibles, décrire précisément les outils de dialogue et d'information nécessaires, déterminer les membres participants aux différents groupes proposés et définir un calendrier.

Pour être efficace et enrichissante, la concertation devra s'installer dans la durée et faire appel à des outils innovants, en plus des outils déjà connus (comme les réunions publiques, conférences de citoyens, ateliers thématiques...).

Les dispositifs de concertation devront intégrer la double problématique d'atténuation des GES et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Cette étape du processus de concertation doit permettre :

- d'informer et sensibiliser les acteurs et la population sur les enjeux climatiques,
- de leur proposer des moyens d'action à leur portée,
- de partager les résultats et analyses du diagnostic de départ,
- d'enrichir et de préciser la gamme des propositions d'actions du Plan climat,
- de mobiliser les acteurs et la population sur les enjeux et objectifs du futur plan d'actions ainsi que sur leur rôle dans sa mise en œuvre.

➤ **Définition et construction d'un plan d'actions PCET**

A cette phase, il s'agira de vérifier la faisabilité des propositions d'actions issues de la co-construction et d'en identifier les effets attendus, de hiérarchiser les actions et de les programmer dans le temps, afin de construire solidement un Plan Climat-Energie Territorial. Il s'agira de :

- analyser les propositions d'actions issues de la co-construction
- construire le programme d'actions
- élaborer des scénarii prospectifs
- définir un cadre stratégique incluant des objectifs chiffrés et engageants
- préparer l'adoption du PCET par la communauté d'agglomération par une délibération cadre du conseil communautaire.

Le Plan d'actions doit être construit suite à l'analyse de la faisabilité de l'ensemble des actions et la recherche de leurs conditions de mise en œuvre.

Le Plan d'actions doit comporter des propositions d'objectifs de réduction des émissions (cohérents avec le contexte local et les objectifs fixés au niveau national et européen) et des propositions d'actions concrètes en faveur d'une réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique résultant de simulation issue de plusieurs scénarii.

➤ *Définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du PCET*

Une fois le programme d'actions adopté, la méthodologie et les moyens nécessaires à sa mise en place seront proposés.

La méthodologie comprendra en autres, l'organisation au sein de Cap Excellence et la répartition des rôles entre les différents services. Pour les moyens, ils devront refléter la réalité de terrain, notamment avec les dispositifs d'accompagnement des acteurs, existants ou à créer. Le financement des actions sera aussi intégré dans les moyens de mise en œuvre.

Il s'agira de préparer la phase opérationnelle du PCET en consolidant les moyens et conditions de mise en œuvre :

- Assurer la gouvernance de mise en œuvre et sécuriser l'organisation en mode projet
- Etablir une stratégie financière à long terme de moyens financiers cohérents avec le plan d'action à court terme et Optimiser les choix économiques
- Sécuriser les partenariats avec les différents acteurs du territoire
- Garantir de la continuité de la co-construction et la stratégie de communication

➤ *Définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation*

Le dispositif de suivi et d'évaluation comprendra l'identification de quelques indicateurs fondamentaux qui seront renseignés par Cap Excellence au fil des années.

Des indicateurs adaptés seront proposés pour suivre et évaluer les actions du Plan Climat. Chaque indicateur devra faire l'objet d'une description justifiant son intérêt, sa légitimité et sa facilité de mise en œuvre et de mise à jour.

Le dispositif sera concerté avec les principaux acteurs.

Un outil informatique de suivi de ces indicateurs que le maître d'ouvrage et les partenaires pourront eux-mêmes renseigner au fil des ans, sera réalisé au profit exclusif de la communauté d'agglomération.

Il devra permettre de mettre en évidence, par exemple, les économies d'énergie ainsi que les réductions de GES enregistrées par action, par partenaire, par secteur d'activité.

Il devra également permettre d'effectuer une comparaison rigoureuse avec les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de GES et les objectifs inscrits dans les documents de programmation régionale.

La facilité d'utilisation et l'adaptabilité de cet outil seront privilégiées.

Le Plan Climat-Energie Territorial devra être évalué de façon à pouvoir mesurer les changements collectifs qu'il aura provoqués, les expliciter et y apporter des éléments d'appréciation. Dans une logique d'amélioration continue, l'évaluation enrichira la prise de décision, elle participera à la mobilisation des acteurs et permettra de rendre compte des efforts réalisés par les acteurs du territoire.

Pour que l'évaluation puisse remplir ces fonctions, le dispositif de suivi devra être pensé dès la phase de préfiguration, puis construit et renforcé au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

➤ *Définition de la stratégie de communication*

Les différentes phases du PCET, tant le diagnostic, la construction du programme d'actions, sa mise en œuvre ainsi que le suivi doivent être comprises par l'ensemble des acteurs du territoire. Il convient donc de définir une stratégie de communication traversant ces 4 phases. Pour cela, les cibles seront identifiées, l'organisation et les moyens nécessaires au regard de ces cibles devront être proposés.

- Une analyse du niveau d'engagement des acteurs

La Mobilisation :

Cette étape a pour objet de confier au prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lors du processus de concertation de La Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Depuis le diagnostic jusqu'à l'approbation finale du programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial, la concertation, la sensibilisation et l'information seront autant à destination des élus et des services de Cap Excellence et des villes associées qu'à destination des autres acteurs publics et privés. Ces différents acteurs constitueront ensuite les points d'ancrage du plan d'actions.

Le prestataire proposera une méthodologie visant une appropriation des enjeux par les différentes parties prenantes identifiées, puis leur association au processus d'élaboration du PCET. Il devra définir les modalités de fonctionnement de cette concertation et de la stratégie de communication associée, définir les cibles, décrire précisément les outils de dialogue et d'information nécessaires, déterminer les membres participants aux différents groupes proposés et définir un calendrier.

Pour être efficace et enrichissante, la concertation devra s'installer dans la durée et faire appel à des outils innovants, en plus des outils déjà connus (comme les réunions publiques, conférences de citoyens, ateliers thématiques...).

Les dispositifs de concertation devront intégrer la double problématique d'atténuation des GES et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Cette étape du processus de concertation doit permettre :

- d'informer et sensibiliser les acteurs et la population sur les enjeux climatiques,
- de leur proposer des moyens d'action à leur portée,
- de partager les résultats et analyses du diagnostic de départ,
- d'enrichir et de préciser la gamme des propositions d'actions du Plan climat,
- de mobiliser les acteurs et la population sur les enjeux et objectifs du futur plan d'actions ainsi que sur leur rôle dans sa mise en œuvre.

➤ **Définition et construction d'un plan d'actions PCET**

A cette phase, il s'agira de vérifier la faisabilité des propositions d'actions issues de la co-construction et d'en identifier les effets attendus, de hiérarchiser les actions et de les programmer dans le temps, afin de construire solidement un Plan Climat-Energie Territorial. Il s'agira de :

- analyser les propositions d'actions issues de la co-construction
- construire le programme d'actions
- élaborer des scénarii prospectifs
- définir un cadre stratégique incluant des objectifs chiffrés et engageants
- préparer l'adoption du PCET par la communauté d'agglomération par une délibération cadre du conseil communautaire.

Le Plan d'actions doit être construit suite à l'analyse de la faisabilité de l'ensemble des actions et la recherche de leurs conditions de mise en œuvre.

Le Plan d'actions doit comporter des propositions d'objectifs de réduction des émissions (cohérents avec le contexte local et les objectifs fixés au niveau national et européen) et des propositions d'actions concrètes en faveur d'une réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique résultant de simulation issue de plusieurs scénarii.

➤ **Définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du PCET**

Une fois le programme d'actions adopté, la méthodologie et les moyens nécessaires à sa mise en place seront proposés.

La méthodologie comprendra en autres, l'organisation au sein de Cap Excellence et la répartition des rôles entre les différents services. Pour les moyens, ils devront refléter la réalité de terrain, notamment avec les dispositifs d'accompagnement des acteurs, existants ou à créer. Le financement des actions sera aussi intégré dans les moyens de mise en œuvre.

Il s'agira de préparer la phase opérationnelle du PCET en consolidant les moyens et conditions de mise en œuvre :

- Assurer la gouvernance de mise en œuvre et sécuriser l'organisation en mode projet
- Etablir une stratégie financière à long terme de moyens financiers cohérents avec le plan d'action à court terme et Optimiser les choix économiques
- Sécuriser les partenariats avec les différents acteurs du territoire
- Garantir de la continuité de la co-construction et la stratégie de communication

➤ **Définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation**

Le dispositif de suivi et d'évaluation comprendra l'identification de quelques indicateurs fondamentaux qui seront renseignés par Cap Excellence au fil des années.

Des indicateurs adaptés seront proposés pour suivre et évaluer les actions du Plan Climat. Chaque indicateur devra faire l'objet d'une description justifiant son intérêt, sa légitimité et sa facilité de mise en œuvre et de mise à jour.

Le dispositif sera concerté avec les principaux acteurs.

Un outil Informatique de suivi de ces indicateurs que le maître d'ouvrage et les partenaires pourront eux-mêmes renseigner au fil des ans, sera réalisé au profit exclusif de la communauté d'agglomération.

Il devra permettre de mettre en évidence, par exemple, les économies d'énergie ainsi que les réductions de GES enregistrées par action, par partenaire, par secteur d'activité.

Il devra également permettre d'effectuer une comparaison rigoureuse avec les objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de GES et les objectifs inscrits dans les documents de programmation régionale.

La facilité d'utilisation et l'adaptabilité de cet outil seront privilégiées.

Le Plan Climat-Energie Territorial devra être évalué de façon à pouvoir mesurer les changements collectifs qu'il aura provoqués, les expliciter et y apporter des éléments d'appréciation. Dans une logique d'amélioration continue, l'évaluation enrichira la prise de décision, elle participera à la mobilisation des acteurs et permettra de rendre compte des efforts réalisés par les acteurs du territoire.

Pour que l'évaluation puisse remplir ces fonctions, le dispositif de suivi devra être pensé dès la phase de préfiguration, puis construit et renforcé au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

➤ **Définition de la stratégie de communication**

Les différentes phases du PCET, tant le diagnostic, la construction du programme d'actions, sa mise en œuvre ainsi que le suivi doivent être comprises par l'ensemble des acteurs du territoire. Il convient donc de définir une stratégie de communication traversant ces 4 phases. Pour cela, les cibles seront identifiées, l'organisation et les moyens nécessaires au regard de ces cibles devront être proposés.

La stratégie de communication doit également permettre d'assurer la visibilité du PCET porté par Cap Excellence notamment par rapport à d'autres démarches Energie climat par exemple, le Schéma.

4 – Rapport final



Il sera remis **impérativement 45 jours** avant la fin du contrat et comprendra :

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre de l'élaboration du PCET, consignés dans un rapport d'étude final.

Ce rapport devra comporter :

- Un exposé des enjeux relatifs aux émissions de GES, à la dépendance aux énergies fossiles et à la vulnérabilité au regard de la problématique climat.
- Un rapport présentant les résultats du diagnostic climat énergie territorial pour l'ensemble du territoire de l'agglomération et pour chaque collectivité concernée. (Particulièrement, les bilans détaillés et globaux des émissions selon la méthode Bilan carbone seront accompagnés des informations nécessaires à leur compréhension).
- La présentation argumentée des scénarii proposés
- Les enjeux, les orientations stratégiques, le scénario retenu et les objectifs correspondant aux propositions de marges de progrès dont disposent Cap Excellence et les villes associées pour répondre aux enjeux précités
- Le programme d'actions précis des premières années de mise en œuvre du PCET, avec les inscriptions budgétaires sur les trois périmètres d'intervention de la communauté d'agglomération et des villes associées : leurs compétences propres, les actions qu'elles mènent avec des partenaires et les actions menées en propre par les acteurs du territoire pour lesquelles elles joueront seulement le rôle d'animatrices.
- Les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PCET
- Une présentation de l'outil de suivi et d'évaluation du PCET
- La stratégie de communication et de mobilisation pour l'ensemble du dispositif
- Le PCET proprement dit.

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

**A LA DECISION DE FINANCEMENT N° 1243C0009
CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE ET L'ADEME**

1 – Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Détail des coûts	Nbre jours	€/jour	Total des dépenses pour l'opération	HT	Montant des dépenses Eligibles à justifier en €	HT
Prestation d'AMO pour l'élaboration et la mise en place du PCET de CAP EXCELLENCE						
Dépenses de fonctionnement						
Phase préalable : cadrage de la mission			2 800,00	HT	2 800,00	HT
Réalisation du Profil Climat énergie et mobilisation des parties prenantes du projet			31 900,00	HT	31 900,00	HT
Organisation et animation de la concertation			30 700,00	HT	30 700,00	HT
Définition et construction d'un plan d'action pour le territoire			18 900,00	HT	18 900,00	HT
Définition des moyens à mettre en œuvre pour le programme d'actions			7 200,00	HT	7 200,00	HT
Dispositif de suivi et d'évaluation			4 400,00	HT	4 400,00	HT
Communication			3 950,00	HT	3 950,00	HT
Total dépenses de fonctionnement			99 850,00	HT	99 850,00	HT
TOTAUX DE L'OPERATION			99 850,00	€	99 850,00	€

2 – Critères d'aide et modalités de calcul de l'aide apportée par l'ADEME :

Cette opération relève du secteur non concurrentiel

Le coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide est égal au montant des dépenses éligibles.

Dépenses	Coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide	Taux et/ou Critère d'aide	Montant de l'aide accordée
Dépenses de fonctionnement	99 850,00	52,87%	52 790,00 €
TOTAL EUROS	99 850,00		52 790,00 €

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de 52 790,00 €.

La stratégie de communication doit également permettre d'assurer la visibilité du PCET porté par Cap Excellence notamment par rapport à d'autres démarches Energie climat par exemple, le Schéma.

4 – Rapport final



Il sera remis **impérativement 45 jours** avant la fin du contrat et comprendra :

Les résultats des investigations réalisées dans le cadre de l'élaboration du PCET, consignés dans un rapport d'étude final.

Ce rapport devra comporter :

- Un exposé des enjeux relatifs aux émissions de GES, à la dépendance aux énergies fossiles et à la vulnérabilité au regard de la problématique climat.
- Un rapport présentant les résultats du diagnostic climat énergie territorial pour l'ensemble du territoire de l'agglomération et pour chaque collectivité concernée. (Particulièrement, les bilans détaillés et globaux des émissions selon la méthode Bilan carbone seront accompagnés des informations nécessaires à leur compréhension).
- La présentation argumentée des scénarii proposés
- Les enjeux, les orientations stratégiques, le scénario retenu et les objectifs correspondant aux propositions de marges de progrès dont disposent Cap Excellence et les villes associées pour répondre aux enjeux précités
- Le programme d'actions précis des premières années de mise en œuvre du PCET, avec les inscriptions budgétaires sur les trois périmètres d'intervention de la communauté d'agglomération et des villes associées : leurs compétences propres, les actions qu'elles mènent avec des partenaires et les actions menées en propre par les acteurs du territoire pour lesquelles elles joueront seulement le rôle d'animatrices.
- Les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PCET
- Une présentation de l'outil de suivi et d'évaluation du PCET
- La stratégie de communication et de mobilisation pour l'ensemble du dispositif
- Le PCET proprement dit.

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

**A LA DECISION DE FINANCEMENT N° 1243C0009
CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE ET L'ADEME**

1 – Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Détail des coûts	Nbre jours	€/jour	Total des dépenses pour l'opération	HT	Montant des dépenses éligibles à justifier en €	HT
Prestation d'AMO pour l'élaboration et la mise en place du PCET de CAP EXCELLENCE						
Dépenses de fonctionnement						
Phase préalable : cadrage de la mission			2 800,00	HT	2 800,00	HT
Réalisation du Profil Climat énergie et mobilisation des parties prenantes du projet			31 900,00	HT	31 900,00	HT
Organisation et animation de la concertation			30 700,00	HT	30 700,00	HT
Définition et construction d'un plan d'action pour le territoire			18 900,00	HT	18 900,00	HT
Définition des moyens à mettre en œuvre pour le programme d'actions			7 200,00	HT	7 200,00	HT
Dispositif de suivi et d'évaluation			4 400,00	HT	4 400,00	HT
Communication			3 950,00	HT	3 950,00	HT
Total dépenses de fonctionnement			99 850,00	HT	99 850,00	HT
TOTAUX DE L'OPERATION			99 850,00	€	99 850,00	€

2 – Critères d'aide et modalités de calcul de l'aide apportée par l'ADEME :

Cette opération relève du secteur non concurrentiel
Le coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide est égal au montant des dépenses éligibles.

Dépenses	Coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide	Taux et/ou Critère d'aide	Montant de l'aide accordée
Dépenses de fonctionnement	99 850,00	52,87%	52 790,00 €
TOTAL EUROS	99 850,00		52 790,00 €

L'aide attribuée est une subvention d'un montant maximum de 52 790,00 €.

3 - Plan de financement de l'opération

RAR investissement

Financeurs	Montants financés €	dont subvention de fonctionnement	dont subvention d'équipement	% / coût total opération
ADEME	52 790,00	52 790,00	0,00	52,87%
REGION	27 090,00	27 090,00	0,00	27,13%
Total financements publics	79 880,00	79 880,00	0,00	80,00%
Autofinancement	19 970,00			20,00%
Total operation	99 850,00			100,00%

4 - Modèle d'état récapitulatif des dépenses

Décision ou convention n° du (date de notification)
Echéance finale : (date de fin de contrat)

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES
(préconisation de présentation)

Nature de la dépense par poste <i>(Retenir la même présentation que l'annexe financière)</i>	Facture ou dépense		Montant HT			Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC payé
	n°	Date	Devise	Taux change	€			
Détailler le nom du fournisseur à l'intérieur des postes								
Personnel interne à l'entreprise								
(détail en annexe)								
							Total €	

Je soussigné (nom et qualité), certifie que les dépenses ci-dessus servent directement les objectifs du projet tel que définis dans la convention et qu'elles respectent les conditions d'éligibilité des dépenses en termes de date de réalisation et de natures.

Certifié par

(nom, qualité, signature et cachet)

* Original, sur papier à en-tête du bénéficiaire, daté et signé par l'ordonnateur ou par toute personne habilitée à engager soit la collectivité territoriale (commune, syndicat, district, département, région, ...) soit l'établissement public de l'Etat, toute personne physique habilitée à engager le bénéficiaire pour une société, ou le trésorier ou président pour une association. Indiquer le nom et la qualité du signataire.

* Quand le contrat prévoit des sous-rubrique de l'opération aidée, (exemple équipement et exploitation), l'état récapitulatif doit être soigné de manière à faire apparaître les dépenses par sous-rubrique. . L'aide sera calculée séparément sur chaque type de dépenses.

* Factures en devises : Indiquer le montant en devises, le taux de change et le montant en euro

* Indiquer si les dépenses sont HT ou TTC.

* Indiquer la période correspondant aux dépenses.

* Dans le cas d'un changement de taux de TVA, ou contrat comportant plusieurs taux de TVA, indiquer les montants des HT et des TVA résultant de chaque taux.

* Personnel Interne à l'entreprise : relevé du temps passé X coût unitaire (coût salarial direct individuel sur fiche de paye à défaut d'une comptabilité analytique des coûts permettant de valoriser et contrôler les coûts).

LISTE DES JUSTIFICATIFS A PRESENTER

Pour les structures non dotées d'un commissaire aux comptes ou comptable public, l'état récapitulatif global des dépenses doit être accompagné des justificatifs correspondants pour la mise en paiement de l'échéance de solde :

- Achats (y compris sous-traitance et personnel intérimaire) : copies des factures (pas de fax, pas de devis, pas de bon de commande) certifiées « conforme à l'original ».

- Frais de déplacements : copie des factures d'agence de voyage, notes de frais, titres de transport.

Pour les structures dotées d'un commissaire aux comptes ou comptable public, un certificat de contrôle (cf modèle ci-dessous) établi et signé par le comptable public ou le commissaire aux comptes, attestant que les dépenses réalisées ont été imputées à l'opération aidée, peut remplacer les pièces justificatives à l'appui de l'état récapitulatif signé par leur représentant légal.

MODELE DE CERTIFICAT

Je soussigné « nom et qualité du commissaire aux comptes ou comptable public » certifie :
- que les dépenses réalisées ont été imputées à l'opération aidée consistant à « ... »

Par ailleurs, l'ADEME se réservant la possibilité de tous contrôles qu'elle jugera nécessaire, j'ai bien noté conformément aux règles générales d'attribution et de paiement des aides de l'ADEME, l'obligation de tenir à disposition de l'ADEME tous les justificatifs financiers concernant cette opération pendant une période de 3 ans à compter de la date de versement du solde du contrat, et le reversement de tout montant qui aurait été perçu à tort.

Qualité, nom, signature et cachet
du commissaire aux comptes
ou du comptable Public

3 - Plan de financement de l'opération

RAR investissement

Financiers	Montants financés €	dont subvention de fonctionnement	dont subvention d'équipement	% / coût total opération
ADEME	52 790,00	52 790,00	0,00	52,87%
REGION	27 090,00	27 090,00	0,00	27,13%
Total financements publics	79 880,00	79 880,00	0,00	80,00%
Autofinancement	19 970,00			20,00%
Total operation	99 850,00			100,00%

4 - Modèle d'état récapitulatif des dépenses

Décision ou convention n° du (date de notification)
Echéance finale : (date de fin de contrat)

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES (préconisation de présentation)

Nature de la dépense par poste <i>(Retenir la même présentation que l'annexe financière)</i>	Facture ou dépense		Montant HT			Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC payé
	n°	Date	Devise	Taux change	€			
Détailler le nom du fournisseur à l'intérieur des postes								
Personnel interne à l'entreprise								
(détail en annexe)								
							Total €	

Je soussigné (nom et qualité), certifie que les dépenses ci-dessus servent directement les objectifs du projet tel que définis dans la convention et qu'elles respectent les conditions d'éligibilité des dépenses en termes de date de réalisation et de natures.

Certifié par

(nom, qualité, signature et cachet)

* Original, sur papier à en-tête du bénéficiaire, daté et signé par l'ordonnateur ou par toute personne habilitée à engager soit la collectivité territoriale (commune, syndicat, district, département, région, ...) soit l'établissement public de l'Etat, toute personne physique habilitée à engager le bénéficiaire pour une société, ou le trésorier ou président pour une association. Indiquer le nom et la qualité du signataire.

* Quand le contrat prévoit des sous-rubrique de l'opération aidée, (exemple équipement et exploitation), l'état récapitulatif doit être scindé de manière à faire apparaître les dépenses par sous-rubrique. L'aide sera calculée séparément sur chaque type de dépenses.

* Factures en devises : Indiquer le montant en devises, le taux de change et le montant en euro

* Indiquer si les dépenses sont HT ou TTC.

* Indiquer la période correspondant aux dépenses.

* Dans le cas d'un changement de taux de TVA, ou contrat comportant plusieurs taux de TVA, indiquer les montants des HT et des TVA résultant de chaque taux.

* Personnel interne à l'entreprise : relevé du temps passé X coût unitaire (coût salarial direct individuel sur fiche de paye à défaut d'une comptabilité analytique des coûts permettant de valoriser et contrôler les coûts).

LISTE DES JUSTIFICATIFS A PRESENTER

Pour les structures non dotées d'un commissaire aux comptes ou comptable public, l'état récapitulatif global des dépenses doit être accompagné des justificatifs correspondants pour la mise en paiement de l'échéance de solde :

- Achats (y compris sous-traitance et personnel intérimaire) : copies des factures (pas de fax, pas de devis, pas de bon de commande) certifiées « conforme à l'original ».

- Frais de déplacements : copie des factures d'agence de voyage, notes de frais, titres de transport.

Pour les structures dotées d'un commissaire aux comptes ou comptable public, un certificat de contrôle (cf modèle ci-dessous) établi et signé par le comptable public ou le commissaire aux comptes, attestant que les dépenses réalisées ont été imputées à l'opération aidée, peut remplacer les pièces justificatives à l'appui de l'état récapitulatif signé par leur représentant légal.

MODELE DE CERTIFICAT

Je soussigné « nom et qualité du commissaire aux comptes ou comptable public » certifie :
- que les dépenses réalisées ont été imputées à l'opération aidée consistant à « ... »

Par ailleurs, l'ADEME se réservant la possibilité de tous contrôles qu'elle jugera nécessaire, j'ai bien noté conformément aux règles générales d'attribution et de paiement des aides de l'ADEME, l'obligation de tenir à disposition de l'ADEME tous les justificatifs financiers concernant cette opération pendant une période de 3 ans à compter de la date de versement du solde du contrat, et le reversement de tout montant qui aurait été perçu à tort.

Qualité, nom, signature et cachet
du commissaire aux comptes
ou du comptable Public



14 FIN 1492

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DGADD

Regu le 07/10/14 REGION GUADELOUPE

11.9143
082

REGION GUADELOUPE

19 DEC. 2013

Basse-Terre, le

La Présidente

PCR/JBL/DGS/DGAI/DECV/AB/CJ/JL//LT/CR13:

Handwritten notes and stamps: "K- Espagne", "Basse-Terre", "COMMUNAUTÉ AGGLOMÉRATION CAP", "ARRIVÉ", "20 DEC. 2013", "08223", "14-0084-10"

Monsieur le président,

Par délibération n° CR/13-1505 en date du 15 novembre 2013, une subvention de 36 120 € vous a été accordée par la collectivité régionale, pour la réalisation de son plan climat énergie territorial et son intégration dans le processus de labellisation Cit'Energie.

Par la présente, je vous notifie cette délibération.

La direction de l'environnement et du cadre de vie reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de ma considération distinguée.

La présidente du conseil régional,

Josette BOREL-LINCERTIN

Le Directeur de l'Environnement et du Cadre de Vie

André BON

Monsieur Jacques BANGOU
Président de la Communauté Agglomération Cap Excellence
18 boulevard Légégitimus
97110 Pointe à Pitre

P.J. : copie de la délibération



N° CR/13- 1505

DELIBERATION

La commission permanente du conseil régional réunie en sa séance du vendredi 15 novembre 2013 à l'Hôtel de Région, sous la présidence de monsieur Jocelyn SAPOTILLE, 1^{er} vice-président du conseil régional de la Guadeloupe.

Etaient présents, les conseillers :

M. ATALLAH André, Mme BENIN Justine, M. BRUDEY Hilaire, M. CORNET Cédric, M. DURIMEL Harry, M. GALANTINE Louis, M. JEAN-CHARLES Christian, Mme MAXO Michelle, Mme MERI Roberte, Mme MOUNIEN Marie-Camille, Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline, M. SAPOTILLE Jocelyn,

Nombre de présents : 12

Etaient représentés, les conseillers :

Mme BAJAZET Claudine, M. BAPTISTE Christian, Mme BOREL-LINCERTIN Josette, M FALEME Alex, Mme KACY-BAMBUCK Fély, M. MIRRE Jocelyn, M. NEBOR Richard, M. RAMDINI Hugues,

Nombre de représentés : 8

Etaient absents, les conseillers :

M. ALDO Blaise, Mme BOYER-POZZOLI Marie-Claire, Mme CHEVRY Evita, Mme ETZOL Matyse, Mme MARIANNE-PEPIN Thérèse, M. NEBOR David, Mme PENCHARD Marie-Luce, Mme POLIFONTE-MOLIA Hélène,

Nombre d'absents : 8

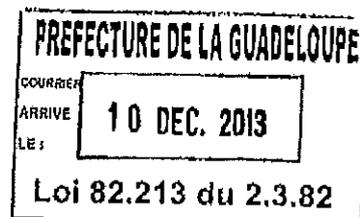
Etait excusé, le conseiller :

M. LUREL Victorin,

Nombre d'excusé : 1

- vu le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions de la 4^{ème} partie ;
- vu la délibération portant adoption du budget régional ;
- vu la délibération n°CR/12-1218 en date du 03 août 2012, portant délégation à la commission permanente ;
- vu la délibération n°CR/11-162 du 22 mars 2011 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la région Guadeloupe.

sur proposition de la présidente du conseil régional, et après avoir délibéré à l'unanimité



- Vu la loi N°2010-788, du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle » ;
- Vu la délibération CR-06-1914 du 18 décembre 2006 relative aux résolutions du congrès des élus de décembre 2006 arrêtant une stratégie optimale de développement durable de la Guadeloupe et plus particulièrement l'orientation DD 1211 ;
- Vu la délibération CR/12-1973, du 11 décembre 2012, relative à la validation du plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE) de Guadeloupe ;
- Considérant les enjeux énergétiques auxquels sont confrontés la Guadeloupe et l'objectif de 50% d'autonomie énergétique à l'horizon 2020 fixé par le PRERURE et le Grenelle de l'environnement,
- Considérant la volonté de la communauté d'agglomération Cap Excellence de réaliser son plan climat énergie territorial (PCET) et d'intégrer un processus de labellisation Cit'ergie,
- Considérant la demande de subvention de la communauté d'agglomération Cap Excellence pour la réalisation son Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son intégration à un processus de labellisation Cit'ergie, dont le coût total prévisionnel s'élève à 132 650 € HT,
- Considérant l'éligibilité de la demande d'aide financière,
- Considérant le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

Financiers	Montant (€ HT)	Taux
ADEME	66 190,00 €	50%
Région	36 120,00 €	27%
Cap excellence	30 340,00 €	23%
TOTAL	132 650,00 €	100%

Considérant l'avis favorable de la commission énergies du 16 octobre 2013,

Sur le rapport présenté par la présidente du conseil régional et après avoir en délibéré,

DECIDE

- Article 1 : d'accorder à la communauté d'agglomération « Cap Excellence » une subvention de trente-six mille cent vingt euros (36 120.00 €) pour la réalisation de son plan climat énergie territorial et son intégration dans un processus de labellisation Cit'ergie.
- Article 2 : d'imputer cette dépense au chapitre 937, fonction 75, article 65734, enveloppe 25405 du budget régional.
- Article 3 : d'autoriser la présidente du conseil régional à signer une convention avec Cap Excellence fixant les modalités d'utilisation et de versement de ladite subvention ; ainsi que tout autre acte et document relatif à cette affaire.
- Article 4 : la présidente du conseil régional, le directeur général des services, le payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Guadeloupe.

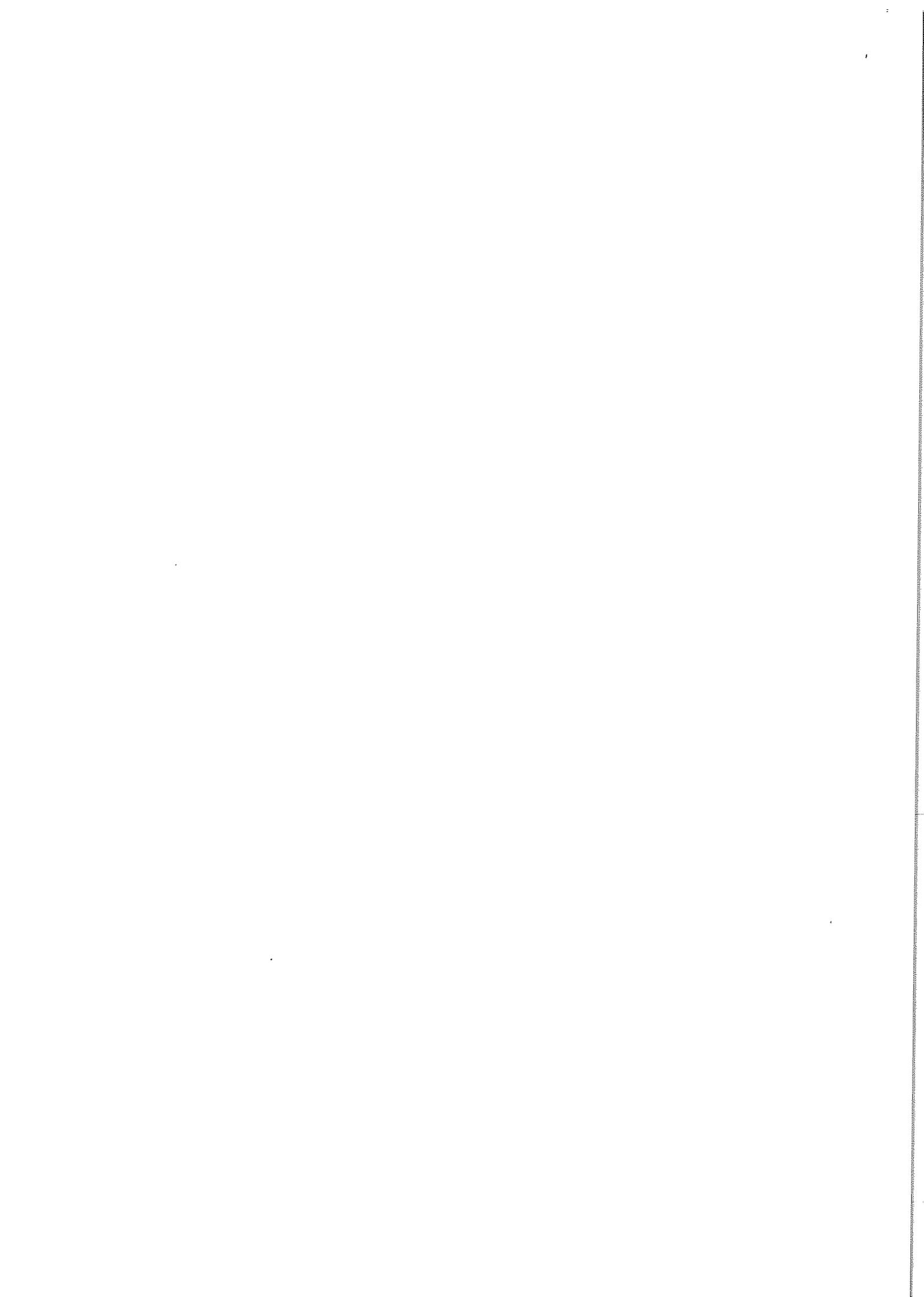
Fait à Basse-Terre, le 15 NOV. 2013



La Présidente du Conseil Régional

Josette BOREL-LINCERTIN

Certifié Conforme
à l'Original





CONVENTION

Attribution d'une subvention à la communauté d'agglomération Cap Excellence pour la réalisation de son plan climat énergie territorial et son intégration dans un processus de labellisation Cit'Ergie

N°CR/DECV/CJ/JL/15-01

Entre,

La région Guadeloupe, sise à l'hôtel de région, Avenue Paul Lacavé 97109 Basse-Terre Cedex représentée par Monsieur Victorin LUREL, président du conseil régional, agissant en vertu de la délibération N°CR/14-378, du 02 mai 2014, relative aux délégations de pouvoir au président du conseil régional,

Ci-après dénommée « la région » ou « collectivité régionale »

d'une part ;

et,

La communauté d'agglomération Cap Excellence, sise 18 Boulevard Légitimus, 97110 Pointe-à-Pitre, représentée par M. Eric JALTON, agissant en qualité de président,

Ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou « la communauté d'agglomération Cap Excellence » ou « la communauté d'agglomération » ou « Cap Excellence »

d'autre part ;

Vu la délibération du conseil régional n°CR/13-1505, du 15 novembre 2013 relative à l'octroi d'une subvention de trente-six mille cent vingt euros (36 120,00 €) à la communauté d'agglomération « Cap Excellence » pour la réalisation de son plan climat énergie territorial, et son intégration dans un processus de labellisation Cit'Ergie.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de son agenda 21, la communauté d'agglomération Cap excellence s'est engagée dans la mise en place de son plan climat énergie territoriale (PCET). Cette démarche répond à une obligation législative définie par la Loi N°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle ». Cette dernière impose à toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser leur PCET.

Pour mémoire, la démarche PCET vise deux objectifs principaux :

- l'atténuation de l'impact sur le territoire,
- l'adaptation au changement climatique.

Dans le champ de ses compétences, il s'agira pour la communauté d'agglomération de mettre en place:

- des objectifs de réduction des consommations, et les actions d'adaptation sur les activités de toutes natures, avec implications des communes membres.
- la révision de l'ensemble des politiques sectorielles et des champs de compétences afin d'optimiser les actions qui ont un impact fort sur l'énergie et le climat
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats

Il est à noter que ce PCET est la déclinaison communautaire du schéma régional climat air énergie (SRCAE), adopté par le conseil régional le 11 décembre 2012.

Cap Excellence souhaite également inscrire sa démarche dans un processus de labellisation « Cit'ergie ». Ce label national, est aussi un outil opérationnel d'aide à la conduite des PCET, il récompense pour 4 ans le management de la qualité de la politique énergétique et climatique d'une collectivité. Ce processus de labellisation sera porté par Cap Excellence et sera proposé à l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération.

Le projet de la communauté d'agglomération « Cap Excellence » s'inscrit dans le cadre des objectifs régionaux en matière de gestion environnementale et du Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'Exploitation des énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'énergie de la Guadeloupe -PRERURE- adopté le 11 décembre 2012 par la région.

Considérant que l'opération présentée met en œuvre la méthodologie et les éléments techniques que la région entend promouvoir, la collectivité régionale entend également pouvoir organiser un retour d'expérience au profit des professionnels locaux sur les solutions, mises en œuvre dans ce projet.

C'est dans ce cadre que la communauté d'agglomération « Cap Excellence » a présenté son projet de réalisation de son plan climat énergie territorial, et de mise en œuvre d'un programme de labellisation « Cit'Ergie » soutenu par la collectivité régionale par l'octroi d'une subvention dont les modalités de versement sont définies par la présente convention.

Il est ainsi convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement d'une subvention à la communauté d'agglomération « Cap Excellence », pour réalisation de son plan climat énergie territorial, et la mise en œuvre d'un programme de labellisation « Cit'Ergie »
L'utilisation de la subvention à des fins autres que ceux définis par le présent article entraînera le remboursement de la subvention.

ARTICLE 2 – Financement de l'opération

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 132 650,00 € HT.

Le plan de financement, les postes de dépenses retenus pour cette opération sont présentés en annexe financière jointe à la présente convention.

L'aide régionale s'élève à trente-six mille cent vingt euros (36 120,00 €).

Le montant de la part régionale est un montant maximum prévisionnel, le montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Cette dépense sera imputée au chapitre 937-75, article 65734, enveloppe 25405 du budget régional et créditée au compte de la commune la communauté d'agglomération « Cap Excellence ».

ARTICLE 3 – Modalités de versement de la subvention

Les crédits seront versés sur le compte de la communauté d'agglomération « Cap Excellence », par virements bancaires, selon les modalités suivantes :

- une avance de 80% soit 28 896,00 € dès la signature de la présente convention ;
- le solde de la subvention sera versé au prorata des dépenses réalisées et justifiées sur présentation d'un rapport d'exécution final de l'opération attestant de la conformité des dépenses effectuées à celles présentées à l'annexe financière jointe à la présente convention.

Ce rapport doit comprendre un compte rendu technique et financier de l'opération, un état récapitulatif détaillé des dépenses réalisées conformément à l'objet de l'opération subventionnée, la justification des dépenses réalisées (copies des factures acquittées, relevés de comptes bancaires de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants voire toutes autres pièces comptables de valeur probante équivalente).

Les sommes sont versées au compte ouvert par la communauté d'agglomération « Cap Excellence » dont les coordonnées suivent :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
TITULAIRE DU COMPTE TRESOR. ABYMES GOSIER	
DOMICILIATION LED.O.M.	
B.I.C.	: IDDOFRP1XXX
R.I.B.	: 45159-00002-1C630000000-38
I.B.A.N.	: FR07-4515-9000-021C-6300-0000-038

ARTICLE 4 - Contrôle de l'utilisation de la subvention

Un contrôle de l'exécution de la présente convention pourra être exercé par la région Guadeloupe. A cet effet, la communauté d'agglomération « Cap Excellence » devra se soumettre à tout contrôle sur pièce et sur place diligenté par la collectivité régionale ou par un représentant que celle-ci aura désigné à ce titre.

ARTICLE 5 – Engagements de la communauté d'agglomération « Cap Excellence »

. Retour d'expérience

Le bénéficiaire s'engage à autoriser toute opération visant à mesurer l'intérêt des solutions mises en oeuvre pour atteindre l'objectif de performance environnementale. Ce retour d'expérience pourra être organisé pendant la réalisation du chantier ou par la suite et prendre la forme de :

- visite par des étudiants ou des professionnels ;
- analyse et évaluation financière ou technique des procédés ;
- réalisation d'enquêtes de perception ;
- toute autre forme d'intervention permettant de valoriser la démarche relative à la qualité environnementale de l'opération engagée.

La région Guadeloupe sera tenue informée des retombées environnementales liées aux suites données à l'opération.

ARTICLE 6 - Résiliation – reversement de la subvention.

. Résiliation de la convention :

La présente convention pourra être résiliée par le conseil régional après présentation par la partie défaillante de ses observations, dans les cas suivants :

- non respect des dispositions de la présente convention (notamment en cas d'utilisation différente de celle qui avait motivé l'octroi de la subvention ou de modification substantielle sans l'accord préalable de la collectivité régionale des conditions d'exécution de la convention),
- fausse déclaration,
- refus de se soumettre aux contrôles diligentés par la collectivité régionale,
- inexécution des conditions liées à l'octroi de la subvention,
- abandon de l'opération notifié par le bénéficiaire de la subvention à la collectivité régionale.

La résiliation sera effective à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer à ses obligations contractuelles, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou on fait l'objet d'un début d'exécution,
- l'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité du bénéficiaire.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de liquidation judiciaire de la structure subventionnée.

. Reversement de la subvention :

Le conseil régional pourra exiger la restitution de toute somme indûment perçue notamment dans les hypothèses relatives à la résiliation de la convention sus évoquées ou également dans tous les cas où le bénéficiaire n'aurait pas fourni les justificatifs de dépenses permettant de justifier les fonds perçus par lui au titre de la subvention.

ARTICLE 7 – Publicité de la participation régionale

Le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation de la Région pour la mise en œuvre de l'opération subventionnée notamment dans les cas :

- de publication de documents ;
- d'organisation de manifestations publiques ;
- de réalisation de travaux donnant lieu à communication ;
- d'opérations de communication.

La région Guadeloupe sera affichée comme co-financeur de ce projet lors de la réalisation des travaux et lors des communications autour de ce projet.

Dans les publications, la charte graphique régionale doit être respectée.

ARTICLE 8 – Durée d'exécution de l'opération

La convention prend effet à partir de la date de signature des parties.

La durée d'exécution de l'opération est de deux ans et court à compter de la date de signature de la convention. Le bénéficiaire informera la région du commencement d'exécution de l'opération. En cas d'abandon de l'opération, il lui appartiendra d'en aviser la collectivité régionale.

ARTICLE 9 – Durée de validité de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature sauf prorogation effectuée par avenant.

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention devront être définies d'un commun accord entre les parties et pourront faire l'objet d'un avenant à la convention ; les éléments modificatifs introduits par voie d'avenant ne doivent cependant pas remettre en cause les objectifs généraux des projets ou actions inscrits à la convention.

ARTICLE 10 – Avenant(s) à la convention

Toute demande de modifications à la convention devra être introduite dans le délai maximal de 2 mois avant expiration de la période de validité de la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 11 - Pièces contractuelles

Les pièces constitutives de la convention sont :

- la présente convention,
- l'annexe financière de la convention.

ARTICLE 12 – Règlement des litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différents éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Elles pourront recourir, le cas échéant, à un expert choisi d'un commun accord.

Si néanmoins, le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif de Basse-Terre.

Fait en deux exemplaires originaux, à Basse-Terre, le

Le président du conseil régional,

Victorin LUREL

Le président de la communauté
d'agglomération « Cap Excellence »



Eric JALTON



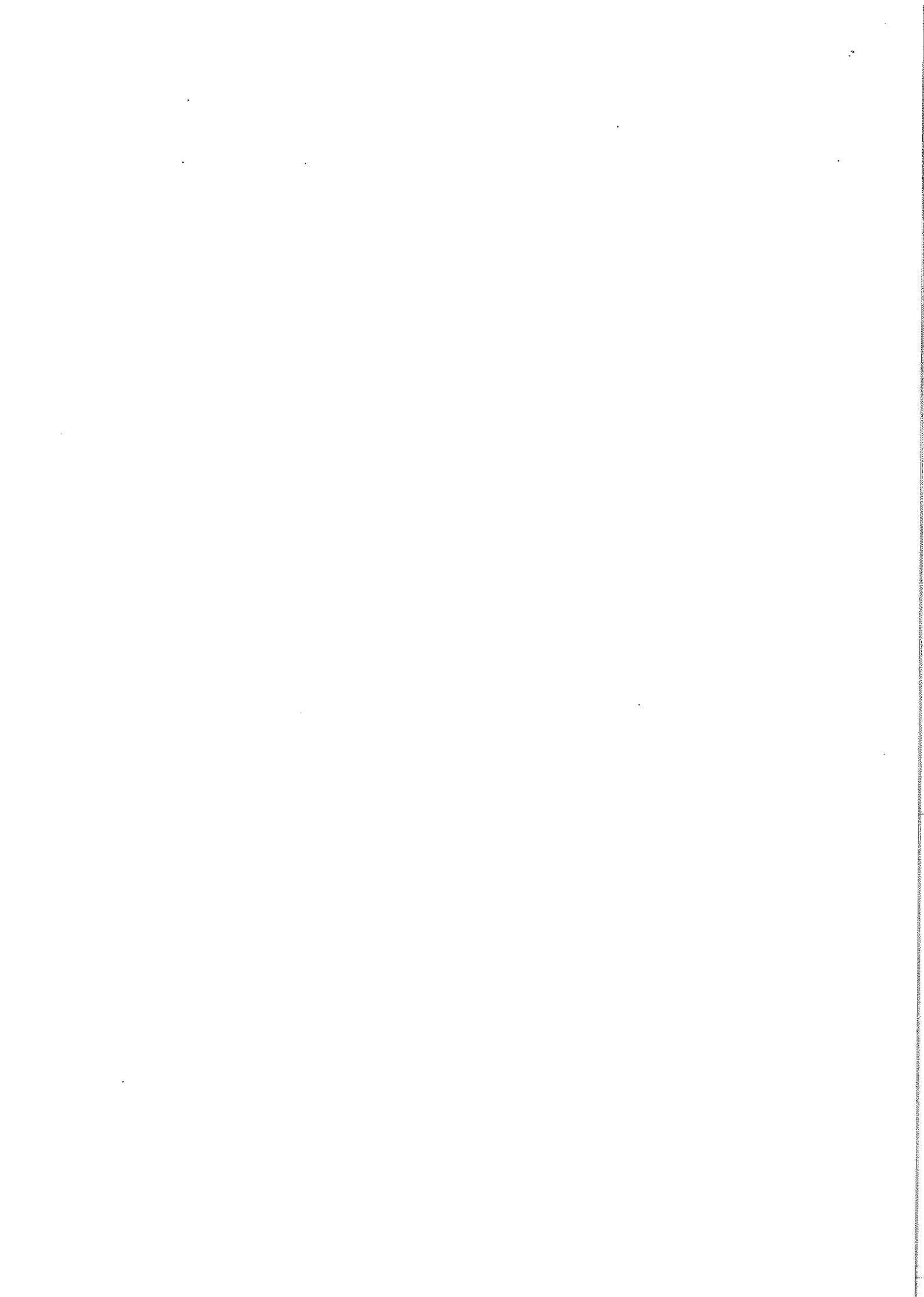
Annexe financière :

1. Dépenses éligibles au co-financement région Guadeloupe

Détail des coûts	Total des dépenses pour l'opération		Montant des dépenses éligibles à justifier en €	
	Montant	HT	Montant	HT
Phase préalable	2 800 €	HT	2 800	HT
Diagnostic énergie et climat et enjeux en matière de vulnérabilité et mobilisation	31 900,00 €	HT	31 900,00 €	HT
Organisation et animation de la concertation,	30 700,00 €	HT	30 700,00 €	HT
Définition et construction du plan d'action pour le territoire	18 900,00 €	HT	18 900,00 €	HT
Démarche de labellisation CIT'ERGIE pour CAP EXCELLENCE	30 400,00 €	HT	30 400,00 €	HT
Pré diagnostic CIT'ERGIE pour les Communes	2 400,00 €	HT	2 400,00 €	HT
Définition des moyens à mettre en œuvre pour le programme d'action	7 200,00 €	HT	7 200,00 €	HT
Dispositif de suivi et d'évaluation	4 400,00 €	HT	4 400,00 €	HT
Communication	3 950,00 €	HT	3 950,00 €	HT
Total dépenses d'équipement	132 650,00 €	HT	132 650,00 €	HT
TOTAL DE L'OPERATION	132 650,00	€	132 650,00	€

2. Plan de financement de l'opération

Financeurs	Montants (€ HT)	Taux
Région	36 120,00 €	27%
ADEME	66 190,00 €	50%
Cap Excellence	30 340,00 €	23%
Total	132 650,00 €	100%





PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

CONVENTION n° 2015 – 01 /DEAL-ATOL
attribuant une subvention
à la communauté d'agglomération Cap Excellence
dans le cadre d'une étude sur la « promenade verte et bleue »

Entre,

l'Etat, ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, représenté par monsieur le préfet de la Guadeloupe,

d'une part,

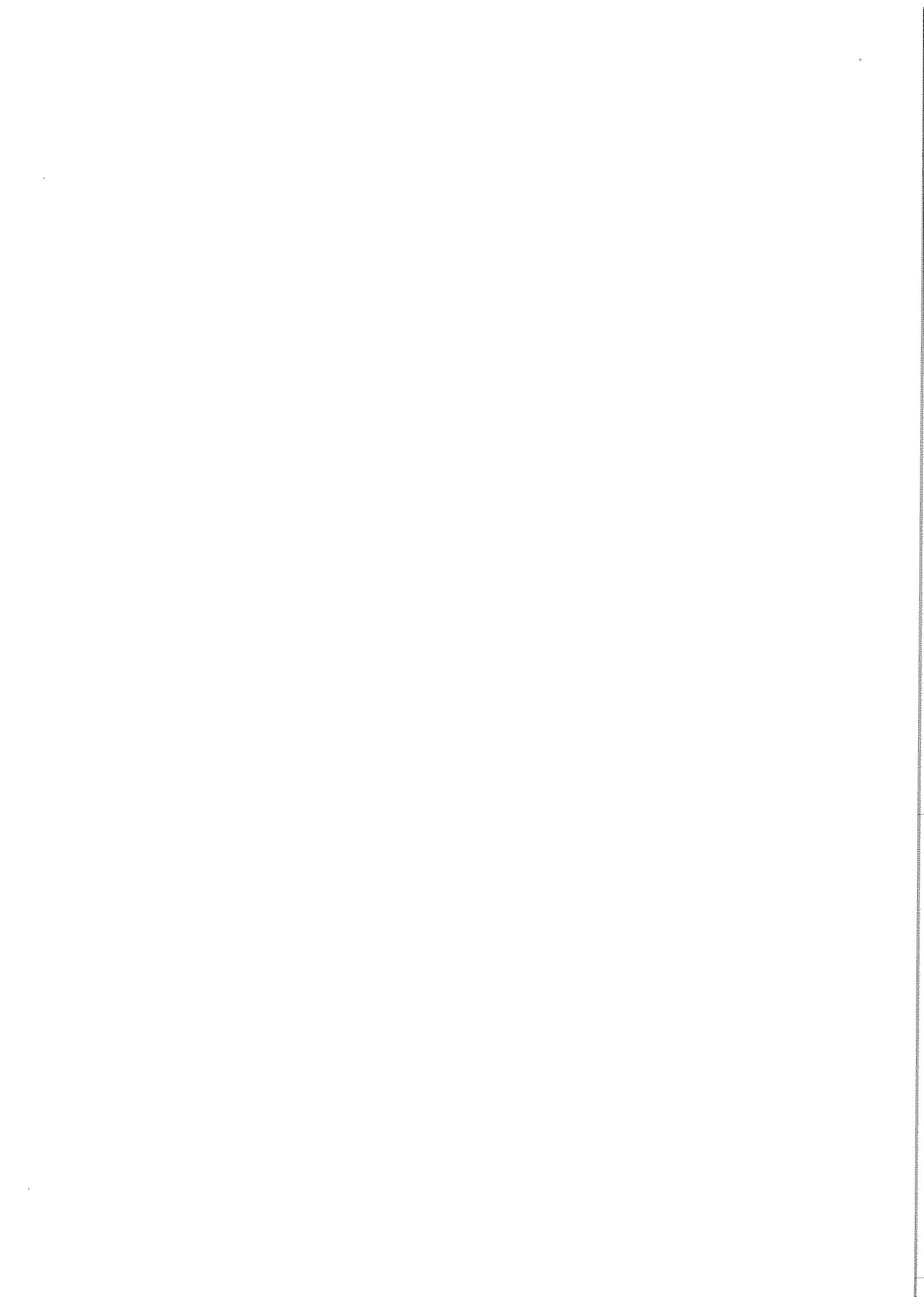
Et

la communauté d'agglomération Cap Excellence, représentée par son président,

d'autre part,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur JACQUES BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-106 SG/SCI/MC du 18 décembre 2014 accordant à monsieur Daniel NICOLAS, directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement (DÉAL) de la Guadeloupe, délégation de signature en tant que responsable de budget opérationnel de programme délégué ;
- Vu la demande de subvention présentée par la communauté d'agglomération Cap Excellence par courrier du 29 janvier 2015 ;

Il est convenu ce qui suit :



Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'attribuer une subvention d'un montant de **dix mille euros (10 000,00 €)** à la communauté d'agglomération Cap Excellence pour l'action décrite ci-après.

Article 2 – Nature de l'action

Pour la réalisation d'une étude portant sur « la promenade verte et bleue » de l'agglomération centre Cap Excellence.

Cette étude permettra de favoriser la réflexion et les échanges avec les acteurs institutionnels autour de la question de la nature en ville et de la qualité de l'espace public à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territorial de la communauté d'agglomération Cap Excellence

Cette étude est conduite par des étudiants de l'école d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée, dans le cadre de la préparation d'un diplôme de spécialisation et d'approfondissement d'architecte-urbaniste.

Pour ce faire, une convention d'étude a été signée, le..... février 2015 par la communauté d'agglomération Cap Excellence avec l'école d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée (convention d'étude en annexe 1).

Article 3 – Dispositions financières

3.1 - Imputation budgétaire

La dépense est imputée sur le programme 135 - UTAH (urbanisme territoire et amélioration de l'habitat), sous-action 135-07-01 villes et territoires durables du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, de l'exercice 2015.

3.2 - Modalité de règlement

- un acompte de 50 % est versé à la signature de la présente convention ;
- le règlement du solde interviendra après validation par le jury final du rapport de présentation de l'étude.

3.3 – Paiement

Le paiement sera effectué par mandat administratif, sur le compte de la communauté d'agglomération Cap Excellence (relevé d'identité bancaire en annexe 2).

Article 4 – Délai de réalisation

Le délai de réalisation est de six mois à compter de la notification de la présente convention qui prendra fin au plus tard le 31 décembre 2015.

Article 5 – Règlement des litiges

En cas de litige, le différent peut être porté par la partie la plus diligente devant la juridiction administrative compétente. Préalablement, les parties s'engagent à rechercher activement un règlement à l'amiable.

Fait à Basse-Terre, en deux exemplaires originaux, le

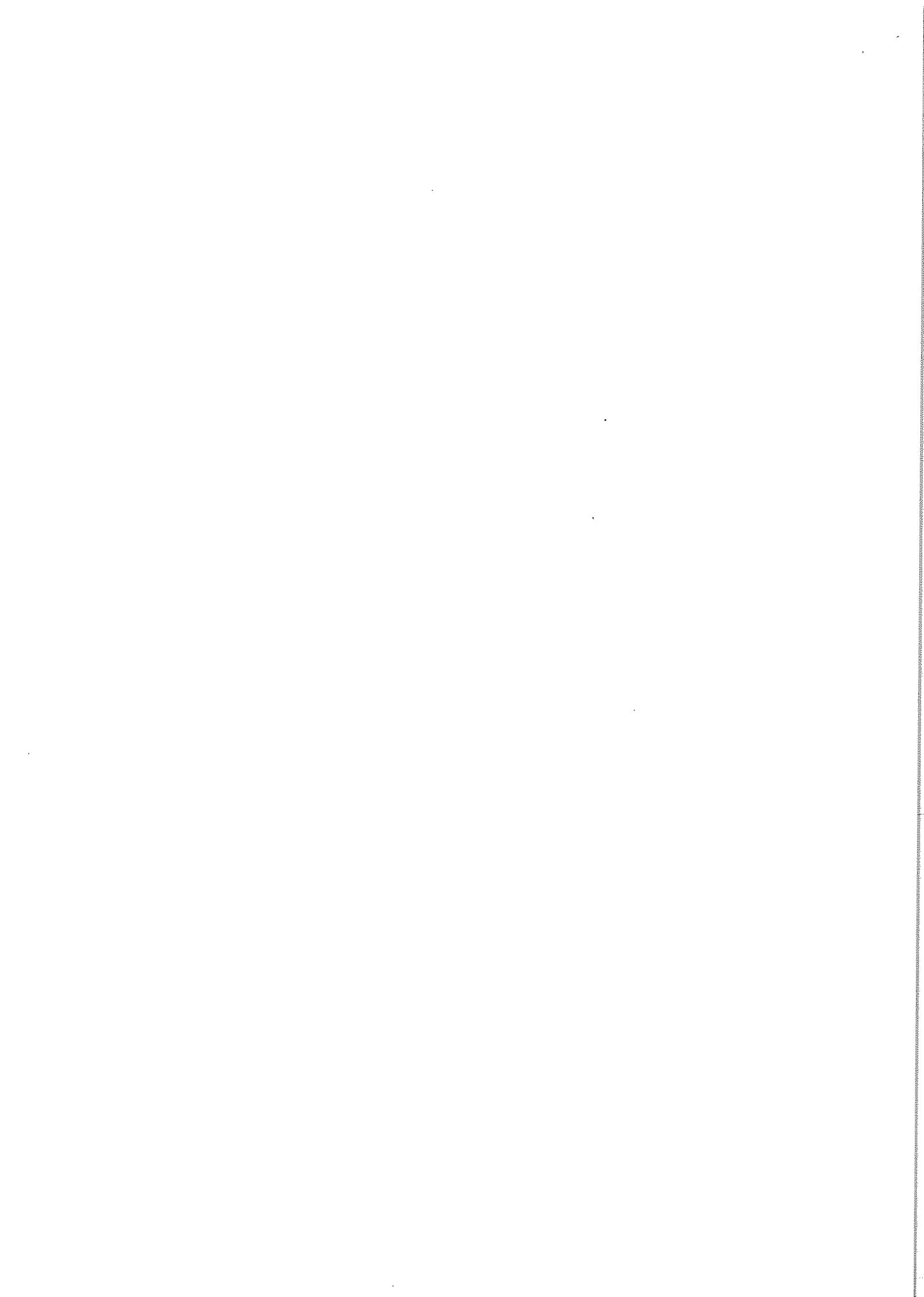
Le bénéficiaire

Le Président

Éric JALTON


Le préfet,


Jacques BILLANT



GROUPE



www.groupecaisseledesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE ANTILLES GUYANE



DBAC/SP/RC/2015-121

Dossier n°: U028482

Suivi par : Nollin Severine

Tél. : 05 90 21 18 71

Email : Severine.Nollin@caissedesdepots.fr

MONSIEUR LE PRESIDENT
MONSIEUR LE PRESIDENT DE
CAP EXCELLENCE
18 BD LEGITIMUS
97110 POINTE A PITRE

BAIE MAHAULT, le 20 avril 2015

Objet : Financement de l'opération d'investissements "Modernisation et réhabilitation du Centre des Arts et de la Culture", située rue des Cités Unies à POINTE-A-PITRE (97110).

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, je vous informe que la Caisse des Dépôts est en mesure de contribuer au financement de votre opération.

Vous trouverez en pièces jointes les informations relatives à notre offre, notamment les caractéristiques financières et la liste des documents à nous transmettre afin d'établir le contrat.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

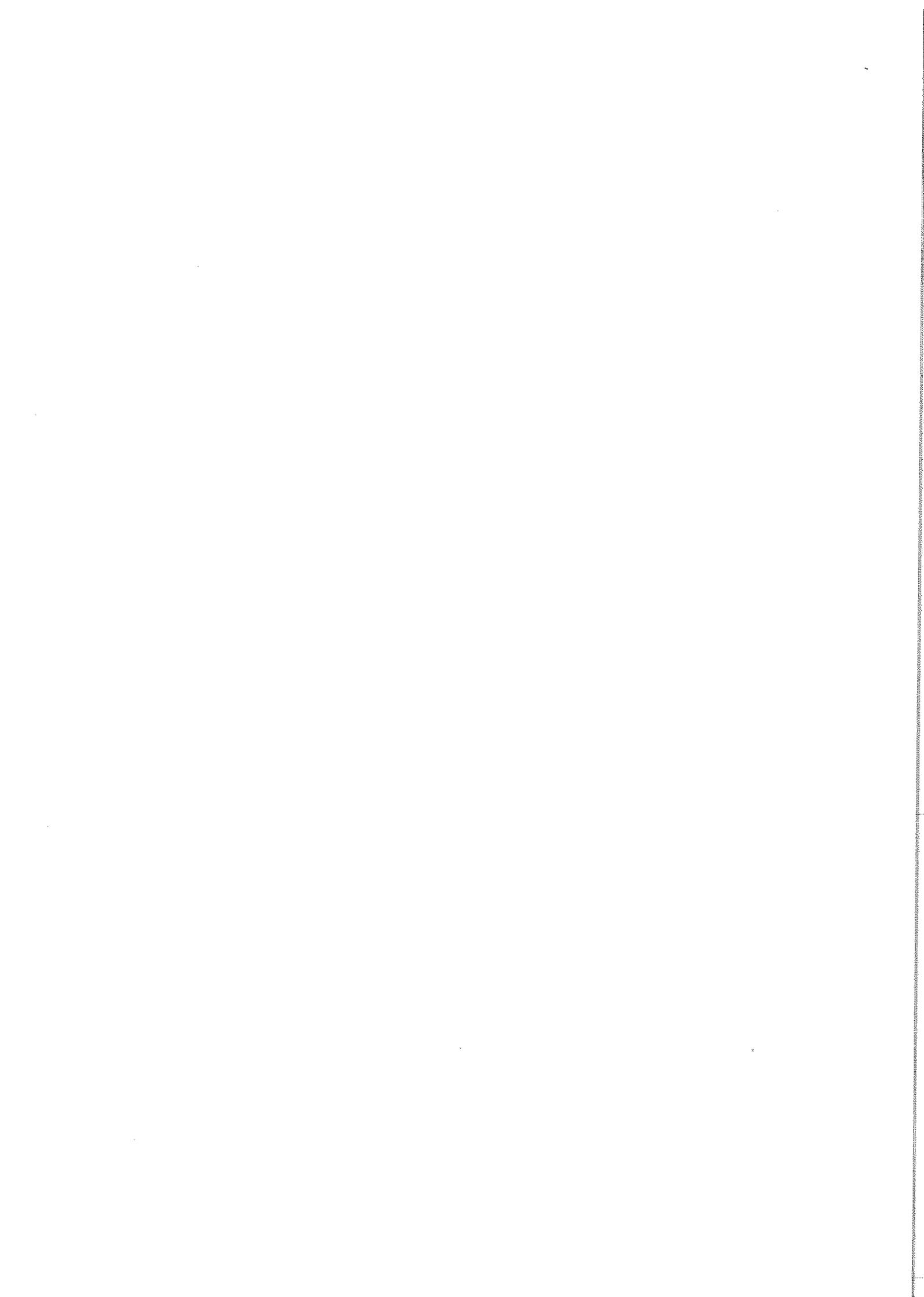
Richard CURNIER
Directeur Régional

Pièces jointes :

- Documents à produire et conditions préalables
- Caractéristiques financières du financement Caisse des Dépôts
- Montage de garantie
- Plan de financement de l'opération

PRO040 V1.27 page 1/6
Dossier n° U028482 Emprunteur n° 000414473

Caisse des dépôts et consignations
PARC D'ACTIVITES DE LA JAILLE - BP 2495 - BAIE MAHAULT BATIMENT 4 - 97086 JARRY CEDEX -
Tél : 05 90 21 18 68 - Télécopie : 05 90 91 73 20
dr.antilles-guyane@caissedesdepots.fr



G R O U P E



www.groupecaissedepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE ANTILLES GUYANE

Dossier n° U028482
Opération : Réhabilitat° Centre des Arts (n° 5022899)
Date limite de validité de l'offre : 20/10/2015
Montant total du financement CDC : 5 958 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 20/10/2015

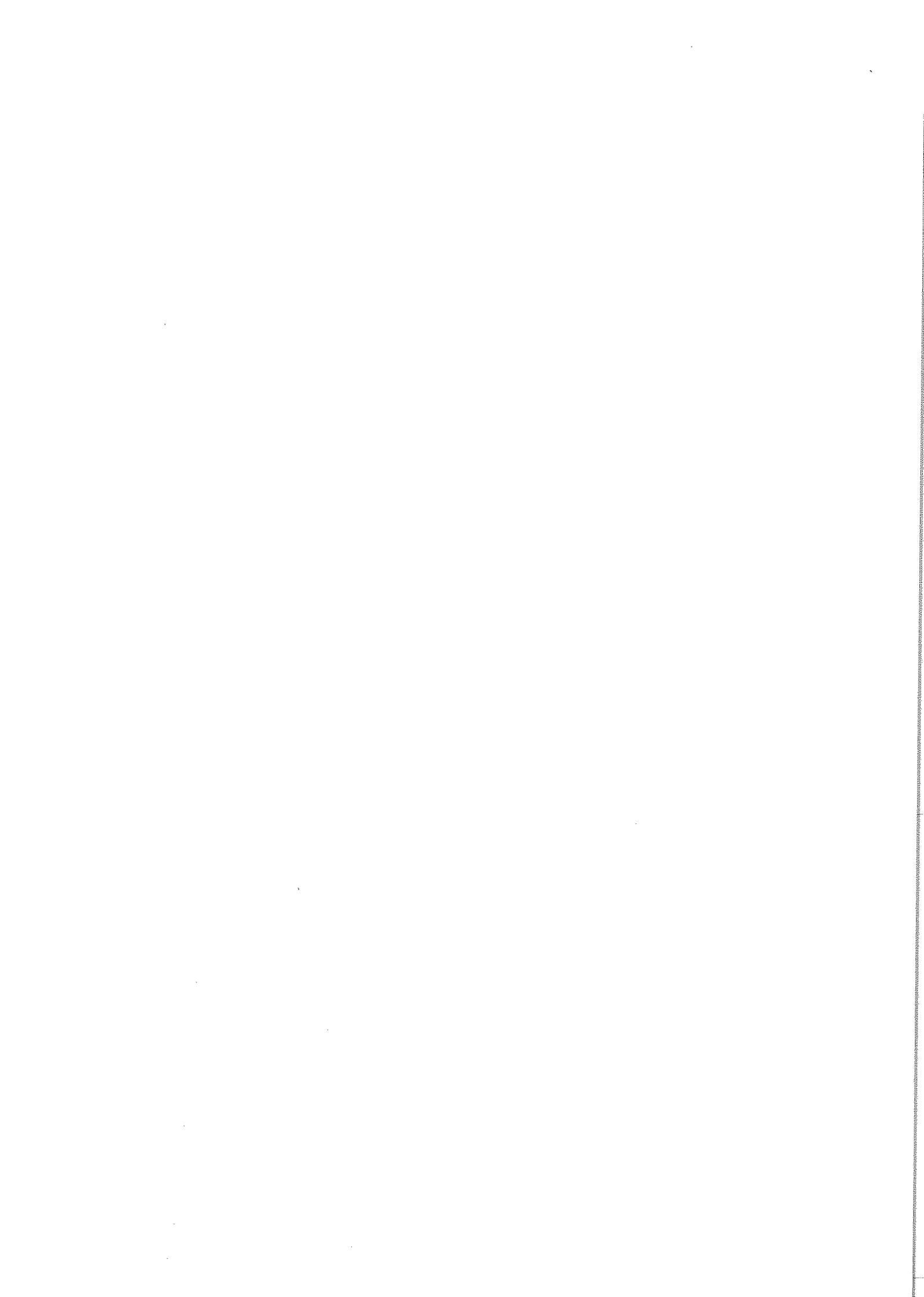
Documents à produire et conditions préalables

Documents à produire et conditions préalables à l'émission des contrats de prêts

- Autorisation d'emprunt

Documents à produire et conditions préalables au versement des fonds

Sans objet





ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE ANTILLES GUYANE

Dossier n° U028482
Opération : Réhabilitat° Centre des Arts (n° 5022899)
Date limite de validité de l'offre : 20/10/2015
Montant total du financement CDC : 5 958 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 20/10/2015

Caractéristiques financières

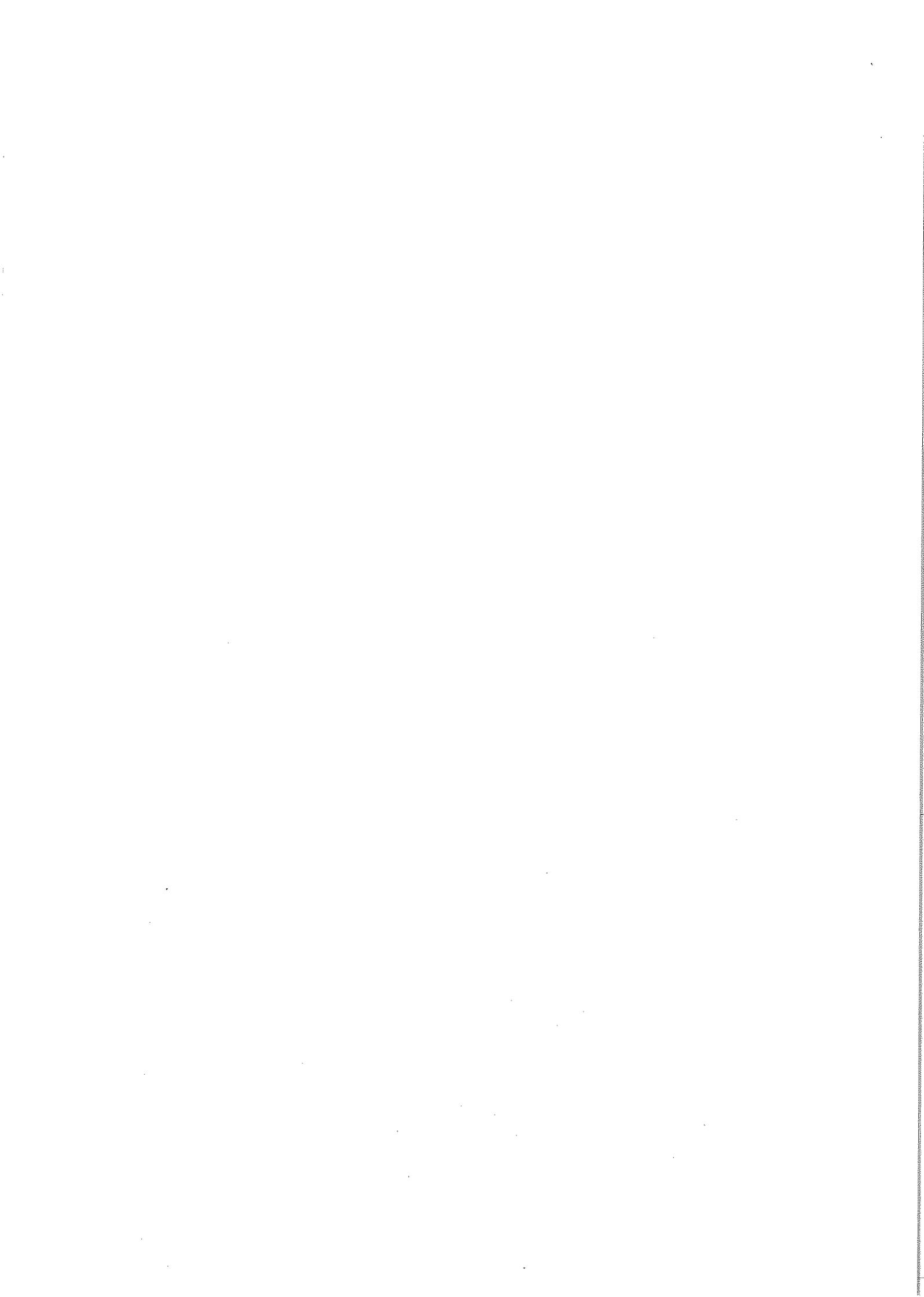
Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Proposition n°1 - 1 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	PSPL			
Enveloppe	Enveloppe 20 MdE			
Montant	5 958 000 €			
Commission d'instruction	3 570 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	2 %			
TEG¹	2 %			
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans			
Index²	Livret A			
Marge fixe sur Index	1 %			
Taux d'intérêt	Livret A + 1 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	IF sur durée résiduelle			
Modalité de révision	SR			
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %			

¹ L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

² A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente lettre d'offre est de 1 % (Livret A)





ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE ANTILLES GUYANE

Dossier n° U028482
Opération : Réhabilitat° Centre des Arts (n° 5022899)
Date limite de validité de l'offre : 20/10/2015
Montant total du financement CDC : 5 958 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 20/10/2015

Caractéristiques financières (suite)

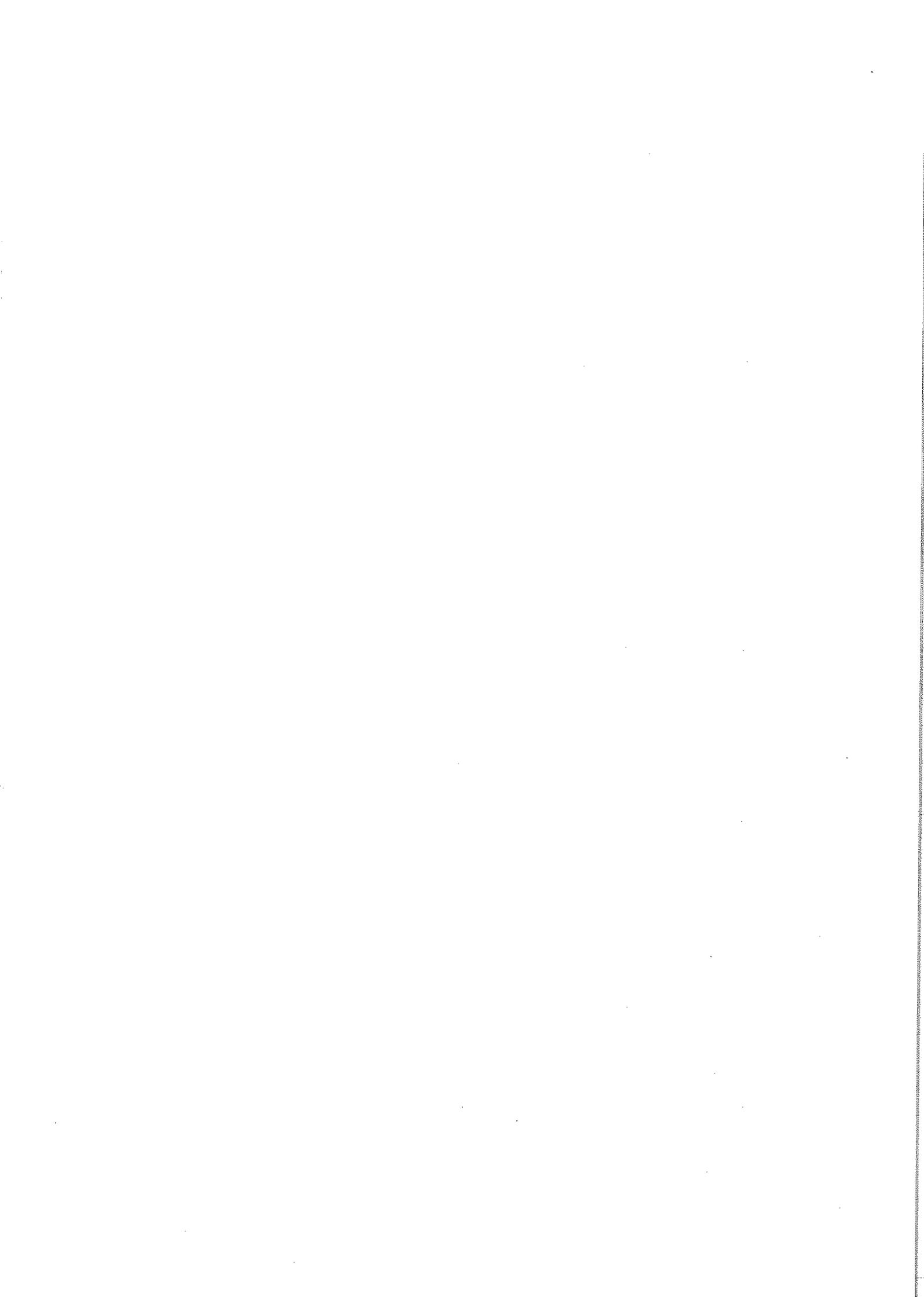
Proposition n°2 - 1 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	PSPL ³			
Enveloppe	Enveloppe 20 MdE			
Montant	5 958 000 €			
Commission d'instruction	3 570 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	1,47 %			
TEG ¹	1,47 %			
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans			
Index ²	Inflation			
Marge fixe sur Index	1,47 %			
Taux d'intérêt	Inflation + 1,47 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	IF sur durée résiduelle			
Modalité de révision	SR			
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %			

1 L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

2 A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de la présente lettre d'offre est de 0 % (Inflation).

3 La marge fixe sur index et/ou le taux d'intérêt sont valables pour tout accord de l'emprunteur intervenant avant la date limite de validité de la cotation. Au-delà de cette date, les taux seront actualisés selon la procédure suivante. Cette actualisation vous sera adressée par la Caisse des Dépôts par écrit à votre demande. Si vous souhaitez contractualiser sur cette base, il vous appartiendra, 15 jours avant la date de fin de validité de cette nouvelle cotation, de nous adresser votre réponse par courrier.



G R O U P E



www.groupecalssedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE ANTILLES GUYANE

Dossier n° U028482

Opération : Réhabilitat° Centre des Arts (n° 5022899)

Date limite de validité de l'offre : 20/10/2015

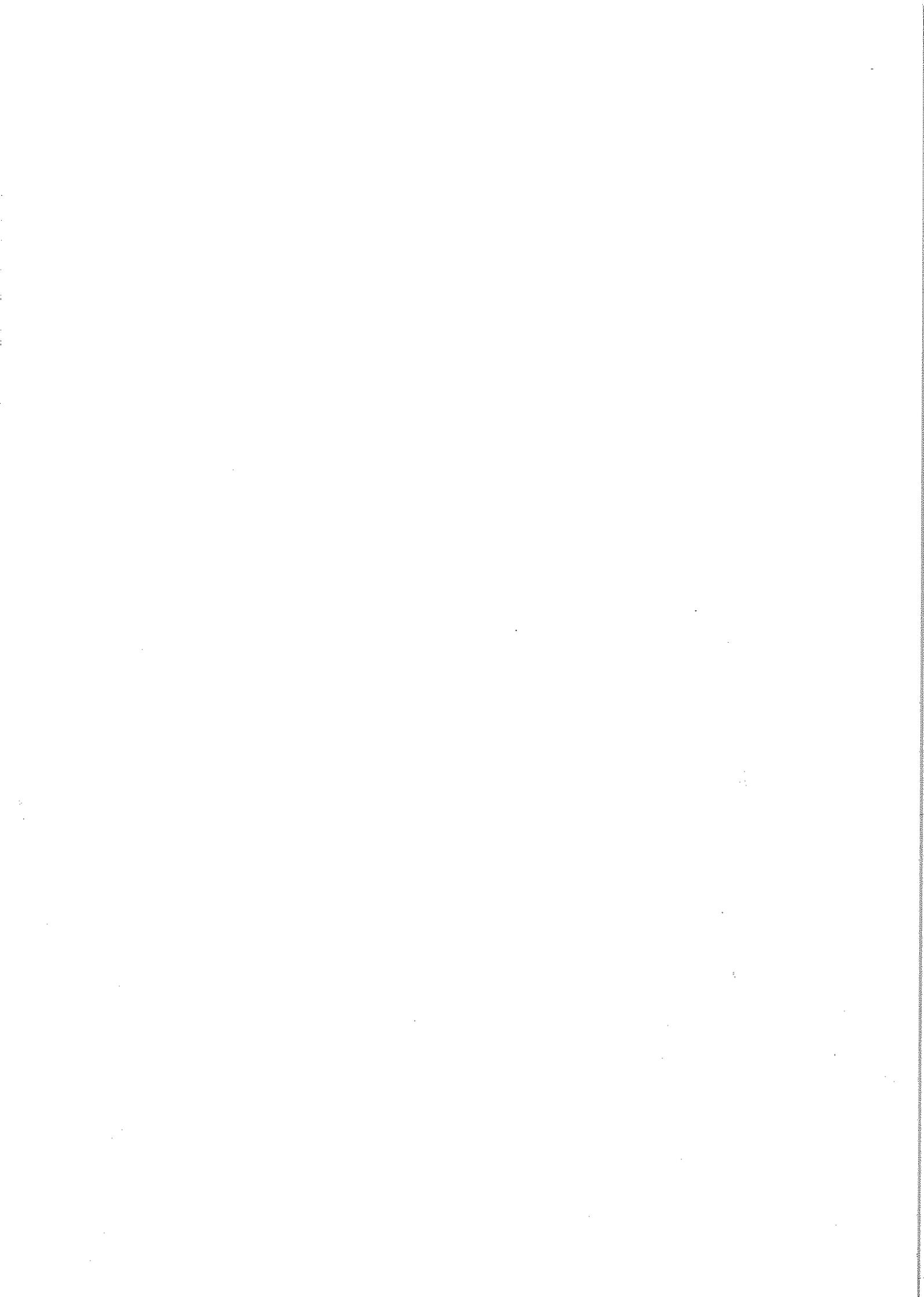
Montant total du financement CDC : 5 958 000,00 €

Date limite de validité de la cotation : 20/10/2015

Montage de garantie

Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Exonéré	Exonéré	Exonéré



GROUPE



www.groupecaisdesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DIRECTION REGIONALE ANTILLES GUYANE

Dossier n° U028482

Opération : Réhabilitat° Centre des Arts (n° 5022899)

Date limite de validité de l'offre : 20/10/2015

Montant total du financement CDC : 5 958 000,00 €

Date limite de validité de la cotation : 20/10/2015

Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Subvention Europe	5 000 000,00 €	20,83
Subvention Etat	1 084 000,00 €	4,52
Subvention Conseil régional	4 000 000,00 €	16,67
Subvention Conseil général	2 000 000,00 €	8,33
Total des prêts CDC	5 958 000,00 €	24,82
Total des prêts hors CDC sauf CIL	5 958 000,00 €	24,82
Prêt(s) CIL	0,00 €	0,00
Fonds propres	0,00 €	0,00
TOTAL des ressources	24 000 000,00 €	100,00

PR0040 V1 27 page 6/6
Dossier n° U028482 Emprunteur n° 000414473

Caisse des dépôts et consignations
PARC D'ACTIVITES DE LA JAILLE - BP 2495 - BAIE MAHAULT BATIMENT 4 - 97086 JARRY CEDEX -
Tél : 05 90 21 18 68 - Télécopie : 05 90 91 73 20
dr.antilles-guyane@caissedesdepots.fr



1 CAP EXCELLENCE
01 Budget principal CAP EXCELLENCE

Amortissement de biens pour l'année 2015

Paramètres de l'édition :

Collectivité 1
Budget 01
Année 2015
Utilisateur

Catégorie d'immobilisation

Classe d'immobilisation

Type de bien INDIGO

Localisation

Type d'acquisition

Service bénéficiaire

Service gestionnaire

Numéro de début

Numéro de fin

Numéro inventaire début

Numéro inventaire fin

Date d'acquisition début

Date d'acquisition fin

Compte imputation en cours

Chapitre imputation en cours

Fonction imputation en cours

Compte imputation d'amortissement

Chapitre imputation d'amortissement

Fonction imputation d'amortissement

Biens de faible valeurs totalement amortis

Cessions partielles pour calc. val. d'acquisition

Prise en compte des mvts d'acquisitions provisoires

Oui

Oui

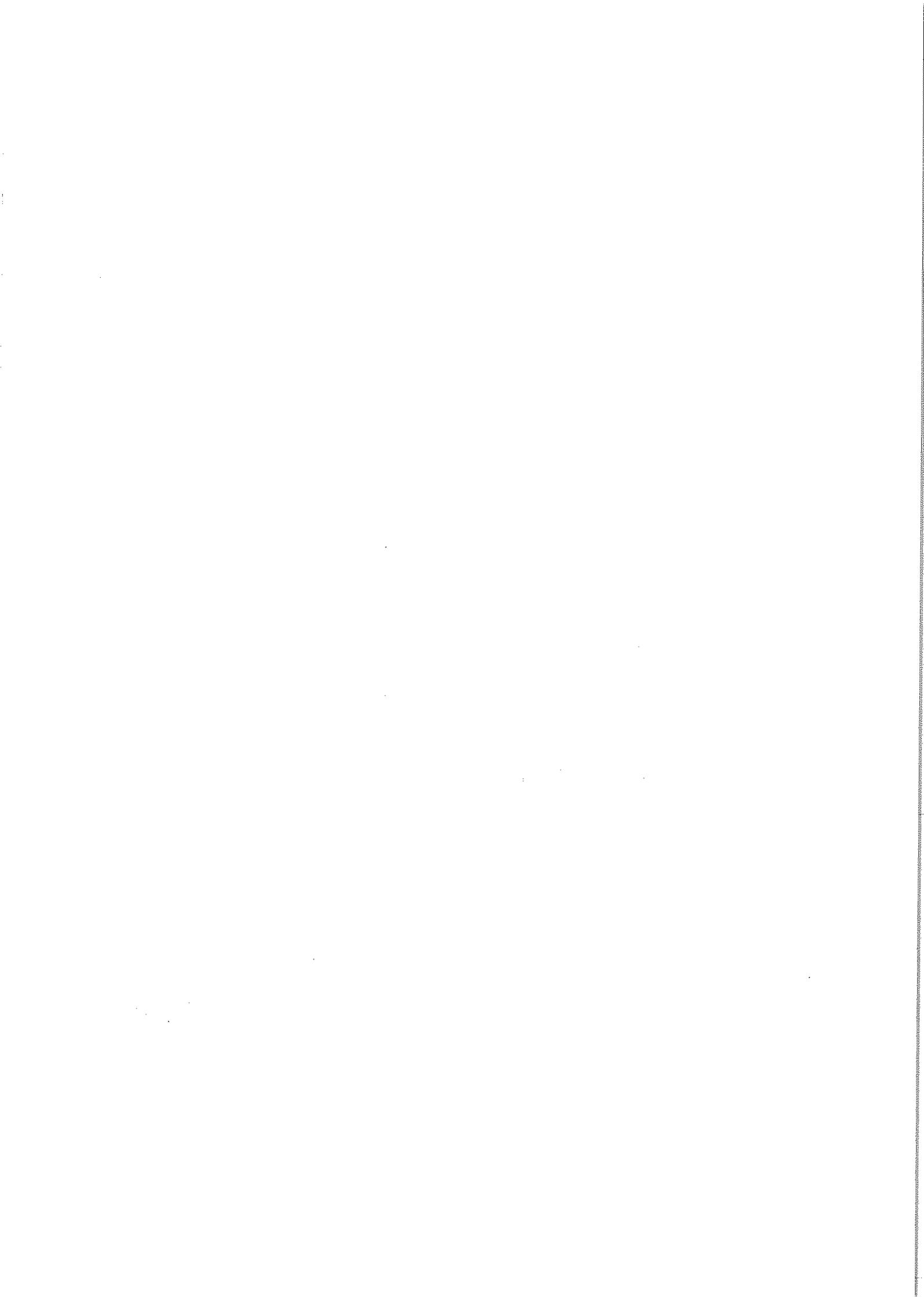
Non



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

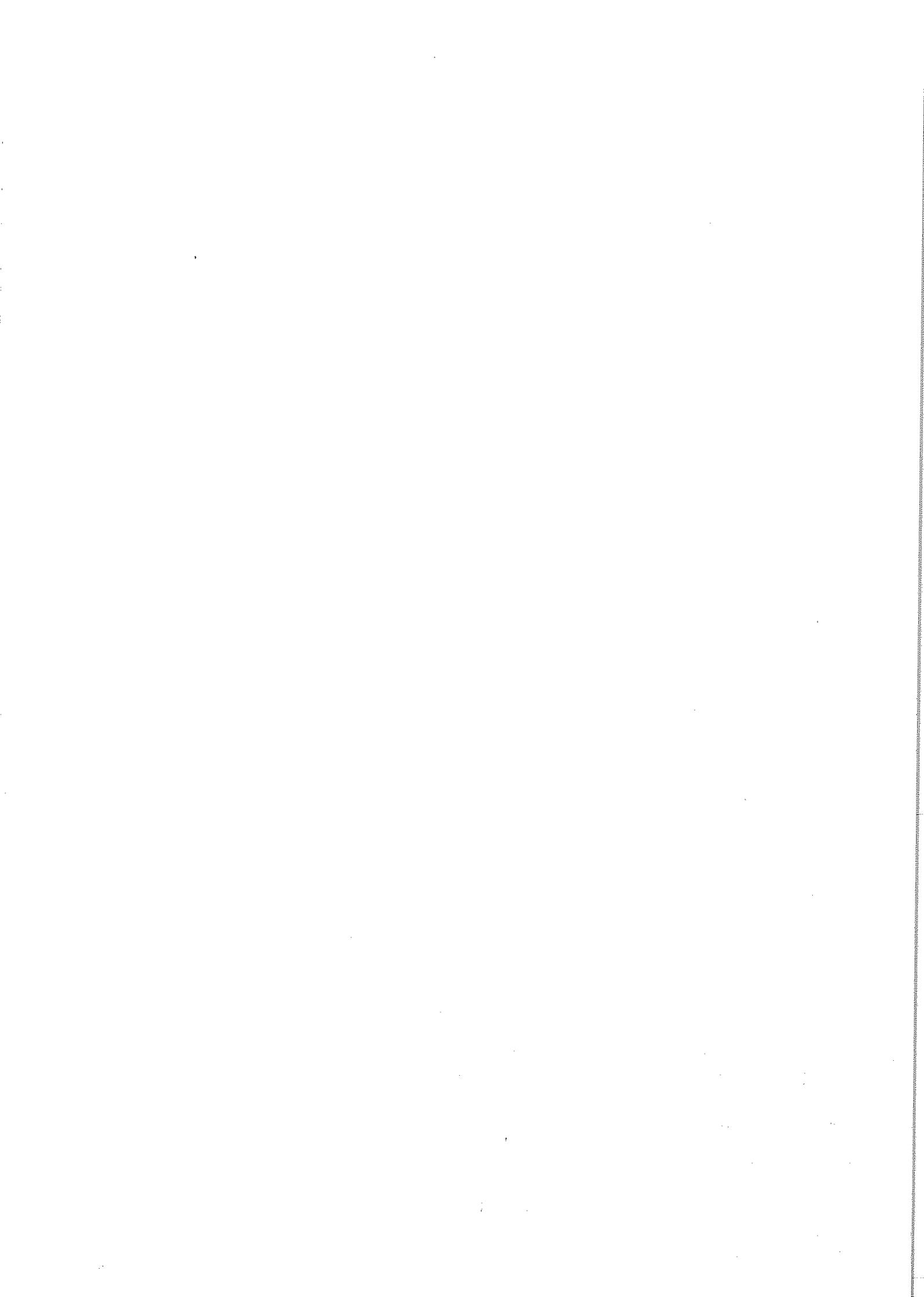
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2013	2805	040	01	2 L 2014	2013IM000002	2013IM000002 MACBOOK PRO 153 +OFFICE MAC FAMILIAL	125,23	62,00	63,23	0,00
						Total imputation	125,23	62,00	63,23	0,00
						Total nature 2805	125,23	62,00	63,23	0,00



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

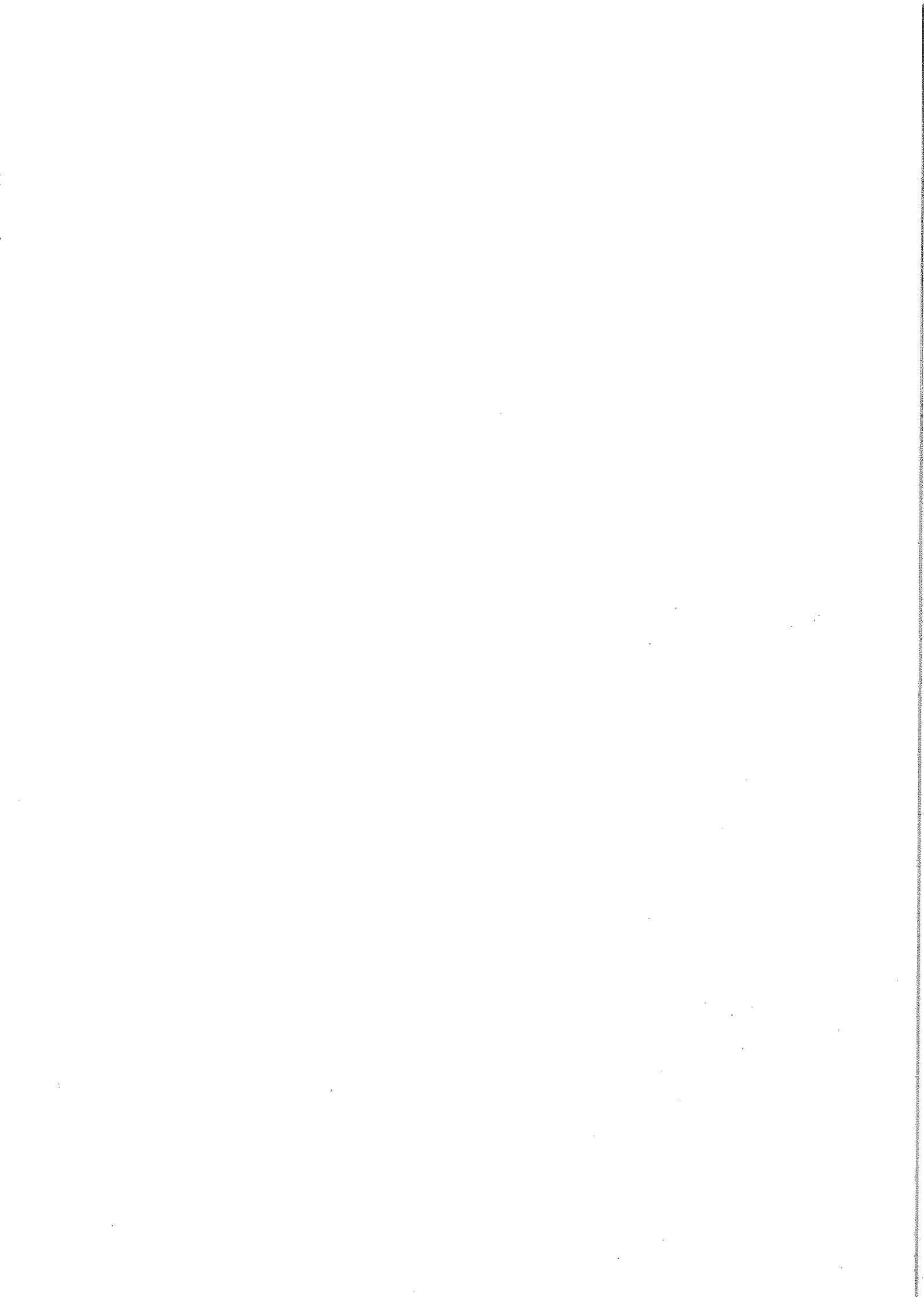
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2013	28051	040	01	2 L 2014	2013IM000011		240,00	120,00		120,00
					2013IM000011	MATERIEL INFORMATIQUE				0,00
2013	28051	040	01	2 L 2014	2013IM000012		240,00	120,00		120,00
					2013IM000012	LOGICIEL MC OFFICE				0,00
2013	28051	040	01	2 L 2014	2013IM000013		240,00	120,00		120,00
					2013IM000013	LOGICIEL MAC OFFICE				0,00
2013	28051	040	01	2 L 2014	2013IM000014		240,00	120,00		120,00
					2013IM000014	LOGICIEL OFFICE MAC 2011				0,00
2013	28051	040	01	2 L 2014	2013IM000016		240,12	120,00		120,12
					2013IM000016	LOGICIEL MAC OFFICE 2011				0,00
2013	28051	040	01	2 L 2014	2013IM000017		4 485,39	2 242,00		2 243,39
					2013IM000017	ACQUISITION DE LOGICIEL INFORMATIQUE				0,00
2013	28051	040	01	2 L 2014	2013IM000030		2 267,65	1 133,00		1 134,65
					2013IM000030	ACHAT LOGICIEL SPAIETACLE				0,00
2014	28051	040	01	2 L 2015	2014IM000010		0,00	0,00		421,00
					2014IM000010	LOGICIEL WINDOWS SERVER STANDARD 2012				421,82
2014	28051	040	01	2 L 2015	2014IM000024		0,00	0,00		1 297,00
					2014IM000024	ACHAT DE NOUVELLES LICENCES ELIS (REPORT)				1 298,32
2014	28051	040	01	2 L 2015	2014IM000025		1 907,26	0,00		953,00
					2014IM000025	MODULE DIAGNOSTIC FISCAL (REPORT)				954,26
2014	28051	040	01	2 L 2015	2014IM000033		0,00	0,00		2 190,00
					2014IM000033	LICENCE SERVER 2013				2 191,23
2014	28051	040	01	2 L 2015	2014IM000035		0,00	0,00		7 934,00
					2014IM000035	CRATON LOGICIEL DE GESTION D INFORMATIO				7 934,13
2014	28051	040	01	2 L 2015	2014IM000047		0,00	0,00		6 676,00
					2014IM000047	LOGICIEL GEO PREVENT° CUCSET FORMAT°				6 676,01
2014	28051	040	01	2 L 2015	2014IM000051		0,00	0,00		144,00
					2014IM000051	LOGICIEL WINDOWS 7 PRO				144,61
						Total imputation	9 860,42	3 975,00		23 593,16
										19 620,38
						Total nature 28051	9 860,42	3 975,00		23 593,16
										19 620,38



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

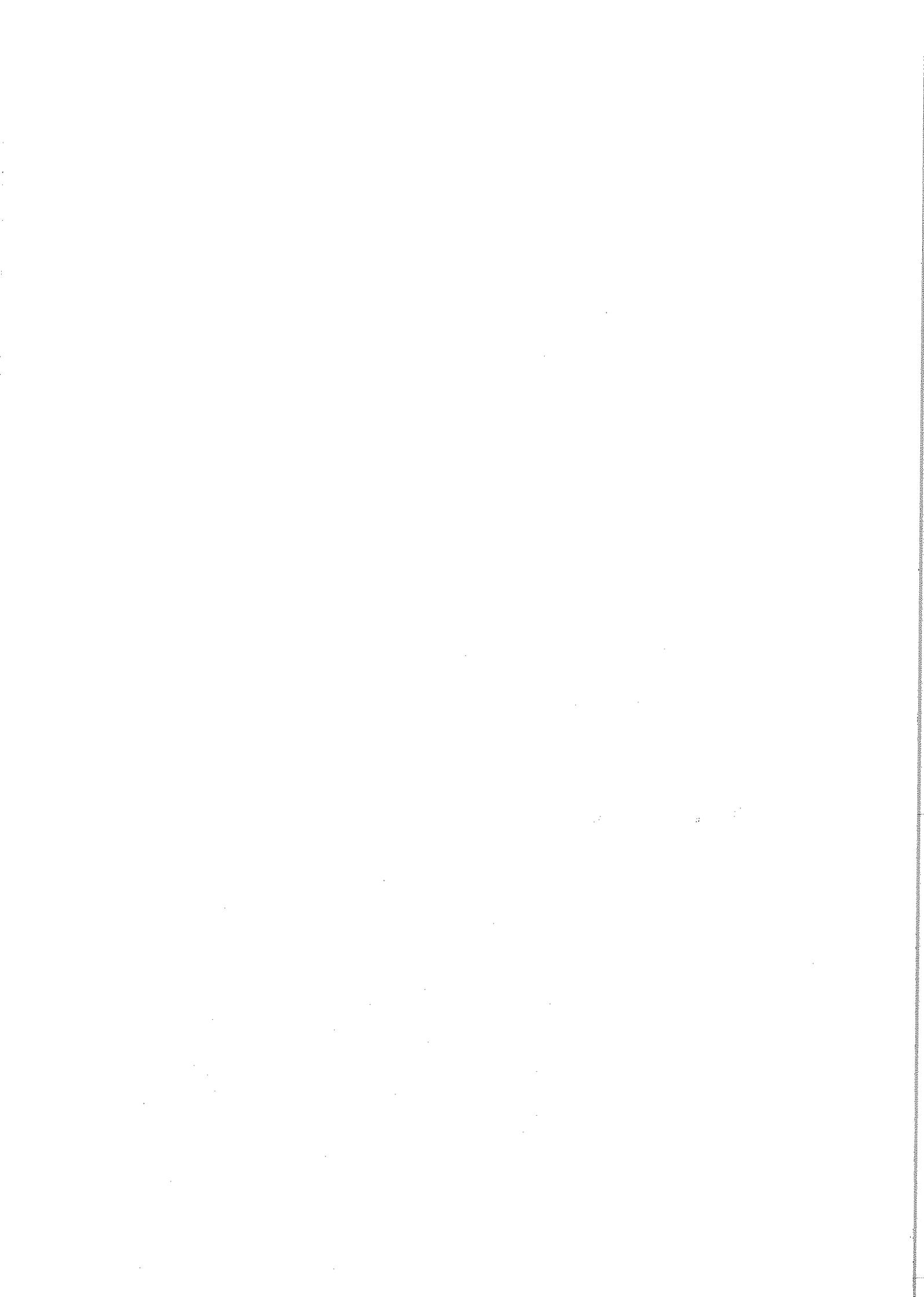
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2009	28135	040	01	15 L 2010	2009IM000295	DEPOSE POSE SUPPORT BETON CANDELAIRE	2 642,59	880,00		176,00
					2009IM000295				1	586,59
2009	28135	040	01	15 L 2010	2009IM000293	FOURNITURE ET POSE DE STORES	16 990,02	5 660,00		1 132,00
					2009IM000293				10	198,02
2009	28135	040	01	15 L 2010	2009IM000293	FOURNITURE ET POSE DE STORES	3 002,20	1 000,00		200,00
					2009IM000294				1	802,20
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000011	CLOTURE DE SECURITE EPURATION CHAUVEL	19 326,02	5 152,00		1 288,00
					2010IM000011				12	886,02
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000015	CLIMATISSEURS BUREAUX PRESIDENT ET SECRE	4 687,20	1 248,00		312,00
					2010IM000015				3	127,20
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000037	INSTALLATION DE STORES 50 MM *173*225CM	813,75	216,00		54,00
					2010IM000037					543,75
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000038	INSTALLATION DE STORES 50MM*55*224	690,06	184,00		46,00
					2010IM000037					460,06
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000039	INSTALLATION DE STORES 50*109*225	302,71	80,00		20,00
					2010IM000037					202,71
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000040	STORES 50*218*225 & 50*217*225	935,26	248,00		62,00
					2010IM000037					625,26
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000041	INSTALLATION DE STORES 50*93*225	289,69	76,00		19,00
					2010IM000037					194,69
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000042	INSTALLATION DE STORES 50*55*224	518,63	136,00		34,00
					2010IM000037					348,63
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000043	INSTALLATION DE STORES 50*48*195	205,06	52,00		13,00
					2010IM000044					140,06
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000044	INSTALLATION DE STORES 50*45*224 CM	214,83	56,00		14,00
					2010IM000037					144,83
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000045	INSTALLATION DE STORES 25*47.5*198.5	202,90	52,00		13,00
					2010IM000045					137,90
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000037	INSTALLATION DE STORES 25*47*198.5	264,74	68,00		17,00
					2010IM000046					179,74
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000047	INSTALLATION DE STORES 25*59.5*198.5	423,15	112,00		28,00
					2010IM000037					283,15
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000048	INSTALLATION DE STORES 25*111.5*198.5	1 014,48	268,00		67,00
					2010IM000037					679,48



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000037	INSTALLATION DE STORES 50*57*225cm	690,06	184,00	46,00	46,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000049	INSTALLATION DE STORES 50*80*224 cm	518,60	136,00	34,00	34,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000050	INSTALLATION DE STORES 50*80*224 cm	188,79	48,00	348,60	348,60
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000037	INSTALLATION DE STORES 25*78*184	180,11	48,00	12,00	128,79
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000051	INSTALLATION DE STORES 25*113*197 cm	632,55	168,00	42,00	42,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000037	INSTALLATION DE STORES 25*74.5*233 cm	707,40	188,00	47,00	47,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000053	INSTALLATION DE STORES FILM A BANDES	938,50	248,00	62,00	62,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000054	INSTALLATION DE STORES 25*86.5*233cm	664,02	176,00	44,00	44,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000055	INSTALLATION DE STORES 25*112.5*232cm	530,55	140,00	35,00	35,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000056	INSTALLATION DE STORES 25*76*223.5	135,62	36,00	9,00	9,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000057	INSTALLATION DE STORES 25*95.5*72cm	154,07	40,00	10,00	10,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000058	INSTALLATION DE STORES 25*95.5*72cm	322,25	84,00	104,07	104,07
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000059	INSTALLATION DE STORES 25*51.5*232.5	785,54	208,00	217,25	217,25
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000054	INSTALLATION DE FILM A BANDES	618,45	164,00	52,00	52,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000061	INSTALLATION DE STORES 25*99.5*228CM	226,76	60,00	525,54	525,54
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000061	INSTALLATION DE STORES25*109.5*228	173,60	44,00	41,00	41,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000062	INSTALLATION DE STORES25*123.5*228	329,84	84,00	413,45	413,45
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000061	INSTALLATION DE STORES 25*123.5*228			15,00	15,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000063	INSTALLATION DE STORES 25*123.5*228			151,76	151,76
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000061	INSTALLATION DE STORES 25*76*228			11,00	11,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000064	INSTALLATION DE STORES 25*76*228			118,60	118,60
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000061	INSTALLATION DE STORES 25*77*193			21,00	21,00
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000065	INSTALLATION DE STORES 25*77*193			224,84	224,84

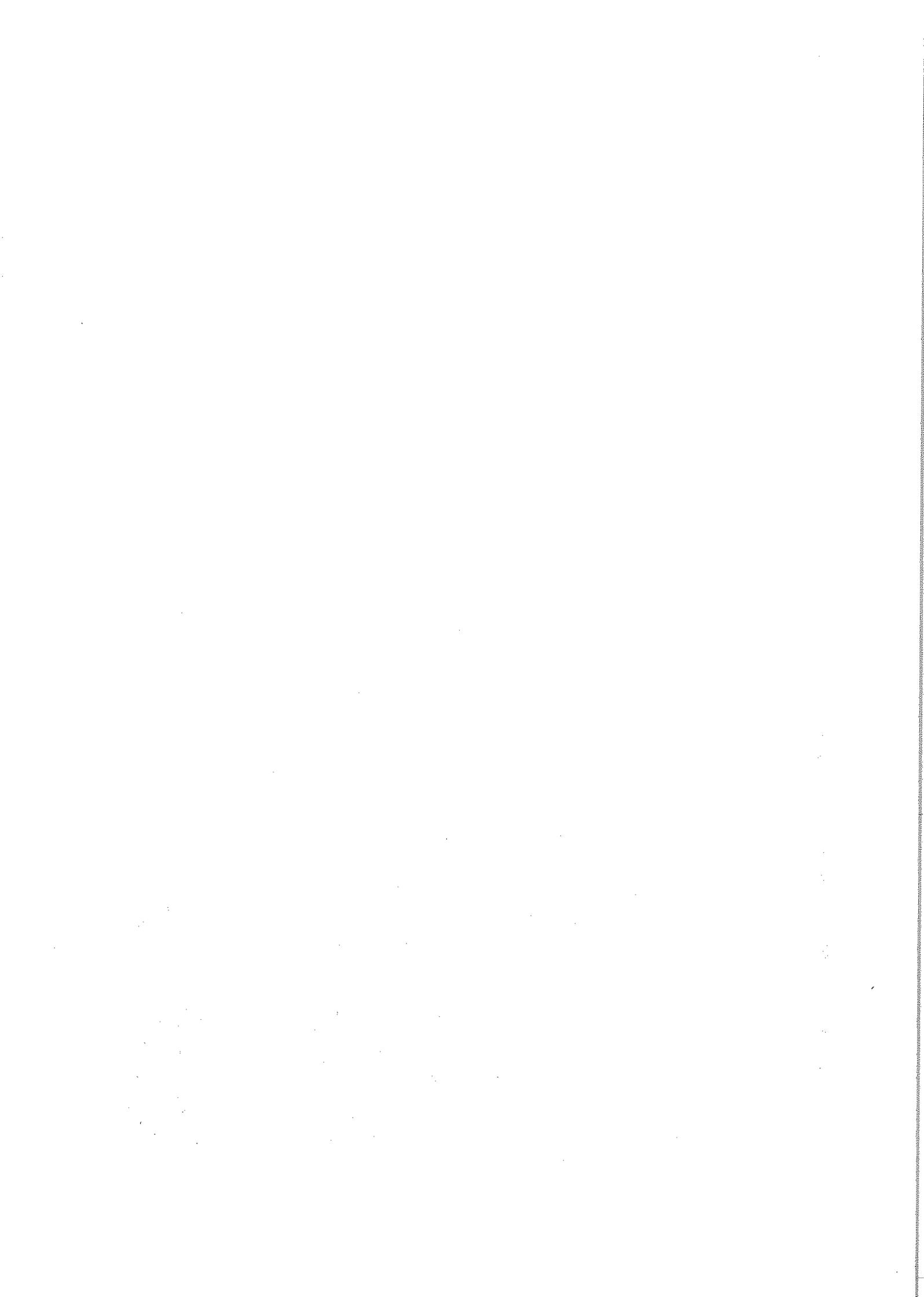


I CAP EXCELLENCE
01 Budget principal CAP EXCELLENCE

Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amorçir 2015
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000061	INSTALLATION DE STORES 25*70*228	163,83	40,00	10,00 113,83
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000066	INSTALLATION DE STORES 25*70*228	641,36	168,00	42,00 431,36
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000067	INSTALLATION DE FILM ABANDES DEPOLIES	2 464,50	656,00	164,00 1 644,50
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000153	FOURNITURE ET POSE DE STORES	4 982,06	1 328,00	332,00 3 322,06
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000023	CONNECT° ET POSE D'1 RIDEAU ELECTRIQUE	209,48	52,00	13,00 144,48
2010	28135	040	01	15 L 2011	2010IM000061	FOURNITURES ET POSES DE STORES	6 969,78	1 392,00	464,00 5 113,78
2011	28135	040	01	15 L 2012	2011IM000031	FOURNITURES ET POSES DE STORES	3 808,35	759,00	253,00 2 796,35
2011	28135	040	01	15 L 2012	2011IM000032	INSTALLATION ET RACCORDEMENT ONDULEUR	3 610,45	720,00	240,00 2 650,45
2011	28135	040	01	15 L 2012	2011IM000033	REALISATION ALIMENTATION ET REMPLACEMENT	23 347,01	4 668,00	1 556,00 17 123,01
2011	28135	040	01	15 L 2012	2011IM000034	MISE EN SERVICE COMPTAGE DEFINITIF AU SI	6 358,10	1 269,00	423,00 4 666,10
2011	28135	040	01	15 L 2012	2011IM000036	ECLAIRAGE POSE DE MATS ECLAIRAGE	1 561,75	312,00	104,00 1 145,75
2011	28135	040	01	15 L 2012	2011IM000030	CREATION SUPPORT GALVANISE POUR ECRAN	8 755,50	1 166,00	583,00 7 006,50
2012	28135	040	01	15 L 2013	2012IM000012	CHAISE CHARLOTTE COQUE NOIRE CHROMEE	10 008,50	1 334,00	667,00 8 007,50
2012	28135	040	01	15 L 2013	2012IM000013	Travaux electricité,plomberie,menuiserie	1 084,93	144,00	72,00 868,93
2012	28135	040	01	15 L 2013	2012IM000014	Travaux electricité,plomberie,menuiserie	22 744,31	3 032,00	1 516,00 18 196,31
2012	28135	040	01	15 L 2013	2012IM000013	COMPRESSEUR /CLIMATISEUR 24000 BTU/AIRWEL	33 344,77	4 444,00	2 222,00 26 678,77
2012	28135	040	01	15 L 2013	2012IM000035	SITUATION N°1 SUR TRAVAUX BASE NAUTIQUE	1 486,45	198,00	99,00 1 189,45
2012	28135	040	01	15 L 2013	2012IM000036	TRAVAUX BASE NAUTIQUE			
2012	28135	040	01	15 L 2013	2012IM000015	VOLET ROULANT POUR REZ DE CHAUSSEE			

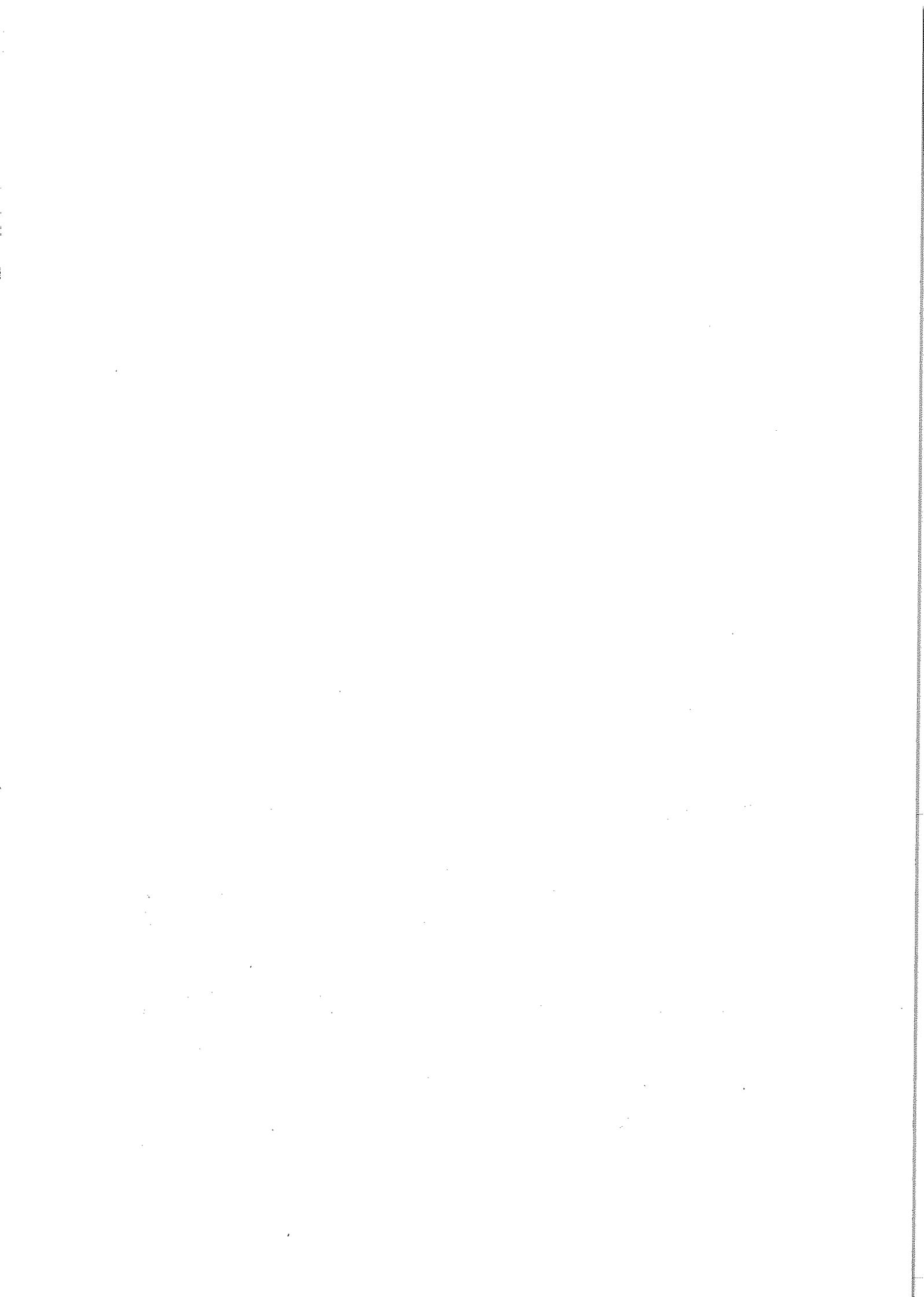


1 CAP EXCELLENCE
01 Budget principal CAP EXCELLENCE

Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

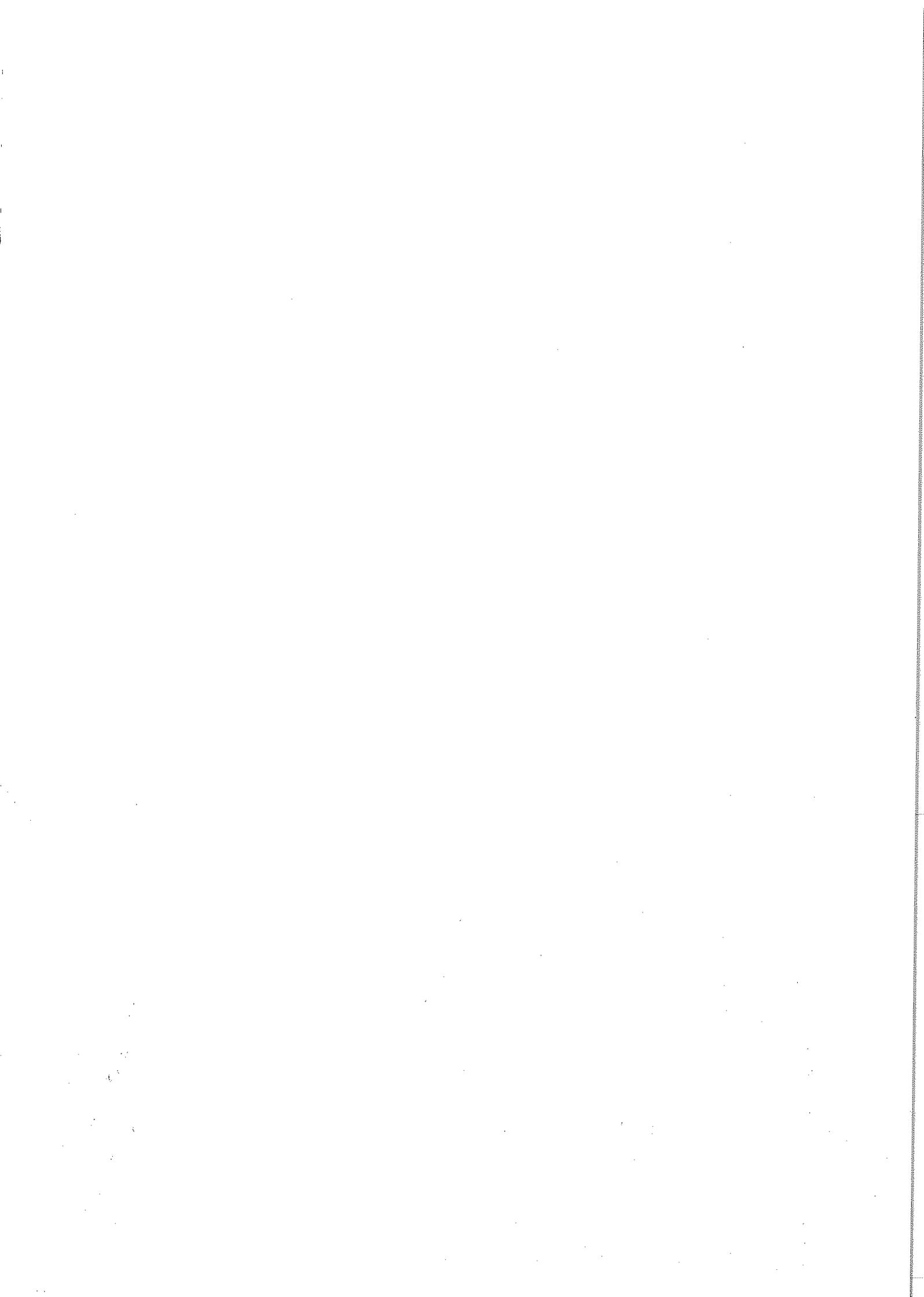
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir 2015
2012	28135	040	01	15 L 2013	2012IM0000038	AMENAGEMENT AIRE DE DETENTE PAP	14 500,01	1 932,00	966,00
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM0000089	SITUATION N°3 TRAVAUX BASE CANOE KAYAK	19 725,31	1 315,00	11 602,01
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM0000041	RAGREAGE D UN MUR /POSE DE REVETEMENT	5 400,00	360,00	1 315,00
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM0000042	CLOISON FIXE ALUMIUM DEPOSE CLOISON	2 502,00	166,00	17 095,31
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM0000090	AGENCEMENT VESTIAIRE BASE CANOE (REPORT)	5 913,36	394,00	360,00
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM0000043	Travaux electricité,plomberie,me(REPORT)	4 391,94	292,00	4 680,00
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM0000044	CLIMATISEUR BUREAU BUREAU DIRECTION	622,00	41,00	166,00
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM0000091	CREATION D UN JARDIN PAYSAGER(REPORT)	5 079,20	338,00	2 170,00
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM0000061	POSE DE CLOISONS BUREAUX DGADD	11 955,84	797,00	394,00
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM000100	ACQUISITION D UN CLIMATISEUR	3 457,00	230,00	5 125,36
2013	28135	040	01	15 L 2014	2013IM000101	ACQUISIT° D UN CLIMATISEUR POUR LE CUCS	2 091,00	139,00	292,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000069	RACCORDEMENT DE POSTES TELEPHONIQUES	0,00	0,00	3 807,94
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000068	TRAVAUX EXTENSION POSTE IP PANASNIC	0,00	0,00	41,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000004	ACHAT ET INSTALLATION DE CLIM DGADIE	0,00	0,00	540,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000005	EXTENSION ACCES BUREAUTIQUE	0,00	0,00	338,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000006	FO ET PO D'UNE CENTRALE D'ALARME BLCX	0,00	0,00	797,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	10 361,84
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	230,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	2 997,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	139,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	1 813,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	48,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	672,44
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	338,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	4 746,83
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	126,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	1 772,86
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	89,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	1 248,13
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	111,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	1 559,23
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	203,00
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM000022	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE	3 051,02	0,00	2 848,02



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

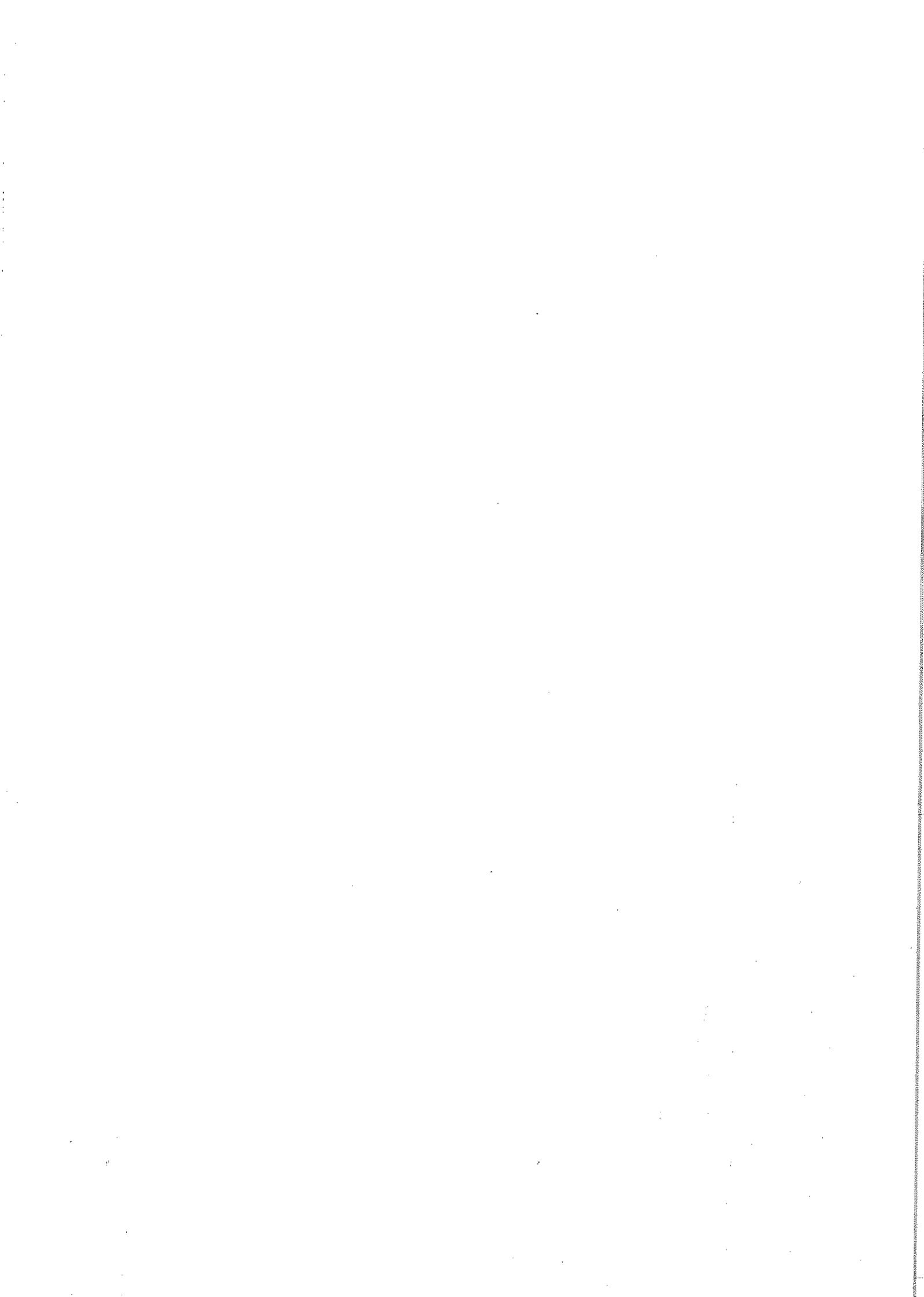
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numérod'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2015 Reste à amortir
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000078		6 072,11	0,00	404,00
					2014IM0000078	CLIMATISEUR 18000 BTU(REPORT)			5 668,11
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000027		1 391,90	0,00	278,00
					2014IM0000027	REMPLACEMENT DE 2 CLIMS CC SONIS(REPORT)			3 898,75
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014000000083		1 546,06	0,00	103,00
					2014000000083	ACQUISITION DE 2 CLIMATISEURS			1 443,06
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000036		948,20	0,00	63,00
					2014IM0000036	POSE ET REFECTION DE GOUTTIERES			885,20
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014000000084		13 828,32	0,00	921,00
					2014000000084	TRAVAUX DE MISE AU NORME DE L INSTALLAT°			12 907,32
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000081		9 634,80	0,00	642,00
					2014IM0000081	FABRICATION D UNE PORTE METALLIQUE			8 992,80
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000044		1 052,45	0,00	70,00
					2014IM0000044	FOURNITURE ET POSE DE VOLET RELAIS CHAZE			982,45
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000066		0,00	0,00	186,00
					2014IM0000066	ACHAT ET INSTALLATION SPLIT36000			2 604,64
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000046		2 134,83	0,00	142,00
					2014IM0000046	REPLACEMENT CLOISON BUREAU DGARM			1 992,83
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000048		2 096,58	0,00	139,00
					2014IM0000048	RIDEAU METALLIQUE BASE CANOE KAYAK			1 957,58
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000049		2 147,22	0,00	143,00
					2014IM0000049	INSTALLATION DE PRISES ELECTRIQUES			2 004,22
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000070		0,00	0,00	277,00
					2014IM0000070	DIVERS TRAVAUX DE PLOMBERIE			3 878,08
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014000000087		4 955,20	0,00	330,00
					2014000000087	INST° DIGICODE PORTE ACCES ARRIERE SIEGE			4 625,20
2014	28135	040	01	15 L 2015	2014IM0000076		0,00	0,00	815,00
					2014IM0000076	AMENAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX AU R + 2			11 417,50
						Total imputation	316 357,48	45 230,00	23 235,00
									280 567,04
						Total nature 28135	316 357,48	45 230,00	23 235,00
									280 567,04



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

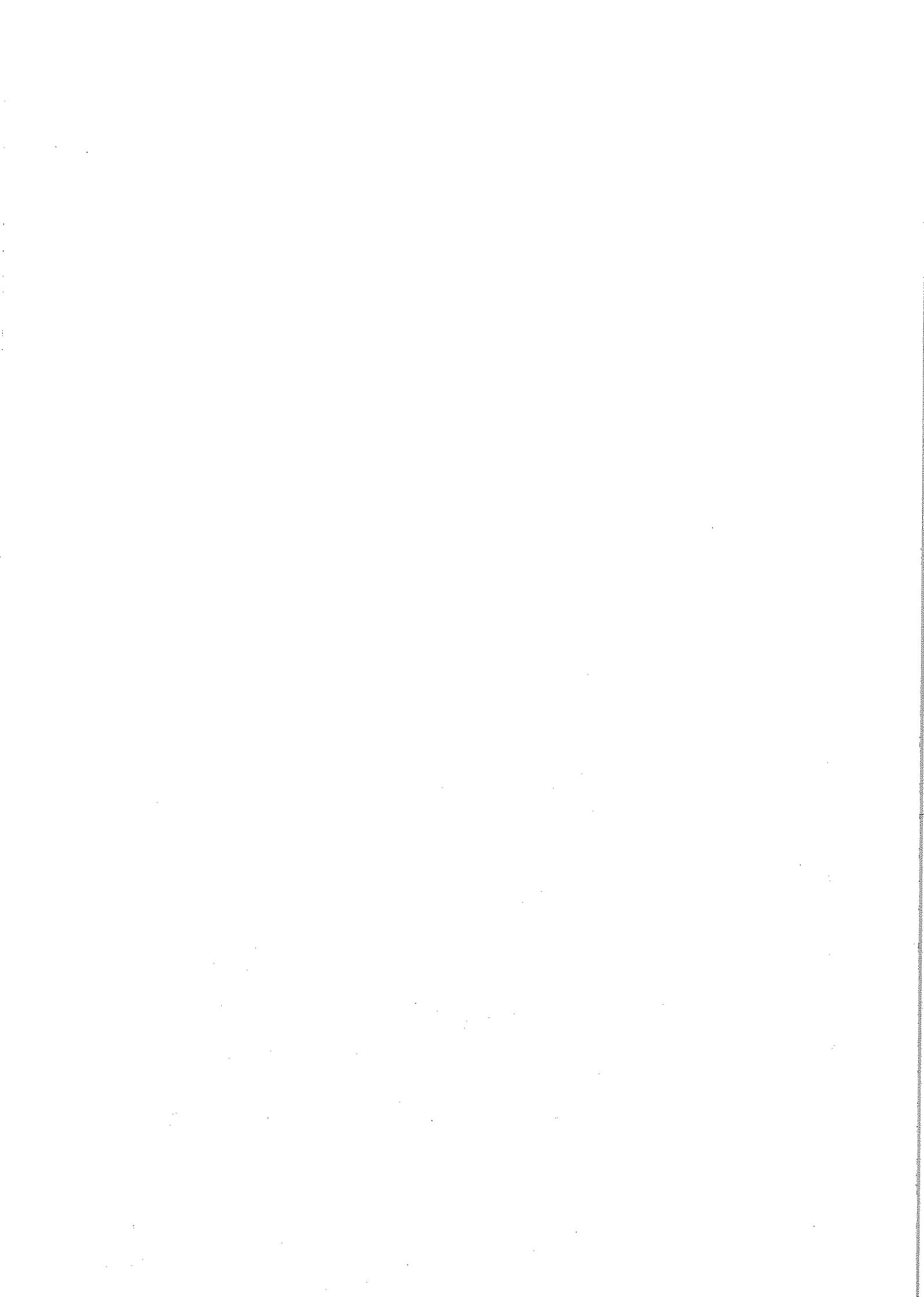
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéroté d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir 2015
2009	28158	040	01	7 L 2010	2009IM0000042		74 912,05	53 505,00	10 701,00
2010	28158	040	01	7 L 2011	2009IM0000042	EQUIPEMENT SALLE DELIBERATION	1 469,79	836,00	10 706,05
2011	28158	040	01	7 L 2012	2010IM0000028	SLIPT SYSTEM 30000 BTU	1 649,20	705,00	209,00
2012	28158	040	01	7 L 2013	2011IM0000037	CLIMATISEUR 25000BTU	1 000,00	284,00	424,79
2012	28158	040	01	7 L 2013	2012IM0000042	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	797,79	226,00	235,00
2012	28158	040	01	7 L 2013	2012IM0000047	CLIMATISEURS 12000 BTU ET 24000 BTU	1 943,70	554,00	709,20
						Total imputation	81 772,53	56 110,00	142,00
						Total nature 28158	81 772,53	56 110,00	574,00
									113,00
									458,79
									277,00
									1 112,70
									11 677,00
									13 985,53
									11 677,00
									13 985,53



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

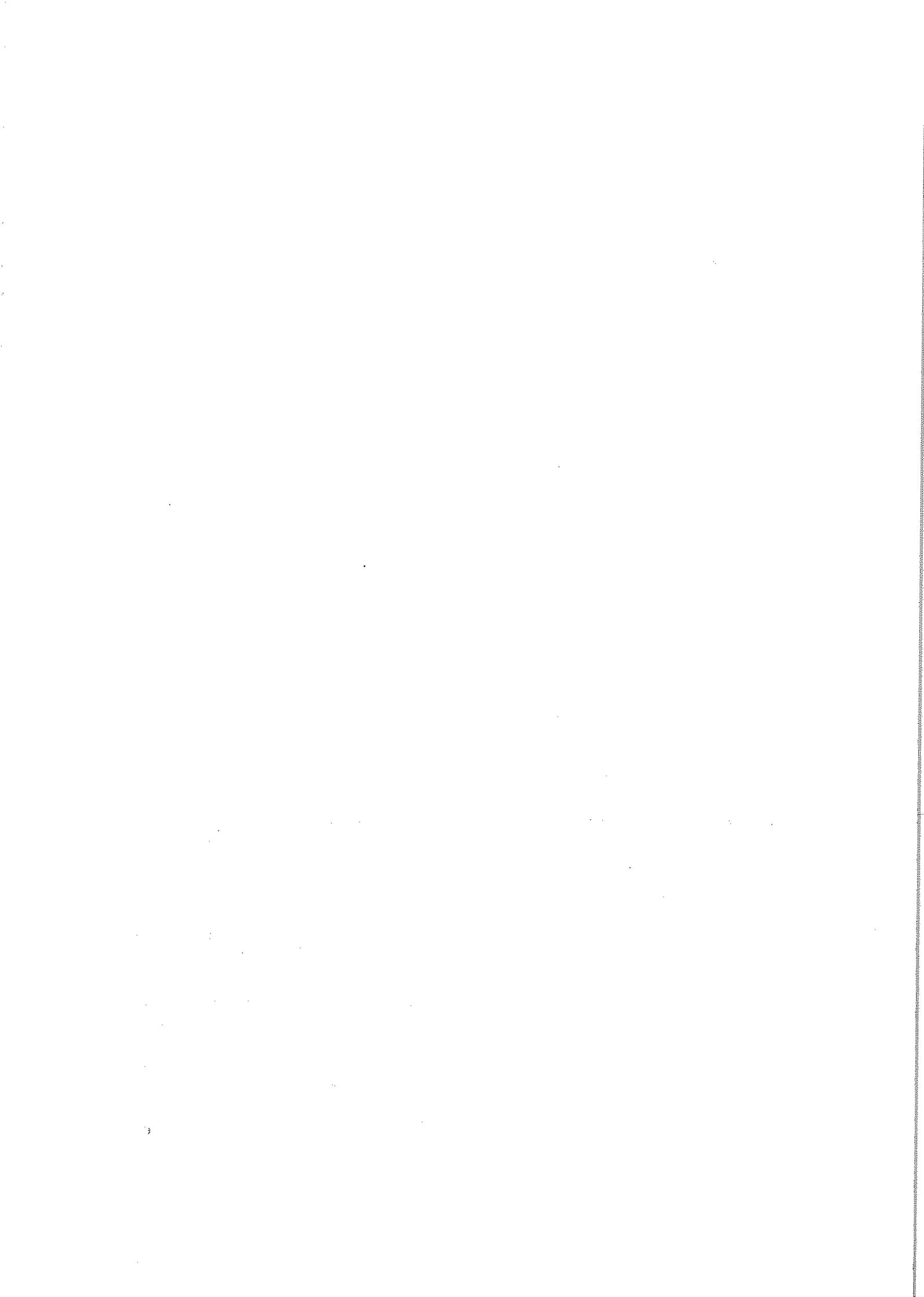
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2015 Reste à amortir
2011	28181	040	01	10 L 2012	2011IM0000029		3 295,15	987,00	329,00 1 979,15
2014	28181	040	01	10 L 2015	2014IM0000012	REGULATEUR ELECTRONIQUE DE TEMPERATURE	0,00	0,00	687,00 6 189,73
						Total imputation	3 295,15	987,00	1 016,00 8 168,88
						Total nature 28181	3 295,15	987,00	1 016,00 8 168,88



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

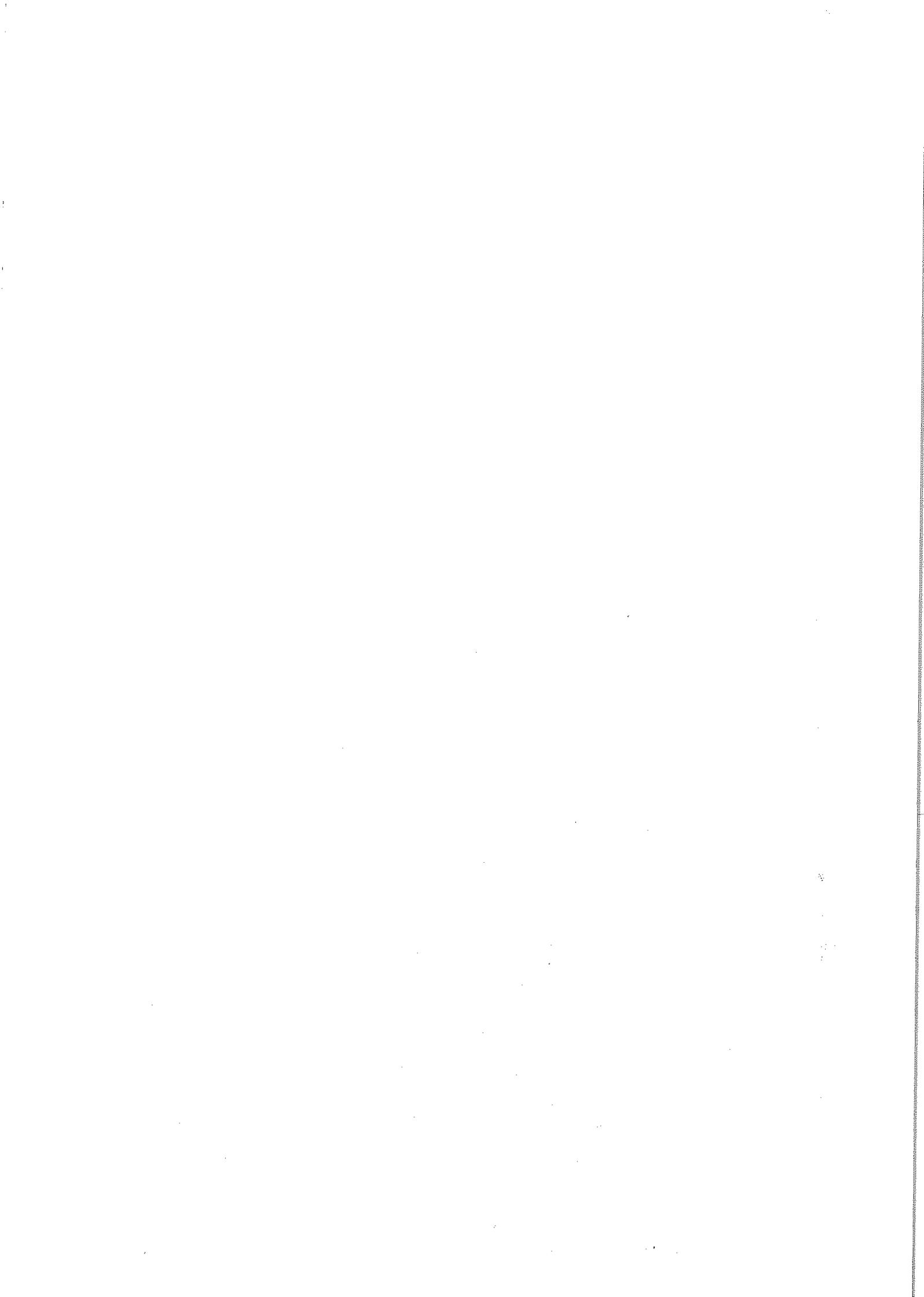
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2015 Reste à amortir
2012	28182	040	01	5 L 2013	2012IM000034		8 506,40	3 402,00	1 701,00
					2012IM000034	ACHAT DE 20 KAYAK AVEC EQUIPEMENT			3 403,40
						Total imputation	8 506,40	3 402,00	1 701,00
						Total nature 28182	8 506,40	3 402,00	3 403,40
									1 701,00
									3 403,40



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

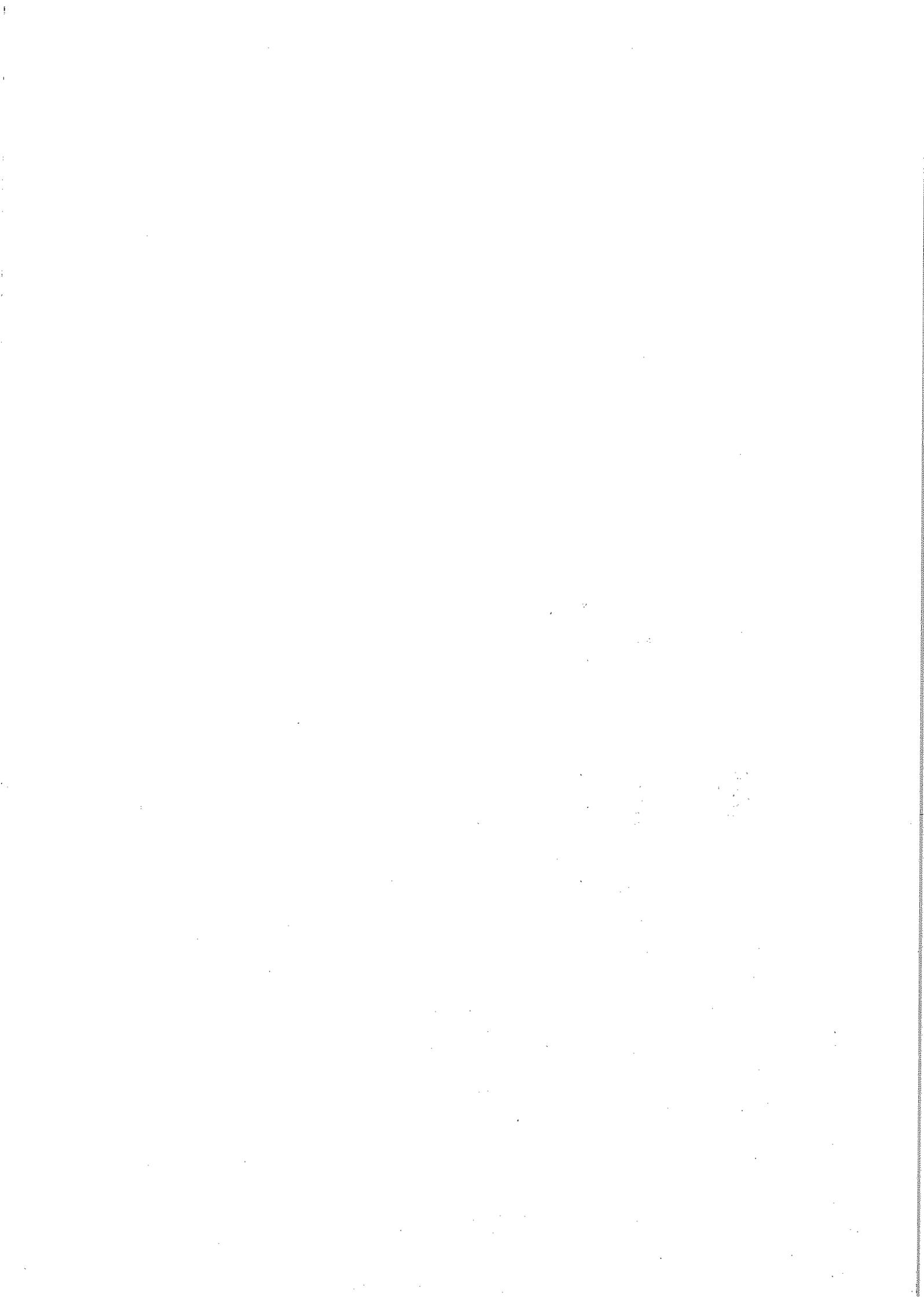
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2010	28183	040	01	5 L 2011	2010IM0000008		179,00	140,00		39,00
					2010IM0000008	ACHAT D'IMPRIMANTE LEXMARK				0,00
2010	28183	040	01	5 L 2011	2010IM0000029		1 499,00	1 196,00		303,00
					2010IM0000029	ACHAT DE MICRO ET LOGICIELS				0,00
2010	28183	040	01	5 L 2011	2010IM0000032		129,62	100,00		29,62
					2010IM0000032	ACHAT IMPRIMANTE EPSON JET ENCRE				0,00
2010	28183	040	01	5 L 2011	2010IM0000033		2 009,00	1 604,00		405,00
					2010IM0000033	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE				0,00
2010	28183	040	01	5 L 2011	2010IM0000034		1 915,00	1 532,00		383,00
					2010IM0000034	MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL				0,00
2010	28183	040	01	5 L 2011	2010IM0000024		1 259,69	1 004,00		255,69
					2010IM0000024	COPIEUR MULTIFONCTIONS COPIE COULEUR				0,00
2011	28183	040	01	5 L 2012	2011IM0000035		17 902,50	10 740,00		3 580,00
					2011IM0000035	ONDULEUR POUR SIEGE				0,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000025		4 630,00	1 852,00		3 582,50
					2012IM0000025	ACQUISITION ORDINATEUR MAC PRO				0,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000030		815,92	326,00		1 852,00
					2012IM0000030	IMPRIMANTE LASER MFC9460 CDN				0,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000023		3 256,20	1 302,00		326,92
					2012IM0000023	ACHAT DE 6 IPAD 3 WIFI 64 GO ET 16 GO				651,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000024		1 856,73	742,00		1 303,20
					2012IM0000024	ACHAT DE 6 IPAD 3 WIFI 64 GO ET 16 GO				371,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000008		298,00	118,00		743,73
					2012IM0000008	ECRAN LARGE 1440 X 900/75 KZ-250CD/ME				59,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000009		596,00	238,00		121,00
					2012IM0000009	ECRAN LARGE 1440 X 900/75 KZ-250CD/ME				119,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000010		3 671,66	1 468,00		239,00
					2012IM0000010	SWACTH XTM510				734,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000032		3 860,91	1 544,00		1 469,66
					2012IM0000032	ORDINATEUR 4GO + MEMOIRE SUPPLEMENTAIRE				772,00
2012	28183	040	01	5 L 2013	2012IM0000011		2 875,99	1 150,00		1 544,91
					2012IM0000011	2 IPAD 3 WIFI 32 GO NOIR 4G				575,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM0000038		813,91	162,00		1 150,99
					2013IM0000038	IPAD 3 WIFI 64 GO NOIR				162,00



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

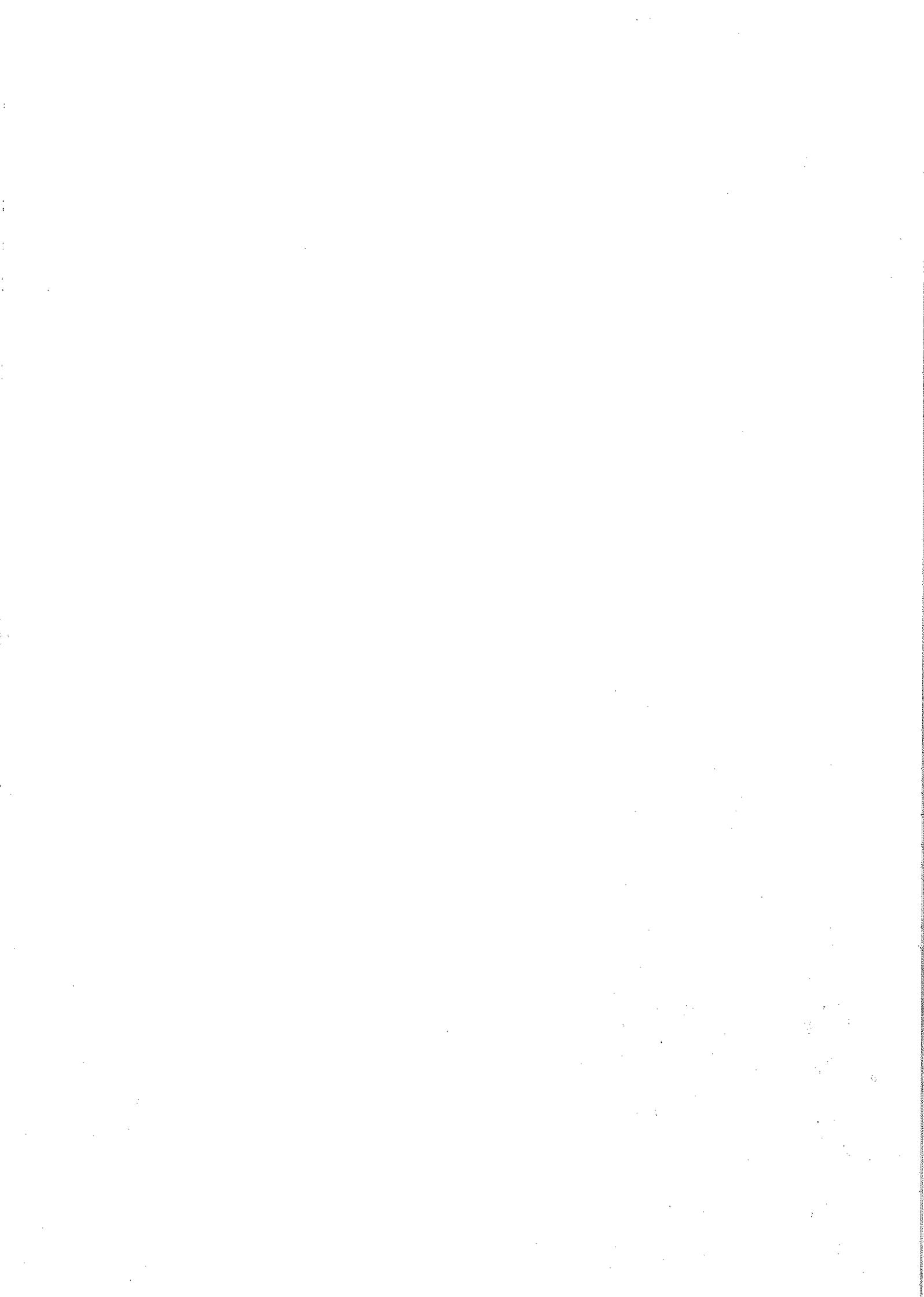
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000001	MACBOOK PRO 153 +OFFICE MAC FAMILIAL	2 298,97	459,00	1	459,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000039	IPAD AVEC ECRAN TETINA 64 GO	1 662,99	332,00	1	380,97
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000039	IPAD AVEC ECRAN TETINA 64 GO	0,00	240,00	1	332,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000003	APPAREIL INFORMATIQUE PR L'INFOGRAPHISTE	1 318,00	263,00	1	998,99
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000064	ORDINATEUR PORTABLE/CENTRE SONIS	1 702,57	340,00	1	240,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000096	UNITE CENTRALE/ LACROIX/CHEMIN NEUF/ IM	1 135,06	227,00	1	724,01
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000097	UNITES CENTRALES/SONIS	567,53	113,00	1	263,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000098	UNITES CENTRALES/CUCS	1 190,65	238,00	1	792,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000099	ORDINATEUR PORTABLE/DGADIE	659,00	131,00	1	340,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000102	ORDINATEUR PORTABLE/BIBLIOTHEQUE LACROIX	1 204,01	240,00	1	022,57
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000062	ENSEMBLE MONITEUR LED CINEMA +CLAVIER	774,00	154,00	1	227,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000065	IPAD CELLULAR WIFI 32 GO NOIR	1 949,97	389,00	1	681,06
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000008	MATERIEL INFORMATIQUE MACBOOK PRO 15	1 949,97	389,00	1	113,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000009	MATERIEL INFORMATIQUE MAC BOOK PRO	2 369,77	473,00	1	341,53
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000010	MATERIEL INFORMATIQUE MAC BOOK PRO	1 312,97	262,00	1	238,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000063	MATERIEL INFORMATIQUE	1 572,48	314,00	1	714,65
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000040	ORDINATEUR PORTABLE HPBROOK 45040	0,00	343,00	1	131,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000006	ENSEMBLE ORDINATEUR COMPLET			1	397,00
										240,00
										724,01
										154,00
										466,00
										389,00
										1 171,97
										389,00
										1 171,97
										473,00
										1 423,77
										262,00
										788,97
										314,00
										944,48
										343,00
										1 031,00



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

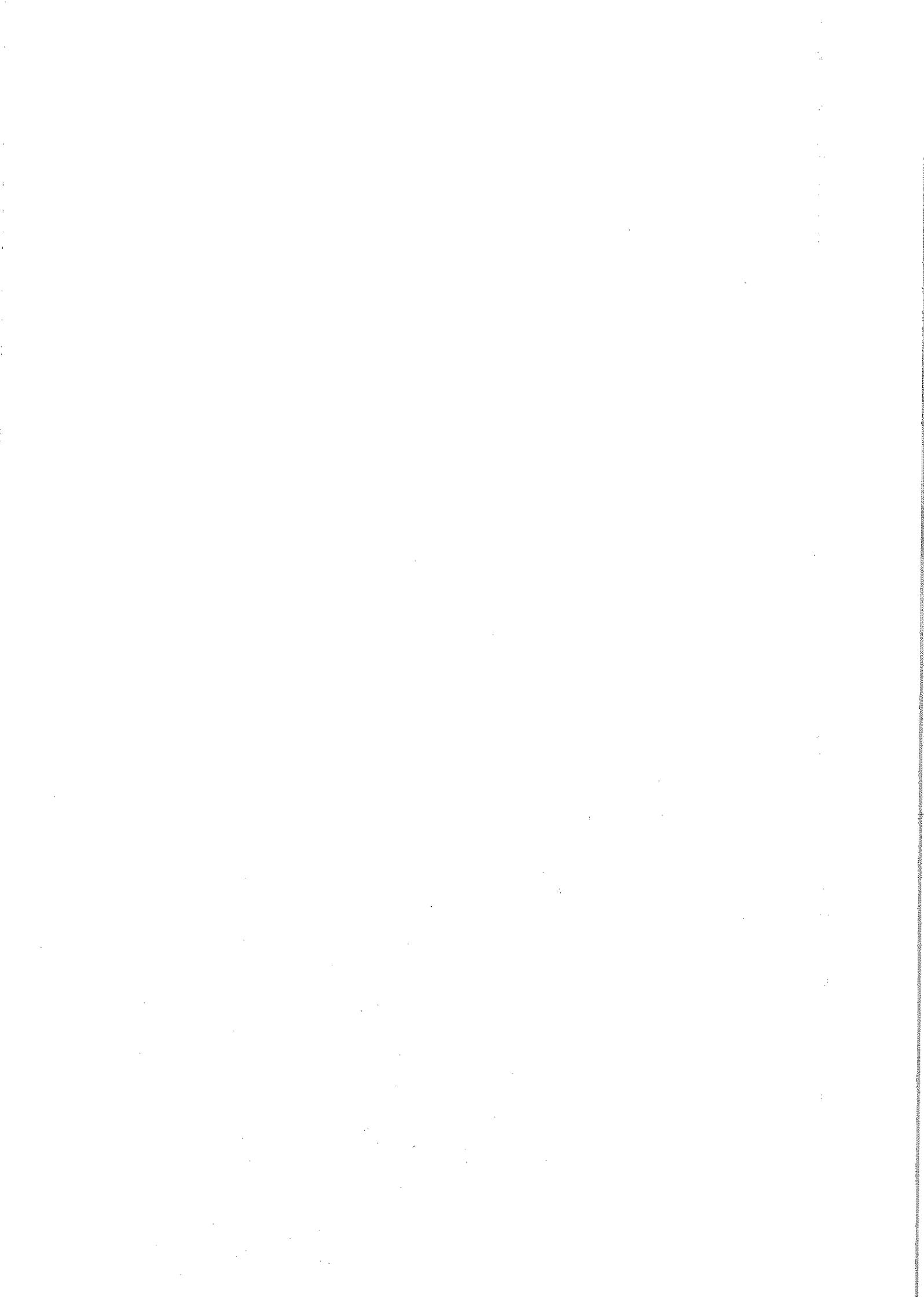
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir 2015
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000004		0,00	109,00	109,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000004	IMPRIMANTE 4 EN LASERJET PRO 200 COLOR			331,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000015		2 333,86	466,00	466,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000015	ORDI. MACBOOK FACT 21983-AVOIR 21805			1 401,86
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000007		8 595,01	1 719,00	1 719,00
2013	28183	040	01	5 L 2014	2013IM000007	ACQUISITION DE ORDINATEUR LENOVO DGARM			5 157,01
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000067		0,00	0,00	219,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000067	ACQUISITION DE SWITCH POUR 24 PORTS			877,12
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000008		0,00	0,00	239,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000008	MEMOIRE 8GB ET DISQUE DUER INTERNE			957,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000009		0,00	0,00	327,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000009	DISQUE DUR INTERNE 300 GO			1 310,55
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000013		0,00	0,00	396,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000013	ONDULEUR RIELLO ONE LINE			1 586,70
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000014		0,00	0,00	126,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000014	TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB 2			505,60
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000015		0,00	0,00	154,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000015	GALAXY TAB3 10.1 3G			619,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000019		0,00	0,00	280,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000019	GALAXY TAB 3 BLANC SAMSUNG			1 121,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000020		0,00	0,00	186,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000020	GALAXY TAB 3 BLANC SAMSUNG			748,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000021		0,00	0,00	184,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000021	IPAD AIR WI-FI CELLULAR MME AUGUSTIN			736,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000080		969,41	0,00	193,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000080	IMPRIMANTES HP			776,41
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000023		0,00	0,00	291,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000023	IPAD AIR WI FI CELLULAR(REPORT)			1 168,99
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000026		0,00	0,00	146,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000026	IPAD AIR WI-FI 32 GO			584,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000028		0,00	0,00	170,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000028	IPHONE 5S 16GO GIS			680,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000037		0,00	0,00	1 746,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM000037	6 ECRANS LCD 27 LFHD			6 984,25



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000038	ENSEMBLE MATERIEL INFORMATIQUE DGAEF	0,00	0,00	152,00	608,05
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000039	MATERIEL INFORMATIQUE DGARM	0,00	0,00	152,00	608,05
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000040	MATERIEL INFORMATIQUE DIRECTION GENERALE	0,00	0,00	304,00	1 216,10
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000041	ORDINATEUR PORTABLE	0,00	0,00	192,00	772,67
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000042	IPHONE 5S 64 GO ARGENT	0,00	0,00	197,00	792,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000053	ONDULEUR ON LINE DOUBLE CONVERSION	0,00	0,00	440,00	1 760,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000054	ORDINATEUR MME AUGUSTIN	0,00	0,00	508,00	2 036,19
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000055	ORDINATEURS DE BUREAU APPLE	0,00	0,00	508,00	2 036,19
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000056	TABLETTES IPAD MINI 128 GO ET 64GO + 4G	0,00	0,00	175,00	704,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000057	TABLETTES IPAD MINI 128 GO ET 64GO + 4G	0,00	0,00	175,00	704,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000059	ORDINATEURS PORTABLES	0,00	0,00	394,00	1 578,02
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000060	LOT DE UNITES CENTRALES	0,00	0,00	162,00	648,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000061	LOT DE 2 UNITES CENTRALES	0,00	0,00	341,00	1 368,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000062	IPAD ESPAGNET BATTA ET MME BLOU	0,00	0,00	162,00	648,00
2014	28183	040	01	5 L 2015	2014IM0000063	IPAD ESPAGNET BATTA ET MME BLOU	0,00	0,00	161,00	648,99
						Total imputation	81 135,35	32 419,00	25 408,31	69 271,52

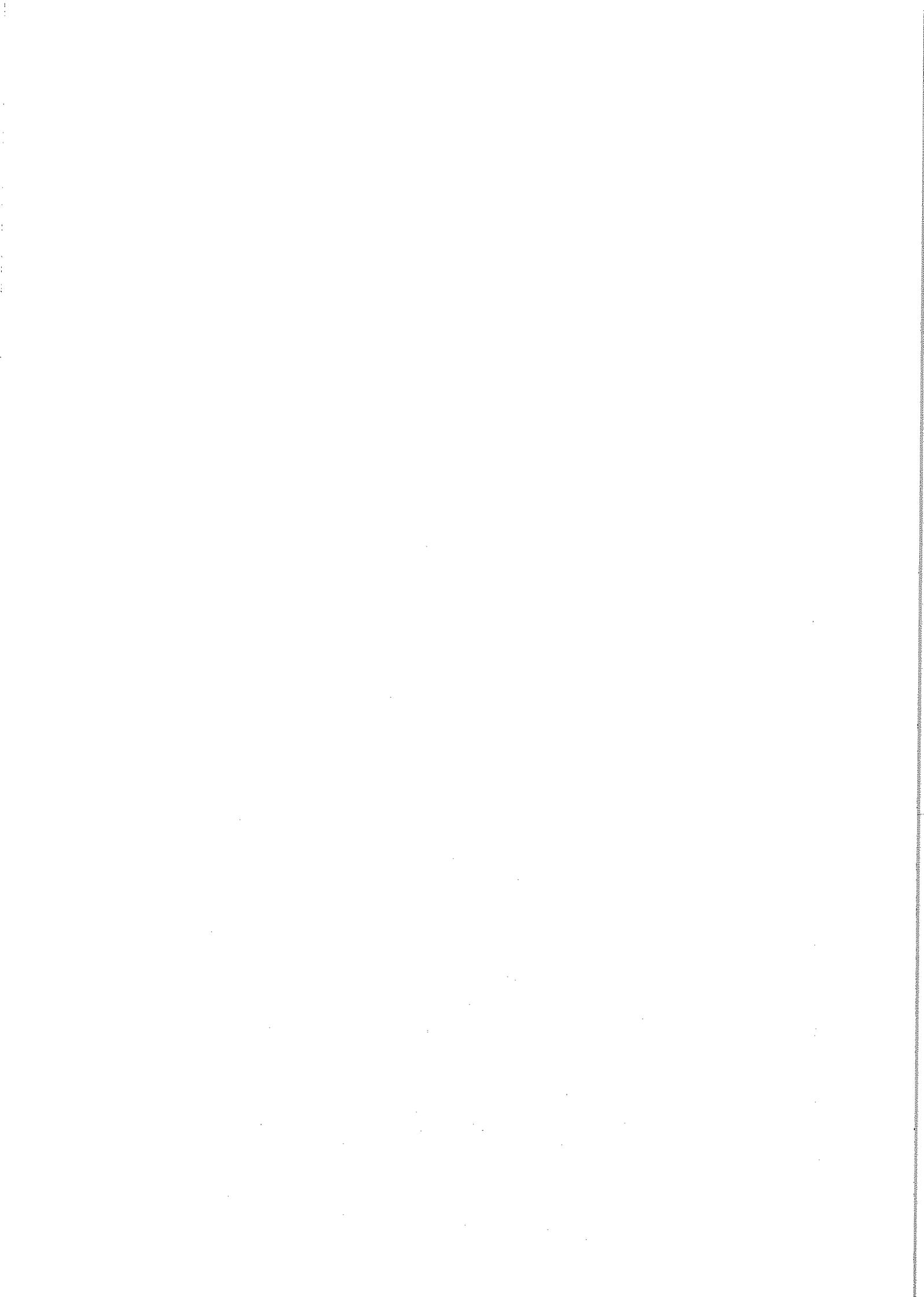


1 CAP EXCELLENCE
01 Budget principal CAP EXCELLENCE

Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

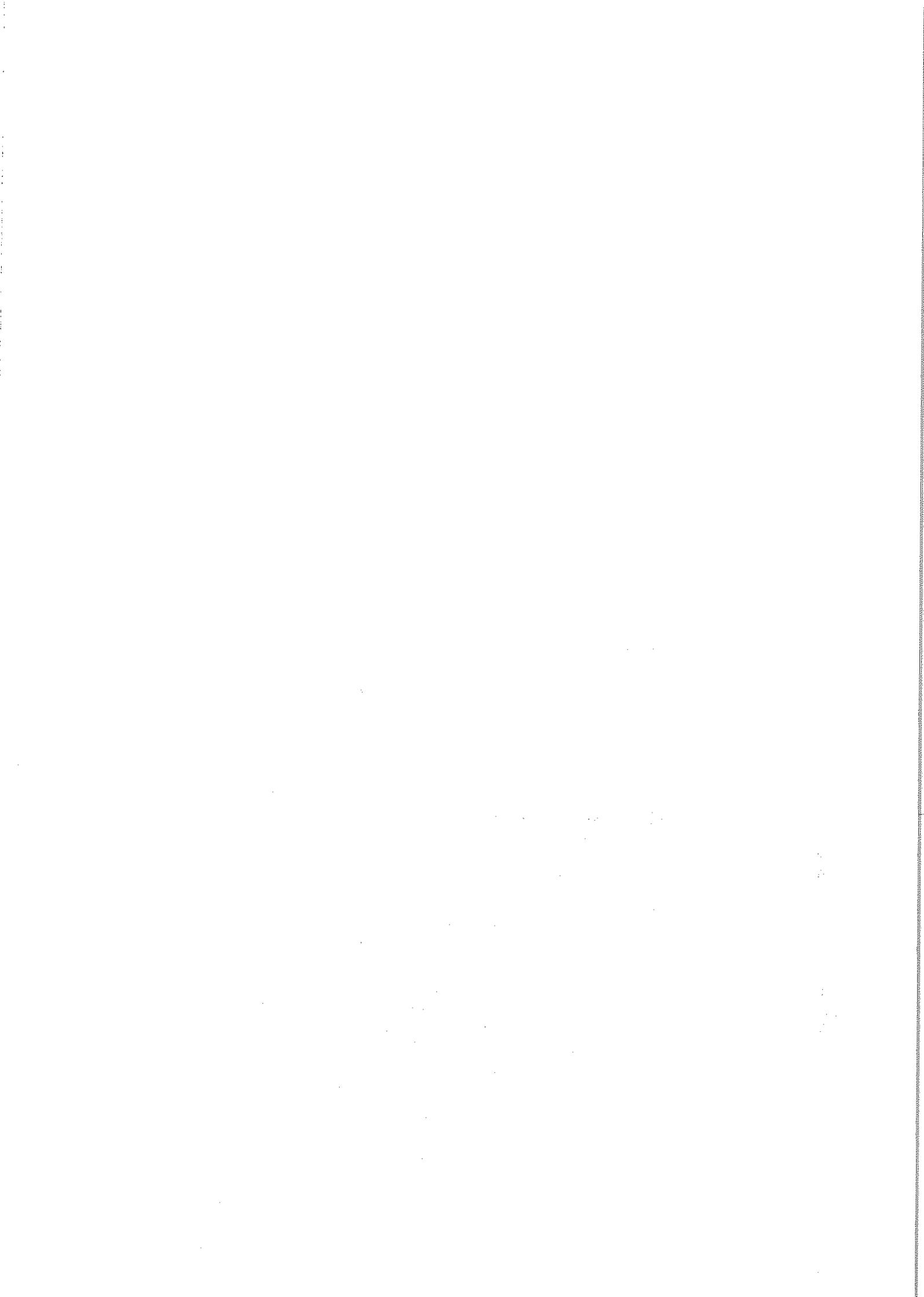
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2015 Reste à amortir
						Total nature 28183	81 135,35	32 419,00	25 408,31 69 271,52



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

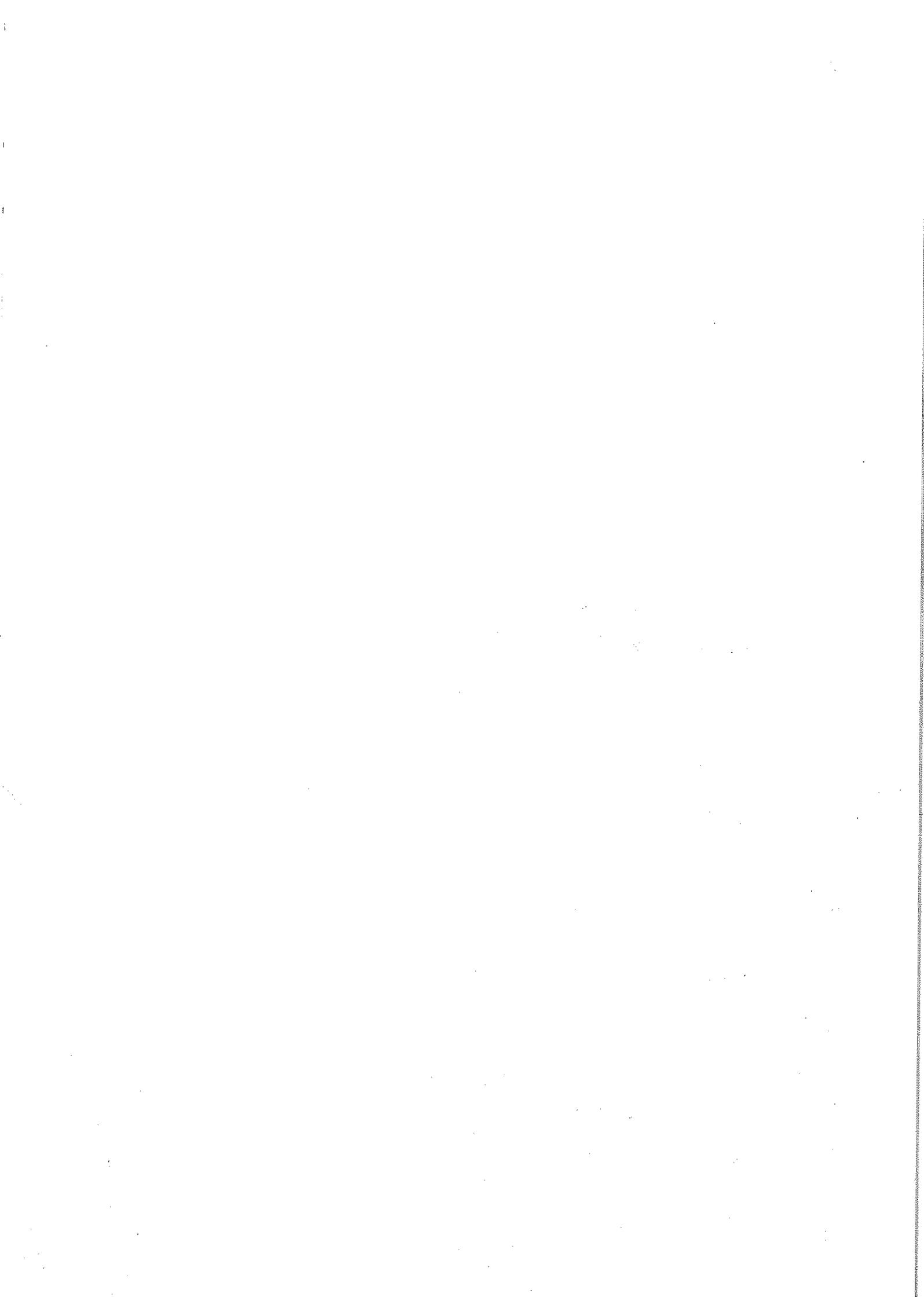
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000001		344,51	170,00		34,00
					2009IM000001	ENSEMBLE MOBILIER BUREAU COMPLET				140,51
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000001		972,59	485,00		97,00
					2009IM000002	BUREAU 180 X 90 NOYER DAK				390,59
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000001		630,62	315,00		63,00
					2009IM000003	SUPPORT PC 90X90 NOYER				252,62
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000001		488,25	240,00		48,00
					2009IM000004	CAISSON S/ ROUES2T + CLASS N				200,25
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000001		835,01	415,00		83,00
					2009IM000005	MEUBLE BAS 4PTES + PL NOYER				337,01
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000001		2 299,45	1 145,00		229,00
					2009IM000006	MEUBLE HT 2 PORTES /PLEINES NOYER				925,45
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000001		482,98	240,00		48,00
					2009IM000007	FAUT BRIGET HD CALYPSO				194,98
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000001		169,37	80,00		16,00
					2009IM000008	2 CHAISES CHALL ACRYL/BRX				73,37
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000009		972,58	485,00		97,00
					2009IM000009	ENSEMBLE MOBILIER BUREAU COMPLET N° 2				390,58
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000009		681,60	340,00		68,00
					2009IM000010	RETOUR DACT. 120 x 60 NOYER				273,60
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000009		488,25	240,00		48,00
					2009IM000011	CAISSON S/ROUES 2T + CLASS NOYER				200,25
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000009		482,98	240,00		48,00
					2009IM000012	FAUT BRIDGET HD CALYPSO				194,98
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000069		15 858,29	7 925,00		1 585,00
					2009IM000069	ENSEMBLE MOBILIER DE BUREAU				6 348,29
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000069		30 434,25	15 215,00		3 043,00
					2009IM000070	FAUTEUIL BD CUIR				12 176,25
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000069		2 844,22	1 420,00		284,00
					2009IM000071	FAUTEUIL HD CUIR				1 140,22
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000072		7 698,73	3 845,00		769,00
					2009IM000072	TABLE DE REUNION DE REUNION 1ER ETAGE				3 084,73
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000072		391,96	195,00		39,00
					2009IM000073	ARMOIRE BASSE LI20 XF45XH105 CM				157,96



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

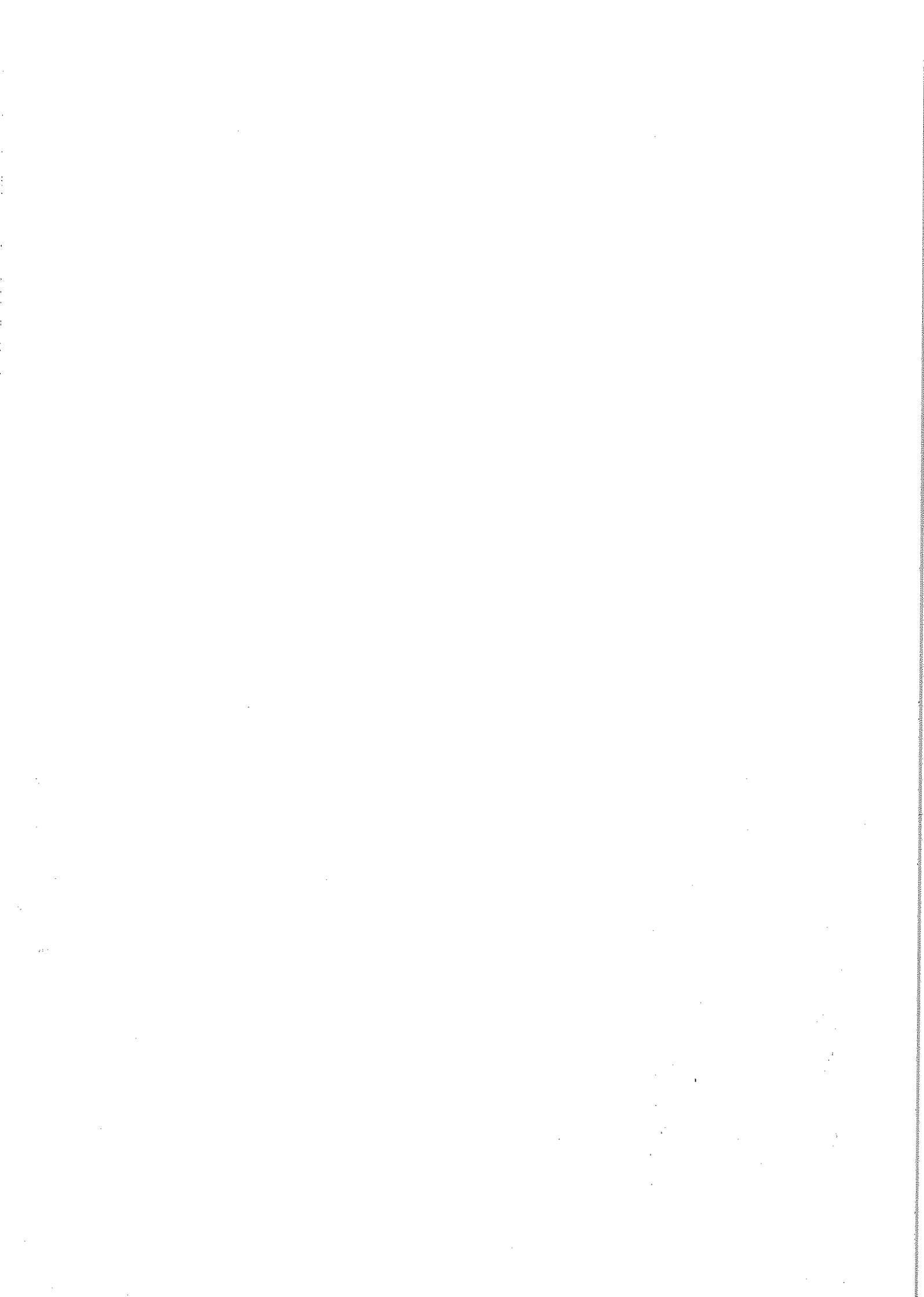
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir 2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000074	BUREAU PRESIDENT PLAN DE TRAVAIL	1 692,33	845,00	169,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000074	BUREAU PRESIDENT PLAN DE TRAVAIL	1 164,21	580,00	678,33
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000074	RETOUR COURBE DROIT PLAN DE TRAVAIL	1 440,88	720,00	116,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000074	TABLE DE REUNION OVALE 250X125 CM	1 275,36	635,00	468,21
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000074	MEUBLE BAS 5 PORTES BUREAU PRESIDENT	948,07	470,00	144,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000074	FAUTEUIL DIRECTION HD	6 086,85	3 040,00	576,88
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000074	FAUTEUIL VISITEURS	152,39	75,00	127,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000080	PORTE UNITE CENTRALE	2 740,93	1 370,00	513,36
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000081	BUREAU DG ET VICE PRESIDENT	1 056,90	525,00	94,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000081	CAISSON PORTEURS 2 TIROIRS	1 056,90	525,00	384,07
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000081	CAISSON PORTEUR 2 TIROIRS	392,88	195,00	608,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000084	PLAN CONVIVIAL DROIT 110X125	392,88	195,00	2 438,85
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000085	PLAN CONVIVIAL GAUCHE 110X125	2 860,06	1 430,00	15,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000086	MEUBLE BAS 6 PORTES L276XP46XH75	1 896,15	945,00	62,39
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000087	FAUTEUIL DIRECTION HD	5 325,99	2 660,00	274,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000088	FAUTEUILS VISITEURS	152,39	75,00	274,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000089	PORTE UNITE CENTRALE	2 740,93	1 370,00	1 096,93
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM0000090	BUREAUX (3EME ETAGE)			1 096,93



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000090	CAISSONS PORTEURS	2 113,80	111 680,00	22 336,00	89 348,73
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000091	CAISSONS PORTEURS	392,88	195,00	39,00	158,88
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000092	PLAN CONVIVAL GAUCHE	2 047,40	1 020,00	204,00	823,40
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000093	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH75	1 390,97	695,00	139,00	556,97
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000094	FAUTEUIL DIRECTION HD	1 725,58	860,00	172,00	693,58
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000095	FAUTEUILS VISITEURS CUIR NOIR	1 895,93	945,00	189,00	761,93
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000096	BUREAUX SECRETARIAT 3EME ETAGE	326,03	160,00	32,00	134,03
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000097	ANGLE DE LIAISON 180X90	630,61	315,00	63,00	252,61
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000098	ANGLE DE LIAISON 90°	681,59	340,00	68,00	273,59
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000099	PLAN RETOUR 120X60	976,50	485,00	97,00	394,50
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000100	CAISSON MOBILE 2T	2 299,45	1 145,00	229,00	925,45
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000096	MEUBLE BAS 4 PORTES	1 902,60	950,00	190,00	762,60
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000102	CANAPE 2 PLACES	609,55	300,00	60,00	249,55
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000103	PORTE UNITE CENTRALE	2 740,93	1 370,00	274,00	1 096,93
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000104	BUREAUX ELUS COMMUNAUTAIRES	1 056,90	525,00	105,00	426,90
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000105	RETOUR GAUCHE AVEC CAISSON 2 TIROIRS	1 056,90	525,00	105,00	426,90
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000104	RETOUR DROIT AVEC CAISSON PORTEUR	1 390,97	695,00	139,00	556,97
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000108	FAUTEUIL DIRECTION CUIR				

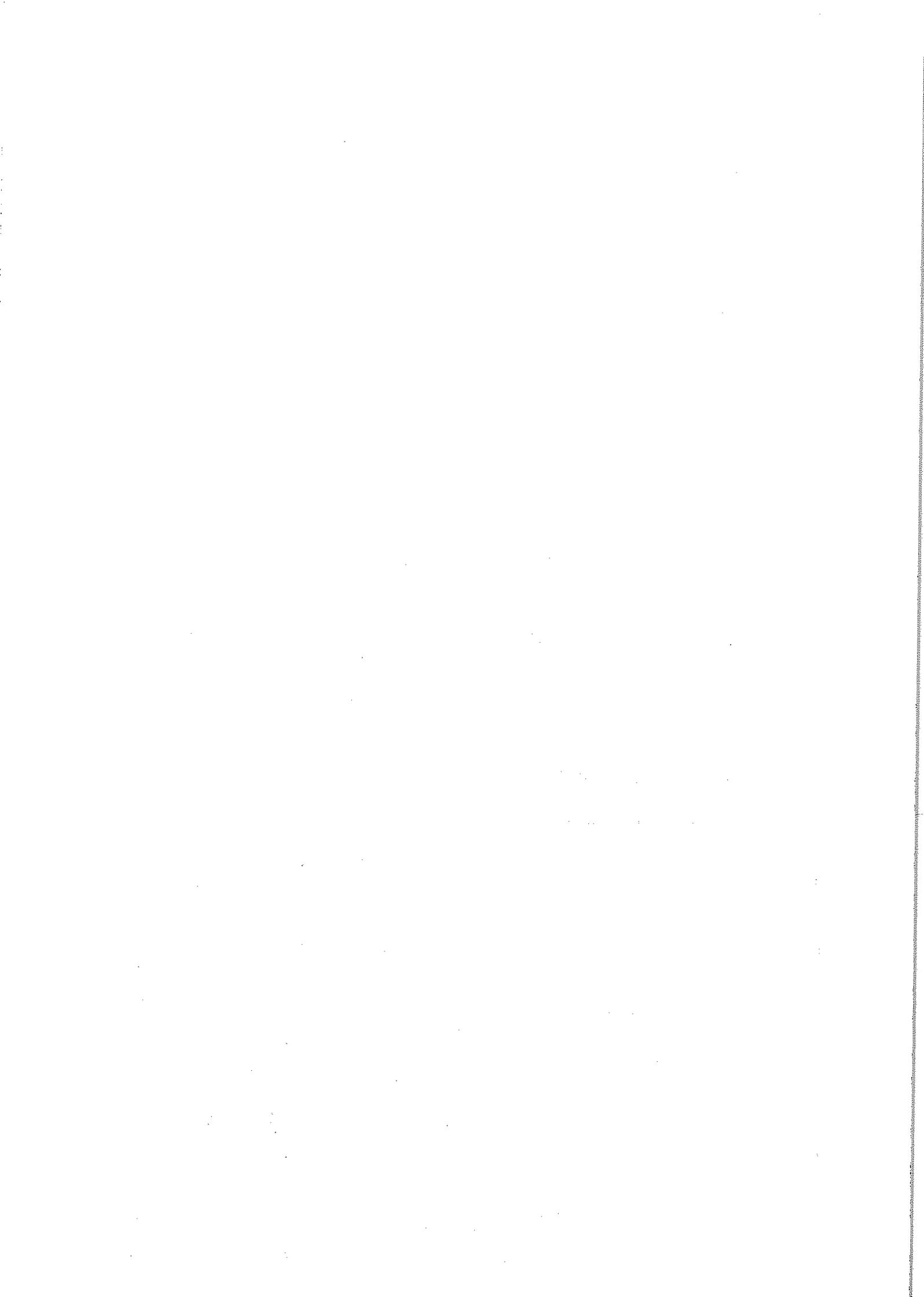


I CAP EXCELLENCE
01 Budget principal CAP EXCELLENCE

Amortissement de biens pour l'année 2015

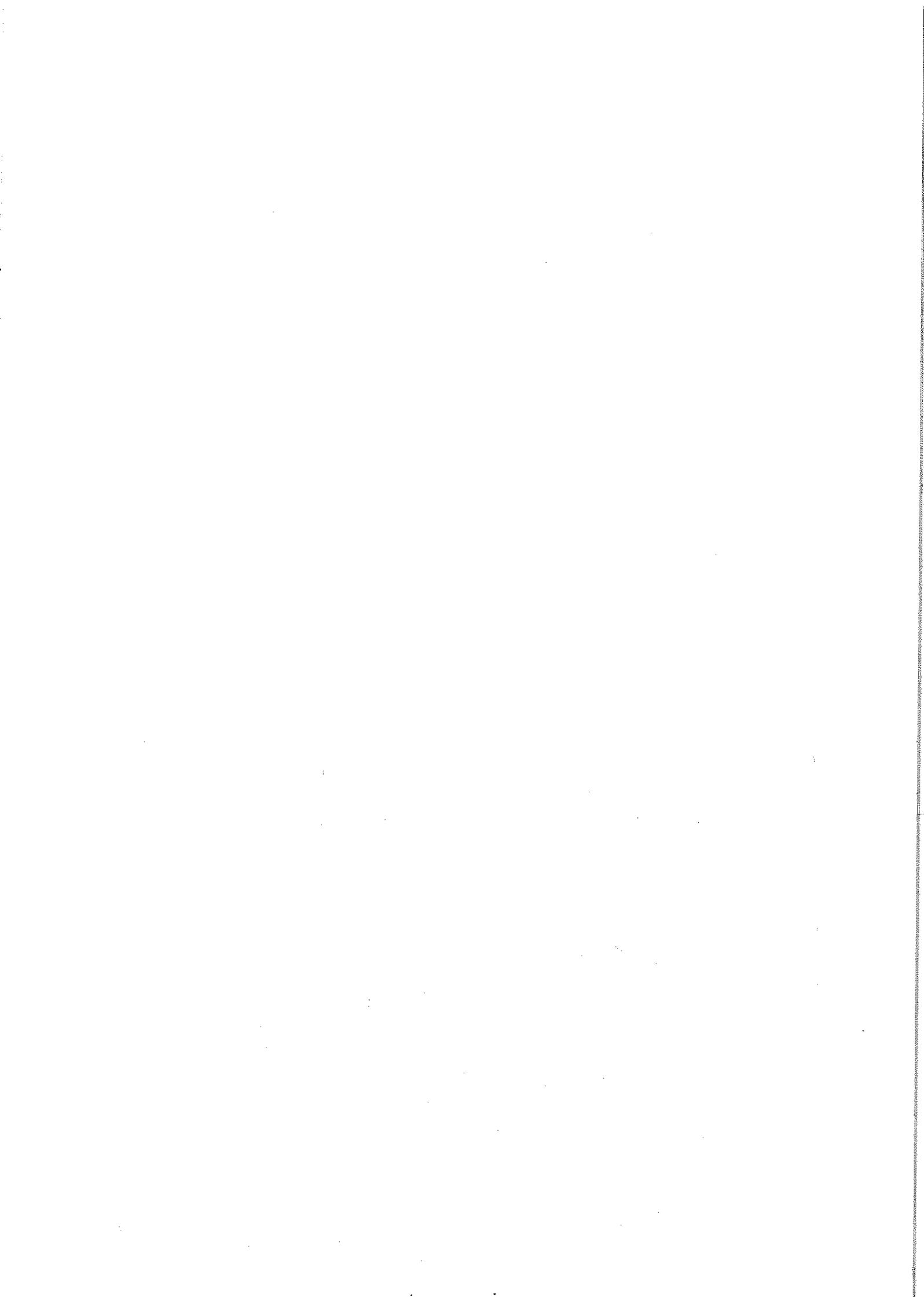
Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000104		1 725,58	860,00		172,00
					2009IM000109	FAUTEUIL VISITEURS CUIT NOIR				693,58
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000104		2 047,40	1 020,00		204,00
					2009IM000110	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH75				823,40
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000104		304,78	150,00		30,00
					2009IM000111	PORTE UNITE CENTRALE				124,78
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		1 370,46	685,00		137,00
					2009IM000112	MOBILIER DIRECTION SERV.TECHN;				548,46
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		1 056,90	525,00		105,00
					2009IM000113	RETOUR AVEC CAISSON COURBE DROIT				426,90
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		1 023,70	510,00		102,00
					2009IM000114	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH75				411,70
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		3 001,65	1 500,00		300,00
					2009IM000115	BIBLIOTHEQUE L186XP46H205.5				1 201,65
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		695,49	345,00		69,00
					2009IM000116	FAUTEUIL DIRECTIO HD				281,49
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		152,39	75,00		15,00
					2009IM000117	PORTE UNITE CENTRALE				62,39
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		862,79	430,00		86,00
					2009IM000118	FAUTEUIL VISITEURS				346,79
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		1 895,93	945,00		189,00
					2009IM000119	PLAN DE TRAVAIL				761,93
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		1 363,17	680,00		136,00
					2009IM000120	PLAN RETOUR 120X60 CM				547,17
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		976,50	485,00		97,00
					2009IM000121	CAISSON MOBILE				394,50
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		1 487,64	740,00		148,00
					2009IM000122	BIBLIOTHEQUE 2 PORTES L96XP46X206				599,64
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		304,78	150,00		30,00
					2009IM000123	PORTE UNITE CENTRALE				124,78
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		3 791,86	1 895,00		379,00
					2009IM000124	PLAN DE TRAVAIL 180X90				1 517,86
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000112		1 304,13	650,00		130,00
					2009IM000125	ANGLE DE LIAISON 90				524,13



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense		An.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss.	N° inventaire INDIGO	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
An.	Acq.					Dur T 1 An	Numéro d'immo					
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		2 522,45	1 260,00		252,00
							2009IM000126	PLAN DE RETOUR 90X90 cm				1 010,45
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		2 726,34	1 360,00		272,00
							2009IM000127	CAISSON MOBILE 2 TIROIRS L42.5XP57X56				1 094,34
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		3 154,10	1 575,00		315,00
							2009IM000128	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				1 264,10
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		609,55	300,00		60,00
							2009IM000129	PORTE UNITE CENTRALE				249,55
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		4 099,43	2 045,00		409,00
							2009IM000130	TABLE DE REUNION OVALE				1 645,43
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		333,85	165,00		33,00
							2009IM000131	PLAQUE CENTRALE OVALE				135,85
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		651,11	325,00		65,00
							2009IM000132	COLONNE ELECTRIQUE H100 CM				261,11
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		2 636,55	1 315,00		263,00
							2009IM000133	FAUTEUIL BD CUIR				1 058,55
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000112		602,23	300,00		60,00
							2009IM000134	MEUBLE BAS 2 PORTES L96XP46XH75				242,23
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000135		990,50	495,00		99,00
							2009IM000135	ENSEMBLE MOBILIER REZ-DE-CHAUSSEE				396,50
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000135		124,50	60,00		12,00
							2009IM000136	VOILE DE FOND L160 CM				52,50
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000135		467,69	230,00		46,00
							2009IM000137	CAISSON MOBILE 3 TIROIRS				191,69
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000135		391,96	195,00		39,00
							2009IM000138	ARMOIRE BASSE 120x45H105				157,96
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000135		269,30	130,00		26,00
							2009IM000139	FAUTEUIL ERGONOMIQUE				113,30
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000135		59,02	25,00		5,00
							2009IM000140	CHAISE VISITEURS TISSU				29,02
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000135		152,39	75,00		15,00
							2009IM000141	PORTE UNITE CENTRALE				62,39
2009	28184		040		01	10 L 2010	2009IM000142		207,51	100,00		20,00
							2009IM000142	LOCAL DETENTE				87,51

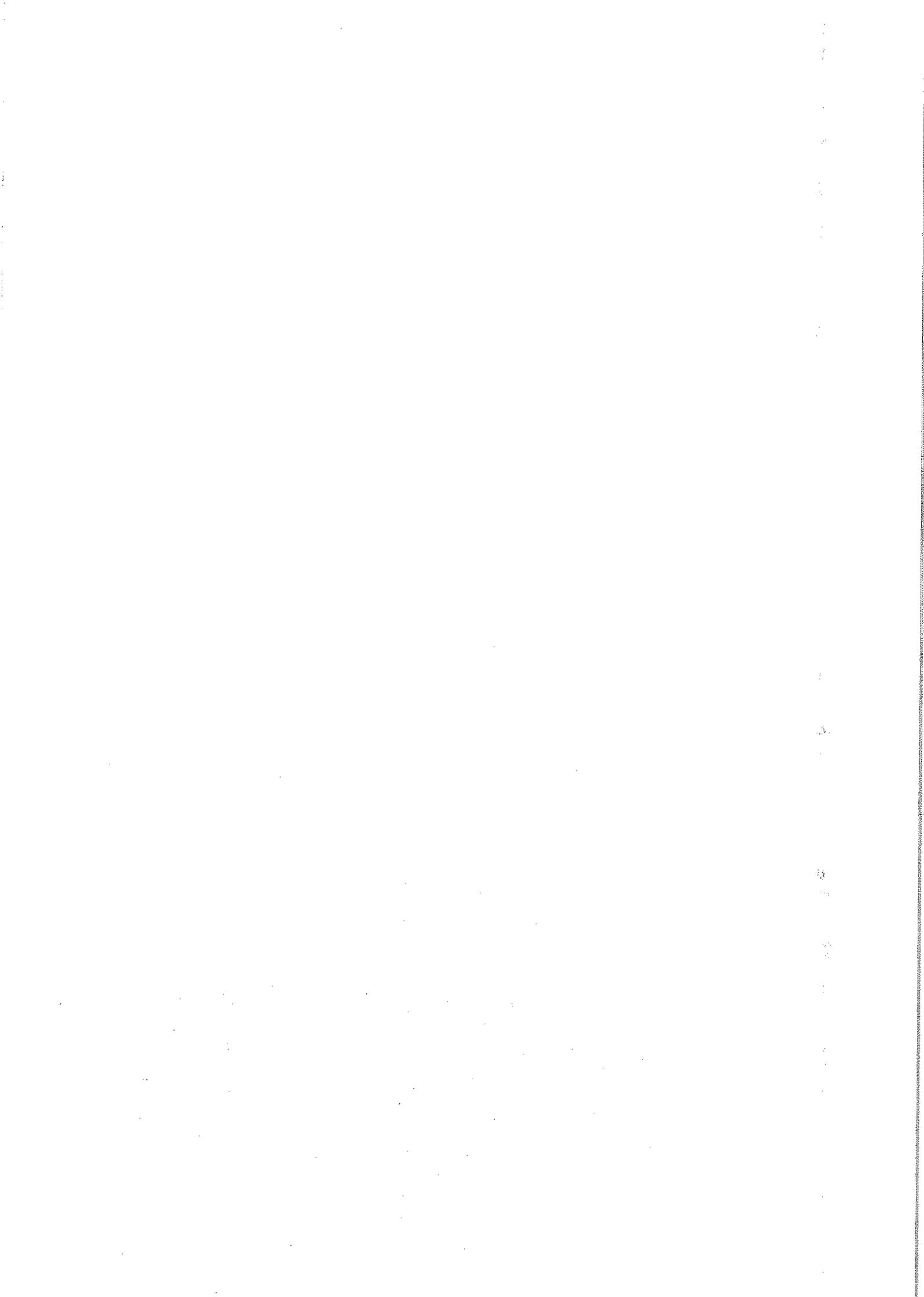


1 CAP EXCELLENCE
01 Budget principal CAP EXCELLENCE

Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

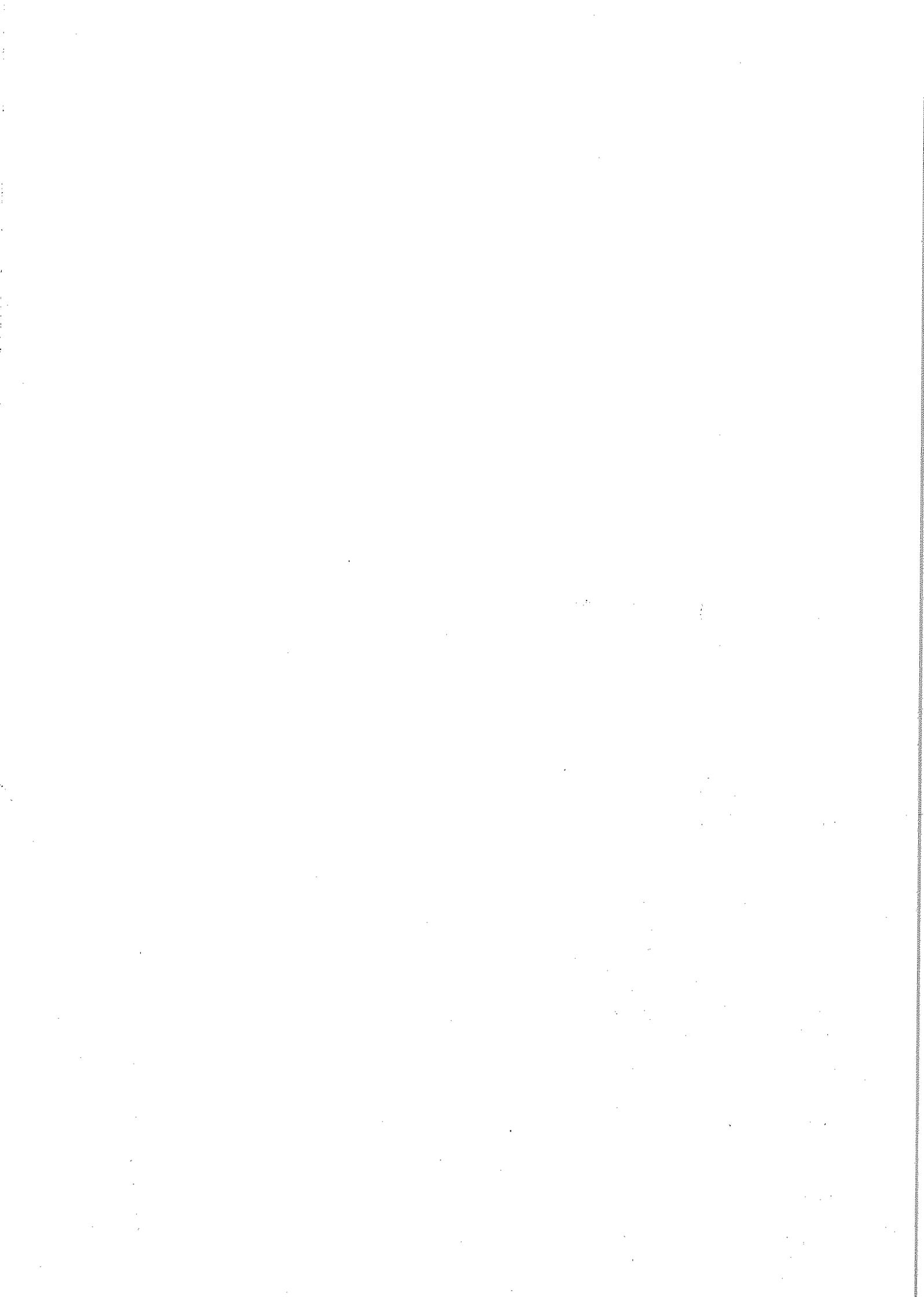
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000142	CHAISE EMPILABLE	304,34	150,00		30,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000142	CHAISE EMPILABLE	290,51	145,00		124,34
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000144	MEUBLE BAS 2 PORTES L 90XP45H76CM	60,87	30,00		29,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000142	MEUBLE BAS 2 PORTES L 90XP45H76CM				116,51
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000145	TOP L 90 CM				6,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000146	ENSEMBLE BUREAU 4 & 5 POLIT DE LA VILLE	1 980,99	990,00		24,87
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000146	ENSEMBLE BUREAU 4 & 5 POLIT DE LA VILLE	249,01	120,00		198,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000147	VOILE DE FOND L 160 CM				792,99
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000146	VOILE DE FOND L 160 CM	1 072,52	535,00		24,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000148	RETOUR DACTYLO				105,01
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000146	RETOUR DACTYLO	1 072,52	535,00		107,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000149	ARMOIRE BASSE 120X45H105	783,91	390,00		430,52
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000146	ARMOIRE BASSE 120X45H105				78,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000150	FAUTEUIL ERGONOMIQUE	538,59	265,00		315,91
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000146	FAUTEUIL ERGONOMIQUE				53,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000151	CHAISES VISITEURS TISSUS	118,05	55,00		220,59
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000146	CHAISES VISITEURS TISSUS				11,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000152	PORTE UNITE CENTRALE EN ALUMINIUM	304,78	150,00		52,05
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000153	PORTE UNITE CENTRALE EN ALUMINIUM				30,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000153	ENSEMBLE BUREAU POLITIQUE DE LA VILLE	1 980,99	990,00		124,78
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000153	ENSEMBLE BUREAU POLITIQUE DE LA VILLE				198,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000154	VOILE DE FOND L 160	249,01	120,00		792,99
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000154	VOILE DE FOND L 160				24,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000155	RETOUR DACTYLO 110X60 AVEC CAISSON	1 072,52	535,00		105,01
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000153	RETOUR DACTYLO 110X60 AVEC CAISSON				107,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000156	ARMOIRE BASSE 120X45H105	783,91	390,00		430,52
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000153	ARMOIRE BASSE 120X45H105				78,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000157	FAUTEUIL ERGONOMIQUE TISSU	538,59	265,00		315,91
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000153	FAUTEUIL ERGONOMIQUE TISSU				53,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000158	CHAISE VISITEURS TISSU	118,05	55,00		220,59
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000153	CHAISE VISITEURS TISSU				11,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000159	PORTE UNITE CENTRALE	304,78	150,00		52,05
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000159	PORTE UNITE CENTRALE				30,00



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

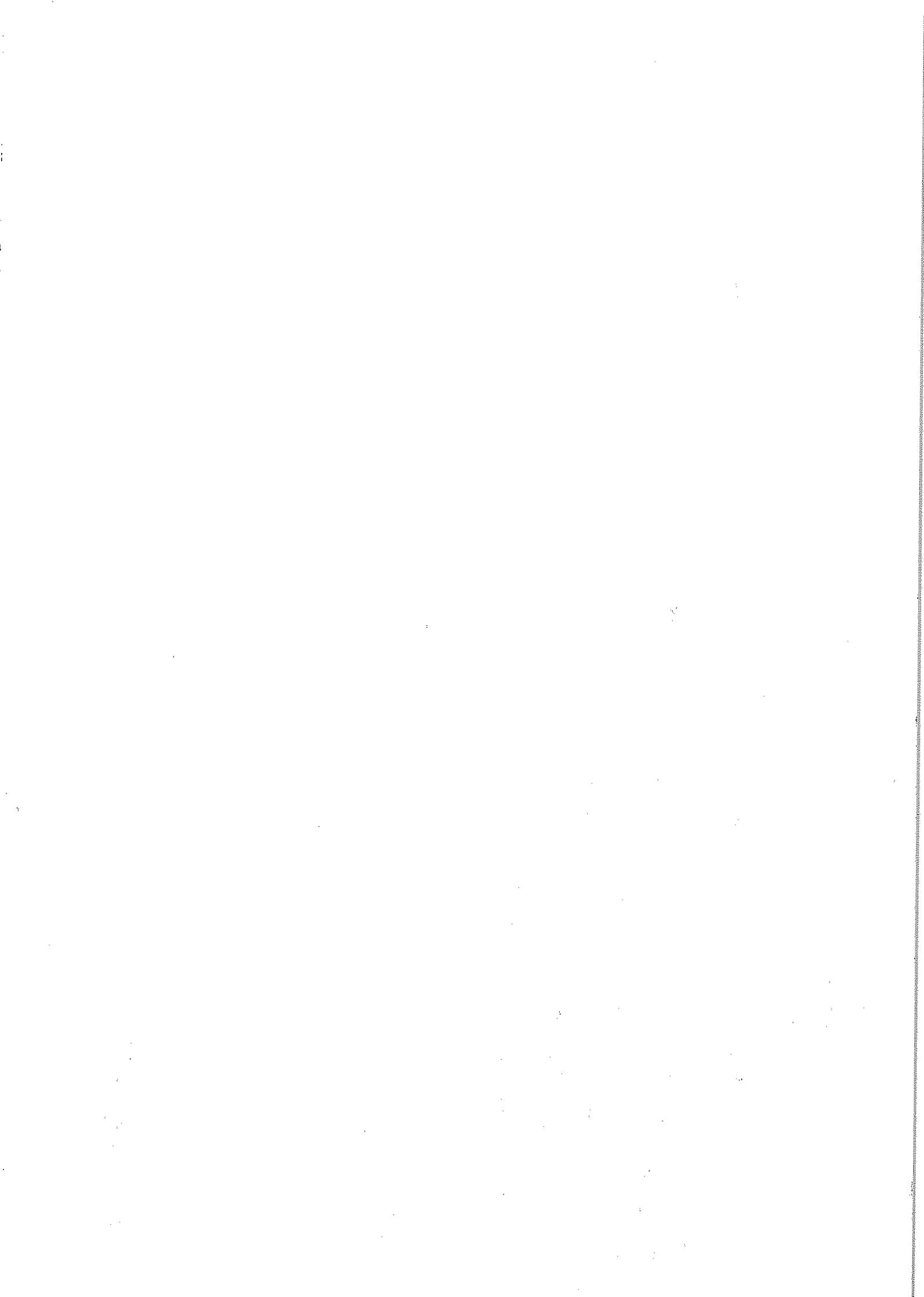
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An.	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000160	BUREAU POLITIQUE DE LA VILLE	2 843,89	1 420,00		284,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000160	ANGLE DE LIAISON 90° FINITION NOYER	978,09	485,00	1	139,89
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000160	PLAN DACTYLO 90X90 CM NOYER	1 891,84	945,00		396,09
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000160	CAISSE MOBILE 2 TIROIRS NOYER	1 474,68	735,00		189,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000160	FAUTEUIL ERGONOMIQUE AVEC TETIERE	1 613,02	805,00		757,84
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000160	CHAISES VISITEURS ASSORTIES AVEC ACCOUD	1 073,50	535,00		147,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000166	PORTE UNITE CENTRALE	457,16	225,00		592,68
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000167	ENSEMBLE BUREAU ACCUEIL	1 075,34	535,00		161,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000168	MEUBLE BAS L90XP45XH72CM	659,42	325,00		647,02
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000169	TOP L 180XP45	99,59	45,00		107,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000170	PORTE UNITE CENTRALE	304,78	150,00		433,34
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000171	ENSEMBLE MOBILIER COMPLET SECRETARIAT	1 895,93	945,00		269,42
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000172	ANGLE DE LIAISON 90°	326,03	160,00		9,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000173	PLAN DE RETOUR 90 X90 CM	595,77	111 680,00		45,59
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000174	CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	983,12	490,00		30,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000175	RETOUR DACTYLO 120X60 PLATEU NOYER	681,59	340,00		124,78
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76	788,52	390,00		189,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				761,93
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				32,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				134,03
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				22 336,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				89 348,73
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				98,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				395,12
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				68,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				273,59
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				78,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000176	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				320,52



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

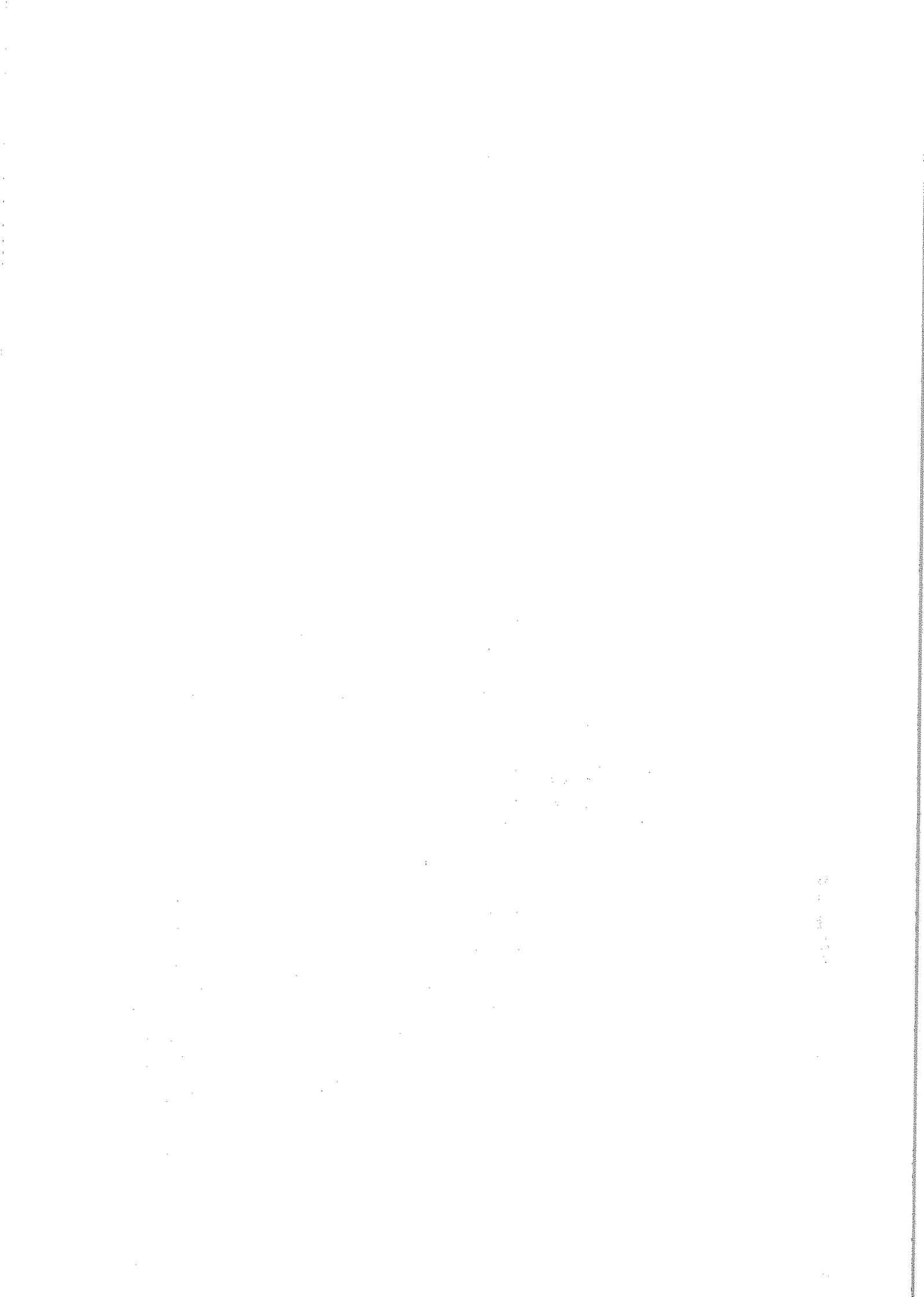
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000171		1 075,34	535,00		107,00
					2009IM000177	FAUTEUIL ERGONOMIQUE AVEC TETIERE				433,34
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000171		304,78	150,00		30,00
					2009IM000178	PORTE UNITE CENTRALE				124,78
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		947,96	470,00		94,00
					2009IM000179	ENSEMBLE BUREAU COMPLET DIRECT°AFF.FINAN				383,96
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		326,03	160,00		32,00
					2009IM000180	ANGLE LIAISON 90°				134,03
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		595,77	295,00		59,00
					2009IM000181	PLAN RETOUR 90X90				241,77
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		491,56	245,00		49,00
					2009IM000182	CAISSON MOBILE 2 TIROIRS L42,5XP57H56				197,56
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		917,42	455,00		91,00
					2009IM000183	PLAN DE REUNION 90X90 CM PLATEAU NOYER				371,42
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		788,52	390,00		78,00
					2009IM000184	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				320,52
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		695,49	345,00		69,00
					2009IM000185	FAUTEUIL DIRECTION HAUT				281,49
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		1 725,58	860,00		172,00
					2009IM000186	FAUTEUIL VISITEURS BD				693,58
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000179		152,39	75,00		15,00
					2009IM000187	PORTE UNITE CENTRALE				62,39
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000188		947,96	470,00		94,00
					2009IM000188	ENSEMBLE MOBILIER BUREAU D.R.H.				383,96
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000188		326,03	160,00		32,00
					2009IM000189	ANGLE DE LIAISON 90°				134,03
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000188		630,66	315,00		63,00
					2009IM000190	PLAN RETOUR 90X90 CM				252,66
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000188		491,56	245,00		49,00
					2009IM000191	CAISSON MOBILE 2 TIROIRS L42.5X				197,56
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000188		788,52	390,00		78,00
					2009IM000192	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46XH76				320,52
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000188		695,49	345,00		69,00
					2009IM000193	FAUTEUIL DIRECTION HAUT DOSSIER				281,49



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir 2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000188		862,79	430,00	86,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000194	CHAISES VISITEURS BAS DOSSIER	152,39	75,00	346,79
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000195	PORTE UNITE CENTRALE	947,96	470,00	62,39
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000196	ENSEMBLE MOBILIER COMPLET AFFAIRES FINAN	681,59	340,00	94,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000197	PLAN RETOIR 120X60 CM	491,56	245,00	383,96
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000198	CAISSON MOBILE 2 TIROIRS L42.5XP57XH56CM	788,52	390,00	68,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000199	MEUBLE BAS 4 PORTES L186XP46X76	695,49	345,00	273,59
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000196	FAUTEUIL DIRECTION HAUT DOSSIER	862,79	430,00	49,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000201	FAUTEUIL VISITEURS BAS DOSSIER	152,39	75,00	197,56
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000202	PORTE UNITE CENTRALE	2 843,89	1 420,00	78,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000203	ENSEMBLE BUREAU CADRES 1-2-3	1 797,09	895,00	86,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000204	POSTE INFORMATIQUE	1 474,68	735,00	15,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000205	CAISSON MOBILE 2 TIROIRS L42.5XP57XH56	1 716,04	855,00	62,39
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000206	MEUBLES BAS 2 PORES L96XP46XH76	1 613,01	805,00	284,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000207	FAUTEUIL DIRECTION HAUT DOSSIER	536,75	265,00	1 139,89
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000208	FAUTEUIL VISITEURS BAS DOSSIER	457,16	225,00	179,00
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000209	PORTE UNITE CENTRALE	1 895,93	945,00	723,09
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000210	ENSEMBLE BUREAU 5EME ETAGE			147,00
									592,68
									171,00
									690,04
									161,00
									647,01
									53,00
									218,75
									45,00
									187,16
									189,00
									761,93

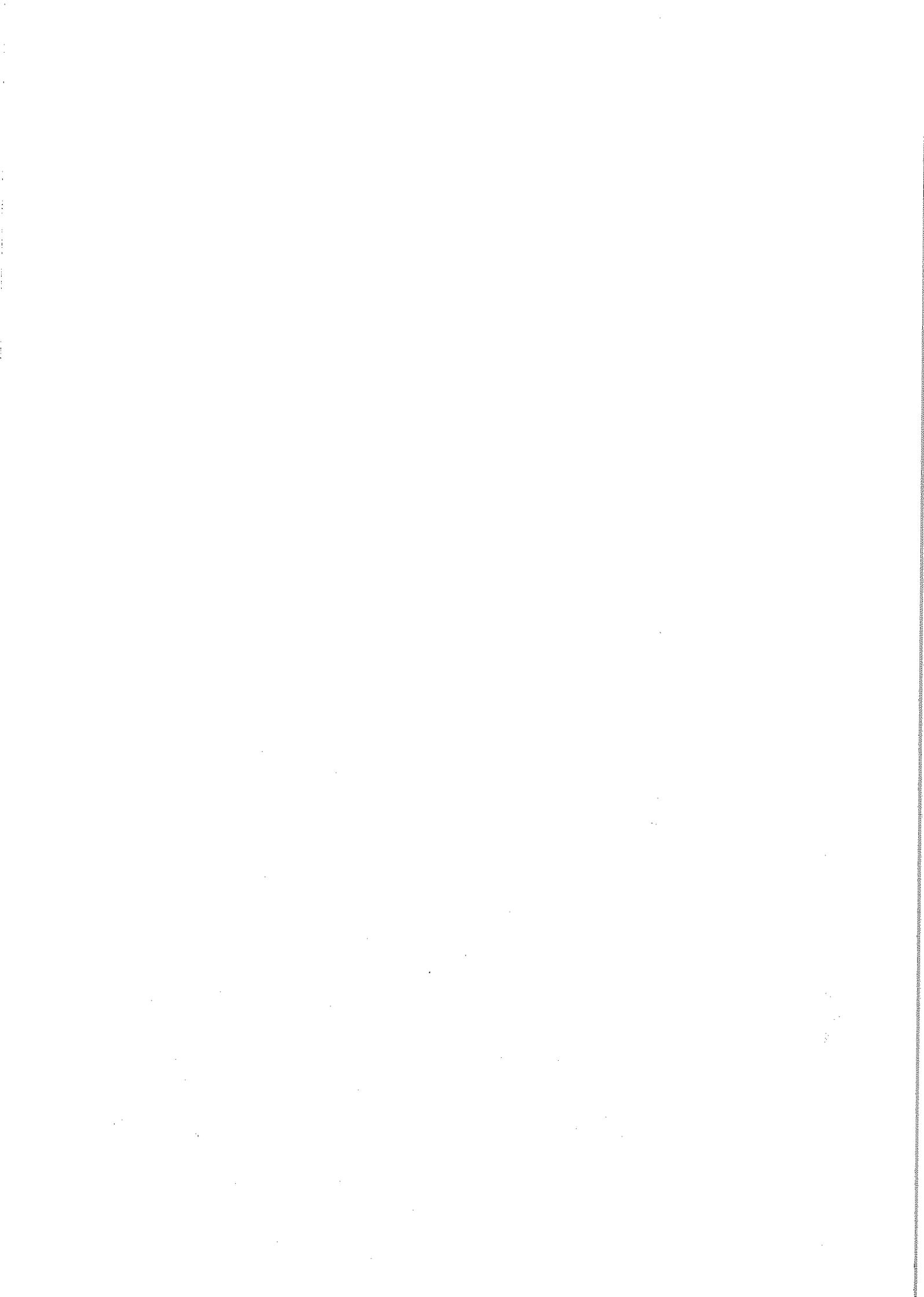


I CAP EXCELLENCE
01 Budget principal CAP EXCELLENCE

Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

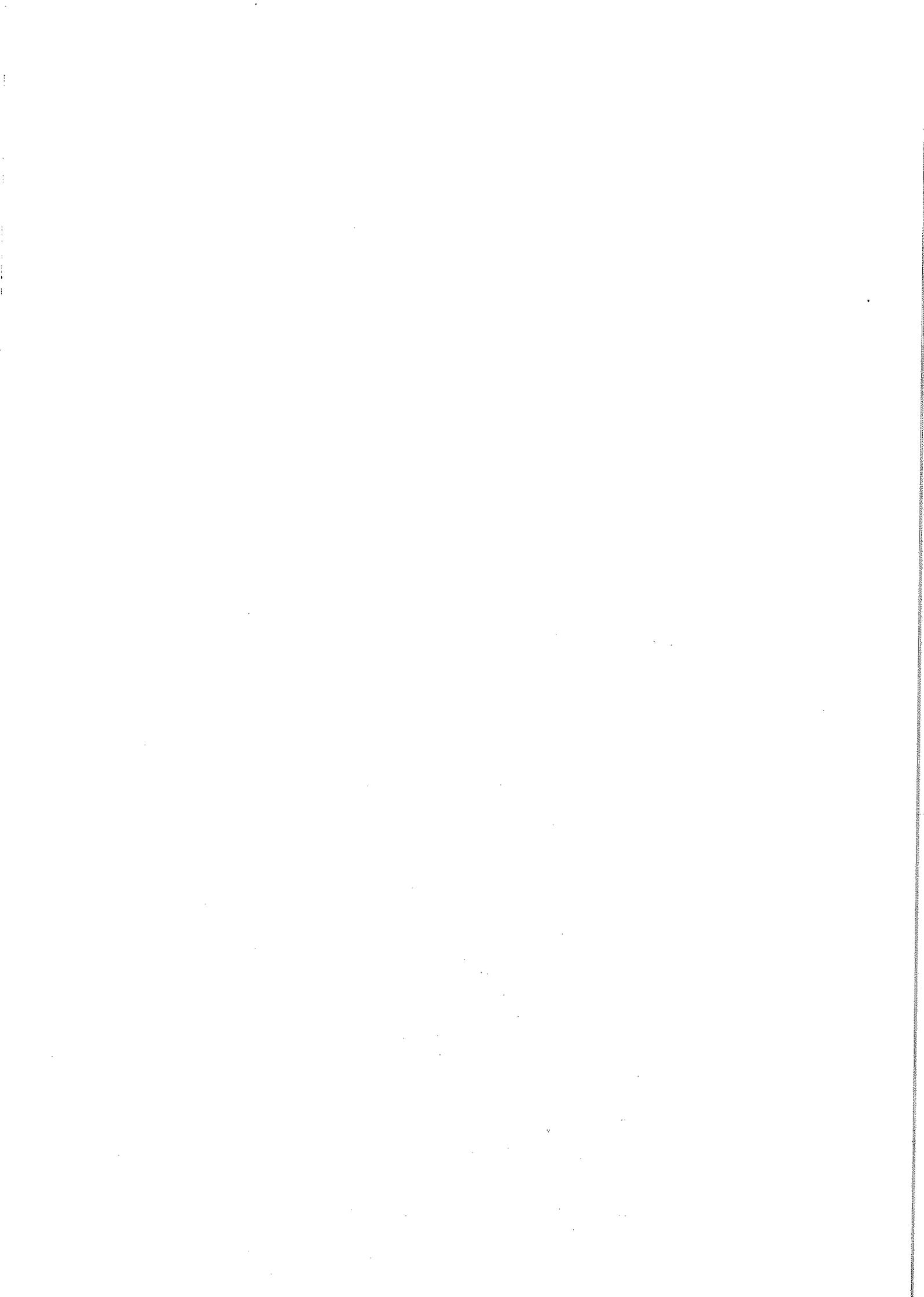
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000210		652,06	325,00		65,00
					2009IM000211	ANGLE DE LIAISON 90°				262,06
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000210		1 261,23	630,00		126,00
					2009IM000212	PLAN DE RETOUR 90X90 CM				505,23
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000210		983,12	490,00		98,00
					2009IM000213	CAISSON MOBILE 2T				395,12
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000210		1 144,02	570,00		114,00
					2009IM000214	MEUBLE BAS 2 PORTES L 96XP46XH75				460,02
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000210		1 075,34	535,00		107,00
					2009IM000215	FAUTEUIL ERGONOMIQUE AVEC TETIERE				433,34
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000210		357,83	175,00		35,00
					2009IM000216	FAUTEUIL VISITEURS				147,83
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000210		304,78	150,00		30,00
					2009IM000217	PORTE UNITE CENTRALE				124,78
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000218		1 431,33	715,00		143,00
					2009IM000218	ENSEMBLE MOBILIER 4 ETAGE				573,33
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000219		2 584,47	1 290,00		258,00
					2009IM000219	FAUTEUIL 1 PLACE SALLE OPEN SPACE				1 036,47
2009	28184	040	01	10 L 2010	2009IM000220		59 967,95	29 980,00		5 996,00
					2009IM000220	ECRAN GEANT A DIODE EN CAISSON				23 991,95
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000069		628,05	248,00		62,00
					2010IM000069	RAYONNAGES REZ DE CHAUSSEE				318,05
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000070		354,14	140,00		35,00
					2010IM000070	RAYONNAGES ARCHIVES REZ DE CHAUSSEE				179,14
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000069		138,35	52,00		13,00
					2010IM000071	LOT DE 5 TABLETTES				73,35
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000069		272,98	108,00		27,00
					2010IM000072	RAYONNAGE L 100XP70 H200				137,98
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000069		240,71	96,00		24,00
					2010IM000073	RAYONNAGE L100X P70XH70				120,71
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000069		84,85	32,00		8,00
					2010IM000074	LOT DE 5 TABLETTES				44,85
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000075		5 218,09	2 084,00		521,00
					2010IM000075	BANQUE ACCUEIL L 440XP103X72/110 CM				2 613,09



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

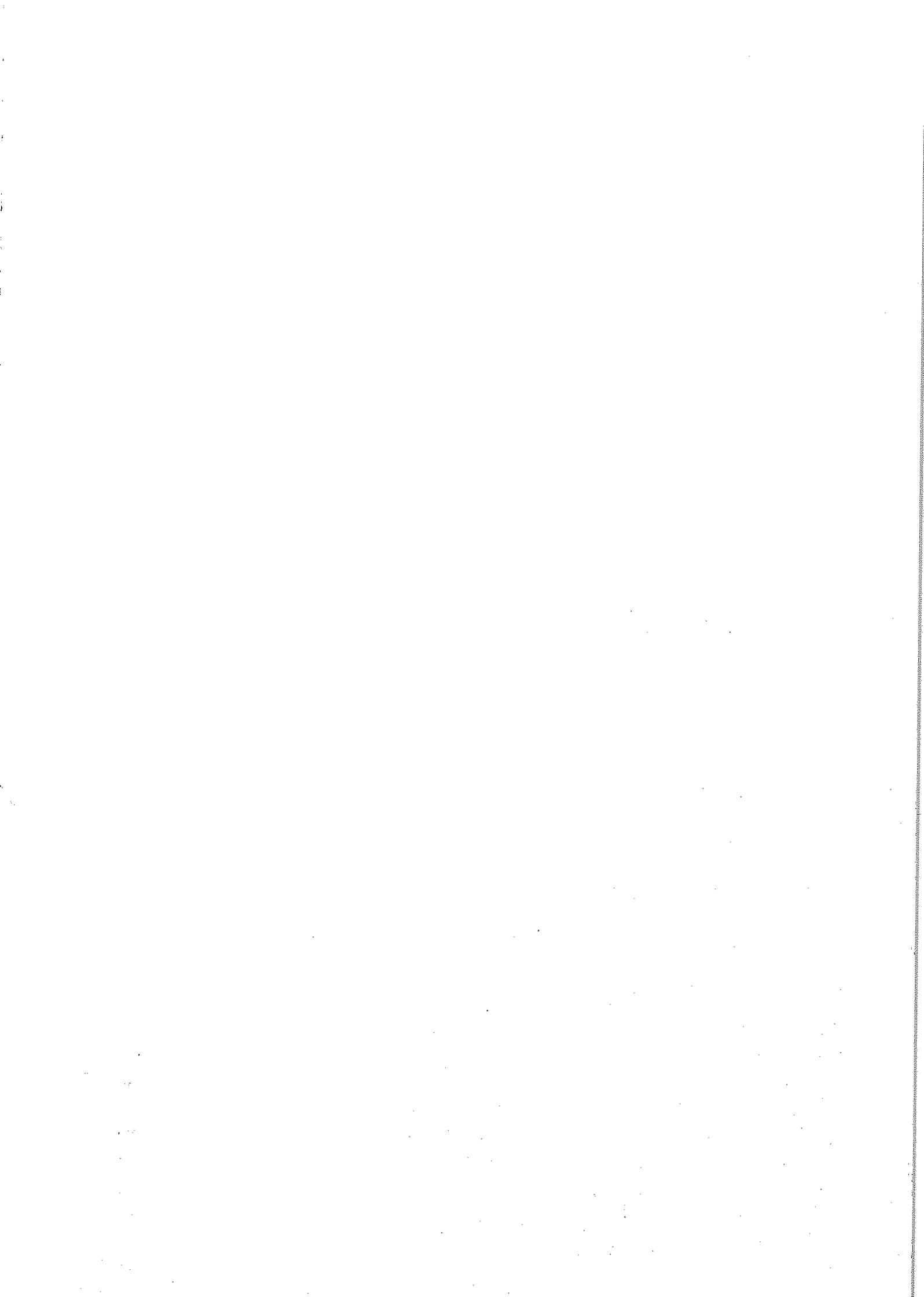
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000075		605,00	240,00		60,00
					2010IM0000076	CAISSON MOBILE 2 TIROIRS				305,00
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000077		2 074,14	828,00		207,00
					2010IM0000077	MOBILIER SALON OPEN SPACE 2EME ETAGE				1 039,14
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000077		2 349,46	936,00		234,00
					2010IM0000077	FAUTEUIL 1 PLACE CUIR				1 179,46
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000078		307,58	120,00		30,00
					2010IM0000077	TABLE BASSE 80 X80 CM				157,58
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000080		1 902,60	760,00		190,00
					2010IM0000080	CHAUFFEUSE 2 PLACES				952,60
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000081		6 222,42	2 488,00		622,00
					2010IM0000081	SALLE OPEN SPACE				3 112,42
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000081		7 610,41	3 044,00		761,00
					2010IM0000082	CANAPE 2 PLACES				3 805,41
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000081		2 584,47	1 032,00		258,00
					2010IM0000083	FAUTEUIL 1 PLACE				1 294,47
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000081		922,73	368,00		92,00
					2010IM0000084	TABLE BASSE 80X80 CM				462,73
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000085		1 075,34	428,00		107,00
					2010IM0000085	MOBILIER 3EME ETAGE				540,34
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000085		357,83	140,00		35,00
					2010IM0000086	FAUTEUIL VISITEURS BAS DOSSIER				182,83
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000087		3 777,54	1 508,00		377,00
					2010IM0000087	BIBLIOTHEQUE BUREAU DGS				1 892,54
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000088		1 075,34	428,00		107,00
					2010IM0000088	MOBILIER 4EME ETAGE				540,34
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000088		715,67	284,00		71,00
					2010IM0000089	FAUTEUIL VISITEURS BAS DOSSIER				360,67
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000090		2 150,69	860,00		215,00
					2010IM0000090	FAUTEUILS CADRES				1 075,69
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000091		2 365,57	944,00		236,00
					2010IM0000091	MOBILIER REZ DE CHAUSSEE				1 185,57
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM0000091		3 515,38	1 404,00		351,00
					2010IM0000092	SALLE DE REUNION 1ER ETAGE				1 760,38



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

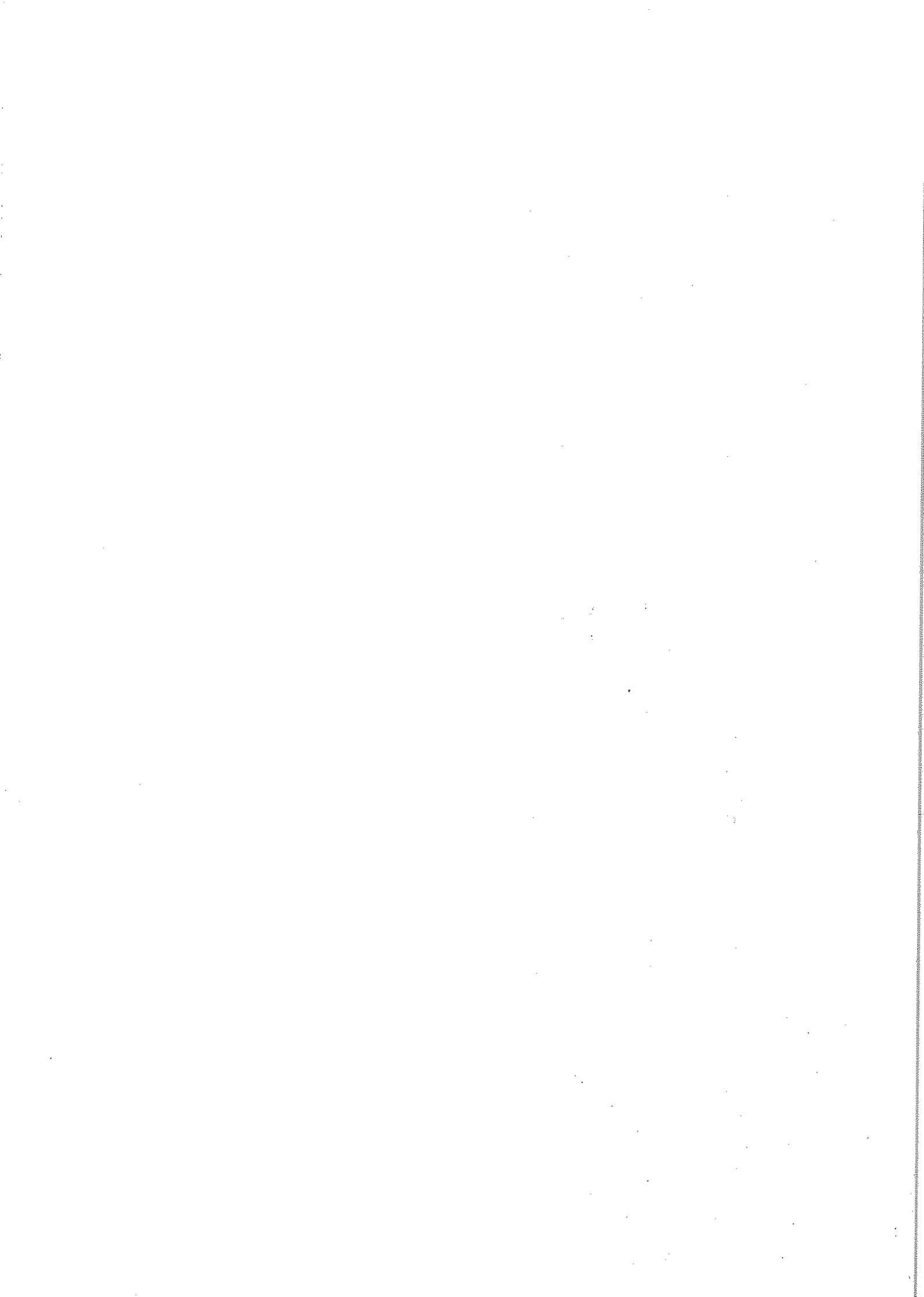
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amorçir
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000098		643,50	256,00	64,00
					2010IM000098	ENSEMBLE MOBILIER			323,50
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000098		458,36	180,00	45,00
					2010IM000099	FAUTEUIL CUIR NOIR VISITEUR			233,36
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000100		947,99	376,00	94,00
					2010IM000100	BUREAU 180X90NOYER			477,99
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000101		491,56	196,00	49,00
					2010IM000101	CAISSON S/ROUES			246,56
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000102		681,59	272,00	68,00
					2010IM000102	RETOUR DACTYLO 120 X60 NOYER			341,59
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000103		3 559,33	1 420,00	355,00
					2010IM000103	MEUBLE 6 PORTES PLEINES			1 784,33
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000104		491,56	196,00	49,00
					2010IM000104	CAISSON S/ROUES 2T + CLASS			246,56
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000105		138,89	52,00	13,00
					2010IM000105	TABLE 60 2EME ETAGE			73,89
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000106		572,01	228,00	57,00
					2010IM000106	MEUBLE BAS 2 PORTES +PL NOYER			287,01
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000107		491,56	196,00	49,00
					2010IM000107	CAISSON NOYER			246,56
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000108		766,96	304,00	76,00
					2010IM000108	FAUTEUIL VINYL NOIR VISITEUR			386,96
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000109		572,01	228,00	57,00
					2010IM000109	MEUBLE BAS 2 PRTES NOYER			287,01
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000110		788,52	312,00	78,00
					2010IM000110	MEUBLE BAS 4 PORTES NOYER			398,52
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000111		643,50	256,00	64,00
					2010IM000111	TABLE DE REUNION RONDE			323,50
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000112		766,96	304,00	76,00
					2010IM000112	FAUTEUIL NOIR VISITEUR			386,96
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000113		926,70	368,00	92,00
					2010IM000113	DACTYLO DROIT CERISIER FONCE			466,70
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000114		99,60	36,00	9,00
					2010IM000114	ENSEMBLE MOBILIER			54,60



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

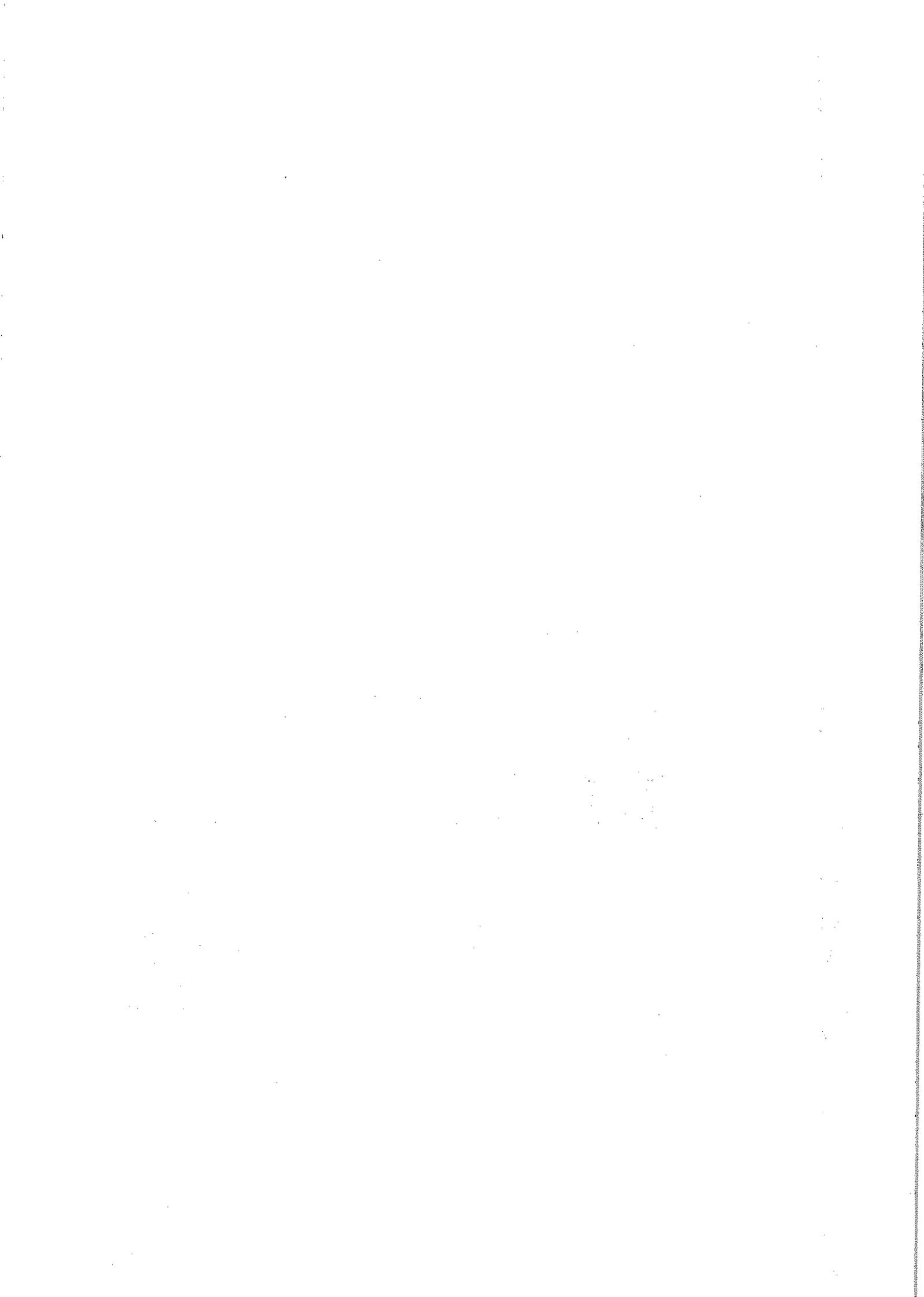
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000115		658,74	260,00		65,00
					2010IM000115	MEUBLE BAS 2PORTE L90 HETRE				333,74
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		1 561,68	624,00		156,00
					2010IM000116	ENSEMBLE MOBILIER BIBLIOTHEQUE				781,68
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000117		378,91	148,00		37,00
					2010IM000117	RANGEMENT 470 H 2202				193,91
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		515,05	204,00		51,00
					2010IM000118	PANNEAU H2202 ALU				260,05
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		705,65	280,00		70,00
					2010IM000119	PANNEAU INTER H2202 ALU				355,65
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		1 445,79	576,00		144,00
					2010IM000120	PORTES H2102 POYEE MOYEN				725,79
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000121		301,66	120,00		30,00
					2010IM000121	PORTES H2102 POIGNEE MOYEN				151,66
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		294,30	116,00		29,00
					2010IM000122	ETAGERE METAL L470				149,30
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		1 269,29	504,00		126,00
					2010IM000123	ETAGERE METAL L970				639,29
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		301,66	120,00		30,00
					2010IM000124	TOP FINITION L 3535 MERISSIER				151,66
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		784,41	312,00		78,00
					2010IM000125	RANGEMENT 470 H2202				394,41
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		243,83	96,00		24,00
					2010IM000126	PANNEAU INTERIEUR H2202 P370				123,83
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		546,58	216,00		54,00
					2010IM000127	PANNEAU TERMI H2202P 370 AL				276,58
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		730,20	292,00		73,00
					2010IM000128	ETAGERE BOIS L 470 P370				365,20
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		110,57	44,00		11,00
					2010IM000129	TOP FINITION L 1035 MERISSIER				55,57
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000116		537,67	212,00		53,00
					2010IM000130	FAUTEUIL BRIDGET HD				272,67
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000135		1 683,85	672,00		168,00
					2010IM000135	BUREAU COMPACT 200X120 DRT				843,85



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

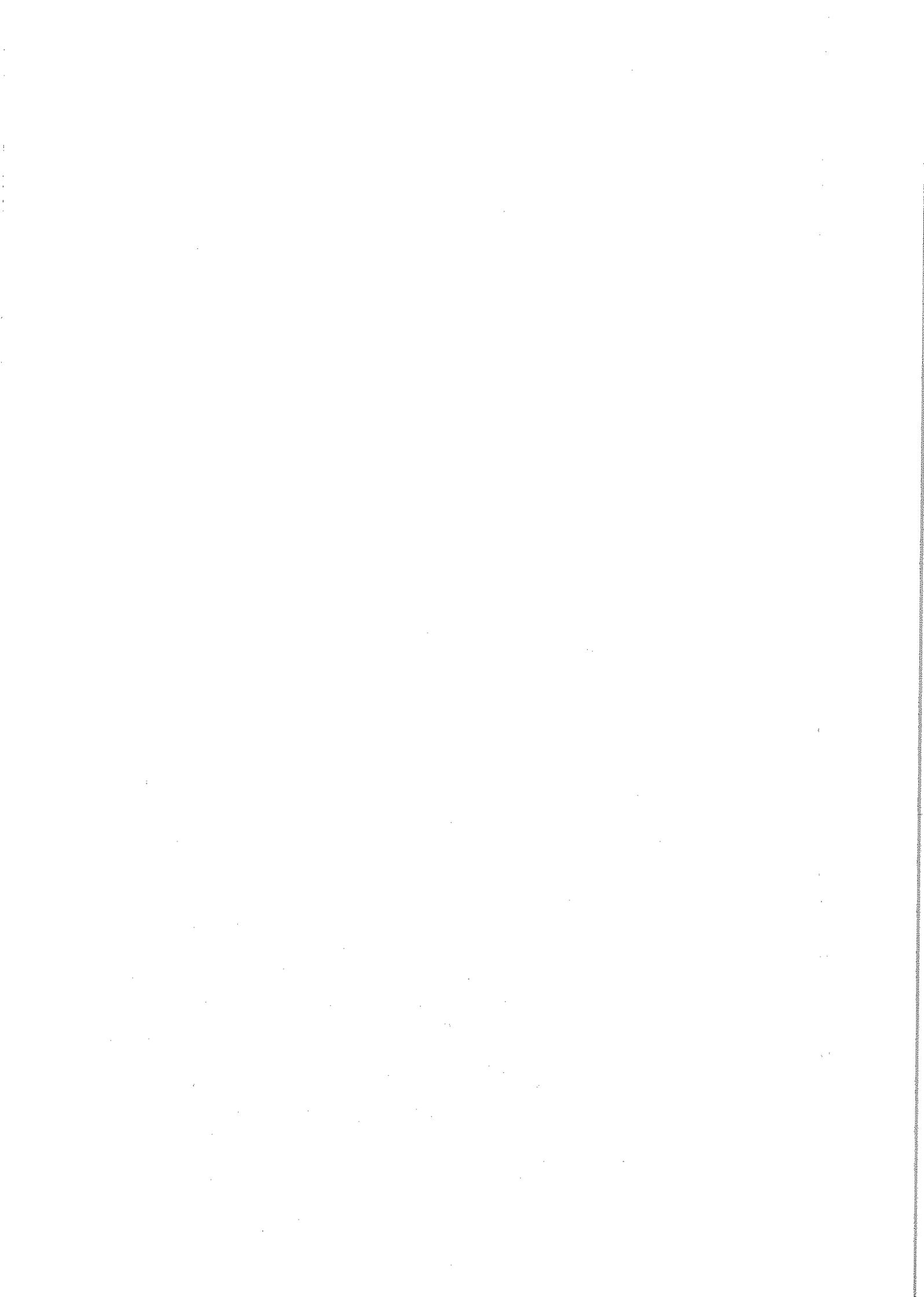
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000136		1 683,85	672,00		168,00
					2010IM000136	BUREAU COMPACT 200X120 GAUCHE				843,85
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000137		441,59	176,00		44,00
					2010IM000137	VOILE FD L160HETRE+ATT				221,59
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000135		1 399,65	556,00		139,00
					2010IM000138	CAISSON BUR 2 TIROIRS C				704,65
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000136		466,55	184,00		46,00
					2010IM000139	CAISSON 2 TIROIR METAL				236,55
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000140		1 889,68	752,00		188,00
					2010IM000140	CLOISON HORIZONTAL 1600X1610X3				949,68
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000136		481,05	192,00		48,00
					2010IM000141	PIETEMENT FIXE				241,05
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000093		1 692,33	676,00		169,00
					2010IM000093	BUREAU COURBE 220X105 CERISIER				847,33
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000093		800,43	320,00		80,00
					2010IM000094	BUREAU 5 EME ETAGE DACTYLO				400,43
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000093		416,90	164,00		41,00
					2010IM000095	CAISSON S/ROUES				211,90
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000093		565,07	224,00		56,00
					2010IM000096	MOBLIER INSTAL.DE LA HALE FAUTEUIL				285,07
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000093		439,42	172,00		43,00
					2010IM000097	FAUTEUIL VISITEUR CUIR NOIR				224,42
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000131		380,15	152,00		38,00
					2010IM000131	ARMOIRE 120X105				190,15
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000131		1 071,36	428,00		107,00
					2010IM000132	ARMOIRE 120 X 198				536,36
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000131		2 558,14	1 020,00		255,00
					2010IM000133	CLOISON COURBE 3 M				1 283,14
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000131		978,22	388,00		97,00
					2010IM000134	FAUTEUIL BAYA MICRO				493,22
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000142		455,32	180,00		45,00
					2010IM000142	MOBILIER ARMOIRE 120X198				230,32
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000143		659,42	260,00		65,00
					2010IM000143	MEUBLE BAS 2 PORTES L90/HETRE				334,42



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

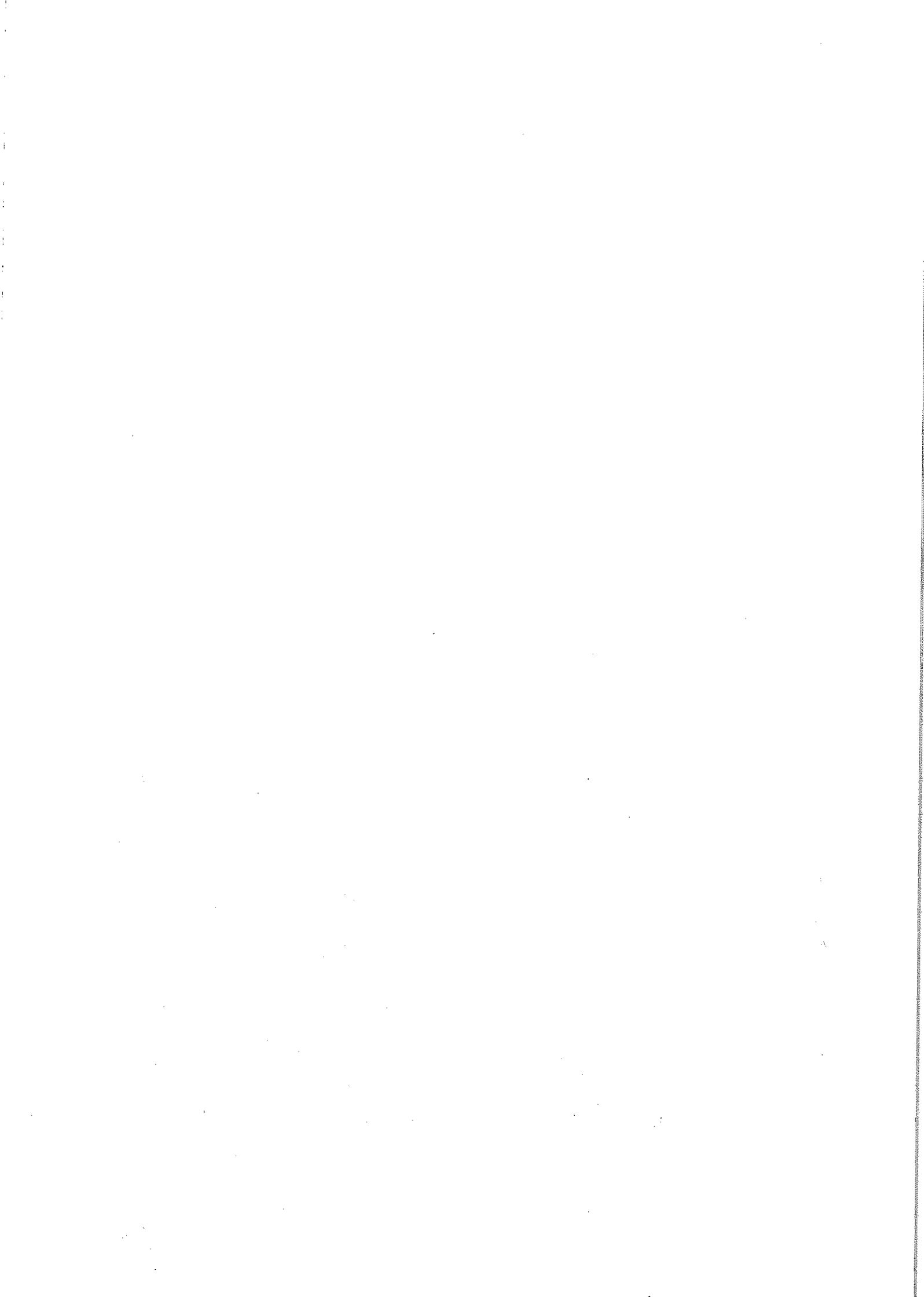
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amorir	2015
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000144	TOP MEUBLE L180 HETRE	99,59	36,00		9,00
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000145	ARMOIRE 120X198 ANTH RID HETRE	455,32	180,00		54,59
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000146	MOBILIER SECRETARIAT	910,64	364,00		45,00
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000147	ARMOIRE 120X198	455,32	180,00		230,32
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000148	MEUBLE BAS 2 PORTES L90	294,61	116,00		91,00
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000149	TOP MEUBLE L90	61,01	24,00		455,64
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000150	ARMOIRE 120X198	455,32	180,00		45,00
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000151	SALLE DE REUNION 2EME ETAGE	294,61	116,00		230,32
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000152	TOP P/ARMOIRE L90	61,01	24,00		29,00
2010	28184	040	01	10 L 2011	2010IM000026	COFFRE A2P H 104	4 805,10	1 920,00		149,61
2011	28184	040	01	10 L 2012	2011IM000001	MEUBLE HAUT 2 PORTES VITREES	1 297,15	387,00		6,00
2011	28184	040	01	10 L 2012	2011IM000002	Fauteuil direct HD/TET fixe Skai noir/AC	1 017,73	303,00		31,01
2011	28184	040	01	10 L 2012	2011IM000028	ACQUISITION CHAISES VISITEURS	958,06	285,00		480,00
2011	28184	040	01	10 L 2012	2011IM000026	DESTRUCTEUR	2 196,93	657,00		2 405,10
2011	28184	040	01	10 L 2012	2011IM000027	ACQUISSI ° MEUBLE DE RANGEMENT	1 866,89	558,00		129,00
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000018	CAISSON MOBILE 2 TIROIRS	515,93	102,00		781,15
										101,00
										613,73
										35,00
										211,19
										95,00
										578,06
										219,00
										1 320,93
										186,00
										1 122,89
										51,00
										362,93



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

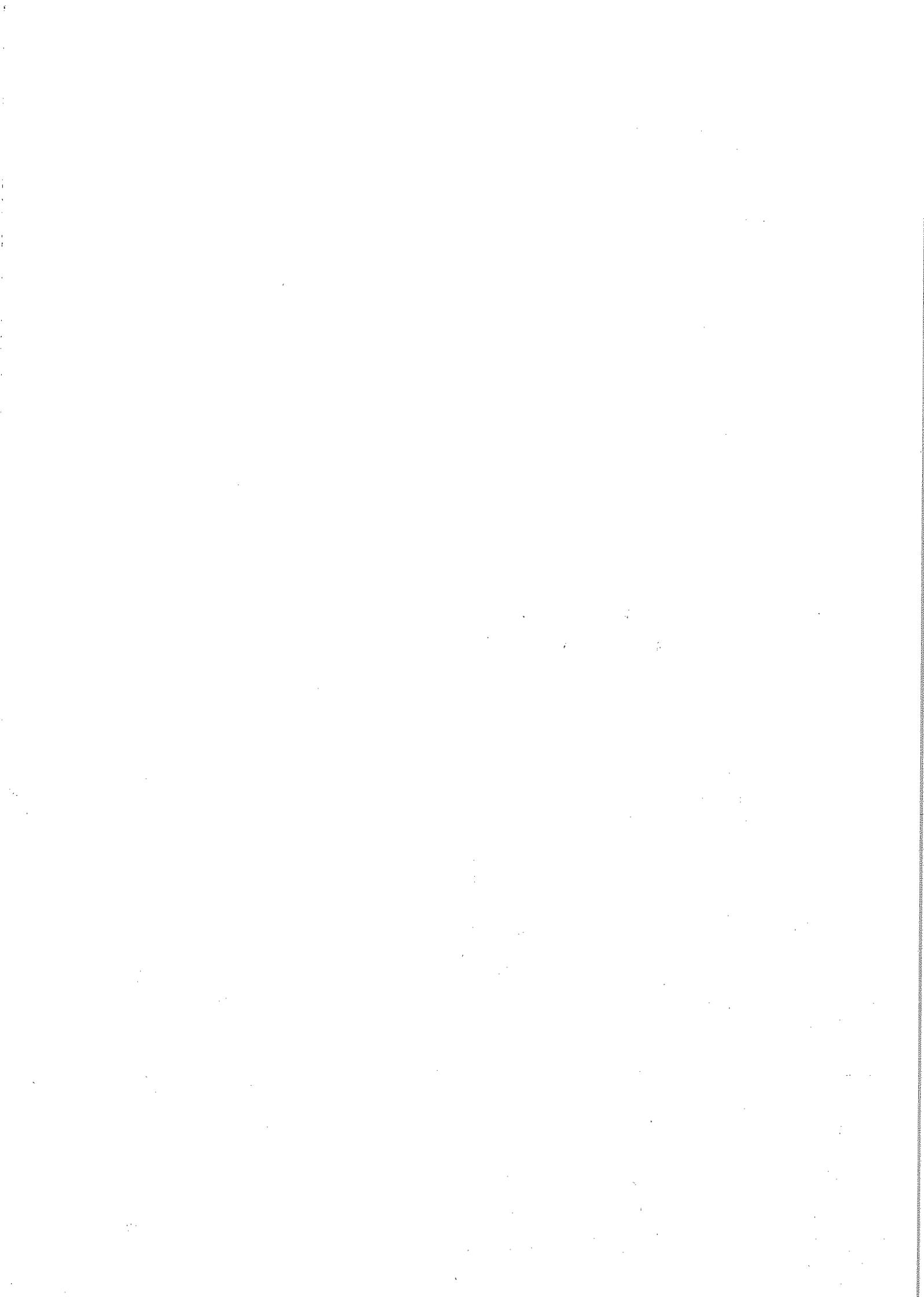
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000016	ARMOIRE HAUTE A RIDEAUC L 1200	541,24	108,00		54,00
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000016	ARMOIRE HAUTE A RIDEAUC L 1200				379,24
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000017	ARMOIRE A RIDEAUX BASSE	420,47	84,00		42,00
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000017	ARMOIRE A RIDEAUX BASSE				294,47
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000022	MEUBLE MOYEN 6 PORTES L276 XP46XH138	1 708,70	340,00		170,00
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000022	MEUBLE MOYEN 6 PORTES L276 XP46XH138				1 198,70
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000044	FAUTEUIL MOSAIQUE ACCOUDOIRS REGLABLES	1 471,59	294,00		147,00
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000044	FAUTEUIL MOSAIQUE ACCOUDOIRS REGLABLES				1 030,59
2012	28184	040	01	10 L 2013	2012IM000039	FAUTEUIL ERGO ESNARD KLEBER	589,80	116,00		58,00
2012	28184	040	01	10 L 2014	2012IM000039	FAUTEUIL ERGO ESNARD KLEBER				415,80
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000084	FAUTEUIL DE TRAVAIL ERGONOMIQUE (REPORT)	1 387,58	138,00		138,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000084	FAUTEUIL DE TRAVAIL ERGONOMIQUE (REPORT)				1 111,58
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000045	1 ARMOIRE 120 X198 ALU	736,58	73,00		73,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000045	1 ARMOIRE 120 X198 ALU				590,58
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000046	FAUTEUIL HD/TETE TISSU	575,05	57,00		57,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000046	FAUTEUIL HD/TETE TISSU				461,05
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000047	CHAISES-FAUTEUILS-TABLES	2 135,28	213,00		213,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000047	CHAISES-FAUTEUILS-TABLES				1 709,28
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000049	CHAISES-FAUTEUILS-TABLES	983,00	98,00		98,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000049	CHAISES-FAUTEUILS-TABLES				787,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000050	-FAUTEUIL POUR LA BLIOTHEQUE LACROIX	983,02	98,00		98,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000050	-FAUTEUIL POUR LA BLIOTHEQUE LACROIX				787,02
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000051	FAUTEUILS	983,01	98,00		98,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000051	FAUTEUILS				787,01
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000052	PLAN DE TRAVAIL L200*P90	3 347,87	334,00		334,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000052	PLAN DE TRAVAIL L200*P90				2 679,87
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000085	ACHAT DE MOBILIER ARMOIRES POUR LE CUCS	713,21	71,00		71,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000085	ACHAT DE MOBILIER ARMOIRES POUR LE CUCS				571,21
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000093	ACHAT DE MOBILIER ARMOIRE HTE POUR SONIS	463,83	46,00		46,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000093	ACHAT DE MOBILIER ARMOIRE HTE POUR SONIS				371,83
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000094	ACHAT DE MOBILIER ARMOIRE HTE DGARM	463,83	46,00		46,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000094	ACHAT DE MOBILIER ARMOIRE HTE DGARM				371,83
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000053	FAUTEUIL TISSU BIBLIOTHEQUE LACROIX	293,26	29,00		29,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM000053	FAUTEUIL TISSU BIBLIOTHEQUE LACROIX				235,26



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

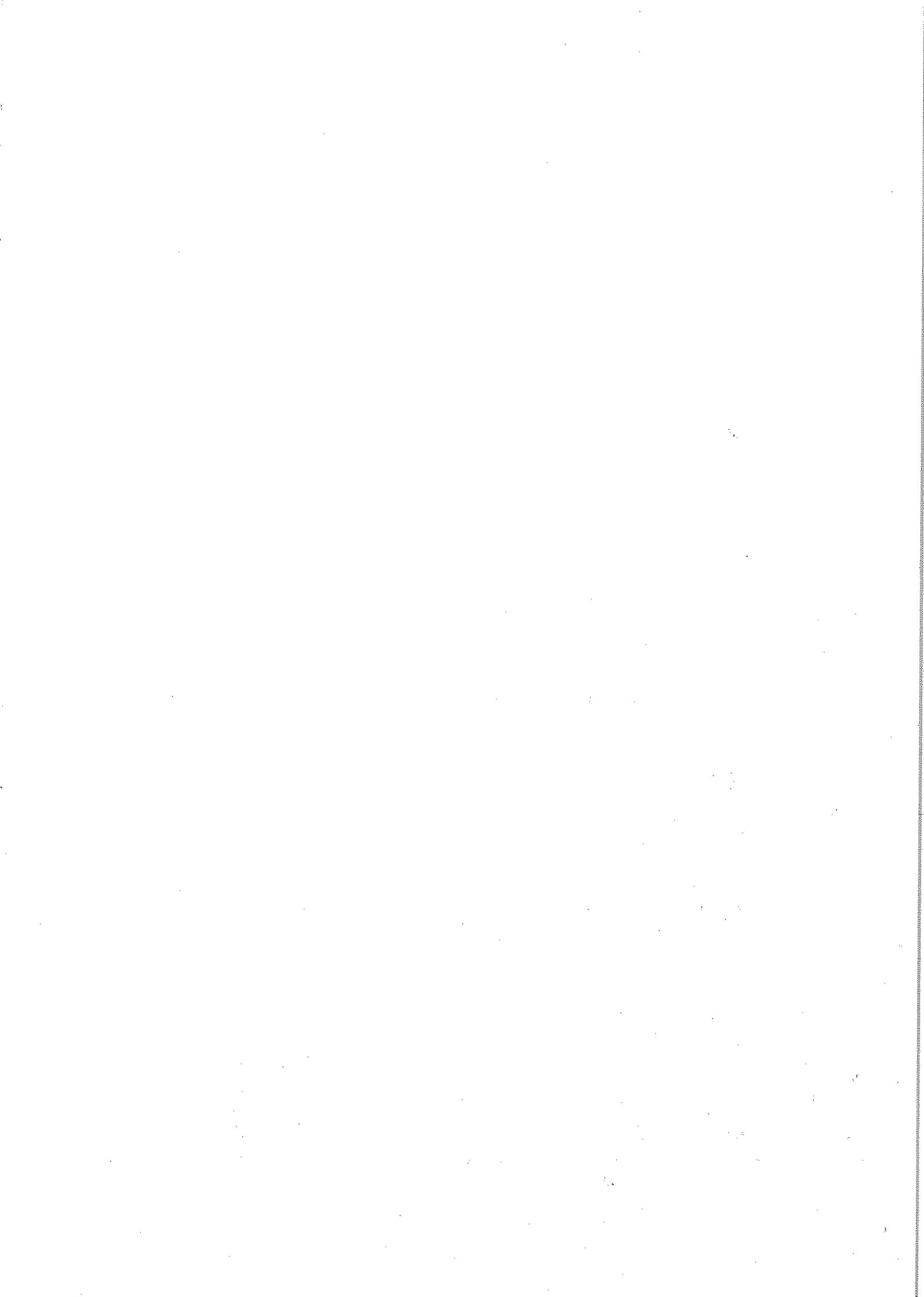
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2015 Reste à amortir
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM0000053		665,94	66,00	66,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM0000054	FAUTEUIL DE DIRECTION POUR LE CABINET	292,02	29,00	533,94
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM0000055	FAUTEUIL TISSU POUR LA DGADD			29,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM0000055	FAUTEUIL TISSU POUR LA DGADD	2 192,80	219,00	234,02
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM0000086	DIVERS MOBILIER BASE DE KAYAK			219,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM0000087	DIVERS MOBILIER POUR SONIS	2 625,35	262,00	1 754,80
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM0000088	DIVERS MOBILIER POUR SONIS			262,00
2013	28184	040	01	10 L 2014	2013IM0000088	ACHAT DE MOBILIER ARMOIRES POUR LE CUCS	1 930,03	193,00	2 101,35
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014IM0000007	RANGEMENT 2 PORTE BATTANTES	0,00	0,00	1 544,03
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014IM0000016	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU	0,00	0,00	91,00
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014IM0000017	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU	0,00	0,00	828,92
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014IM0000017	ACHAT MOBILIER DE BUREAU	0,00	0,00	957,00
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014000000086	ARMOIRE	321,25	0,00	8 619,77
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014000000086	ARMOIRE			247,00
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014IM0000030	ARMOIRE 100 X120	438,41	0,00	2 229,66
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014IM0000052	TABLE MEETING RONDE/SCE FINANCIER	0,00	0,00	32,00
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014IM0000064	ACHAT DE MOBILIER	0,00	0,00	43,00
2014	28184	040	01	10 L 2015	2014IM0000064	ACHAT DE MOBILIER			395,41
						Total imputation	422 579,31	411 323,00	88 014,00
						Total nature 28184	422 579,31	411 323,00	382 184,18



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

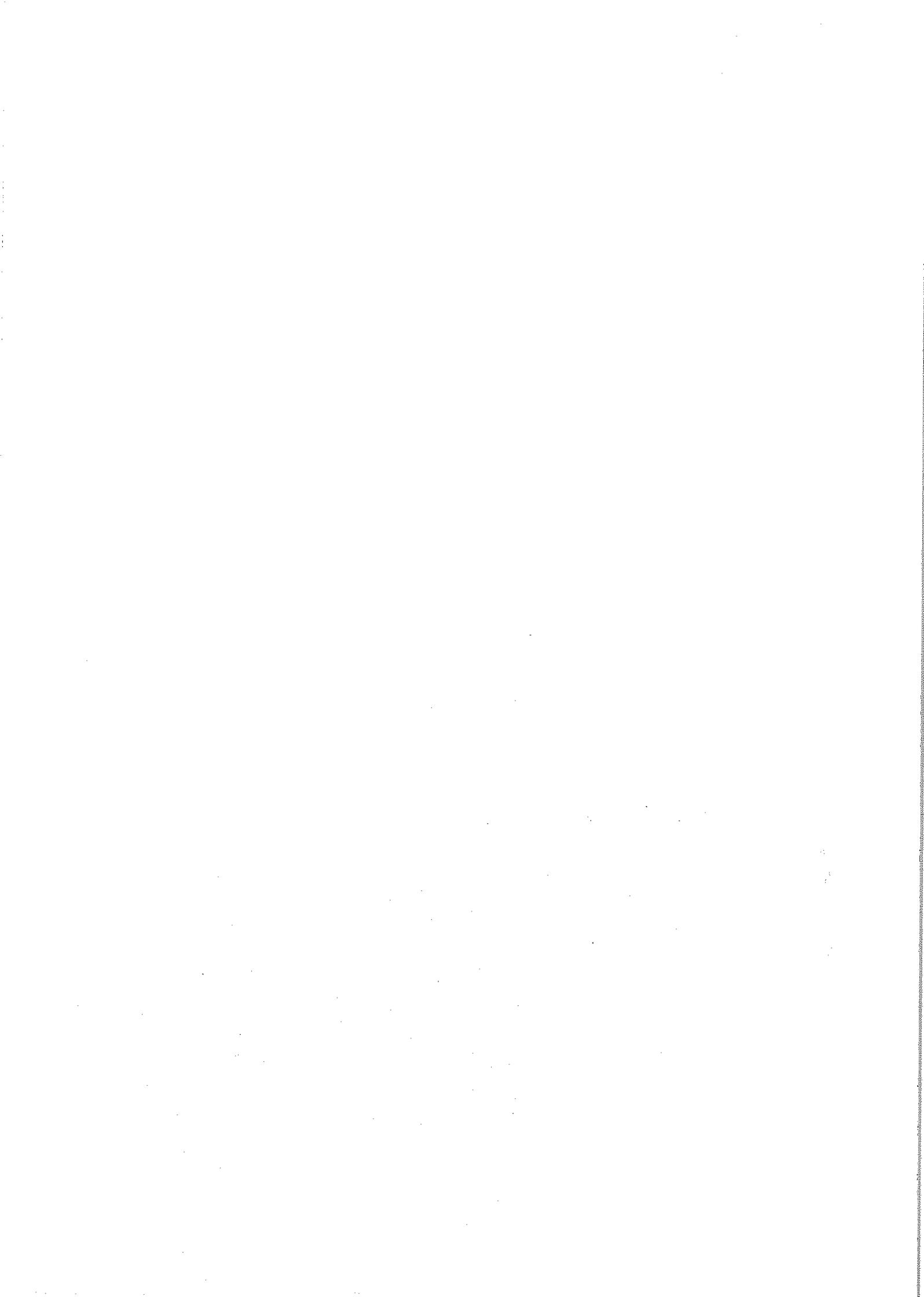
An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2010	28188	040	01	7 L 2011	2010IM000001	TELEVISEUR SHARP ECRAN 42 4 TV TNT HD F	1 218,13	696,00		174,00
2010	28188	040	01	7 L 2011	2010IM000002	REFRIGERATEUR WHIRLPOOL WTE3813A+W	760,78	432,00		348,13
2010	28188	040	01	7 L 2011	2010IM000005	APPAREIL PHOTO	1 790,00	1 020,00		108,00
2010	28188	040	01	7 L 2011	2010IM000006	ACHAT DE 2 LAMPES	1 950,00	1 112,00		220,78
2010	28188	040	01	7 L 2011	2010IM000007	ACHAT DE 7 VITRINES D'AFFICHAGE	3 661,88	2 092,00		255,00
2010	28188	040	01	7 L 2011	2010IM000009	FRE 0025 DU 06/05/2010	1 953,00	1 116,00		515,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000004	ENSEMBLE STORES ET FILM POUR BUREAUX	435,09	186,00		278,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000005	STORE ALU 50MM 1ER ETAGE	445,93	189,00		560,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000006	STORE VENITIEN (SECRETARIAT GENERALE)	435,09	186,00		523,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000007	STORE BUREAU SECRETARIAT GENERAL	445,94	189,00		1 046,88
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000008	STORES ALU (BUREAU SECRETARIAT DGADD)	435,09	186,00		279,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000009	STORES Venitien bureau DGADD)	445,94	189,00		558,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000010	STORES Venitien BUREAU DGA DD	579,39	246,00		62,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000011	STORES Venitien BUREAU DGADD	289,70	123,00		187,09
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000012	STORES Venitien BUREAU DGADD	275,59	117,00		63,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000013	STORES Venitien BUREAU DGADD	289,70	123,00		63,00
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000014	STORES Venitien BUREAU DGADD	289,70	123,00		193,94
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000014	STORES Venitien BUREAU DGADD	289,70	123,00		62,00



Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amorir	2015
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000004		405,79	171,00	57,00	177,79
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000015	STORES Venitien REZ DE CHAUSSEE	298,37	126,00	42,00	130,37
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000004	STORES Venitien REZ DE CHAUSSEE	275,59	117,00	39,00	119,59
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000017	STORES Venitien BUREAU 5EME ETAGE	289,69	123,00	41,00	125,69
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000018	STORES Venitien BUREAU 5 EME ETAGE	289,69	123,00	41,00	125,69
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000019	STORES Venitien 5EME ETAGE	427,49	183,00	61,00	183,49
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000020	STORES Venitien 5EME ETAGE	721,52	309,00	103,00	309,52
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000022	installation de STORES Venitien	289,69	123,00	41,00	125,69
2011	28188	040	01	7 L 2012	2011IM000023	Achat et installation de STORES Venitien	858,23	366,00	122,00	370,23
2012	28188	040	01	7 L 2013	2011IM000024	FILM SANS TAIN POUR LES BUREAUX	1 096,94	312,00	156,00	628,94
2012	28188	040	01	7 L 2013	2012IM000007	INSTALLATION STORE VENITIEN LARG 245 HAU	605,00	172,00	86,00	347,00
2012	28188	040	01	7 L 2013	2012IM000031	POSE ET DEPOSE VOLET BIBLIOTEQ.LACROIX	1 345,40	384,00	192,00	769,40
2012	28188	040	01	7 L 2013	2012IM000019	STORES VENITIENS ALU	799,65	228,00	114,00	457,65
2013	28188	040	01	7 L 2014	2012IM000020	STORES VENITIENS	598,00	85,00	85,00	428,00
2013	28188	040	01	7 L 2014	2013IM000037	MACHINE A RELIER + FOURNITURE	3 642,00	520,00	520,00	2 602,00
2013	28188	040	01	7 L 2014	2013IM000095	CHARIOT ALUMINIUM POUR TRACTABLE(REPORT)	1 446,00	206,00	206,00	1 034,00
2013	28188	040	01	7 L 2014	2013IM000060	APPAREIL PHOTO 18-55 VR NIKON	6 780,47	968,00	968,00	4 844,47
2013	28188	040	01	7 L 2014	2013IM000005	FOURNITURE ET POSE DE STORES				



Amortissement de biens pour l'année 2015

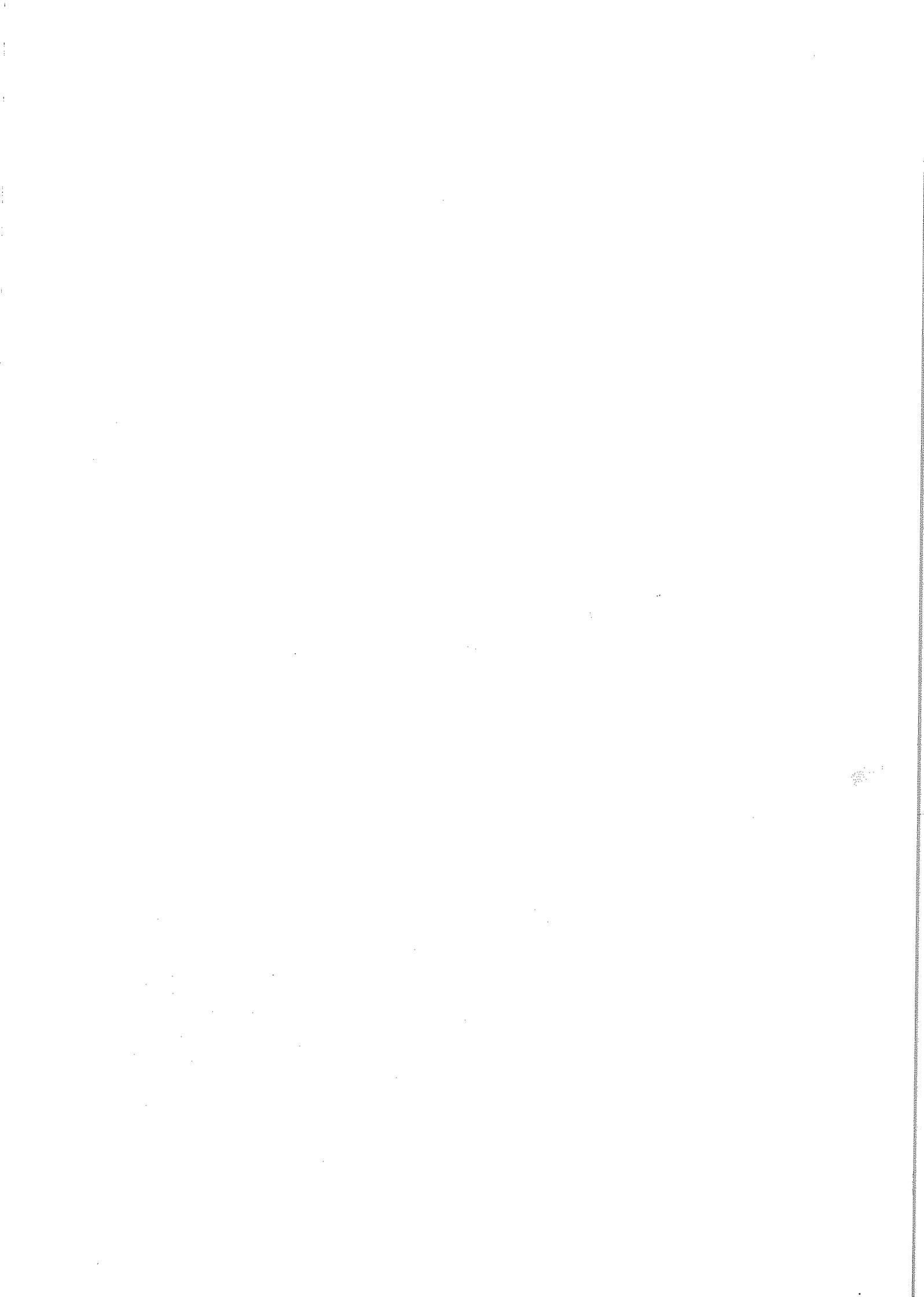
Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2014	28188	040	01	7 L 2015	2014IM000002		39 450,60	0,00	5 635,00	
2014	28188	040	01	7 L 2015	2014IM000002	INSTALLATION DE MATERIEL FITNESS			33 815,60	
2014	28188	040	01	7 L 2015	2014IM000029	VITRINE MAGNE 6 FILES 67X70	0,00	0,00	140,00	
2014	28188	040	01	7 L 2015	2014IM000029	VITRINE MAGNE 6 FILES 67X70			840,34	
2014	28188	040	01	7 L 2015	2014IM000058	MATERIEL DE COMMUNICATION	6 371,51	0,00	910,00	
2014	28188	040	01	7 L 2015	2014IM000065	ACHAT DE TELEVISEUR BUREAU DGAEF	0,00	0,00	5 461,51	
						Total imputation	81 692,58	12 841,00	11 845,00	
						Total nature 28188	81 692,58	12 841,00	58 338,72	
									11 845,00	
									58 338,72	

Amortissement de biens pour l'année 2015

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité Reste à amortir	2015
2010				5 L 2011	2010IM000010		5 208,00	4 164,00	1	044,00
2010				5 L 2011	2010IM000010	MAITRISE D OEUVEET INTERVENTIONS				0,00
2010				5 L 2011	2010IM000014		3 472,00	2 776,00		696,00
2010				5 L 2011	2010IM000014	MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT				0,00
2011				5 L 2012	2010IM000016		1 898,75	1 516,00		382,75
					2010IM000016	INTERVENTION MAITRISE D'OEUVRE				0,00
					2011IM000077	LEVE PAR LASER SCANNER + DWG	3 971,10	2 382,00		794,00
						Total imputation	14 549,85	10 838,00	2	916,75
						Total nature	14 549,85	10 838,00	2	916,75
						Total général Dépense	1 019 874,30	577 187,00	189	469,45
									836	334,75



IV – ANNEXES Budget principal	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

Pour

VOTES :

Contre

Abstentions

Date de convocation : .../.../.....

Présenté par le(1),

A le.....

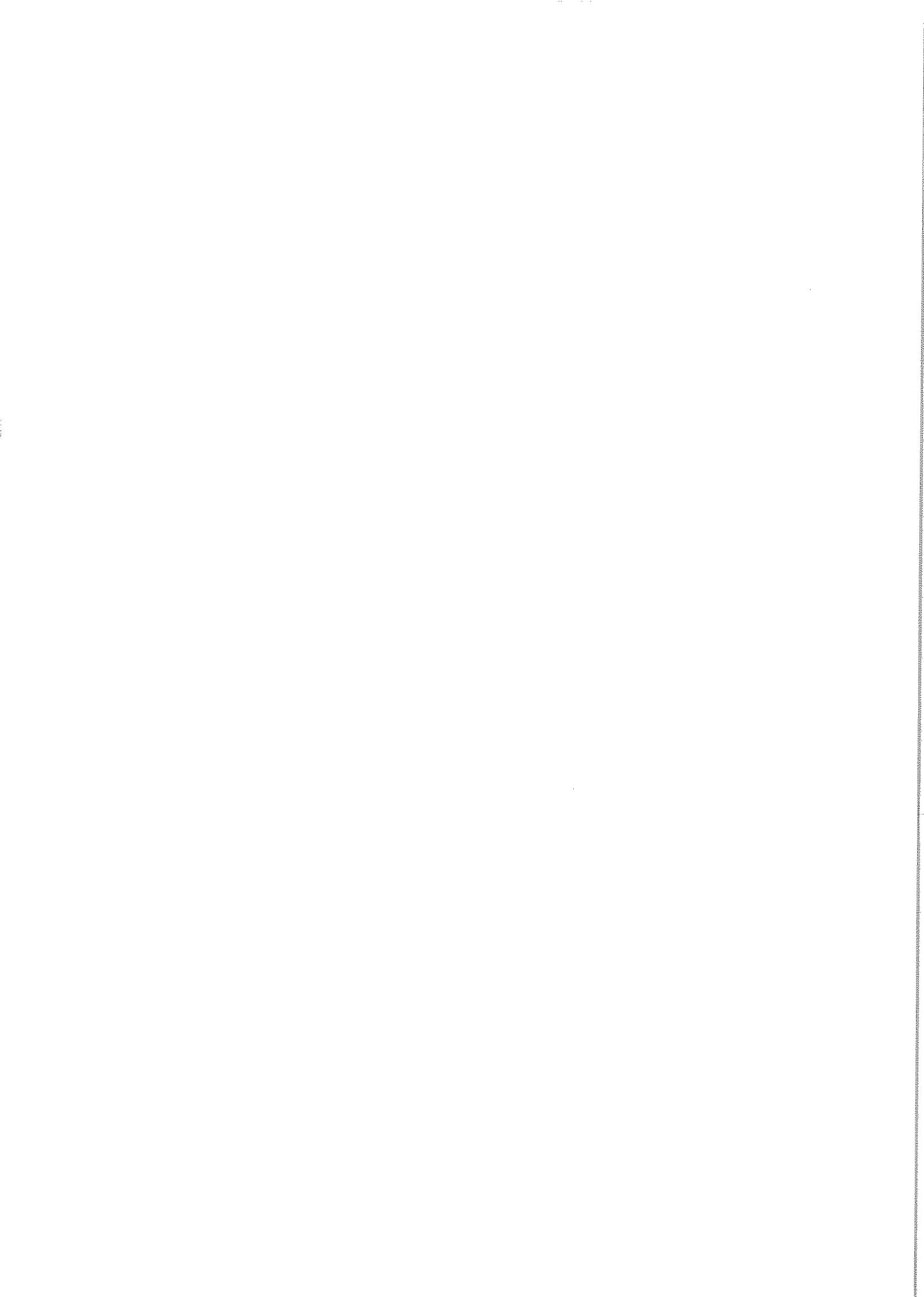
Le(1),

Délibéré par(2), réunion en session

A, le.....

Les membres du(2)

ÉLUS COMMUNAUTAIRES	FONCTIONS	SIGNATURES
M. Éric JALTON	Président	
M. Ary CHALUS	1 ^{er} Vice- Président	
M. Jacques BANGOU	2 ^{ème} Vice Président	
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président	
M. Georges DAUBIN	4 ^{ème} Vice- Président	
Mme Suzelle LAVENETTE-SEVILLE	5 ^{ème} Vice- Président	
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice Président	
Mme Murielle JABES	7 ^{ème} Vice Président	
M. Georges BREDENT	8 ^{ème} Vice Président	
Mme Maguy CELIGNY	9 ^{ème} Vice Président	
M. Fred EUSTACHE	10 ^{ème} Vice Président	
M. Dominique BIRAS	11 ^{ème} Vice Président	
Mme Claudine CHALUS	12 ^{ème} Vice Président	
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice Président	
Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice Président	
M. Pierre THICOT	15 ^{ème} Vice Président	



Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS	Déléguee Communautaire	
Mme Claude AZEDE	Déléguee Communautaire	
M. Georges BERGINA	Délégué Communautaire	
M. Jean-Luc CELIGNY	Délégué Communautaire	
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO	Déléguee Communautaire	
M. Chazy CIRANY	Délégué Communautaire	
M. Audry CORNANO	Délégué Communautaire	
M. Justin DESSOUT	Délégué Communautaire	
M. Harry DURIMEL	Délégué Communautaire	
Mme Francesca FAITHFUL	Déléguee Communautaire	
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE	Déléguee Communautaire	
Mme Juliana FENGAROL	Déléguee Communautaire	
Mme Josiane GATIBELZA	Déléguee Communautaire	
M. José GUIOLET	Délégué Communautaire	
Mme Solange LEBLANC	Déléguee Communautaire	
M. Jocelyn LEREMON	Délégué Communautaire	
M. Maurice LORQUIN	Délégué Communautaire	
M. Daniel MARSIN	Délégué Communautaire	
Mme Marlène MELISSE-MIROITTE	Déléguee Communautaire	
M. Fabert MICHELY	Délégué Communautaire	
Mme Célia MIMIETTE	Déléguee Communautaire	
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE	Déléguee Communautaire	
Mme Marie-Camille MOUNIEN	Déléguee Communautaire	
M. Alix NABAJOTH	Délégué Communautaire	
Mme Corinne PETRO	Déléguee Communautaire	
Mme Liliane PIQUION	Déléguee Communautaire	
M. Michel RINCON	Délégué Communautaire	
M. Jean-Charles SAGET	Délégué Communautaire	
M. Patrick SELLIN	Délégué Communautaire	
M. Olivier SERVA	Délégué Communautaire	
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE	Déléguee Communautaire	
M. Dominique THEOPHILE	Délégué Communautaire	
Mme Nadège THEOPHILE		
Mme Ketty WALPO	Déléguee Communautaire	